

Budget de la
Ville de Montréal

2008



GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Prix d'excellence
pour la présentation des
documents budgétaires*

ATTRIBUÉ À LA

**Ville de Montréal
Québec**

pour l'exercice financier 2007
1^{er} janvier 2007

PRÉSIDENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

La GFOA (*Government Finance Officers Association*), qui regroupe des représentants gouvernementaux des États-Unis et du Canada, a décerné à la Ville de Montréal son prix d'excellence pour la présentation des documents budgétaires de l'exercice financier 2007.

Pour mériter ce prix d'excellence, une administration publique doit produire un document qui répond à la fois aux critères de qualité d'un document de politique générale, d'un guide d'activité, d'une publication de planification financière et d'un outil de communication.

Le prix d'excellence est attribué pour une seule année. L'administration municipale de Montréal croit que les présents documents budgétaires respectent les mêmes critères et compte les soumettre au concours du prix d'excellence de 2008.

Adopté par
le conseil municipal
de la Ville de Montréal
le 12 décembre 2007

et

par le conseil
d'agglomération
de la Ville de Montréal
le 13 décembre 2007

Préparé par le
Service des finances

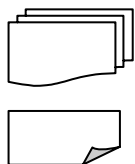
NOTE

Toutes les données budgétaires de ce document
sont en milliers de dollars à moins d'indication contraire.

LE GUIDE D'UTILISATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Les documents du budget de 2008 sont disponibles sous formats papier et dans l'Internet pour certains, alors que d'autres le sont uniquement dans le site Internet du Service des finances à l'adresse ville.montreal.qc.ca/finances. Le document budgétaire présente les données financières selon le partage des compétences entre le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Budget 2008 (version française disponible le 28 novembre 2007 - formats papier et Internet)



- « **Messages** » : comprend les messages du maire, du président du comité exécutif, du directeur général et du directeur principal et trésorier, les faits saillants du budget de fonctionnement de 2008 et du Programme triennal d'immobilisations 2008-2010.
- « **Profil de Montréal** » : révèle plusieurs facettes de la métropole, présente l'essentiel de l'organisation politique, dresse un portrait économique de Montréal.
- « **Budget de la Ville de Montréal** » : présente les hypothèses budgétaires qui ont mené à la réalisation du budget, le certificat du trésorier et directeur principal qui garantit que les crédits de l'exercice financier de 2008 affectés aux paiements du service de la dette et aux obligations découlant des lois et des décisions qui ont été prises, sont nécessaires et disponibles. De plus, le budget global de la Ville de Montréal selon les activités et la structure organisationnelle est aussi présenté.
- « **Renseignements complémentaires** » : présente le budget par dépenses par objets et l'analyse de la rémunération et de l'effectif municipal ainsi que les dépenses par objets.
- « **Fiscalité** » : expose principalement les paramètres fiscaux des compétences d'agglomération et des compétences locales ainsi que les variations des charges fiscales des contribuables de la Ville de Montréal.
- « **Programme triennal d'immobilisations** » : on y retrouve le sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2008-2010. Il présente aussi les investissements par arrondissements et par services centraux.
- « **Dette et portrait financier** » : contient le portrait de l'endettement de la Ville.
- « **Budget consolidé** » : présente le budget de la Ville en incluant le périmètre comptable.
- « **Budget du conseil municipal** » : on y retrouve les détails du budget relevant du conseil municipal, sa fiscalité ainsi que son Programme triennal d'immobilisations.
- « **Budget du conseil d'agglomération** » : on y retrouve les détails du budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, sa fiscalité ainsi que son Programme triennal d'immobilisations.
- « **Annexes** » : s'y retrouvent la structure de présentations de l'information budgétaire et les principales conventions comptables relatives au budget de fonctionnement, une liste des définitions, des abréviations et des acronymes utilisés. On y trouve aussi des explications relatives à la confection du budget de 2008 ainsi qu'aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif.

Budget par arrondissements et services centraux (*disponible seulement dans Internet à compter du 28 novembre 2007*)



- Arrondissements : organigramme, revenus et dépenses par activités.
- Services centraux : organigramme, revenus et dépenses par activités.

Programme triennal d'immobilisations par arrondissements et services centraux (*disponible seulement dans Internet à compter du 28 novembre 2007*)



- Arrondissements : projets d'investissements de chaque arrondissement.
- Services centraux : projets d'investissements de chaque service.

Cahier d'information complémentaire (*disponible seulement dans Internet à compter du 28 novembre 2007*)



- Le cahier complémentaire regroupe des textes portant sur des changements, des interventions ou des projets municipaux qui ont un impact direct sur la gestion financière de la Ville. Ce cahier permet d'étayer et de développer sur différents sujets de l'actualité budgétaire et financière et de les situer dans leur contexte socio-économique, législatif, réglementaire, organisationnel ou fiscal. On y retrouve des textes explicatifs sur des sujets aussi variés que des politiques, des stratégies ou encore des portraits d'activités municipales courantes et intégrées à la gamme de services offerts à la population.

Divers (*disponible uniquement dans Internet*)



- Le cadre de gestion de la Ville.
- Les politiques financières.
- Le budget et le PTI des années antérieures.
- Les rapports annuels et financiers en cours et ceux des années antérieures.
- La documentation des années antérieures.

Références rapides

Messages	i
Faits saillants	v
Organigramme	5
État des activités financières de fonctionnement - Ville de Montréal	31
État des activités financières de fonctionnement - consolidé	112
État des activités financières de fonctionnement - municipal	117
État des activités financières de fonctionnement - agglomération	199
Effectifs et rémunération	90
La fiscalité	65
Évolution du rôle d'évaluation	79
Projets d'immobilisations - municipal	169
Projets d'immobilisations - agglomération	241
Définitions, abréviations et acronymes	Annexes 7 et 8

TABLE DES MATIÈRES

LE BUDGET 2008

Le guide d'utilisation des documents budgétaires	
Table des matières	
Index des tableaux	
Index des figures	
Index des graphiques	

Messages

Message du maire et du président du comité exécutif.....	i
Message du directeur général et du trésorier	iii
Les faits saillants	v
Toutes vos taxes comptent	vii

Le plan d'affaires	ix
---------------------------------	----

Profil de Montréal

Carte géographique du territoire de Montréal	1
Des chiffres qui parlent de Montréal	3
L'organigramme.....	5
Les membres du conseil municipal.....	7
Les membres du conseil d'agglomération	9
Les membres des conseils d'arrondissements	10
Le comité exécutif.....	11
Les commissions du conseil municipal	15
Les commissions du conseil d'agglomération.....	16
La situation économique.....	17

BUDGET GLOBAL

Introduction

Présentation du budget.....	23
-----------------------------	----

Budget par activités

Principaux éléments retenus pour l'élaboration du budget de 2008	27
Certificat du directeur principal et trésorier	29
État des activités financières	31
Principaux éléments budgétaires de 2008.....	37

Budget par unités d'affaires

La structure organisationnelle.....	41
Le partage des compétences pour la ville et les arrondissements	43
Le budget selon la structure organisationnelle	45
Le budget des arrondissements	49
Le budget des services centraux	51
Les autres postes budgétaires.....	53
– Les dépenses communes	53
– Les frais de financement	56
– Les dépenses de contributions	57
Les transactions internes.....	63

Fiscalité

La fiscalité de 2008.....	65
Les rôles d'évaluation sur l'Île de Montréal : la base de taxation	79
La variation des charges fiscales.....	84
L'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités.....	86

Renseignements complémentaires

Analyse des dépenses et autres activités financières par objets.....	87
La rémunération globale	89
La variation de l'effectif	90

Sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2008-2010

Programme triennal d'immobilisations en bref.....	95
L'analyse des modes de financement	97

Dettes et situation financière

L'endettement.....	99
Gestion de la dette	101
Le portrait financier	103

Budget consolidé

Le budget consolidé	111
---------------------------	-----

BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL**Budget par activités**

État des activités financières	117
Analyse des activités financières	
Revenus.....	119
Dépenses de fonctionnement et autres activités financières	131
Affectations	149

Fiscalité

Les paramètres fiscaux.....	151
-----------------------------	-----

Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 (PTI)

Champs de compétences du conseil municipal	159
Les priorités du PTI 2008-2010	160
Synthèse des modes de financement.....	163
Les impacts sur le budget de fonctionnement	166
Sommaire des dépenses d'investissement par unités d'affaires	167
Détail des dépenses d'investissement par unités d'affaires et par projets.....	169

BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**Budget par activités**

État des activités financières	199
Analyse des activités financières	
Revenus.....	201
Dépenses de fonctionnement et autres activités financières	211
Affectations	230

Fiscalité

Les paramètres fiscaux.....	231
-----------------------------	-----

Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 (PTI)

Champs de compétences du conseil d'agglomération.....	233
Les priorités du PTI 2008-2010	235
Les synthèses des modes de financement.....	238
Les impacts sur le budget de fonctionnement	239
Sommaire des dépenses d'investissement par unités d'affaires	240
Détail des dépenses d'investissement par unités d'affaires et par projets.....	241

ANNEXES

1 – La structure de présentation de l'information budgétaire et les principales conventions comptables	1.1
2 – Le partage des compétences et la confection du budget	2.1
3 – Les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif	3.1
4 – Fonds de l'eau	4.1
5 – Fonds de la voirie	5.1
6 – Fonds d'investissement	6.1
7 – Glossaire et idiomes	7.1
8 – Index des sigles, des acronymes et autres abréviations	8.1

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1	Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal	18
Tableau 2	Principaux indicateurs : prévisions du Conference Board du Canada, RMR de Montréal	19
Tableau 3	État des activités financières de fonctionnement – Budget de la Ville de Montréal	32
Tableau 4	Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	43
Tableau 5	Prévisions budgétaires de 2008 des unités d'affaires.....	46
Tableau 6	Dépenses communes.....	53
Tableau 7	Autres dépenses communes	55
Tableau 8	Frais de financement.....	56
Tableau 9	Contributions aux sociétés, organismes et autres grands partenaires	57
Tableau 10	Contributions aux villes reconstituées	59
Tableau 11	Contributions aux sociétés paramunicipales	60
Tableau 12	Contributions aux autres organismes	61
Tableau 13	Remboursement de la dette à long terme	62
Tableau 14	Élimination des transactions internes	63
Tableau 15	Taux de 2008, immeubles de la catégorie résiduelle.....	66
Tableau 16	Taux de 2008, immeubles de six logements ou plus	68
Tableau 17	Taux de 2008, immeubles non résidentiels	70
Tableau 18	Tarifcation des immeubles résidentiels par arrondissements	72
Tableau 19	Tarifcation des immeubles non résidentiels par arrondissements	73
Tableau 20	Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2007, 2008, 2009 et 2010	77
Tableau 21	Évolution du rôle triennal 2007 – 2010, agglomération de Montréal et Ville de Montréal	79
Tableau 22	Variation de la valeur imposable par villes liées, agglomération de Montréal.....	80
Tableau 23	Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal par arrondissements.....	81
Tableau 24	Valeurs imposables et non imposables par villes liées, agglomération de Montréal	82
Tableau 25	Valeurs imposables et non imposables par arrondissements, Ville de Montréal	83
Tableau 26	Variation des charges fiscales globales entre 2007 et 2008, par arrondissements, immeubles résidentiels et non résidentiels	85
Tableau 27	Sommes destinées à la Ville et à l'agglomération de Montréal en vertu de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal financier avec les municipalités 2007-2013.....	86
Tableau 28	Analyse des dépenses de fonctionnement par objets et des autres activités financières.....	88
Tableau 29	Composantes de la masse salariale.....	89
Tableau 30	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur	90
Tableau 31	Effectif réparti selon la structure organisationnelle	92
Tableau 32	Dépenses d'investissement par fonctions municipales.....	96
Tableau 33	Synthèse des modes de financement.....	97
Tableau 34	Coût de la dette en 2008	100

Budget consolidé

Tableau 35	État des activités financières de fonctionnement – Budget consolidé	112
Tableau 36	Dépenses d'investissements par fonctions.....	114
Tableau 37	Modes de financements	115

Budget du conseil municipal

Tableau 38	État des activités financières de fonctionnement – Budget du conseil municipal	118
Tableau 39	Taxes.....	120
Tableau 40	Paiements tenant lieu de taxes.....	122
Tableau 41	Autres revenus de sources locales.....	124
Tableau 42	Transferts	127
Tableau 43	Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme.....	129
Tableau 44	Subventions gouvernementales relatives au remboursement des dépenses de fonctionnement.....	130
Tableau 45	Dépenses d'administration générale	132
Tableau 46	Dépenses de sécurité publique	136
Tableau 47	Dépenses de transport	137
Tableau 48	Dépenses d'hygiène du milieu.....	139
Tableau 49	Dépenses de santé et de bien-être.....	141
Tableau 50	Dépenses d'aménagement, urbanisme et développement.....	143
Tableau 51	Dépenses de loisirs et culture	145
Tableau 52	Frais de financement.....	147
Tableau 53	Autres activités financières.....	148
Tableau 54	Affectations.....	149
Tableau 55	Taux de 2008, immeubles de la catégorie résiduelle.....	153
Tableau 56	Taux de 2008, immeubles de six logements ou plus.....	154
Tableau 57	Taux de 2008, immeubles non résidentiels	155
Tableau 58	Tarifcation des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal.....	156
Tableau 59	Tarifcation des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal.....	157
Tableau 60	Dépenses d'investissement par fonctions municipales.....	161
Tableau 61	Dépenses d'investissement par catégories d'actif.....	162
Tableau 62	Synthèse des modes de financement.....	163
Tableau 63	Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables de la ville résiduaire.....	165
Tableau 64	Sommaire des dépenses d'investissements par unités d'affaires.....	167

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 65	État des activités financières de fonctionnement – Budget du conseil d'agglomération	200
Tableau 66	Taxes.....	202
Tableau 67	Paiements tenant lieu de taxes.....	204
Tableau 68	Autres revenus de sources locales.....	206
Tableau 69	Transferts	208
Tableau 70	Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme	209
Tableau 71	Subventions gouvernementales relatives au remboursement des dépenses de fonctionnement.....	210
Tableau 72	Dépenses d'administration générale	212
Tableau 73	Dépenses de sécurité publique	215
Tableau 74	Dépenses de transport	216
Tableau 75	Dépenses d'hygiène du milieu.....	219
Tableau 76	Dépenses de santé et de bien-être.....	222
Tableau 77	Dépenses d'aménagement, urbanisme et développement.....	224
Tableau 78	Dépenses de loisirs et culture	226
Tableau 79	Frais de financement	228
Tableau 80	Autres activités financières.....	229
Tableau 81	Affectations.....	230
Tableau 82	Taux de la taxe foncière d'agglomération de 2008 par catégories d'immeubles	232
Tableau 83	Dépenses d'investissement par fonctions municipales.....	237
Tableau 84	Dépenses d'investissement par catégories d'actif.....	237
Tableau 85	Synthèse des modes de financement.....	238
Tableau 86	Sommaire des dépenses d'investissement par unités d'affaires	240

Annexes

Tableau 87	Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération soit des conseils municipaux et d'arrondissement	2.4
Tableau 88	État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau	4.2
Tableau 89	Détail des dépenses en immobilisations pour les trois prochaines années	4.3
Tableau 90	Activités d'investissement – Dépenses de voirie par nature	5.2
Tableau 91	Activités d'investissement – Fonds d'investissement par projets.....	6.2

INDEX DES FIGURES

Figure 1	Présentation du budget de la Ville de Montréal	24
Figure 2	Partage des compétences - instances politiques et territoires d'application	2.2

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Toutes vos taxes comptent	vii
Graphique 2	Revenus	34
Graphique 3	Dépenses par fonctions	34
Graphique 4	Affectations	35
Graphique 5	Dépenses par objets	87
Graphique 6	Dettes directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus, des années 2001 à 2008	103
Graphique 7	Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses de fonctionnement et autres activités financières, des années 2001 à 2008	104
Graphique 8	Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) avec et sans la stratégie de refinancement, des années 2001 à 2008	105
Graphique 9	Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), des années 2001 à 2008	106
Graphique 10	Dettes directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, des années 2001 à 2008	107
Graphique 11	Dettes directe nette et dette actuarielle initiale par citoyen, des années 2001 à 2008	108
Graphique 12	Évaluation imposable et évaluation foncière équivalente uniformisée, des années 2001 à 2008	109

MESSAGES ET FAITS SAILLANTS

MESSAGE DU MAIRE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Chère citoyenne, cher citoyen,

Notre administration propose cette année un troisième budget consécutif sans augmentation du fardeau fiscal général des Montréalaises et des Montréalais, conformément à notre engagement de 2005. Pour y arriver, notamment, la Ville travaille à dégager de nouvelles marges de manœuvre financières, en recentrant ses activités autour de ses missions essentielles. L'objectif est de réaliser des économies récurrentes de l'ordre de 300 millions de dollars et de réduire les effectifs de la Ville de 1 000 postes d'ici à 2009. En 2008, les économies réalisées sont en ligne avec l'objectif et atteignent 100 millions. En ce qui concerne la réduction des effectifs, plus de la moitié de la cible totale est atteinte cette année, avec une réduction équivalente à 408 postes en 2008 seulement. En relevant ce défi, nous sommes en mesure de répondre plus que jamais aux attentes des citoyens, tout en poursuivant nos investissements dans l'avenir de Montréal.

Notre budget repose sur huit priorités bien définies, en phase avec les priorités des Montréalaises et des Montréalais :

- rénover et moderniser nos infrastructures;
- prendre soin de nos familles et assurer leur sécurité;
- faire rayonner la culture et le patrimoine;
- afficher un parti pris sans équivoque pour les transports actifs et collectifs;
- réaliser le Montréal de demain;
- protéger l'environnement et embellir la ville;
- rapprocher la Ville de tous les citoyens;
- offrir une administration encore plus performante.

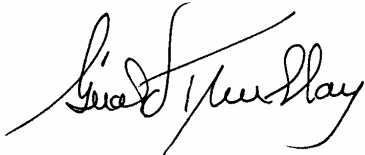
Grâce à des interventions ciblées, nous améliorons la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens et nous assurons un meilleur avenir aux générations futures.

Les secteurs prioritaires d'investissement dans les infrastructures reflètent bien ce choix. Le budget de 2008 cible particulièrement le réseau routier, le réseau de l'eau et le transport en commun. Les efforts d'investissement de la Ville dans son développement durable sont sans précédent et comportent des retombées tangibles tant immédiates que futures.

Notre administration est déterminée à poser les gestes que la situation de Montréal exige. Nous devons poursuivre la gestion responsable, efficace et rigoureuse des affaires de la Ville. Nous devons également nous assurer que cette même approche est la marque des grands projets, par un contrôle serré des budgets et des échéanciers. Enfin, afin d'assumer pleinement son statut de métropole, Montréal devra pouvoir compter sur ses partenaires gouvernementaux pour diversifier ses sources de revenus et atteindre une plus grande équité pour les Montréalaises et les Montréalais. Il s'agit là d'une condition incontournable pour réaliser nos ambitions.

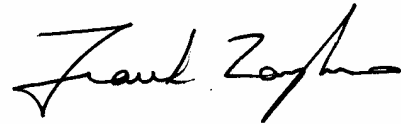
Avec l'appui de nos gestionnaires, de nos employés, de nos partenaires gouvernementaux et de l'ensemble des citoyens, nous continuerons à prendre soin de notre ville et à en réaliser le plein potentiel.

Le maire de Montréal,



Gérald Tremblay

Le président du comité exécutif,



Frank Zampino, FCA

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU TRÉSORIER

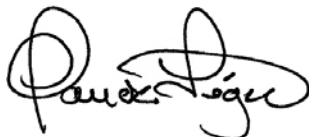
L'administration municipale s'est donné une vision claire de ce à quoi elle aspire pour Montréal. De premier chef au service de ses citoyennes et citoyens, la Ville s'engage à leur assurer un environnement sain et prospère, une qualité de vie qui, plus que jamais, contribuera à leur bien-être et les fidéliseront à leur cité. Elle a en outre précisé les mesures qu'elle entend prendre pour faire de la ville une métropole d'envergure internationale et le moteur d'un développement économique et culturel qui profitera à l'ensemble du Québec.

Il revient à la fonction publique municipale, de concert avec tous ses partenaires, de s'atteler de façon résolue à la mise en œuvre de ces mesures. Pour ce faire, nos services ont dû s'adapter à un nouveau contexte de gouvernance, où les pouvoirs de la Ville se déploient, selon le domaine, au niveau du territoire de l'île ou au niveau local. Grâce aux efforts déployés par l'ensemble du personnel cadre et de ses employés, les processus de gestion ont été revus et corrigés, les responsabilités ont été imparties entre les diverses instances, et les ressources humaines, financières et matérielles sont désormais utilisées de façon plus optimale. Bref, nous sommes prêts à nous concentrer sur l'atteinte des grands objectifs prioritaires fixés par l'administration municipale pour chacun des domaines d'activité.

Le budget de 2008 le démontre de façon éloquent : Montréal est résolument, et plus que jamais, en mode action. La Ville dispose de meilleurs outils, que ce soit pour améliorer les services aux citoyens ou pour appuyer les grands projets qui sont les fondations sur lesquelles nous construisons le Montréal de demain.

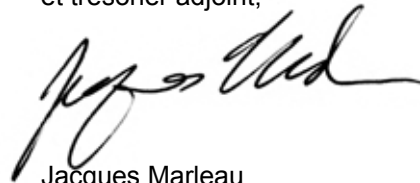
Ayant comme premier souci d'œuvrer dans le meilleur intérêt de ses contribuables, la direction de la Ville poursuivra dans la voie d'une gestion rigoureuse et responsable. Non seulement devons-nous relever le défi de faire mieux et davantage sans augmenter le fardeau fiscal de nos citoyennes et citoyens, il nous faut également créer les conditions propices au plein développement social, économique et culturel de notre ville. Bref, nous mettrons tout en œuvre pour que les Montréalaises et les Montréalais soient de plus en plus fiers de leur ville et pleinement confiants en leur avenir.

Le directeur général,



Claude Léger

Le directeur principal par intérim
et trésorier adjoint,



Jacques Marleau

FAITS SAILLANTS DU BUDGET DE 2008

Un budget responsable, rigoureux et tourné vers l'action

Le budget de la Ville de Montréal pour 2008 se chiffre à 3,97 G\$, en hausse de 2,6 % par rapport à 2007.

La Ville prévoit des investissements records de 3,2 G\$ au cours des trois prochaines années, dont 986 M\$ en 2008. Pour la plus grande part, ces investissements financeront les programmes de réhabilitation des infrastructures et les projets créateurs de richesse.

- Investissements sans précédent dans la réhabilitation des infrastructures routières et de l'eau
 - 181 M\$ en 2008 pour remettre en état les routes, les viaducs, les ponts et les tunnels municipaux
 - 542 M\$ en 2008 pour la gestion et les infrastructures de l'eau
- Lancement en 2008 des grands travaux pour réaliser le Montréal de demain
 - Début des travaux pour créer la place du Quartier des spectacles – celle-ci sera complétée à temps pour la saison des festivals de l'été 2009
 - Début des travaux de modernisation de la rue Notre-Dame

Dans une perspective de développement durable, Montréal affiche un parti pris sans équivoque pour le transport collectif et actif.

- Une contribution supplémentaire de 100 M\$ à la Société de transport de Montréal (STM) pour 2007 et 2008 afin de soutenir l'amélioration du service et le rajeunissement des équipements
- Une contribution annuelle inégalée de 310 M\$ à la STM pour 2008
- Un ajout de 400 kilomètres de pistes cyclables, ce qui doublera le réseau municipal. Entre 2008 et 2010, la Ville y consacrera 33,3 M\$. Pour la seule année 2008, cela se traduira par 60 kilomètres de nouvelles pistes, au coût de 10 M\$

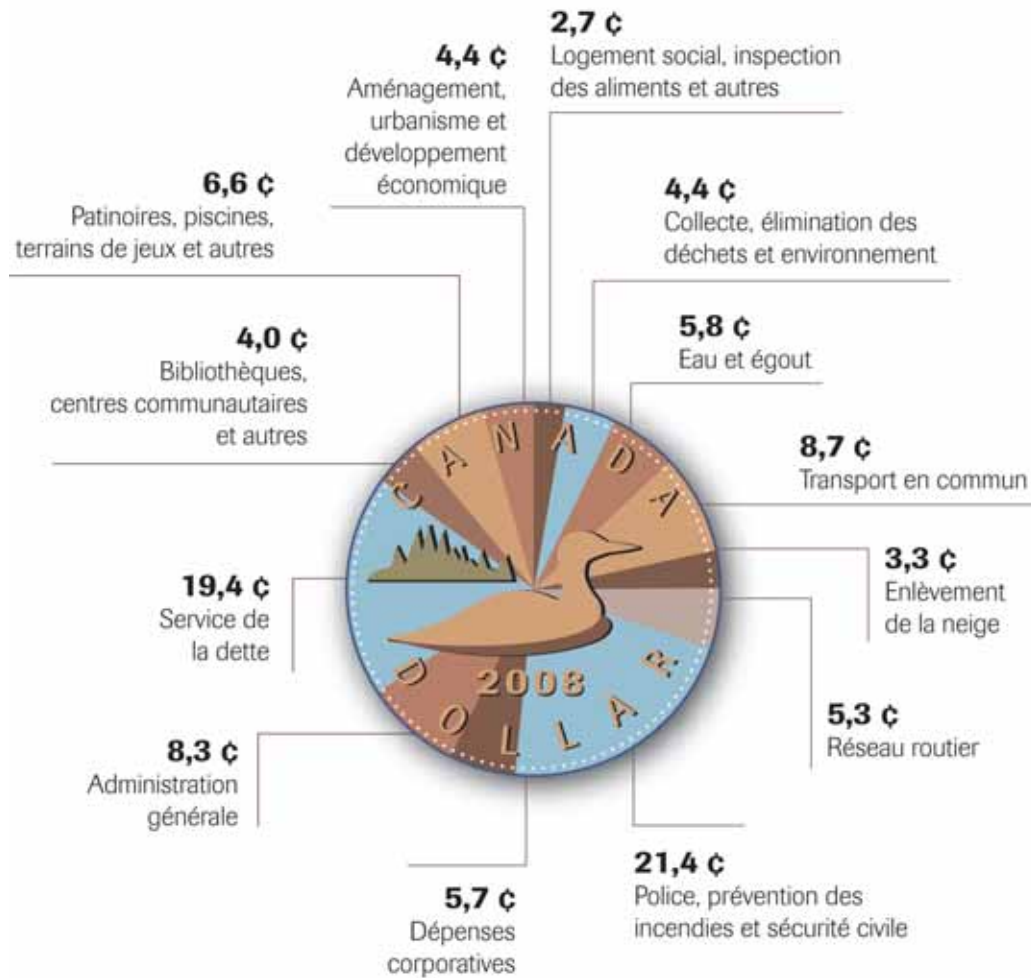
En vertu de l'entente signée par Montréal et Québec, le réseau de bibliothèques de la Ville bénéficiera d'investissements totalisant 37,5 M\$ pour la période 2008-2010. La contribution de Montréal s'élèvera à 22,5 M\$.

Une administration responsable, à l'écoute des contribuables.

- Une amélioration continue des services offerts par la Ville aux citoyens

- Accent mis sur les familles en intensifiant les actions dans les domaines de l'habitation, de la sécurité publique, des sports et des loisirs
- Afin de se rapprocher des citoyens, implantation du service téléphonique 3-1-1, simple et rapide, et déploiement du service de premiers répondants dans 18 nouvelles casernes
- Des investissements hors du commun dans les services, les infrastructures et les projets d'avenir, tout en tenant ses engagements envers les Montréalaises et les Montréalais
 - Gel des charges fiscales générales pour une troisième année de suite
 - Contrôle rigoureux de l'endettement
 - Réalisation d'économies substantielles et récurrentes au chapitre des dépenses municipales

Graphique 1
Toutes vos taxes comptent



PLAN D'AFFAIRES

LE PLAN D'AFFAIRES 2008

L'administration municipale de Montréal s'est munie d'une vision claire qui lui permet de déployer ses ressources et ses efforts d'une manière optimale. En 2008, avec des grands projets qui se concrétisent et des investissements qui atteignent un niveau historique, plus que jamais Montréal est en action. La Ville de Montréal est bien au fait des aspirations, des attentes et des besoins de ses citoyennes et citoyens. Elle s'engage auprès d'eux à prendre soin de leur ville et à en réaliser le plein potentiel.

La Ville de Montréal est heureuse de présenter aux Montréalaises et aux Montréalais les domaines où elle entend intervenir prioritairement et énergiquement durant la prochaine année.

Rénover et moderniser les infrastructures

La Ville est très consciente de l'urgence de rénover et de moderniser ses infrastructures et elle relève le défi. Celui-ci est de taille : il faut rattraper les retards, mais également préparer l'avenir. Des infrastructures modernes assurent la qualité de vie des citoyens, consolident la compétitivité de la ville et contribuent à son développement. En 2008, la Ville investit comme jamais dans l'entretien et la modernisation de ses infrastructures, de ses installations et de ses équipements.

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2008-2010 prévoit des investissements sans précédent de 3,2 G\$:

En 2008, avec près de 1 G\$, les investissements de la Ville atteindront un niveau historique.

Le plus vaste programme de réhabilitation des infrastructures de l'eau de l'histoire de Montréal

Au printemps 2002, l'administration municipale s'est lancée dans la mise en chantier d'un des plus grands projets de son histoire : une gestion plus efficace et une réhabilitation des infrastructures de l'eau sur le territoire de l'île de Montréal. La Ville s'engageait alors à investir massivement 4 G\$ de plus sur 20 ans, dans :

- le remplacement et la réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout;
- le contrôle des fuites dans le réseau;
- la mise à niveau et aux normes des usines de production d'eau potable et d'épuration des eaux usées;
- la mise en place d'une gestion en temps réel et de mécanismes de mesure et de régulation pour protéger cette ressource collective.

En 2008, le budget de la Ville pour l'eau sera le plus important de toute l'histoire de Montréal : 322 M\$ de revenus seront consacrés à la gestion de l'eau, et 220 M\$, aux infrastructures, pour un total de **542 M\$** pour cette seule année.

Parmi les grands projets de 2008, signalons :

- le lancement des grands travaux de mise aux normes des usines de production de l'eau potable (MNU);
- la poursuite du programme de renouvellement des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout dans les arrondissements;

- le démarrage d'un programme d'installation de 30 000 compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) d'ici à 5 ans, ce qui inclut le remplacement de 7 000 compteurs déjà existants.

Remettre en état les rues et les infrastructures routières

Depuis 2002, les investissements en matière d'infrastructures routières n'ont cessé de progresser de manière importante. Il demeure que Montréal devra investir près de 4G\$ au cours des 10 prochaines années dans la réhabilitation de son réseau routier local et artériel, lequel ne compte pas moins de 5 600 kilomètres.

Montréal s'était donné comme objectif d'investir 500 M\$ entre 2006 et 2009 pour la réhabilitation du réseau routier local et artériel. Au rythme actuel des investissements, cet objectif sera largement dépassé.

Le Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 prévoit des investissements de près de **920 M\$** pour la réhabilitation et le développement des infrastructures de voirie.

En 2008, **280 M\$** seront consacrés à la voirie pour des investissements qui visent notamment à :

- reconstruire et réaménager des artères principales et des rues locales;
- reconstruire et réparer des trottoirs;
- remettre à neuf des viaducs, des ponts et des tunnels.

Soulignons que les travaux de modernisation de la rue Notre-Dame dans le secteur Souigny vont débiter en 2008. La Ville y consacrera 107 M\$ entre 2008-2010, dont près de 24 M\$ en 2008.

Prendre soin des familles et assurer leur sécurité

La Ville travaille sans relâche pour offrir à ses citoyens de tous âges un milieu de vie de qualité. Avec des mesures ciblées, elle souhaite répondre aux besoins des familles qui résident déjà à Montréal, y attirer de nouvelles familles et même inverser le flot migratoire vers la banlieue qu'elle a connu au cours des dernières années. En cette matière, Montréal est active, voire proactive. Elle intensifiera ses actions dans trois domaines touchant particulièrement les jeunes familles : l'habitation, la sécurité publique et les sports et loisirs.

Proposer aux familles une offre résidentielle de qualité pour tous les budgets

Montréal multiplie depuis plusieurs années la construction de projets résidentiels adaptés aux besoins et aux moyens des familles. Pensons notamment aux projets suivants :

- Benny Farm;
- le projet du secteur Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- le projet de conversion de l'ancienne Biscuiterie Viau.

Plusieurs autres projets d'envergure sont actuellement en phase de planification, tels le projet du site Contrecoeur, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le projet Marc-Aurèle-Fortin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le projet des anciens ateliers municipaux de Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et celui du secteur Pierrefonds Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

De plus, consciente des besoins et des défis des jeunes familles montréalaises, la Ville a mis en place, au fil des années, plusieurs programmes destinés à soutenir les acquéreurs d'une propriété comme le programme d'accèsion à la propriété ou le programme *Accès Condos*.

En lançant l'*Opération 15 000 logements* en 2005, la Ville s'est engagée à ajouter, d'ici à 2009, 5 000 logements sociaux et communautaires et 10 000 logements abordables au parc immobilier de Montréal. Cet engagement est respecté, comme le démontrent les résultats obtenus.

En 2008, troisième année de l'*Opération 15 000 logements*, la Ville atteindra 75 % des cibles cumulatives, soit 3 750 logements sociaux et communautaires et 7 500 interventions en matière de logements abordables.

Exprimé en unités de logements, l'objectif de 2008 représente :

- 1 250 logements sociaux et communautaires en voie de réalisation;
- 2 530 interventions pour le logement privé abordable, soit :
 - 550 interventions pour de nouveaux logements abordables ou mis en chantier sur des terrains municipaux;
 - 750 interventions pour l'accèsion à la propriété, dont 25 % pour les familles;
 - 1 230 interventions pour des rénovations.

Le Programme triennal d'immobilisations 2008-2010, pour sa part, prévoit des investissements de 15 M\$ pour les infrastructures associées aux nouveaux logements sociaux et communautaires.

Assurer la salubrité des logements

En juin 2007, Montréal a lancé un programme de lutte à l'insalubrité des logements doté d'un budget triennal de 3 M\$. L'objectif est de constituer une équipe spécialisée pour appuyer le travail déjà accompli par les arrondissements. Cette équipe réalisera 10 000 inspections supplémentaires sur une période de 36 mois, cette période débutant en juin 2007.

Par ces actions, Montréal entend cibler les propriétaires d'immeubles reconnus comme présentant des problèmes de salubrité afin de les amener à corriger la situation de manière durable. La Ville est plus déterminée que jamais et entend poursuivre les propriétaires récalcitrants. Dans les cas extrêmes, elle pourra utiliser les pouvoirs que la loi lui confère afin de faire exécuter elle-même les travaux et de s'en faire rembourser les frais par le propriétaire concerné.

Accroître la sécurité dans les rues et le métro

En tenant compte du contexte local et international, Montréal met tout en œuvre pour améliorer, de façon continue, la sécurité sur son territoire. En 2008, Montréal intensifiera ses interventions dans les domaines suivants :

Sécurité dans le métro

L'an 2007 a marqué le début du déploiement de policiers du Service de police de Montréal dans le métro. Plusieurs agents de sécurité à l'emploi de la STM ont reçu une formation qui leur a permis de rejoindre les rangs du SPVM.

En 2008, près de 11 M\$ seront consacrés à la prise en charge complète de la sécurité dans le métro par le Service de police de Montréal.

Renforcer la lutte contre les gangs de rue

La lutte contre les gangs de rue nécessite le déploiement de ressources spécifiques en termes d'intervention policière et d'actions communautaires préventives.

En 2008, tout comme en 2007, la Ville consacrera une somme additionnelle de 2,5 M\$ à ce dossier.

Sécurité routière

La Ville a mis beaucoup d'accent sur la sécurité routière au cours des dernières années. Ces efforts commencent à porter des fruits. Ainsi, en 2007, on enregistrait déjà une nette diminution, sur le territoire de l'île de Montréal, des collisions entraînant des décès ou des blessures graves.

Cette année, la Ville va encore plus loin. Le plan visant à accroître la sécurité routière comporte d'abord un volet préventif. Ce volet comprend notamment les mesures suivantes :

- une réduction de la vitesse maximale permise dans les quartiers résidentiels;
- le réaménagement des carrefours jugés dangereux, l'amélioration du marquage des traverses piétonnes ainsi qu'une plus grande attention pour diminuer les risques d'accidents impliquant automobilistes, piétons et cyclistes;
- l'amélioration des systèmes d'éclairage qui contribuera à améliorer la visibilité sur les artères principales et les rues locales;
- la mise aux normes des feux de signalisation du système routier montréalais, notamment par l'ajout de feux à décompte numérique, ce qui facilitera la traversée des piétons et augmentera la sécurité des citoyens aux intersections.

Au Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 sont inscrits 67,5 M\$ pour la sécurisation de structures routières et 31,8 M\$ pour l'éclairage et la signalisation.

Par ailleurs, un plan de sécurité routière ne peut se réaliser sans un meilleur contrôle du respect de la réglementation.

En 2008, le SPVM entend cibler le comportement des conducteurs de véhicules routiers, notamment en matière de vitesse excessive, surtout dans les zones résidentielles. L'utilisation des panneaux indicateurs de vitesse sera intensifiée. Les piétons seront ciblés également pour les inciter à mieux respecter les règles de la circulation routière. En plus de multiplier ses interventions sur le terrain, le service lancera des campagnes d'information sur les incivilités piétonnières.

Sécuriser et moderniser les installations sportives et récréatives

Les efforts de la Ville en matière d'installations sportives et récréatives portent sur deux axes : d'une part, rendre les installations existantes fonctionnelles, adéquates sur le plan environnemental et plus sécuritaires pour les usagers; d'autre part, en développer de nouvelles pour répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens et améliorer l'offre de service.

Entre autres interventions, en 2008 :

- 8,7 M\$ seront consacrés à la mise aux normes, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la modernisation de piscines et d'arénas;
- 2,2 M\$ seront affectés à la réfection des bassins du Complexe sportif Claude-Robillard;
- 2,5 M\$ sont prévus à titre de contribution de la Ville pour la construction du TAZ, le seul centre à but non lucratif du genre, dédié principalement à des activités sportives pour la jeunesse.

En 2008, les arrondissements investiront près de 25 M\$ pour les seuls travaux d'aménagement, de réfection, de remplacement et d'acquisition d'équipements pour leurs terrains de sport et leurs aires de jeux.

Au chapitre des Muséums nature de Montréal, signalons que la Ville a réservé 9 M\$ à son PTI 2008-2010 pour la construction d'un tout nouveau planétarium, dans le Carré Maisonneuve (Parc Olympique - Jardin botanique - Stade Saputo)

Faire rayonner la culture et le patrimoine

Montréal, métropole culturelle – le Quartier des spectacles

En 2007 a été lancée une vision audacieuse pour le secteur Place-des-Arts du Quartier des spectacles. Ce projet va transformer ce secteur du centre-ville de façon remarquable et permettre de confirmer le statut de Montréal comme métropole culturelle d'avant-garde et ville de festivals de renommée mondiale.

Le coût de réalisation de ce projet est évalué à 120 M\$, un investissement qui sera financé à parts égales par Montréal, Québec et Ottawa, en vertu d'un engagement annoncé lors du *Rendez vous 2007 – Montréal métropole culturelle*.

Les travaux de construction de la première phase, soit l'aménagement de la place du Quartier des spectacles, débuteront à la fin de l'été 2008, et seront complétés en juin 2009, soit avant le début de la saison des festivals.

La Ville compte aussi soutenir financièrement la poursuite de la mise en lumière du Quartier des spectacles, sous la responsabilité du Partenariat du quartier des spectacles.

Soulignons d'ailleurs que le Plan lumière s'est récemment mérité le prestigieux *Energy and Environmental Design Award of Excellence*, à l'occasion de l'*International Illumination Design Awards 2007*.

Le Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 prévoit des investissements totaux de 72,6 M\$, toutes phases confondues, pour le Quartier des spectacles.

Amélioration du réseau de bibliothèques

L'accès à la culture passe, entre autres, par l'accès à un bon réseau de bibliothèques publiques. La Ville compte actuellement 44 bibliothèques, lesquelles hébergent quelque 3,2 millions de livres. Cela demeure insuffisant. De concert avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ), Montréal s'emploie à améliorer son réseau de bibliothèques pour mieux desservir l'ensemble de sa population, et particulièrement les familles.

En 2007, la Ville a procédé :

- à l'injection de 1,4 M\$ pour amener le nombre minimum d'heures d'ouverture hebdomadaires, par bibliothèque, à 53;
- au déménagement de la bibliothèque Notre-Dame (arrondissement du Sud-Ouest). Ce projet a bénéficié d'un partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon. Construite en 2007, cette bibliothèque familiale ouvrira ses portes au début de 2008;
- à l'aménagement de la bibliothèque Père-Ambroise (arrondissement de Ville-Marie). Les travaux, débutés en 2007, seront terminés en 2008. L'ouverture est prévue en juin 2008.

Lors du *Rendez-vous 2007 – Montréal métropole culturelle*, la Ville et le gouvernement du Québec ont annoncé un programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques. Ce programme financé par la Ville et le MCCCCFQ permettra de rattraper le retard qu'accuse Montréal, comparativement aux villes canadiennes de 500 000 habitants et plus, en ce qui touche le nombre de bibliothèques et de documents par personne. Le plan de consolidation s'étend sur 10 ans et permettra d'injecter 125 M\$ dans le réseau des bibliothèques de Montréal.

- au cours des trois prochaines années, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal investiront, grâce à l'entente MCCCCFQ-Ville, 37,5 M\$ dans le réseau montréalais de bibliothèques. La part de Montréal s'élèvera à 22,5 M\$.

En 2008, la Ville consacrera 5 M\$ à quatre projets :

- agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds;
- début de la construction de trois nouvelles bibliothèques dans autant d'arrondissements.

Enfin, pour l'année 2008, un nouveau montant de 1,4 M\$ sera versé par l'Administration pour améliorer le niveau de service dans les bibliothèques.

Soutien au Conseil des arts de Montréal

Le Conseil des arts de Montréal est un partenaire essentiel au développement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.

En 2008, la Ville investira 10,2 M\$ dans le Conseil des arts. Cette contribution est en hausse de 200 000 \$. Il est prévu que l'indexation de la contribution de Montréal se poursuive au cours des prochaines années. Sur une période de cinq ans, le Conseil des arts de Montréal aura reçu au total 3,5 M\$ de plus pour soutenir la culture.

Protection du patrimoine

Places publiques, parcs urbains, édifices patrimoniaux, art urbain, voilà autant de témoins de notre histoire. Montréal est déterminée à les protéger, car en plus de leur valeur historique, ce sont des lieux de rencontre et de loisirs, d'importants attraits touristiques et, surtout, les repères de notre identité collective.

L'entente Ville de Montréal – ministère des Communications, de la Culture et de la Condition féminine du Québec a été reconduite pour une nouvelle période de trois ans (2008-2011). L'entente est de 140 M\$, soit 50 M\$ de plus que la dernière entente (2005-2008). De ce montant, 52 M\$ seront consacrés à la mise en valeur du patrimoine.

En 2008, quatre projets¹ sont à signaler.

- l'aménagement du domaine public dans le Vieux-Montréal. Près de 7 M\$ seront consacrés à :
 - la restauration de la place d'Armes;
 - la restauration des rues Saint-Sulpice, Côte de la Place-d'Armes et du Parc du Champ-de-Mars;
 - la réfection des rues Saint-Paul et Notre Dame;

¹ Plusieurs de ces projets sont subventionnés à 50 % par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente sur le développement culturel.

- l'aménagement de la rue de la Commune et de la promenade de la Commune;
 - l'implantation d'un système de guidage dynamique pour orienter les automobilistes vers les stationnements desservant le Vieux-Port et le Vieux -Montréal.
- la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux qui sont la propriété de la Ville : 9,8 M\$ seront consacrés à la restauration de bâtiments qui font partie du patrimoine bâti appartenant à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Entre autres édifices qui feront l'objet de travaux, mentionnons :
- le fort de l'île Sainte-Hélène;
 - le marché Bonsecours;
 - le marché Maisonneuve;
 - les maisons Brunet et Richer au parc-nature du Cap Saint-Jacques.
- le réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada. Pour reconnaître l'importance de ces lieux dans l'histoire de Montréal et la valeur patrimoniale des bâtiments qui les bordent, ce secteur sera déclaré site historique. À terme, ce projet aura nécessité des investissements de l'ordre de 23 M\$.

En 2008, La Ville y consacrera 2,6 M\$.

- le territoire de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, situé hors du parc du Mont-Royal, fera l'objet d'investissements de plus de 11 M\$, pour les années 2008-2010, dans la réalisation de travaux tels que :
- la rénovation de la station de pompage McTavish;
 - la finalisation des travaux du chemin Queen-Mary;
 - le parachèvement des aménagements du carrefour du Parc-des Pins.

Plan lumière dans le Vieux-Montréal

La mise en valeur du patrimoine bâti du Vieux-Montréal par un éclairage architectural se poursuivra en 2008. Cette action valorise ce secteur historique et renforce son attrait touristique.

En 2008 :

- dans le cadre de l'entente sur le développement culturel, la Ville et le MCCCCFQ investiront 1,4 M\$ dans la mise en lumière de la rue McGill.

Le Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 prévoit des investissements de 3 M\$ à ce chapitre.

Montréal affiche un parti pris sans équivoque pour les transports collectifs et actifs

Le Plan de transport déposé en 2007 constitue la pierre d'assise du développement du transport collectif et actif sur l'île de Montréal. Acclamé unanimement pour son audace, ce plan a été élaboré en tenant compte des grands projets structurants et dans une perspective de développement durable. Ce plan, qui littéralement réinvente Montréal, a, entre autres objectifs, celui d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens. Il favorise l'exercice physique et contribue aux efforts de réduction des gaz à effet de serre.

Montréal, ville de transport en commun

La Ville injecte plus de **100 M\$** supplémentaires en 2007 et 2008 dans le transport en commun. Cet apport sans précédent se décline de la façon suivante :

- 50 M\$ pour le financement de la part municipale des projets d'infrastructures réalisés dans le cadre de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) :
 - D'ici à 2010, la contribution de la Ville atteindra 67 M\$. À cette contribution s'ajoutent celles des gouvernements supérieurs. Au total, en 2010, les investissements se chiffreront à 433 M\$;
- 23,7 M\$ d'augmentation à la contribution de base à la STM. En additionnant la portion SOFIL de 2008, la contribution annuelle à la STM s'élève à 310 M\$;
- 29 M\$ pour absorber les déficits courus de la STM.

Montréal, ville de vélo

Pour favoriser le transport actif, la Ville va doubler, d'ici aux sept prochaines années, son réseau de pistes cyclables. Cela représente l'ajout de 400 nouveaux kilomètres.

2007 : 9,3 M\$ ont été consacrés au prolongement du réseau de pistes cyclables, notamment à la piste du boulevard De Maisonneuve.

2008 : 10,3 M\$ sont prévus pour construire 60 kilomètres supplémentaires de pistes cyclables.

Le Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 prévoit des investissements de 33,3 M\$ pour les pistes cyclables.

D'autres projets reliés au Plan de transport sont considérés comme prioritaires par la Ville :

- la voie réservée sur le boulevard Pie-IX (service rapide par autobus en site propre), SRB. Les études d'avant-projet, conduites par l'AMT, seront achevées au printemps 2008;
- le tramway du centre-ville :
- le réseau initial se déploiera au centre-ville en formant une boucle de 6 km reliant le centre des affaires, le Havre de Montréal, le Vieux-Montréal, le nouveau CHUM, l'UQÀM, le Quartier des spectacles et le Quartier international. S'ajouteront par la suite la ligne de l'avenue du Parc et celle de Côte-des-Neiges;

En 2008, la Ville amorcera le processus de mise en œuvre et lancera les études du réseau initial (1,5 M\$).

- l'établissement d'un lien ferroviaire entre le centre-ville et l'aéroport Montréal-Trudeau. En 2008, 1 M\$ sera consacré aux études de faisabilité et d'avant-projet du lien ferroviaire.

Réaliser le Montréal de demain

Imaginer – Réaliser Montréal 2025 est ce plan de match qui nous projette dans l'avenir. Il présente une métropole concurrentielle et prospère, dont le développement culturel, économique, environnemental et social est reconnu internationalement. Cette perspective repose, entre autres, sur la réalisation de projets structurants, dont fait partie le Quartier des spectacles, et sur des actions de soutien au développement économique.

L'année 2008 marque le début des travaux liés à ces grands projets.

Transformer l'autoroute Bonaventure en un accès moderne à la ville

Projet au potentiel immobilier prometteur, le dossier du Havre se déclinera en plusieurs phases. Phase 1 : d'ici à 2009, l'autoroute Bonaventure, entre les rues Brennan et Saint-Jacques, sera remplacée par une artère urbaine dont les chaussées se situeront de part et d'autre d'un îlot central tantôt construit, tantôt paysagé. La transformation de ce tronçon libérera des terrains appartenant à la Ville et laissera place à un boulevard urbain au design moderne et audacieux.

Le projet prévoit également, dans des phases ultérieures, la mise en service d'un tramway et l'aménagement d'un parc linéaire entre les ponts Champlain et Victoria.

S'inscrivant dans le cadre de la démarche de planification entamée avec l'ensemble des partenaires, la Société du Havre de Montréal (SHM) déposera, au cours de l'automne 2008, les résultats des différents mandats réalisés au cours de la phase de l'avant-projet détaillé.

- les premiers travaux préparatoires sont en cours depuis le 1^{er} octobre 2007. Ces travaux consistent en :
 - des fouilles archéologiques;
 - des tests et des sondages d'évaluation de la qualité des sols, en vue de valider l'importance des niveaux de contamination.
- les études de l'avant-projet détaillé permettront de préciser le plan d'aménagement du secteur.

D'ici au 31 décembre 2008, près de 7 M\$ seront consacrés à l'avant-projet détaillé de la première phase du réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

Au total, la phase 1 représente des investissements de l'ordre de 71 M\$, excluant toutefois la reconstruction des infrastructures souterraines, tels les services d'aqueduc et d'égout, et aussi la canalisation pour le gaz, le câblage électrique et téléphonique, etc.

Le réaménagement de l'autoroute Bonaventure emmènera dans son sillage des investissements immobiliers de plus de **800 M\$** pour l'ensemble du secteur et attirera des investisseurs, tant publics que privés, qui y verront des occasions d'affaires intéressantes :

- **550 M\$** dans le faubourg des Récollets;
- **284 M\$** sur les terrains appartenant à la Ville de Montréal.

Accompagner et soutenir le développement des universités

L'administration municipale a comme priorité de renforcer la position de Montréal en tant que ville de savoir et, ainsi, souhaite accompagner les universités montréalaises dans leurs projets de développement.

Le projet du campus d'Outremont est un projet majeur de 275 000 m², lequel, une fois complété, renforcera le rôle de Montréal comme ville de savoir. L'Université de Montréal, avec l'appui des gouvernements supérieurs, déterminera son échéancier et ses priorités de développement.

La Ville sera à ses côtés pour appuyer, le cas échéant, la réalisation des infrastructures requises pour ce développement. Concrètement, la Ville a prévu, pour la période 2008-2010, des investissements de 21,2 M\$ à cette fin.

De plus, pour cette même période, 18 M\$ sont prévus pour des aménagements dans le secteur de l'Université Concordia, en lien avec les projets de cette autre institution montréalaise.

Appuyer le gouvernement dans le développement des deux grands centres hospitaliers universitaires

Le gouvernement du Québec est responsable des projets de développement du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du Centre universitaire de santé McGill (CUSM). En 2008, la Ville poursuivra sa collaboration avec le gouvernement du Québec, au rythme qu'il détermine.

En 2007, la Ville et le CUSM ont signé une convention relativement à la réalisation, au partage des coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CHUM sur le site de l'ancienne cour de triage Glen.

En 2008, auront lieu, entre autres activités :

- l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- le début des travaux d'infrastructures municipales au pourtour du site Glen du CUSM.

Les travaux publics municipaux autour du site Glen sont prévus au Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 et représentent un investissement de 32 M\$.

Pour l'année 2008, les investissements prévus s'élèvent à 13,6 M\$.

Programmes *réussir@montréal*

PR@M-Commerce

Le *PR@M-Commerce* disposera d'un budget de près de 12 M\$ sur quatre ans pour encourager les commerçants et les propriétaires d'immeubles commerciaux à investir dans la rénovation des immeubles, afin d'assurer la revitalisation des artères commerciales traditionnelles. Il comprend plusieurs volets, dont l'accompagnement de regroupements de commerçants, la réalisation de diagnostics, d'analyses et de plans directeurs, l'aide financière pour le design d'aménagement et la rénovation des bâtiments commerciaux.

La sélection des artères commerciales admissibles au *PR@M-Commerce* sera établie en fonction de critères incluant, notamment, la capacité des regroupements d'affaires à soutenir la réalisation des projets de développement économique local. Jusqu'en 2009, 17 artères seront sélectionnées.

PR@M-Industrie

Le *PR@M-Industrie* est un nouveau programme de subvention destiné aux propriétaires de bâtiments industriels. La subvention principale consiste à verser au propriétaire du bâtiment industriel un montant égal à 100 % de l'augmentation de la taxe foncière générale liée à la hausse de la valeur foncière découlant de la construction, de la reconversion ou de l'agrandissement d'un bâtiment industriel. Pour la quatrième année, la subvention sera de 80 % et, pour la cinquième année, de 60 %. Une bonification des taux à 100 % pour les deux dernières années est prévue dans certains cas.

En vigueur depuis novembre 2007, ce programme a été mis sur pied afin d'accélérer l'investissement immobilier industriel, de maintenir une structure économique diversifiée et de valoriser le cadre bâti industriel. La Ville estime qu'elle remboursera près de 48 M\$ sur 10 ans aux propriétaires de bâtiments industriels.

Protéger l'environnement et embellir la ville

La beauté d'une ville est un des facteurs importants qui contribuent à l'attraction de visiteurs et de nouveaux résidents et à la rétention des personnes qui y habitent déjà. Fidèle à son engagement maintes fois répété, Montréal entend saisir toutes les occasions qui se présenteront pour offrir aux Montréalaises et Montréalais un milieu de vie de grande qualité et un environnement sain. Montréal souhaite devenir une référence en matière de développement durable.

En 2008, Montréal intensifiera ses actions dans les secteurs suivants.

Gestion des matières résiduelles

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR) a pour objet de mettre en œuvre les mesures du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMM. Le tout doit être planifié conformément à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Le Plan directeur doit faire l'objet d'une adoption au début de l'année 2008.

Parmi les nouvelles mesures à mettre en œuvre selon le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, deux sont prévues au budget de 2008 :

- la collecte et le traitement des résidus verts;
- le projet *Urgence Ozone*.

La Ville y consacrerait un montant de 6,3 M\$.

La part du Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 reliée au PDGMR (incluant les écocentres) a été établie à 8,5 M\$, dont 2,4 M\$ en 2008.

L'implantation de nouveaux écocentres

Les écocentres constituent un aspect important du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. En 2008, la Ville va poursuivre son programme d'implantation d'écocentres sur le territoire de l'île de Montréal. À terme, 14 écocentres desserviront l'ensemble du territoire.

En 2008 :

- la construction d'un nouvel écocentre débutera dans l'arrondissement de LaSalle. Il s'ajoutera aux six écocentres qui sont en activité sur le territoire de la Ville. Cet ajout représente un investissement de 1,4 M\$;
- les étapes préliminaires à l'implantation d'un écocentre sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent seront également effectuées.

L'amélioration de la propreté

La propreté des lieux publics est la première chose que remarquent les visiteurs et une condition *sine qua non* du bien-être des résidents. Le constat ayant été fait qu'un effort particulier doit être entrepris à cet égard, la Ville a promptement relevé le défi.

En 2008, Montréal maintient le budget annuel dédié à la propreté à quelque 66 M\$, comme elle l'a fait en 2007.

Cet argent alimentera les budgets de propreté des arrondissements, leur permettant, entre autres, de financer des opérations spécifiques telles que :

- le retour des brigades de propreté sur les grandes artères (2 M\$);
- les programmes d'enlèvement de graffitis sur le domaine privé (1 M\$);
- l'acquisition de mobilier urbain et l'adoption de mesures d'embellissement (250 000 \$).

Cette somme permettra également aux arrondissements d'améliorer leur performance en augmentant, selon leurs besoins respectifs :

- le nombre d'inspecteurs;
- la fréquence de certaines opérations, tel le balayage de rue;
- le nombre d'équipes de propreté.

L'aménagement des grands parcs et le verdissement de la ville

L'aménagement de nos grands parcs date de plusieurs décennies, et un effort soutenu est nécessaire pour protéger et mettre en valeur cet important patrimoine vert. En 2008, un montant net d'investissement de 9,6 M\$ lui sera consacré. À titre d'exemple, mentionnons les projets suivants :

- promenade Bellerive (phase 2 de la stabilisation des berges);
- parc Maisonneuve (phase 2 de la réfection des sentiers);
- parc Jarry (réaménagement, incluant l'aire de jeux).

Par ailleurs, d'importants travaux seront réalisés au parc du Mont-Royal. Des investissements de plus de 7,7 M\$ y seront consacrés au cours des trois prochaines années (2008-2010). Mentionnons, entre autres :

- les travaux de réaménagement de l'entrée Peel;
- la finalisation des travaux de restauration de la croix du mont Royal;
- la finalisation des travaux de réfection du monument Georges-Étienne-Cartier;
- le réaménagement de l'aire de jeux et de l'aire de pique-nique;
- les travaux de réfection du belvédère Camillien-Houde;
- l'aménagement de tronçons du chemin de ceinture, soit celui à l'extrémité ouest du parc et celui adjacent au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le long du chemin de la Côte-des-Neiges.

Le Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 prévoit des investissements totaux de 30 M\$ pour les grands parcs, dont 8 M\$ pour le parc Jean-Drapeau.

Par ailleurs, la Ville maintient le cap en matière de verdissement et entend planter 5 500 arbres en 2008.

Protection des milieux naturels

En 2008, un montant net d'investissement de 12 M\$ sera consacré aux milieux naturels afin de :

- finaliser des ententes de protection dans divers écoterritoires pour augmenter le nombre d'hectares protégés;
- protéger et mettre en valeur des milieux naturels riverains écologiques, des corridors fauniques et floristiques en rive ainsi que dans des parcs locaux;
- collaborer à la modification du schéma d'aménagement en vue d'intégrer la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), produire la carte des lieux d'application (cours d'eau, lacs, etc.) et participer à la validation de cette carte auprès du MDDEP et des arrondissements concernés.

Lutte contre les gaz à effet de serre

La Ville poursuit son objectif de réduction des gaz à effet de serre. Parmi les mesures prises par la Ville, mentionnons :

- le remplacement, d'ici à 2011, de 500 automobiles par des véhicules écoénergétiques et de 106 camionnettes à moteur à essence de 6 cylindres par des 4 cylindres;
- la transformation, au cours des prochaines années, des installations des Muséums nature de Montréal afin d'y réduire la consommation énergétique – la Ville y consacra 8 M\$;
- en 2008, la Ville et la STM approvisionneront leurs véhicules avec du biodiesel plutôt qu'avec du diesel régulier.

Rapprocher la Ville de tous les citoyens

La prestation de services aux citoyens est la raison d'être d'une administration municipale. L'amélioration de ses services, en tenant compte de la nouvelle réalité de vie de la population et en faisant davantage appel aux nouvelles technologies, est pour la Ville un objectif récurrent.

Montréal est une des villes les plus sécuritaires du monde. La raison en est que la sécurité de la population montréalaise et de nos visiteurs est au cœur des préoccupations de la Ville.

En 2008, Montréal mettra l'accent sur les priorités suivantes :

Amélioration de l'accessibilité aux services de la Ville

Avec le lancement du service 311 à partir de décembre 2007, il sera désormais plus simple et rapide pour les citoyens de contacter l'administration municipale pour obtenir une information, des réponses à leurs questions ou adresser des demandes aux différents services municipaux. Ils profiteront alors d'un horaire de services prolongé, 365 jours par année, soit :

- de 8 h 30 à 20 h 30 du lundi au vendredi;
- de 9 h à 17 h les samedis, les dimanches et les jours fériés.

Les citoyens pourront, de plus, signaler un problème nécessitant une intervention rapide des Travaux publics ou du Service d'entretien (bris, pannes, etc.) en composant le 311, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

La Ville poursuivra également l'amélioration de son site Internet pour faciliter l'accès du public à l'information et permettre aux contribuables d'effectuer davantage de transactions en ligne.

En 2008 :

- 2,5 M\$ seront consacrés au volet centre d'appels;
- 1,8 M\$ sera consacré au volet Internet-intranet.

Premiers répondants

Le service des premiers répondants permet aux pompiers de répondre rapidement à certains appels d'urgence de nature médicale, contribuant ainsi à sauver plus de vies. En 2007, la phase 1 du projet de déploiement du service de premiers répondants sur l'île de Montréal a permis son implantation dans 19 casernes.

En 2008, pour la phase 2, le service de premiers répondants sera implanté dans 18 casernes; 9,1 M\$ seront consacrés aux opérations, ce montant représentant une augmentation annuelle de 2,3 M\$ au budget de fonctionnement.

Le Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 prévoit des investissements de 6 M\$ pour l'implantation du service de premiers répondants, dont 2 M\$ pour l'année 2008.

En 2009, la troisième et dernière phase du déploiement du service de premiers répondants prévoit une implantation dans 21 casernes.

Plan d'accessibilité universelle

En 2008, la Ville poursuivra son programme d'accessibilité physique aux bâtiments et installations. Rappelons qu'il s'agit là de l'un des quatre axes du Plan d'action en accessibilité universelle.

Au Programme triennal d'immobilisations 2008-2010, 3,1 M\$ sont prévus pour l'accessibilité physique aux bâtiments et installations.

Offrir une administration encore plus performante

Les projets mis de l'avant par l'administration municipale sont à la hauteur des ambitions qu'est en droit d'avoir une métropole économique et culturelle de la stature de Montréal. Le défi consiste à réaliser ces aspirations, essentielles à la croissance de la Ville et au mieux-être de ses citoyens, sans augmenter le fardeau fiscal des contribuables. Ce défi, l'administration municipale l'a relevé de façon constante au cours des dernières années, et elle persiste en 2008. Il demeure que le financement des activités et du développement de Montréal impose de plus en plus de contraintes aux administrateurs municipaux. Au premier chef, l'administration municipale a décidé que la Ville devait faire les premiers efforts et développer une approche de gestion plus efficace et plus rigoureuse.

Pour ce faire, elle a adopté une série de mesures.

Un processus de révision des activités, des services, des opérations et des programmes (RASOP) a été lancé en mai 2006. Le but :

- recentrer l'appareil administratif sur la mission et les priorités de la Ville;

- augmenter la performance organisationnelle;
- dégager des marges de manœuvre financières par un solide contrôle des dépenses.

En 2006, la Ville s'est engagée à réaliser des économies récurrentes de l'ordre de 300 M\$ par année dès 2009. Les résultats suivent les prévisions :

- en 2007, des économies de 100 M\$ seront réalisées;
- en 2008, s'ajoutera une autre tranche d'économies récurrentes de 100 M\$, pour un total année de 200 M\$;
- au terme de la période 2007-2009, la réduction des dépenses annuelles aura atteint l'objectif de 300 M\$.

La Ville a établi un plan d'attrition de ses effectifs, prévoyant l'abolition de 1 000 postes années. En 2008, il est prévu d'en retrancher 408 postes.

L'utilisation de fonds dédiés pour financer les investissements en matière d'infrastructures donne à la Ville une assise financière solide et permet d'envisager l'avenir de façon plus sereine.

Le Fonds de l'eau

Afin de réaliser ce projet, l'administration municipale a décidé d'imposer à l'échelle de l'île, à partir de 2004, une contribution additionnelle de 25 M\$ qui est consacrée à l'amélioration du service de l'eau. Cette contribution augmente de 20 M\$ chaque année et atteindra 205 M\$ en 2013. En 2008, cette contribution s'élèvera à 105 M\$. Le Fonds de l'eau est l'outil de base que l'Administration privilégie pour sa stratégie financière destinée à réaliser le plan de réhabilitation des infrastructures de l'eau. En procédant ainsi, elle stabilise à long terme les ressources financières consacrées à l'eau.

Le Fonds de la voirie

En 2006, la Ville a créé un fonds réservé à la réfection des infrastructures routières. Ce fonds devrait couvrir l'ensemble des dépenses et revenus rattachés aux activités liées à la voirie, à la circulation et aux pistes cyclables. Les Montréalais y contribuent à hauteur de 20 M\$ par année.

Nonobstant des investissements records dans les infrastructures et dans les transports collectifs et actifs, et une augmentation notable de la qualité des services aux citoyens, la Ville a réussi à exercer un contrôle serré de la dette publique. Ainsi, elle ne taxe pas l'avenir des générations futures.

Cette gestion efficace et responsable profite fortement aux Montréalaises et Montréalais. Entre autres résultats positifs, la cote de crédit de Montréal a été maintenue au niveau Aa2. C'est la meilleure cote de crédit de l'histoire de la Ville.

Mais tous ces efforts s'avèrent insuffisants à combler les besoins de financement de la métropole. Consciente qu'on ne peut demander aux Montréalaises et Montréalais de contribuer davantage, l'administration municipale poursuivra les discussions avec les ordres de gouvernement supérieurs pour obtenir de nouvelles sources de revenus, à la fois suffisantes et récurrentes.

Toutefois, le budget de 2008 contient des moyens qui permettent la mise en œuvre du plan d'affaires clair et ambitieux que s'est donné l'Administration. Il ne fait aucun doute que l'action est au rendez-vous!

2008

Profil de Montréal

Montréal 

L'ÎLE DE MONTRÉAL et sa population



DES CHIFFRES QUI PARLENT DE MONTRÉAL

Île de Montréal

16 municipalités

500 kilomètres carrés

Population

L'île de Montréal compte **1 873 813 habitants**. Le Grand Montréal, qui inclut les couronnes nord et sud, atteint les **3,6 millions d'habitants**, plaçant la métropole au 16^e rang des régions les plus peuplées en Amérique du Nord. En 2006, la grande majorité des nouveaux résidents permanents du Québec s'installent à Montréal, contribuant ainsi à faire de la population montréalaise une véritable mosaïque composée de plus d'une centaine de communautés d'origines diverses.

Infrastructures

- 5 600 km de réseau routier sur l'île de Montréal
- 400 km de réseau cyclable
- 17 ponts et tunnels donnant accès à l'île
- 33 km de réseau piétonnier souterrain
- 700 structures gérées par la Ville

Éducation

- 2 universités francophones
- 2 universités anglophones
- 7000 diplômés à la maîtrise et au doctorat / an
- Nombreuses écoles affiliées incluant : HEC Montréal, École polytechnique, École de technologie supérieure et École nationale d'administration publique

Environnement

- La qualité de l'air : Montréal mesure la qualité de l'air grâce à son réseau de surveillance qui exploite 16 stations d'échantillonnage.
- La protection des espaces verts : Montréal gère 6 écocentres et 1 160 parcs répartis sur son territoire. Quelque 17 grands parcs sont accessibles au public ainsi que 3 milieux naturels.

Santé

- 90 établissements de santé dont :
- 16 centres hospitaliers
- 12 centres de santé et services sociaux
- 14 centres de réadaptation
- 41 centres d'hébergement et de soins de longue durée

Tourisme

- 7,8 millions de touristes
- 2,5 milliards de dollars
- 284 congrès et réunions corporatives
- 40 festivals et événements internationaux

Économie sectorielle

Industrie aérospatiale
 ➤ Chiffre d'affaires : 11,4 G\$
 ➤ 241 entreprises
 ➤ 40 400 emplois

Technologies de l'information
 ➤ Exportations : 3,5 G\$
 ➤ 2 662 entreprises
 ➤ 108 000 emplois

Port de Montréal
 ➤ 25,3 millions de tonnes de marchandises
 ➤ Position de chef de file sur le marché des conteneurs en Amérique du Nord

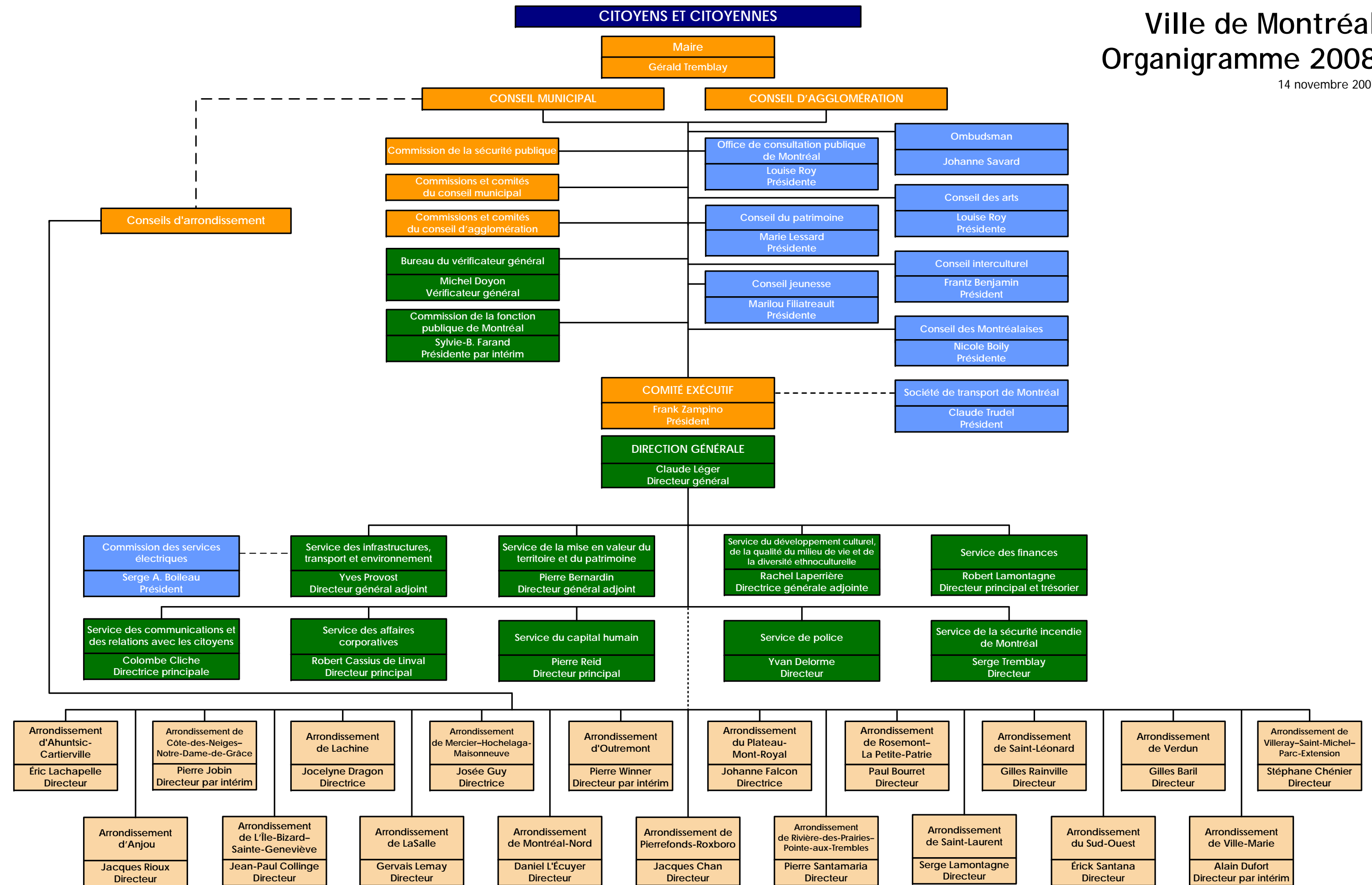
Sciences de la vie
 ➤ Chiffre d'affaires : 4 G\$
 ➤ 479 entreprises
 ➤ 149 centres de recherche
 ➤ 40 500 emplois

Industrie du cinéma et de la télévision
 ➤ Chiffre d'affaires : 1,4 G\$
 ➤ 375 entreprises
 ➤ 22 400 emplois

Aéroport de Montréal-Trudeau
 ➤ 12,4 millions de passagers
 ➤ 240 000 vols

Ville de Montréal Organigramme 2008

14 novembre 2007



LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Gérald Tremblay

Maire

- **Allmand, Warren**
District de Loyola
Arrondissement
de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Applebaum, Michael**
Maire de l'arrondissement
de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Barbe, Manon**
Mairesse de l'arrondissement
de LaSalle
- **Beaudoin, Marie-Andrée**
Mairesse de l'arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville
- **Bélanger, Richard**
Maire de l'arrondissement
de L'Île-Bizard–Sainte-
Geneviève
- **Bélisle, André**
District de Pointe-aux-Trembles
Arrondissement
de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Bergeron, Richard**
District de DeLorimier
Arrondissement
du Plateau-Mont-Royal
- **Bernier-Genest, Carle**
District de Marie-Victorin
Arrondissement de Rosemont–
La Petite-Patrie
- **Bissonnet, Yvette**
District de Saint-Léonard-Est
Arrondissement de Saint-
Léonard
- **Bittar, Patricia**
District de Norman-McLaren
Arrondissement
de Saint-Laurent
- **Blanchard, Laurent**
District d'Hochelega
Arrondissement
de Mercier–Hochelega-
Maisonneuve
- **Campbell, Jocelyn Ann**
District de Saint-Sulpice
Arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville
- **Cartier, Jean-Yves**
District de Saint-Paul–Émard
Arrondissement du Sud-Ouest
- **Cinq-Mars, Marie**
Arrondissement d'Outremont
- **Cowell-Poitras, Jane**
Arrondissement de Lachine
- **Dauphin, Claude**
Maire de l'arrondissement
de Lachine
- **Demers, Laval**
District de Côte-de-Liesse
Arrondissement de Saint-
Laurent
- **Deros, Mary**
District de Parc-Extension
Arrondissement
de Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Deschamps, Richard**
District du Sault-Saint-Louis
Arrondissement de LaSalle
- **DeSousa, Alan**
Maire de l'arrondissement
de Saint-Laurent
- **Dompiere, Richer**
District de Louis-Riel
Arrondissement
de Mercier–Hochelega-
Maisonneuve
- **Du Sault, Carole**
District d'Étienne-Desmarteau
Arrondissement
de Rosemont–La Petite-Patrie
- **Dubois, Christian G.**
District de l'Est
Arrondissement
de Pierrefonds-Roxboro
- **Eloyan, Noushig**
District de Bordeaux-Cartierville
Arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville
- **Farinacci, Alvaro**
District de Cecil-P.-Newman
Arrondissement de LaSalle
- **Forcillo, Sammy**
District de Sainte-Marie–
Saint-Jacques
Arrondissement de Ville-Marie
- **Fotopulos, Helen**
Mairesse de l'arrondissement
du Plateau-Mont-Royal
- **Gibeau, Jean-Marc**
District d'Ovide-Clermont
Arrondissement
de Montréal-Nord
- **Groncin, Gilles**
District du Vieux-Rosemont
Arrondissement
de Rosemont–La Petite-Patrie
- **Hamel, Line**
District de Saint-Henri–
Petite-Bourgogne–
Pointe-Saint-Charles
Arrondissement du Sud-Ouest
- **Hénault, Andrée**
Arrondissement d'Anjou
- **Infantino, James V.**
District de Marie-Clarac
Arrondissement de Montréal-
Nord
- **Labonté, Benoit**
Maire de l'arrondissement
de Ville-Marie
- **Labrecque, Michel**
District du Mile-End
Arrondissement
du Plateau-Mont-Royal
- **Lachance, Sylvain**
District de Villeray
Arrondissement
de Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension

- **Lapointe, Pierre**
District d'Ahuntsic
Arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville
- **Lavallée, André**
Maire de l'arrondissement
de Rosemont–La Petite-Patrie
- **Maciocia, Cosmo**
Maire de l'arrondissement
de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Magri, Joe**
District de Rivières-des-Prairies
Arrondissement
de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Marotte, Ginette**
District de Champlain–
L'Île-des-Sœurs
Arrondissement de Verdun
- **Martinez, Soraya**
District de Saint-Michel
Arrondissement
de Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Miranda, Luis**
Maire de l'arrondissement
d'Anjou
- **Montmorency, Nicolas**
District de La Pointe-aux-
Prairies
Arrondissement
de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Montpetit, Jacqueline**
Mairesse de l'arrondissement
du Sud-Ouest
- **Parent, Marcel**
Maire de l'arrondissement
de Montréal-Nord
- **Perri, Dominic**
District de Saint-Léonard-Ouest
Arrondissement de Saint-
Léonard
- **Prescott, Michel**
District de Jeanne-Mance
Arrondissement du Plateau-
Mont-Royal
- **Primeau, Gaëtan**
District de Tétreaultville
Arrondissement
de Mercier–Hochelaga-
Maisonneuve
- **Purcell, François**
District de Saint-Édouard
Arrondissement
de Rosemont–La Petite-Patrie
- **Rotrand, Marvin**
District de Snowdon
Arrondissement
de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Saint-Arnaud, Claire**
District de Maisonneuve–
Longue-Pointe
Arrondissement
de Mercier–Hochelaga-
Maisonneuve
- **Samson, Anie**
Mairesse de l'arrondissement
de Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Senécal, Francine**
District de Côte-des-Neiges
Arrondissement
de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Sévigny, Catherine**
District de Peter-McGill
Arrondissement de Ville-Marie
- **St-Onge, Jean-François**
District du Sault-au-Récollet
Arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville
- **Tassé, Alain**
District de Desmarchais-
Crawford
Arrondissement de Verdun
- **Thériault, Lyn**
Mairesse de l'arrondissement
de Mercier–Hochelaga-
Maisonneuve
- **Tremblay, Marcel**
District de Notre-Dame-de-
Grâce
Arrondissement
de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Trudel, Claude**
Maire de l'arrondissement
de Verdun
- **Venneri, Frank**
District de François-Perrault
Arrondissement
de Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Ward, Bertrand A.**
District de l'Ouest
Arrondissement
de Pierrefonds-Roxboro
- **Worth, Monique**
Mairesse de l'arrondissement
de Pierrefonds-Roxboro
- **Zajdel, Saulie**
District de Darlington
Arrondissement
de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Zampino, Frank**
Maire de l'arrondissement
de Saint-Léonard

Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le maire de Montréal, monsieur **Gérald Tremblay**, a nommé les maires d'arrondissement qui représentent, avec lui, Montréal au conseil d'agglomération :

- **Applebaum, Michael**
Maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- **Barbe, Manon**
Mairesse de l'arrondissement de LaSalle
- **Beaudoin, Marie-Andrée**
Mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- **Dauphin, Claude**
Maire de l'arrondissement de Lachine
- **DeSousa, Alan**
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent
- **Fotopulos, Helen**
Mairesse de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
- **Labonté, Benoit**
Maire de l'arrondissement de Ville-Marie
- **Lavallée, André**
Maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- **Maciocia, Cosmo**
Maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- **Miranda, Luis**
Maire de l'arrondissement d'Anjou
- **Montpetit, Jacqueline**
Mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest
- **Thériault, Lyn**
Mairesse de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- **Trudel, Claude**
Maire de l'arrondissement de Verdun
- **Worth, Monique**
Mairesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- **Zampino, Frank**
Maire de l'arrondissement de Saint-Léonard

Les maires des villes reconstituées siègent également au conseil d'agglomération, et la Ville de Dollard-des-Ormeaux a un représentant supplémentaire désigné par le maire de cette municipalité.

- **Benedetti, Bob**
Maire de Beaconsfield
- **Danyluk, Vera**
Mairesse de Mont-Royal
- **Housefather, Anthony**
Maire de Côte Saint-Luc
- **Janiszewski, Edward**
Maire de Dollard-des-Ormeaux
- **Labrosse, Yvon**
Maire de Montréal-Est
- **Marks, Karin**
Mairesse de Westmount
- **McLeish, George**
Maire de Senneville
- **McMurchie, Bill**
Maire de Pointe-Claire
- **Meany, John W.**
Maire de Kirkland
- **Rouleau, Edgar**
Maire de Dorval
- **Steinberg, William**
Maire de Hampstead
- **Stuart, Campbell**
Maire de Montréal-Ouest
- **Tierney, Bill**
Maire de Sainte-Anne-de-Bellevue
- **Tutino, Maria**
Mairesse de Baie d'Urfé
- Représentant de Dollard-des-Ormeaux
- **Bayouk, Zoe**
du 1^{er} janvier au 31 mai 2008
- **Johnson, Errol**
du 1^{er} juin au 30 novembre 2008
- **Brownstein, Herbert**
du 1^{er} décembre au 31 décembre 2008

LES MEMBRES DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Gérald Tremblay
Maire

Arrondissements

Ahuntsic-Cartierville

- **Beaudoin, Marie-Andrée**
Mairesse d'arrondissement
- **Campbell, Jocelyn Ann**
Conseillère de ville
District de Saint-Sulpice
- **Eloyan, Noushig**
Conseillère de ville
District de Bordeaux-Cartierville
- **Lapointe, Pierre**
Conseiller de ville
District d'A Huntsic
- **St-Onge, Jean-François**
Conseiller de ville
District du Sault-au-Récollet

Anjou

- **Miranda, Luis**
Maire d'arrondissement
- **Beaudry, Gilles**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Ouest
- **Hénault, Andrée**
Conseillère de ville
- **Tondreau, Rémy**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Est
- **Zammit, Michelle**
Conseillère d'arrondissement
District du Centre

Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce

- **Applebaum, Michael**
Maire d'arrondissement
- **Allmand, Warren**
Conseiller de ville
District de Loyola
- **Rotrand, Marvin**
Conseiller de ville
District de Snowdon

- **Senécal, Francine**
Conseillère de ville
District de Côte-des-Neiges

- **Tremblay, Marcel**
Conseiller de ville
District de Notre-Dame-de-Grâce

- **Zajdel, Saulie**
Conseiller de ville
District de Darlington

Lachine

- **Dauphin, Claude**
Maire d'arrondissement
- **Blanchet, Bernard**
Conseiller d'arrondissement
District de J.-Éméry-Provost
- **Cloutier, Jean-François**
Conseiller d'arrondissement
District du Fort-Rolland

- **Cowell-Postras, Jane**
Conseillère de ville
- **Verge, Elizabeth**
Conseillère d'arrondissement
District du Canal

LaSalle

- **Barbe, Manon**
Mairesse d'arrondissement
- **Blackhurst, Ross**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District du Sault-Saint-Louis
- **Cesari, Vincenzo**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District de Cecil-P.-Newman
- **Deschamps, Richard**
Conseiller de ville
District du Sault-Saint-Louis
- **Farinacci, Alvaro**
Conseiller de ville
District de Cecil-P.-Newman

- **Palestini, Laura**
Conseillère d'arrondissement
(poste 2)
District du Sault-Saint-Louis

- **Zarac, Lise**
Conseillère d'arrondissement
(poste 2)
District de Cecil-P.-Newman

Le Plateau-Mont-Royal

- **Fotopulos, Helen**
Mairesse d'arrondissement
- **Bergeron, Richard**
Conseiller de ville
District de DeLorimier
- **Dos Santos, Isabel**
Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Mance
- **Duplessis, Josée**
Conseillère d'arrondissement
District de DeLorimier
- **Fakotakis-Kolaitis, Eleni**
Conseillère d'arrondissement
District du Mile-End
- **Labrecque, Michel**
Conseiller de ville
District du Mile-End
- **Prescott, Michel**
Conseiller de ville
District de Jeanne-Mance

Le Sud-Ouest

- **Montpetit, Jacqueline**
Mairesse d'arrondissement
- **Bossy, Ronald**
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Paul-Émard
- **Cartier, Jean-Yves**
Conseiller de ville
District de Saint-Paul-Émard

- **Fréchette, Pierre E.**
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles
 - **Hamel, Line**
Conseillère de ville
District de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles
- L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **Bélanger, Richard**
Maire d'arrondissement
 - **Gibb, Diane**
Conseillère d'arrondissement
District de Pierre-Forêtier
 - **Little, Christopher**
Conseiller d'arrondissement
District de Denis-Benjamin-Viger
 - **Robert, François**
Conseiller d'arrondissement
District de Jacques-Bizard
 - **Voisard, Philippe**
Conseiller d'arrondissement
District de Sainte-Geneviève
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- **Thériault, Lyn**
Mairesse d'arrondissement
 - **Blanchard, Laurent**
Conseiller de ville
District d'Hochelaga
 - **Dompiere, Richer**
Conseiller de ville
District de Louis-Riel
 - **Primeau, Gaëtan**
Conseiller de ville
District de Tétreaultville
 - **Saint-Arnaud, Claire**
Conseillère de ville
District de Maisonneuve–Longue-Pointe
- Montréal-Nord
- **Parent, Marcel**
Maire d'arrondissement
- **Fortin, Normand**
Conseiller d'arrondissement
District d'Ovide-Clermont
 - **Gibeau, Jean-Marc**
Conseiller de ville
District d'Ovide-Clermont
 - **Infantino, James V.**
Conseiller de ville
District de Marie-Clarac
 - **Teti-Tomassi, Clementina**
Conseillère d'arrondissement
District de Marie-Clarac
- Outremont
- **Cinq-Mars, Marie**
Mairesse d'arrondissement
 - **Potvin, Marie**
Conseillère d'arrondissement
District de Robert-Bourassa
 - **Moffatt, Louis**
Conseiller d'arrondissement
District de Claude-Ryan
 - **Nunes, Ana**
Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Sauvé
 - **Piquette, Claude B.**
Conseiller d'arrondissement
District de Joseph-Beaubien
- Pierrefonds-Roxboro
- **Worth, Monique**
Mairesse d'arrondissement
 - **Clément-Talbot, Catherine**
Conseillère d'arrondissement
District de l'Ouest
 - **Dubois, Christian G.**
Conseiller de ville
District de l'Est
 - **Trottier, Roger**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Est
 - **Ward, Bertrand A.**
Conseiller de ville
District de l'Ouest
- Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- **Maciocia, Cosmo**
Maire d'arrondissement
- **Bélisle, André**
Conseiller de ville
District de Pointe-aux-Trembles
 - **Calderone, Maria**
Conseillère d'arrondissement
District de Rivière-des-Prairies
 - **Décarie, Suzanne**
Conseillère d'arrondissement
District de Pointe-aux-Trembles
 - **Di Pietro, Joseph**
Conseiller d'arrondissement
District de La Pointe-aux-Prairies
 - **Magri, Joe**
Conseiller de ville
District de Rivière-des-Prairies
 - **Montmorency, Nicolas**
Conseiller de ville
District de La Pointe-aux-Prairies
- Rosemont–La Petite-Patrie
- **Lavallée, André**
Maire d'arrondissement
 - **Bernier-Genest, Carle**
Conseiller de ville
District de Marie-Victorin
 - **Du Sault, Carole**
Conseillère de ville
District d'Étienne-Desmarteau
 - **Groncin, Gilles**
Conseiller de ville
District du Vieux-Rosemont
 - **Purcell, François**
Conseiller de ville
District de Saint-Édouard
- Saint-Laurent
- **DeSousa, Alan**
Maire d'arrondissement
 - **Biron, Michèle D.**
Conseillère d'arrondissement
District de Norman-McLaren
 - **Bittar, Patricia**
Conseillère de ville
District de Norman-McLaren
 - **Cohen, Maurice**
Conseiller d'arrondissement
District de Côte-de-Liesse

- **Demers, Laval**
Conseiller de ville
District de Côte-de-Liesse

Saint-Léonard

- **Zampino, Frank**
Maire d'arrondissement
- **Battista, Mario**
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Léonard-Ouest
- **Bissonnet, Yvette**
Conseillère de ville
District de Saint-Léonard-Est
- **Perri, Dominic**
Conseiller de ville
District de Saint-Léonard-Ouest
- **Zambito, Robert L.**
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Léonard-Est

Verdun

- **Trudel, Claude**
Maire d'arrondissement
- **Beaupré, Paul**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District de Champlain-L'Île-
des-Soeurs
- **Lavigueur Thériault, Josée**
Conseillère d'arrondissement
(poste 1)
District de Desmarchais-
Crawford
- **Marotte, Ginette**
Conseillère de ville
District de Champlain-L'Île-
des-Soeurs
- **Savard, André**
Conseiller d'arrondissement
(poste 2)
District de Desmarchais-
Crawford
- **Tassé, Alain**
Conseiller de ville
District de Desmarchais-
Crawford

- **Touchette, Marc**
Conseiller d'arrondissement
(poste 2)
District de Champlain-L'Île-
des-Soeurs

Ville-Marie

- **Labonté, Benoit**
Maire d'arrondissement
- **Boulos, Karim**
Conseiller d'arrondissement
District de Peter-McGill
- **Forcillo, Sammy**
Conseiller de ville
District de Sainte-Marie-Saint-
Jacques
- **Mainville, Pierre**
Conseiller d'arrondissement
District de Sainte-Marie-Saint-
Jacques
- **Sévigny, Catherine**
Conseillère de ville
District de Peter-McGill

Villeray-
Saint-Michel-
Parc-Extension

- **Samson, Anie**
Mairesse d'arrondissement
- **Deros, Mary**
Conseillère de ville
District de Parc-Extension
- **Lachance, Sylvain**
Conseiller de ville
District de Villeray
- **Martinez, Soraya**
Conseillère de ville
District de Saint-Michel
- **Venneri, Frank**
Conseiller de ville
District de François-Perrault

Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.

Les conseillères et conseillers de ville siègent au conseil municipal ainsi qu'aux conseils d'arrondissement. Les conseillères et conseillers d'arrondissement siègent uniquement aux conseils d'arrondissement.

Le comité exécutif



Gérald Tremblay
Maire



Frank Zampino
Président



Claude Dauphin
Vice-président



Francine Senécal
Vice-présidente



Marie-Andrée Beaudoin
Membre du comité exécutif



Alan DeSousa
Membre du comité exécutif



Sammy Forcillo
Membre du comité exécutif



Helen Fotopulos
Membre du comité exécutif



André Lavallée
Membre du comité exécutif



Cosmo Maciocia
Membre du comité exécutif



Marcel Tremblay
Membre du comité exécutif

**Conseillères et
conseillers associés**

Manon Barbe
Patricia Bittar
Jane Cowell-Postras
Richard Deschamps
Jacqueline Montpetit
Frank Venneri
Monique Worth

LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSION DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Président
Marcel Parent

Vice-présidents
Marvin Rotrand
Claire Saint-Arnaud

Membres
Warren Allmand
Jocelyn Ann Campbell
Anie Samson
Marcel Tremblay
Claude Trudel

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE

Président
Vacant

Vice-présidente
Michèle D. Biron

Membres
Karim Boulos
Vincenzo Cesari
Isabel Dos Santos
Carole Du Sault
Gilles Grondin
Lyn Thériault

COMMISSION SUR LES FINANCES, LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LE CAPITAL HUMAIN

Président
Bertrand A. Ward

Vice-président
Claude B. Piquette

Membres
Maria Calderone
Laval Demers
Jean-Marc Gibeau
Lyne Hamel
François Purcell
Lise Zarac

COMMISSION SUR LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LE TRANSPORT COLLECTIF

Présidente
Manon Barbe

Vice-présidente
Noushig Eloyan

Membres
Richard Bergeron
Carle Bernier-Genest
Pierre Mainville
Ginette Marotte
Alain Tassé
Robert L. Zambito

COMMISSION SUR LE TRANSPORT, LA GESTION DES INFRASTRUCTURES ET L'ENVIRONNEMENT

Président
Dominic Perri

Vice-présidente
Josée Duplessis

Membres
Joseph Di Pietro
Christian G. Dubois
Pierre E. Fréchette
Gaëtan Primeau
André Savard
Marc Touchette

COMMISSION SUR LES SERVICES AUX CITOYENS

Président
Jean-François St-Onge

Vice-présidente
Mary Deros

Membres
Ross Blackhurst
Maurice Cohen
Suzanne Décarie
Sylvain Lachance
Clementina Teti-Tomassi
Frank Venneri

LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

**COMMISSION SUR LES FINANCES ET
L'ADMINISTRATION**

Président

Alan DeSousa

Vice-président

Edward Janiszewski

Membres

Mary Deros
Sammy Forcillo
James Infantino
Maria Tutino
Bertrand A. Ward

**COMMISSION SUR L'ENVIRONNEMENT,
LE TRANSPORT ET LES
INFRASTRUCTURES**

Président

Michael Applebaum

Vice-président

Edgar Rouleau

Membres

Richard Bélanger
Sylvain Lachance
Gilles Marotte
Gaëtan Primeau
Campbell Stuart

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

Président

Richard Deschamps

Vice-président

Bill Tierney

Membres

Laurent Blanchard
Joe Magri
George McLeish
Catherine Sévigny
Frank Venneri

**COMMISSION SUR LES GRANDS
ÉQUIPEMENTS ET LES ACTIVITÉS
D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION**

Président

Vacant

Vice-président

Bob Benedetti

Membres

Jocelyn Ann Campbell
Jean-Yves Cartier
Alvaro Farinacci
Soraya Martinez
William Steinberg

**COMMISSION DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

Président

Claude Dauphin

Vice-présidente

Vera Danyluk

Membres

Patricia Bittar
Jean-Marc Gibeau
Anthony Housefather
Catherine Sévigny
Samir Rizkalla (représentant du
gouvernement du Québec)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN 2007¹

Si la tendance se maintient, les principaux indicateurs économiques révéleront une bonne année 2007 dans plusieurs secteurs de l'économie montréalaise.

- L'année 2007 pourrait en effet afficher d'excellents résultats en matière de création d'emplois. Déjà, 14 700 nouveaux emplois ont été créés au cours des mois de janvier à août 2007, ce qui porte à près de 955 000 le nombre total d'emplois sur le territoire de l'agglomération de Montréal en août 2007. Les gains d'emplois ont été observés dans l'emploi à temps plein, ce qui témoigne d'un regain de confiance des employeurs.
- L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit des dépenses en immobilisations d'un peu plus de 12 milliards de dollars pour le territoire de l'agglomération de Montréal en 2007, une hausse de près de 8 % par rapport à l'année 2006.
- La valeur des permis de construction délivrés en 2007 dépassera fort probablement ce qui avait été enregistré au cours de l'année précédente. Selon les estimations de la Ville de Montréal, la valeur des projets atteindrait, en effet, plus de 2,3 milliards de dollars en 2007, soit une hausse de près de 8 % par rapport à 2006.
- La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) considère que les facteurs ayant influencé le marché locatif en 2006 continueront d'interagir en 2007 et que de nouvelles hausses des taux d'inoccupation pour l'année en cours sont à prévoir. Le taux d'inoccupation des logements atteignait les 3 % en 2006, ce que la SCHL qualifie de marché équilibré.
- L'ISQ estime que l'agglomération comptait 1 874 000 habitants en 2006. La population de Montréal semble vouloir se stabiliser depuis 2003, et ce, malgré une légère croissance observée en 2006, en partie attribuable à un accroissement naturel plus important. Le nombre de naissances a, en effet, affiché les meilleurs résultats depuis 1996.
- L'année 2007 s'annonce tout aussi occupée que 2006 aux installations portuaires montréalaises, selon les résultats enregistrés au cours de la première moitié de l'année. Les marchandises manutentionnées pourraient frôler les 25,3 millions de tonnes, établissant ainsi un nouveau record.
- Un autre record semble se profiler pour l'année 2007, alors que le trafic de passagers à l'aéroport Montréal-Trudeau a connu une hausse de 9 % pour les mois de janvier à août, par rapport à la même période en 2006. Le nombre de passagers pourrait en effet avoisiner les 12,4 millions.
- Les prévisions de 2007 pour l'industrie du tourisme se basent sur un climat économique peu favorable, alors que le dollar canadien est presque à parité avec le dollar américain et que les touristes en provenance des États-Unis se font de plus en plus rares. Tourisme Montréal estime tout de même que le développement de nouveaux marchés permettra de maintenir à 7,8 millions le nombre de touristes qui auront visité Montréal en 2007.

¹ La revue de la situation économique est basée sur les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la rédaction de ce document, soit le 5 octobre 2007. Par ailleurs, ce texte ne présente qu'un résumé de l'état de la situation économique dans l'agglomération de Montréal. Le lecteur peut se référer au texte complet dans le *Cahier d'information complémentaire 2008*, disponible en version électronique à l'adresse suivante : ville.montréal.qc.ca/finances.

Tableau 1
Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal

	2006	Variation 2005 - 2006 ¹	Tendances 2007
Marché du travail			
Emplois (en milliers)	940,2	+ 2,2 %	↗
Emplois temps plein (en milliers)	753,2	- 0,5 %	↘
Emplois temps partiel (en milliers)	186,9	+ 14,5 %	↗
Nombre d'établissements	60 601	Stable (-0,1 %)	↔
Taux d'emploi (en pourcentage)	59,4	+ 0,8 point	↗
Taux d'activité (en pourcentage)	66,0	+ 0,3 point	↘
Taux de chômage (en pourcentage)	10,1	- 0,7 point	↘
Bénéficiaires de l'aide sociale (en nombre)	60 448	- 4,7 %	↘
Immobilisations			
Investissements en immobilisations (en millions de dollars)	11 856	- 4,1 %	↘
Investissement du secteur privé	8 115	- 1,7 %	↗
Investissement du secteur public	3 741	- 9,1 %	↗
Valeur des permis de construction - secteur non résidentiel (M\$)	1 056	+ 11,3 %	↗
Commercial	589	+ 22,7 %	↗
Industriel	140	- 28,2 %	↘
Institutionnel	326	+ 19,4 %	↗
Taux d'inoccupation des locaux industriels secteur centre (en pourcentage)	5,2	- 0,5 point	—
Taux d'inoccupation des locaux pour bureaux au centre-ville (en pourcentage)	10,1	- 1,5 point	↘
Logement			
Logements mis en chantier (en nombre)	6 955	- 18,5 %	↘
Valeur des permis de construction - secteur résidentiel (M\$)	1 095	- 7,3 %	—
Ventes de résidences (en nombre)	15 042	+ 2,1 %	↗
Prix de vente moyen d'une copropriété (en dollars)	228 773	+ 4,3 %	↗
Taux d'inoccupation résidentiel (en pourcentage)	3,0	+ 0,9 point	↗
Immobilisations dans le secteur du logement (M\$)	2 497	- 3,1 %	—
Savoir			
Publications scientifiques (en nombre)*	5 403	+ 17,0 %	n.d.
Effectif étudiant universitaire (en nombre)**	165 955	+ 0,9 %	n.d.
Diplômes décernés par les universités (en nombre)**	41 433	+ 2,6 %	n.d.
Démographie			
Population (en nombre de personnes)	1 874 000	Stable (0,1 %)	n.d.
Solde migratoire (en nombre de personnes)	- 2 888	—	n.d.
Immigration internationale (nouveaux immigrants en nombre)	30 409	- 3,3 %	n.d.
Transport et tourisme			
Trafic de marchandises au Port de Montréal (en millions de tonnes)	25,1	+ 3,3 %	↗
Croisiéristes accueillis au port de Montréal (en nombre)	40 565	+ 14,7 %	n.d.
Volume de passagers dans les aéroports de Montréal (en millions de passagers)	11,4	+ 4,6 %	↗
Touristes (en nombre)	7 631	+ 2,3 %	↗
Dépenses des touristes pour un séjour de 24 heures ou plus (en millions de dollars)	2 564	+ 3,1 %	↗
Taux d'occupation des hôtels (en pourcentage)	68,0	+ 0,5 point	↘

¹ Sauf indications contraires.

* 2005 VS 2004; **2006 VS 2005.

Perspectives pour la région métropolitaine

La valeur du dollar canadien, qui au moment d'écrire ces lignes surpasse légèrement le dollar américain, a fragilisé le secteur montréalais de la fabrication depuis le début de l'année. Ces circonstances ont amené le Conference Board du Canada à réviser à la baisse, soit à 2,1 %, les prévisions de croissance de l'économie pour l'année en cours, comparativement à 2,6 % dans les prévisions antérieures (avril 2007). Toutefois, l'organisme souligne que les autres secteurs de l'activité économique montréalaise continuent d'afficher des performances plus qu'acceptables. Ainsi, le commerce de gros et de détail et le secteur financier pourraient atteindre des résultats de 3,6 % supérieurs à ceux de 2006. Les services commerciaux ne seront pas en reste, avec une croissance prévue de 3,1 %.

Tableau 2
Principaux indicateurs : prévisions du Conference Board du Canada, RMR de Montréal, 2007 à 2011

Principaux indicateurs : prévisions ¹ du Conference Board, de 2007 à 2011					
RMR de Montréal					
	Taux de croissance prévu en %				
	2007	2008	2009	2010	2011
PIB	↗ 2,1	↗ 2,7	↗ 2,9	↗ 2,9	↗ 2,9
Population	↗ 0,8	↗ 0,8	↗ 0,9	↗ 0,9	↗ 0,9
PIB par habitant	↗ 1,3	↗ 1,9	↗ 2,1	↗ 2,0	↗ 2,0
Nombre d'emplois	↗ 2,3	↗ 1,0	↗ 1,3	↗ 1,4	↗ 1,3
Taux de chômage	↘ 7,0	↗ 7,3	↘ 7,1	↘ 7,0	↔ 7,0
Revenu disponible par habitant	↗ 4,9	↗ 3,1	↗ 3,1	↗ 3,4	↗ 3,4
Mises en chantier	↘ - 6,6	↘ - 22,5	↘ - 1,2	↘ - 1,2	↘ - 0,6
Ventes au détail	↗ 4,2	↗ 5,3	↗ 5,1	↗ 5,3	↗ 5,3

¹ Prévisions d'août 2007.

Principales prévisions du Conference Board du Canada pour l'année 2007

- L'économie de la région montréalaise devrait connaître une croissance de 2,1 % au cours de l'année.
- Une très faible croissance de la population montréalaise est prévue, soit 0,8 %.
- Le Conference Board estime qu'il pourrait se créer 42 000 emplois dans la région métropolitaine de Montréal en 2007, soit une hausse de 2,3 % par rapport à 2006. Les pertes dans le secteur manufacturier, estimées à 25 000 emplois (- 9,3 %), seront largement compensées par des gains du secteur des services qui pourrait créer près de 65 000 emplois. Deux des composantes du secteur des services seront particulièrement actives, soit le commerce de gros et de détail (+ 22 000 emplois) et les services commerciaux (+ 28 000 emplois).
- Le taux de chômage, qui s'établissait à 8,4 % en 2006, devrait perdre 1,4 point de pourcentage en 2007 pour atteindre 7,0 %. Ce taux, qui s'annonce le meilleur depuis au moins 20 ans, pourrait se maintenir jusqu'en 2011, selon les prévisions.
- Le pouvoir d'achat des Montréalais devrait s'améliorer de façon substantielle en 2007. Le Conference Board estime en effet que leur revenu disponible pourrait croître de 4,9 % cette année et de 3,1 à 3,4 % pour la période 2008-2011. La mise en application de la *Loi sur l'équité salariale* viendrait en partie favoriser ces hausses. L'organisme estime à 25 800 \$ le revenu disponible moyen des Montréalais en 2007. Celui-ci pourrait avoisiner les 29 300 \$ en 2011.
- Le nombre de mises en chantier résidentielles devrait diminuer de 6,6 % en 2007, pour atteindre 21 300 nouvelles unités. L'organisme anticipe une remontée des taux d'intérêt hypothécaires pour les prochaines années, ce qui risque de ralentir le rythme de la construction résidentielle.
- Les ventes au détail dans la région métropolitaine de Montréal pourraient se chiffrer à 41,3 milliards de dollars en 2007, une hausse de 4,2 % par rapport à 2006. Le Conference Board s'attend à ce que celles-ci grimpent d'un peu plus de 5 % par année, de 2008 à 2011.

2008

Budget global

INTRODUCTION

INTRODUCTION

La mise en place de l'agglomération de Montréal

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'organisation municipale montréalaise a été profondément modifiée. Tel qu'édicté par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue de fournir des services et de gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son propre territoire et sur celui des 15 municipalités reconstituées au 1^{er} janvier 2006. Ces services communs sont offerts par les employés de la Ville de Montréal. Ainsi, tous les contribuables de l'île de Montréal sont appelés à verser une taxe commune, appelée taxe d'agglomération, pour l'ensemble des services communs qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

Le 21 juin 2007, le projet de loi n° 22 modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal était déposé à l'Assemblée nationale du Québec. Ce projet de loi, actuellement à l'étude en commission parlementaire, pourrait entraîner des modifications à l'organisation municipale sur l'île de Montréal, notamment en matière de gouvernance, de partage de compétences et de fiscalité. Toutefois, son entrée en vigueur ne pourra avoir lieu avant l'adoption du budget de 2008 de la Ville de Montréal. C'est la raison pour laquelle ce dernier est présenté, dans sa forme, en continuité avec le budget de 2007, lequel avait déjà fait l'objet de changements majeurs afin de refléter la réalité de l'organisation municipale en vigueur depuis 2006. Pour les lecteurs désireux d'obtenir une information plus détaillée sur la mise en place de l'agglomération, nous vous invitons à consulter l'annexe 2 qui traite du partage des compétences d'agglomération, des instances politiques qui en sont responsables, de leurs territoires d'application ainsi que la confection du budget à l'intérieur de ce cadre légal.

Harmonisation de la présentation de l'information financière municipale

La présentation du budget de 2008 a été ajustée afin de répondre à des modifications des règles comptables pour : les cessions d'actifs, les revenus spécifiques destinés au financement des dépenses d'immobilisations, les revenus généraux transférés aux activités d'investissement, les transferts relatifs au remboursement de capital, les remboursements de capital liés aux dépenses de fonctionnement. Ces modifications sont en accord avec les pratiques du ministère des Affaires municipales et des Régions qui a entrepris une démarche d'harmonisation des règles de présentation de l'information financière municipale en conformité avec les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Pour plus d'informations, veuillez consulter le texte *Harmonisation des règles comptables*, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

PRÉSENTATION DU BUDGET

Rappelons que la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* confère à la Ville de Montréal le rôle de municipalité centrale au sein de l'agglomération. Ainsi, la Ville de Montréal assume à la fois la gestion :

- des services relevant des **compétences d'agglomération** pour les 16 villes liées de l'ensemble du territoire de l'île de Montréal qui comprend les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal, laquelle se divise en 19 arrondissements;
- des services relevant des **compétences locales** pour le territoire de la Ville de Montréal, divisé en 19 arrondissements.

À ce titre, la Ville de Montréal a confectionné un seul budget pour 2008. L'information financière y est présentée de manière à respecter la structure de gouvernance, laquelle oblige une répartition budgétaire établie en fonction du **partage des compétences**, c'est-à-dire selon les instances décisionnelles qui en sont responsables.

Plus spécifiquement, le budget de la Ville de Montréal est divisé en trois grandes sections avec leurs subdivisions :

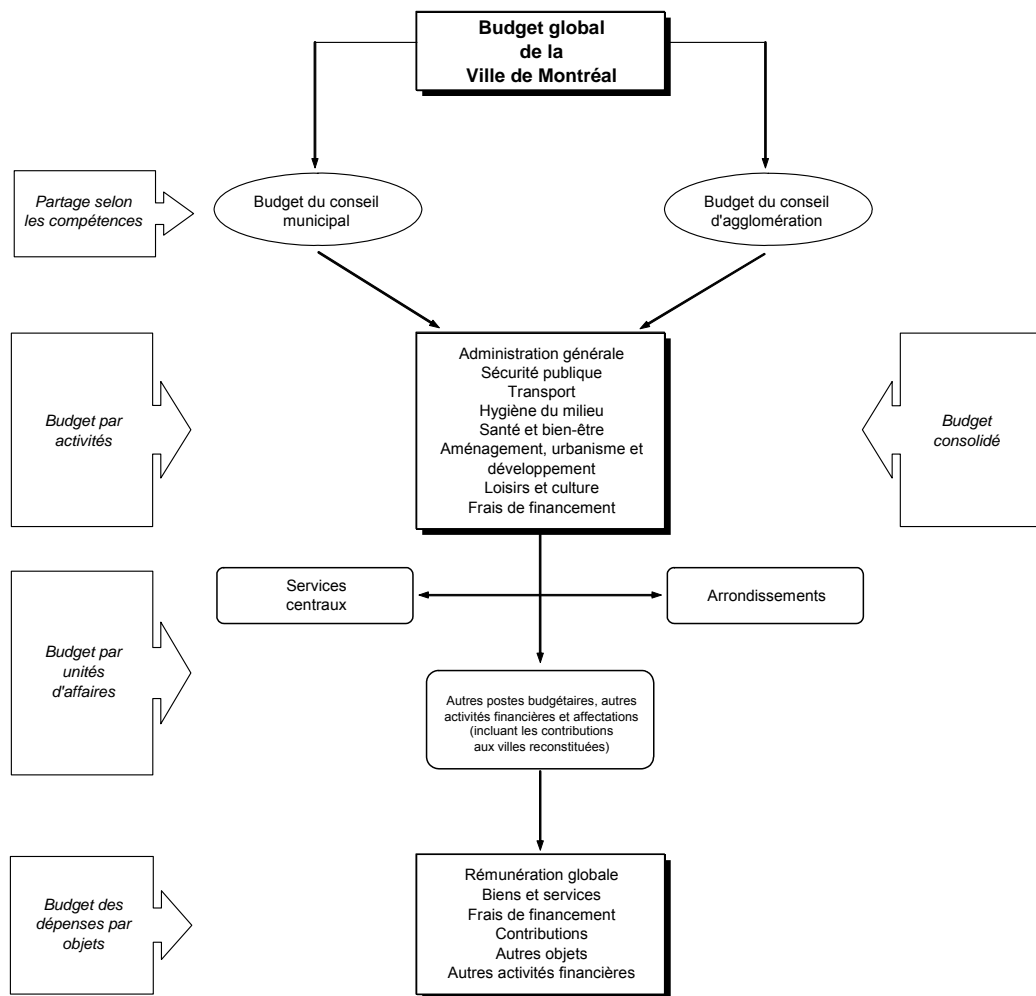
1. **Le budget global** : ce budget comprend à la fois les sommes reliées aux compétences d'agglomération et aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi que le budget consolidé en fonction du périmètre comptable.
 - Présenté par activités financières, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);
 - Présenté selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal, c'est-à-dire les budgets des arrondissements et des services centraux, de même que les autres postes budgétaires comprenant, entre autres, les dépenses d'intérêt;
 - Présenté selon les dépenses par objets, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);
 - Présente également un sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2008-2010;
 - Présente le budget consolidé de la Ville avec ceux des organismes qui composent son périmètre comptable.
2. **Le budget du conseil municipal** : il s'agit du budget qui est adopté par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal. Il inclut les budgets alloués aux conseils d'arrondissement pour exercer les compétences dont ils ont la responsabilité.
 - Présenté par activités financières, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMR;
 - Présente également le Programme triennal d'immobilisations 2008-2010.

3. **Le budget du conseil d'agglomération** : il s'agit du budget qui est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal.

- Présenté par activités financières, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMR;
- Présente également le Programme triennal d'immobilisations 2008-2010.

La figure 1 illustre la présentation du budget 2008 de la Ville de Montréal.

Figure 1
Présentation du budget de la Ville de Montréal



Le partage du budget global

Le partage du budget global entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération s'effectue en fonction des compétences respectives à chacune de ces instances décisionnelles.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)* et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. Les dépenses effectuées par la Ville de Montréal, en sa qualité de municipalité centrale, dans l'exercice des compétences d'agglomération, doivent être imputées au budget du conseil d'agglomération. Les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération doivent également être imputées au budget du conseil d'agglomération.

Ainsi, toutes les dépenses réalisées par la Ville de Montréal sont analysées et partagées entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal conformément aux dispositions de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Certaines dépenses ont une vocation mixte, c'est-à-dire qu'elles sont réalisées à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et des compétences locales. Il s'agit autant de dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale (ex. : finances, capital humain, etc.) imputées au conseil d'agglomération en vertu d'un taux des dépenses d'administration, que des dépenses mixtes liées aux activités autres que celles d'administration générale (ex. : transport, loisir, culture, etc.) qui, elles, sont déterminées selon la nature des activités et des projets et partagées selon différents critères. Toutes les dépenses mixtes sont réparties en conformité avec le règlement sur le partage des dépenses mixtes adopté par le conseil d'agglomération.

L'annexe 2 présente une version détaillée de la répartition des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

BUDGET PAR ACTIVITÉS

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET DE 2008

Les principes d'une saine gestion des fonds publics, la prise en compte des politiques à incidence budgétaire, les priorités de l'Administration ainsi que la capacité de payer des contribuables ont guidé la préparation du budget de 2008, et ce, pour les revenus, les dépenses et les affectations qui correspondent tant au budget géré par le conseil municipal qu'à celui géré par le conseil d'agglomération.

Le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) demande aux municipalités d'harmoniser les règles de présentation de l'information financière municipale avec les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Cette harmonisation entraîne des changements à la présentation budgétaire de 2008 afin de se conformer aux directives du MAMR. Ainsi, les revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement ne paraissent plus à l'état des activités financières de fonctionnement. Il en est de même pour les transferts relatifs aux remboursements de capital. De plus, les revenus généraux transférés aux activités d'investissement, telle la portion de la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau, sont désormais présentés dans les affectations (« Activités d'investissement »). Les remboursements de capital liés à des dépenses de fonctionnement sont également intégrés dans la section des affectations (« Remboursement de capital »).

Afin de respecter ces principes et changements, les éléments relatifs aux revenus et aux dépenses ont été considérés.

Éléments relatifs aux revenus

Pour le budget du conseil d'agglomération, les hypothèses sous-jacentes aux projections de revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont basées sur une croissance anticipée du rôle foncier de 1,8 milliards de dollars en 2008. Pour le budget du conseil municipal, cette croissance est de 1,7 milliards de dollars. Ces hypothèses s'appuient sur des observations historiques et sur l'anticipation de projets de construction.

Ont été également pris en compte les revenus liés au nouveau partenariat fiscal et financier qui lie le gouvernement du Québec et le monde municipal et qui est en vigueur pour la période 2007-2013.

Parmi les autres éléments relatifs aux revenus qui ont été considérés, notons :

- la poursuite de la stratégie sur l'amélioration du service de l'eau au moyen d'une contribution additionnelle au Fonds de l'eau;
- le versement par le gouvernement du Québec d'une compensation provinciale annuelle concernant le partage de l'ancienne dette du métro de l'ex-CUM.

Éléments relatifs aux dépenses

La structure des dépenses reflète le maintien et l'évolution des activités et des responsabilités de la Ville, tout en tenant compte des choix budgétaires effectués par les unités d'affaires.

À la préparation du budget, certaines hypothèses concernant les dépenses ont été retenues, comme une indexation de 2 % des dépenses générales et de 3 % des dépenses d'électricité.

Les dépenses intègrent des hypothèses concernant la rémunération et les cotisations de l'employeur qui respectent le cadre de négociation énoncé par l'administration (0 % en 2007 et 2 % par année de 2008 à 2010) ainsi que l'ensemble des obligations liées aux conventions collectives existantes. Il est à noter qu'au moment de la confection du budget de 2008, les conventions collectives sont échues, et leur renouvellement est en cours de négociation.

Les frais de financement ont été établis en fonction des dépenses d'immobilisations prévues en 2008 ainsi que des stratégies de financement des emprunts à réaliser. Le taux d'intérêt utilisé pour ces projections est de 5,5 %. Un taux de 4,25 % a été utilisé pour les revenus des placements à long terme liés au fonds d'amortissement, et un taux de 4,0 %, pour les revenus des placements à court terme concernant la gestion de l'encaisse.

Les crédits requis ont été prévus pour le respect des engagements contractuels de la Ville.

Enfin, la poursuite de la stratégie sur la gestion de l'eau compte parmi les éléments relatifs aux dépenses du budget.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

La *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19, ci après : LCV), confèrent au trésorier de la Ville de Montréal, ou à son adjoint, la responsabilité de l'émission d'un certificat attestant que les crédits budgétaires seront disponibles pour les dépenses prévues.

En vertu de l'article 477.1 de la LCV, un règlement ou une résolution du conseil municipal qui autorise une dépense n'a d'effet que s'il est accompagné d'un certificat du trésorier, lequel indique que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

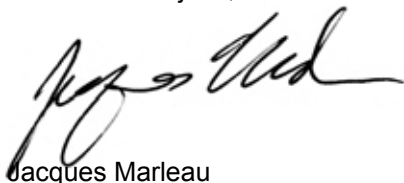
Sous réserve de l'adoption, par l'Assemblée nationale, des dispositions permettant une augmentation suffisante du coefficient de 2,75 applicable à Montréal, conformément à l'article 244.40 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1).

J'atteste que les crédits budgétaires seront disponibles pour les dépenses prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>	<i>Budget du conseil d'agglomération</i>
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	340 589,5	75 194,5
▪ Remboursement de la dette à long terme	244 604,6	100 099,1
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été prises ou qui le seront		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	444 325,1	238 878,9
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	75 500,1	419 247,0
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	885 835,3	905 635,9

Le trésorier adjoint,



Jacques Marleau

Le 28 novembre 2007

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

L'état des activités financières présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal en fonction des revenus, des dépenses, des autres activités financières et des affectations. Les revenus sont présentés par catégories et les dépenses par fonctions municipales. Les affectations comprennent l'utilisation de surplus, de réserves ou de fonds réservés aux fins des activités financières de l'exercice, l'affectation aux activités d'investissement, l'affectation pour remboursement de capital ainsi que les montants à pourvoir dans le futur.

Cette année, certains changements ont été apportés à la présentation budgétaire afin de se conformer aux directives du ministère des Affaires municipales et des Régions, notamment au chapitre des revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement qui ne sont plus présentés à l'état des activités financières de fonctionnement. Il en est de même pour les transferts relatifs aux remboursements de capital. De plus, les revenus généraux transférés aux activités d'investissement telle la portion de la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau, sont désormais présentés dans les affectations sous la rubrique « Activités d'investissement ». Les remboursements de capital liés à des dépenses de fonctionnement sont également présentés dans la section des affectations sous la rubrique « Remboursement de capital ». Le budget de 2007 a été redressé pour ces éléments afin de le rendre comparable avec celui de 2008.

Afin de faciliter la compréhension du budget à la suite des modifications de présentation, les montants à pourvoir dans le futur qui comprennent les crédits requis pour faire face aux obligations découlant des avantages de retraite et d'assurances pour les employés, ont été ajoutés aux dépenses de fonctionnement et autres activités financières au comparatif de 2007 et au budget de 2008.

Tableau 3
État des activités financières de fonctionnement - Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Comparatif global 2007	Budget du conseil municipal 2008	Budget du conseil d'agglomération 2008	Transactions à éliminer inter- entités 2008 ¹	Budget global 2008
Revenus					
Taxes	2 579 911,4	1 024 120,7	1 635 312,2	0,0	2 659 432,9
Paielements tenant lieu de taxes	245 877,3	100 564,7	141 405,2	0,0	241 969,9
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 200	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Autres revenus de sources locales	710 059,0	615 204,5	208 405,6	(37 797,8)	785 812,3
Transferts	313 033,4	194 648,0	71 299,8	0,0	265 947,8
Total des revenus	3 848 881,1	1 934 537,9	2 056 422,8	(37 797,8)	3 953 162,9
Dépenses de fonctionnement					
Administration générale	559 182,5	382 940,7	214 372,3	(34 903,7)	562 409,3
Sécurité publique	813 434,8	13 186,4	841 683,8	0,0	854 870,2
Transport	650 837,2	232 896,5	452 870,7	0,0	685 767,2
Hygiène du milieu	354 706,4	155 291,3	245 402,2	(2 852,6)	397 840,9
Santé et bien-être	126 804,7	72 274,2	35 238,1	0,0	107 512,3
Aménagement, urbanisme et développement	157 144,3	124 805,3	49 470,3	(41,5)	174 234,1
Loisirs et culture	413 592,1	352 789,9	72 615,1	0,0	425 405,0
Frais de financement	413 660,2	340 589,5	75 194,5	0,0	415 784,0
Total des dépenses de fonctionnement	3 489 362,2	1 674 773,8	1 986 847,0	(37 797,8)	3 623 823,0
Autres activités financières					
Remboursement de la dette à long terme	332 388,3	244 604,6	100 099,1	0,0	344 703,7
Total des autres activités financières	332 388,3	244 604,6	100 099,1	-	344 703,7
Sous-total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières	3 821 750,5	1 919 378,4	2 086 946,1	(37 797,8)	3 968 526,7
Montants à pourvoir dans le futur	47 982,2	25 009,9	(21 906,6)	0,0	3 103,3
Total des dépenses	3 869 732,7	1 944 388,3	2 065 039,5	(37 797,8)	3 971 630,0
Surplus des activités financières	(20 851,6)	(9 850,4)	(8 616,7)	-	(18 467,1)
Autres affectations					
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Surplus accumulé affecté	53 089,6	25 422,5	25 927,2	0,0	51 349,7
Remboursement de capital	(10 038,0)	(10 466,1)	0,0	0,0	(10 466,1)
Activités d'investissement	(22 200,0)	(5 106,0)	(17 310,5)	0,0	(22 416,5)
Total des autres affectations	20 851,6	9 850,4	8 616,7	-	18 467,1
Surplus net	-	-	-	-	-

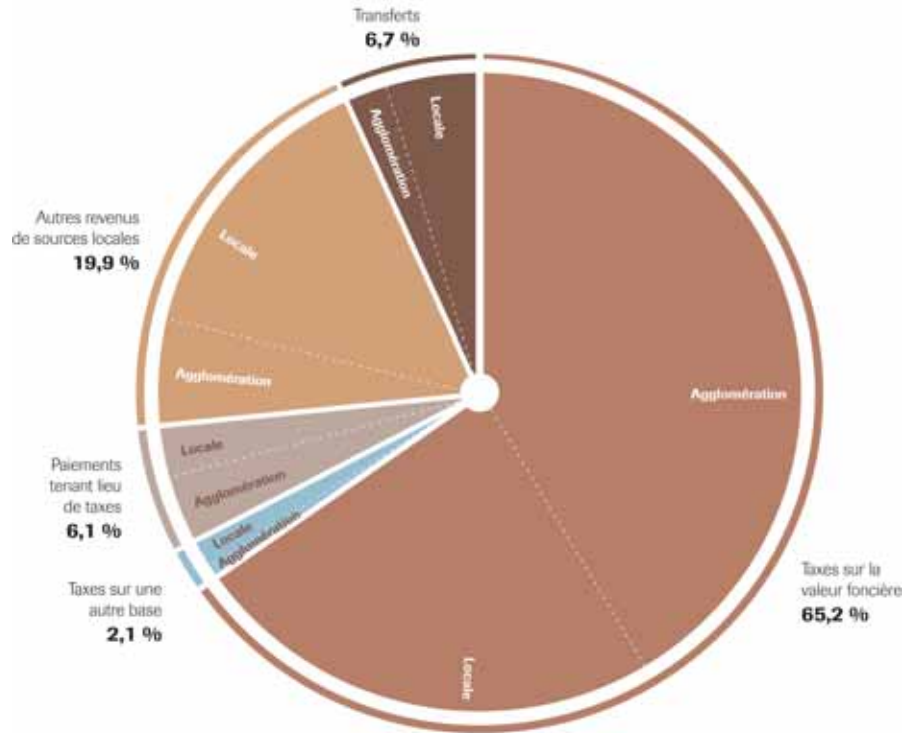
¹ Les budgets des conseils municipal et d'agglomération sont prévus dans deux entités comptables distinctes. Les transactions inter-entités résultent d'échanges de services entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité différente de celle du client. Pour les fins de la consolidation des données budgétaires, ces transactions sont déduites du total pour ne pas être comptabilisées en double.

État des activités financières de fonctionnement - Budget de la Ville de Montréal

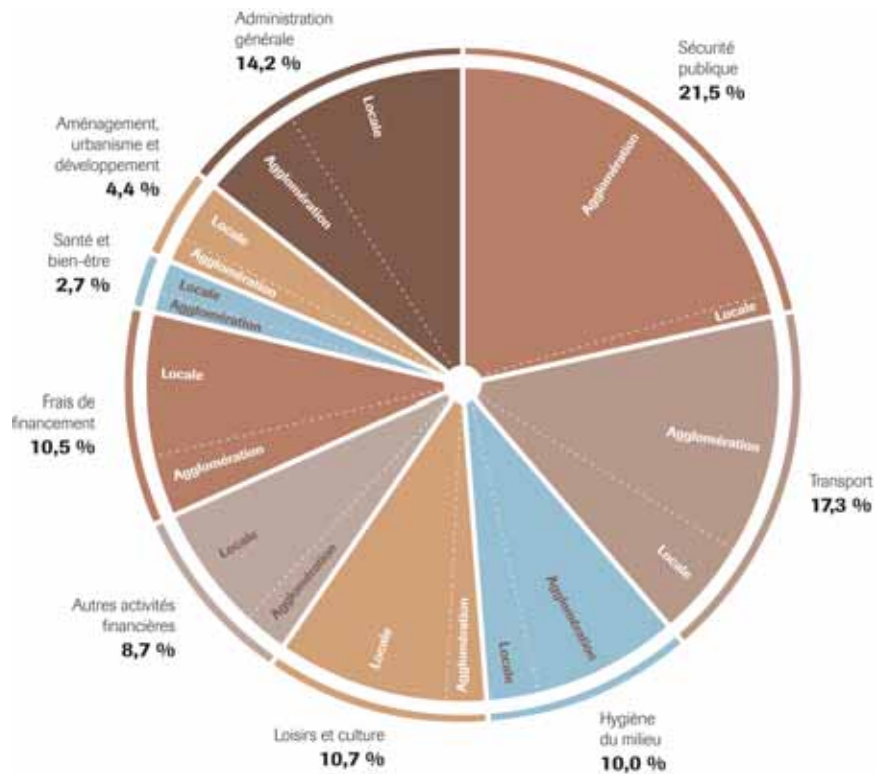
(en milliers de dollars)

	Comparatif global 2007	Budget global 2008	Écart %
Revenus			
Taxes	2 579 911,4	2 659 432,9	3,1
Paiements tenant lieu de taxes	245 877,3	241 969,9	(1,6)
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 200	0,0	0,0	-
Autres revenus de sources locales	710 059,0	785 812,3	10,7
Transferts	313 033,4	265 947,8	(15,0)
Total des revenus	3 848 881,1	3 953 162,9	2,7
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	559 182,5	562 409,3	0,6
Sécurité publique	813 434,8	854 870,2	5,1
Transport	650 837,2	685 767,2	5,4
Hygiène du milieu	354 706,4	397 840,9	12,2
Santé et bien-être	126 804,7	107 512,3	(15,2)
Aménagement, urbanisme et développement	157 144,3	174 234,1	10,9
Loisirs et culture	413 592,1	425 405,0	2,9
Frais de financement	413 660,2	415 784,0	0,5
Total des dépenses de fonctionnement	3 489 362,2	3 623 823,0	3,9
Autres activités financières			
Remboursement de la dette à long terme	332 388,3	344 703,7	3,7
Total des autres activités financières	332 388,3	344 703,7	3,7
Sous-total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières	3 821 750,5	3 968 526,7	3,8
Montants à pounoir dans le futur	47 982,2	3 103,3	
Total des dépenses	3 869 732,7	3 971 630,0	2,6
Surplus des activités financières	(20 851,6)	(18 467,1)	
Autres affectations			
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	
Surplus accumulé affecté	53 089,6	51 349,7	
Remboursement de capital	(10 038,0)	(10 466,1)	
Activités d'investissement	(22 200,0)	(22 416,5)	
Total des autres affectations	20 851,6	18 467,1	
Surplus net	-	-	

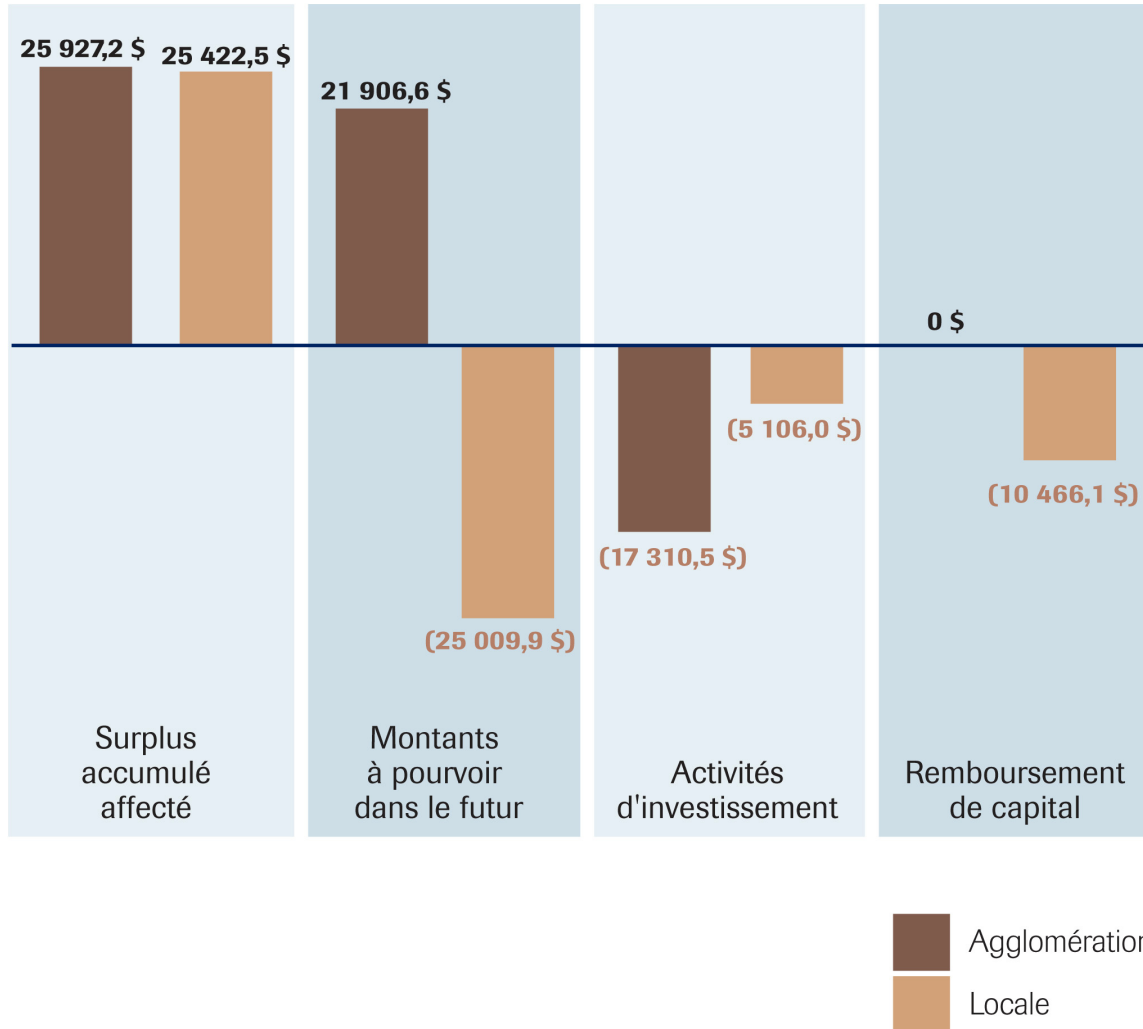
Graphique 2
Revenus



Graphique 3
Dépenses par fonctions



Graphique 4
Affectations
(en milliers de dollars)



Au chapitre des dépenses par fonctions, notons les faits suivants :

- la hausse des dépenses d'administration générale de 0,6 % s'explique notamment par l'augmentation des dépenses relatives aux régimes de retraite;
- les dépenses de sécurité publique enregistrent une hausse de 5,1 % en raison, entre autres, d'une augmentation des coûts de la mise en place de l'escouade policière dans le métro et par la lutte aux gangs de rue;
- la fonction transport affiche une augmentation de 5,4 % qui s'explique essentiellement par un réinvestissement important dans le transport en commun via une hausse de la contribution de la Ville à la Société de transport de Montréal (STM);
- les crédits alloués à la fonction hygiène du milieu sont en hausse de 12,2 %. L'essentiel de cette hausse s'explique par la poursuite des investissements dans le fonds de l'eau, 20 M\$. Les renouvellements des contrats de collecte et transport des déchets domestiques, des matières secondaires et des matériaux secs contribuent également à l'augmentation des crédits de cette fonction;
- la nouvelle entente, entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville, libère cette dernière de ses obligations liées à la sécurité du revenu et explique la réduction de 15,2 % des crédits alloués à la fonction santé et bien-être;
- la fonction aménagement, urbanisme et développement affiche une hausse de 10,9 %. Cette augmentation des dépenses s'explique principalement par l'allocation de nouveaux crédits pour des programmes de subventions visant notamment l'élimination de bâtiments à usage « dérogatoire » ou à la rénovation des quartiers centraux. La hausse des dépenses s'explique également par le fait que des montants ont été budgétés, suite à l'application de nouvelles normes comptables du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), afin de refléter le coût d'acquisition de terrains pour fins de revente;
- les crédits inscrits à la fonction loisirs et culture sont en hausse de 2,9 %, une augmentation attribuable, entre autres, à l'ajout de sommes pour la prévention reliée au phénomène de gangs de rue, la revitalisation urbaine intégrée, les priorités jeunesse et l'accessibilité du réseau des bibliothèques par l'augmentation des heures d'ouverture;
- les frais de financement affichent une légère hausse de 0,5 % résultant d'une hausse du niveau d'investissement et, par ailleurs, d'une réévaluation à la baisse des taux d'intérêt.

Autres activités financières

Les dépenses liées au remboursement de la dette à long terme sont en hausse de 3,7 %. Cette croissance s'explique principalement par :

- le remboursement accéléré de la dette (19,4 M\$) conformément aux dispositions de la politique de la gestion de la dette, portant le total accumulé de remboursement à 113,1 M\$ depuis 2004;
- l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses d'immobilisations.

Affectations

Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2008, il est prévu d'utiliser une somme de 51 349,7 \$ provenant de surplus accumulés des années antérieures.

Certains changements ont été apportés à la présentation budgétaire de 2008 afin de se conformer aux directives du ministère des Affaires municipales et des Régions. Ainsi sous la rubrique « Affectations » se trouvent maintenant des affectations pour le remboursement de capital de dépenses financées à long terme (10,5 M\$) et des affectations aux activités d'investissement (22,4 M\$). Ces sommes étaient présentées, aux budgets antérieurs, dans les dépenses sous la rubrique « Autres activités financières ».

Les montants à pourvoir dans le futur sont en baisse de 44,9 M\$ principalement à la suite du transfert de certaines charges de retraite qui étaient présentées en 2007 à ce poste vers les dépenses d'administration générale en 2008.

REVENUS

Taxes

Les revenus de taxes et de tarification fiscale totalisent 2 659 432,9 \$.

La variation de ces revenus s'explique par :

- la croissance immobilière qui permet de générer des revenus de 51,8 M\$;
- la décision de quatre conseils d'arrondissement d'imposer de nouvelles compensations relatives aux services ou de les augmenter, pour un montant totalisant 3,5 M\$;
- la vente d'importants immeubles de propriété fédérale et provinciale ainsi que les effets du dépôt du rôle 2007-2010 ont causé une augmentation des revenus provenant de taxes d'environ 7 M\$.

Par ailleurs, les revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau augmentent de 19,6 M\$. À cet égard, l'administration municipale continue de prélever une contribution additionnelle en 2008, conformément à son plan d'action sur la gestion de l'eau lancé en 2003.

Paiements tenant lieu de taxes

Les revenus de paiements tenant lieu de taxes totalisent 241 969,9 \$.

La variation de ces revenus s'explique par :

- la croissance immobilière qui permet de générer des revenus de 3 M\$;
- la vente d'importants immeubles de propriété fédérale et provinciale ainsi que les effets du dépôt du rôle 2007-2010 ont causé une diminution des revenus provenant des paiements tenant lieu de taxes d'environ 7 M\$.

Par ailleurs, les revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau augmentent de 0,4 M\$. À cet égard, l'administration municipale continue de prélever une contribution additionnelle en 2008, conformément à son plan d'action sur la gestion de l'eau lancé en 2003.

Autres revenus

Concernant les revenus de sources locales, il y a une hausse de ceux-ci de 75,8 M\$. Les principaux postes expliquant cette hausse sont les suivants :

- la nouvelle entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec concernant la sécurité du revenu se traduit par une facturation des employés prêtés pour une somme de 44,4 M\$. En contrepartie, des sommes seront retranchées sous la rubrique transferts;
- des intérêts sur les fonds d'amortissement et sur l'encaisse sont en hausse de 20,2 M\$ à la suite d'une révision des taux d'intérêt;
- une hausse générale des revenus des arrondissements pour un montant de 3,4 M\$.

Transferts

Les revenus de transferts, c'est-à-dire les subventions provenant des gouvernements et autres organismes, baissent de 15 % par rapport à 2007. Les facteurs expliquant cette diminution sont les suivants :

- le transfert de l'activité sécurité du revenu au gouvernement du Québec entraîne une baisse de 61,6 M\$ à cette rubrique;
- une hausse des transferts inconditionnels pour un montant de 11,6 M\$, dont une subvention versée par le gouvernement du Québec au montant de 8,9 M\$ pour la compensation de la dette passée du métro.

BUDGET
PAR UNITÉS
D'AFFAIRES

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Ville de Montréal, en vertu de certaines dispositions législatives contenues dans la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* – projet de loi 170 adopté en décembre 2000 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002 – possède une structure organisationnelle constituée, à la base, d'arrondissements. Ceux-ci détiennent certains pouvoirs et reçoivent une enveloppe budgétaire qui leur est propre.

La Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal et le Chantier sur la réorganisation municipale

La nouvelle Ville de Montréal a vu le jour le 1^{er} janvier 2002, et le Comité de transition de Montréal en a élaboré la première structure organisationnelle. Par la suite, le Chantier sur la réorganisation municipale, issu de plusieurs consultations, a instauré un nouveau modèle de gouvernance et a établi une nouvelle structure organisationnelle qui a permis, entre autres, d'accroître l'autonomie des arrondissements. L'adoption du projet de loi 33, qui devient alors la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal*, est venue préciser, par la suite, davantage le partage des compétences entre les arrondissements et les services centraux.

La Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités

Cette loi a permis à 15 anciennes municipalités d'enclencher un processus de démembrement, à la suite des résultats des référendums qui ont été tenus sur la reconstitution des anciennes municipalités.

Un comité de transition a été mis en place par le gouvernement du Québec pour faciliter la reconstitution de ces municipalités. Depuis le 1^{er} janvier 2006, toutes les municipalités de l'île de Montréal, soit Montréal et les 15 villes reconstituées, sont liées par un conseil d'agglomération.

Les arrondissements

Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal fournissent des services de proximité dans divers domaines, notamment l'hygiène du milieu, l'entretien et la réfection de la voirie municipale, la distribution en eau potable, les activités sportives et culturelles, les parcs locaux, le développement social et l'aménagement urbain. Les arrondissements relèvent de leur conseil d'arrondissement qui est formé de cinq à sept membres, incluant le maire d'arrondissement.

Parmi les responsabilités que les arrondissements assument, les services de proximité leurs sont dévolus par le conseil municipal. Les services d'agglomération qu'ils fournissent leurs sont subdélégués par la Ville de Montréal qui les a elle-même reçus, par voie de délégation, du conseil d'agglomération.

Les services centraux

Ils offrent des services directs à la population, des services de soutien et des services à vocation municipale relevant directement du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou du comité

exécutif. L'organisation administrative, qui relève du comité exécutif, compte 10 unités d'affaires.

La structure des services centraux

- La **Direction générale** est responsable de l'administration des affaires de la Ville et des relations internationales.
- Le **Service des affaires corporatives** est responsable du greffe, du soutien au processus décisionnel et du soutien aux élus, du contentieux, des affaires pénales et criminelles, de l'évaluation foncière, des approvisionnements, du matériel roulant, des ateliers municipaux, des technologies de l'information, du soutien opérationnel ainsi que du Secrétariat aux projets corporatifs et aux relations institutionnelles.
- Le **Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle** est responsable du développement social, du développement culturel, de la diversité ethnoculturelle, de la gestion du parc du Mont-Royal, des parcs-nature, des espaces verts, des sports, des loisirs et des Muséums nature de Montréal.
- Le **Service des finances** est responsable du plan d'affaires, du budget, de la comptabilité, de la fiscalité, de la taxation, de la perception des revenus, des placements, du financement, de la paie et de la gestion des régimes de retraite.
- Le **Service des infrastructures, transport et environnement** est responsable du transport, de la voirie, de la circulation, de l'environnement et du développement durable, de la gestion des eaux, des conduits souterrains de distribution de l'énergie électrique et des liaisons par télécommunication.
- Le **Service du capital humain** est responsable de la gestion du capital humain.
- Le **Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine** est responsable du développement économique, de l'urbanisme, de l'habitation et de la gestion de l'actif immobilier et du parc immobilier utilisé à des fins institutionnelles.
- Le **Service de police** est responsable de la gendarmerie, des enquêtes, des affaires internes, du taxi, du remorquage, des communications d'urgence 9-1-1, de la sécurité dans le métro et de l'application de la réglementation en matière de stationnement.
- Le **Service de la sécurité incendie de Montréal** est responsable de la sécurité civile, de l'organisation des secours, de la prévention, des interventions, du soutien et de l'expertise technique en matière de sécurité incendie ainsi que du service des premiers répondants.
- Le **Service des communications et des relations avec les citoyens** est responsable des communications.

À cette structure s'ajoutent le **Bureau du vérificateur général**, la **Commission des services électriques** et la **Commission de la fonction publique**, des unités d'affaires qui ne relèvent pas directement du comité exécutif.

LE PARTAGE DES COMPÉTENCES

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la Ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement. Voici le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*.

Tableau 4

Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme - adoption de tous les règlements relatifs à son territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme - élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conversion d'un immeuble en propriété divise - dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation de logements disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitation - élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile - participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile - élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voirie locale et matières résiduelles - entretien du réseau local, contrôle de la circulation et du stationnement; compétence en ce qui a trait à l'enlèvement des matières résiduelles, incluant les matières recyclables. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement, voirie et réseaux - élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique local, communautaire, culturel et social - soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique, communautaire, culturel et social - élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social..
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, loisirs et parcs - responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, loisirs et parcs - élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

LE BUDGET SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le budget global de 2008 de la Ville s'élève à 3 968 526,7 \$, en hausse de 146,8 M\$ par rapport au comparatif de 2007. Les pages qui suivent dressent un portrait d'ensemble des prévisions budgétaires de 2008. Le budget global présente et totalise séparément les revenus et les dépenses des arrondissements, des services centraux, des autres postes budgétaires et des remboursements de la dette à long terme. Les autres éléments du budget présentés sont l'élimination des transactions internes et les affectations.

Les détails relatifs aux budgets des arrondissements et des services centraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

Tableau 5
Prévisions budgétaires de 2008 des unités d'affaires

(en milliers de dollars)

	Revenus, affectations et montants d'équilibre	Revenus et affectations	Montants d'équilibre ²	Revenus, affectations et montants d'équilibre	Dépenses et autres activités financières		Écart 2008-2007
	Comparatif 2007 ¹	Budget 2008			Comparatif 2007 ¹	Budget 2008	%
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	55 361,5	1 975,9	56 708,8	58 684,7	55 361,5	58 684,7	6,0
Anjou ³	25 859,8	2 587,0	23 002,4	25 589,4	25 859,8	25 589,4	(1,0)
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	65 530,0	2 312,7	65 055,8	67 368,5	65 530,0	67 368,5	2,8
Lachine ³	28 640,6	4 694,6	25 406,8	30 101,4	28 640,6	30 101,4	5,1
LaSalle ³	44 336,9	9 770,3	35 611,7	45 382,0	44 336,9	45 382,0	2,4
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	10 571,8	1 079,4	9 601,3	10 680,7	10 571,8	10 680,7	1,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ³	63 047,8	3 010,6	61 427,6	64 438,2	63 047,8	64 438,2	2,2
Montréal-Nord ³	38 454,4	5 305,0	34 372,4	39 677,4	38 454,4	39 677,4	3,2
Outremont	15 955,2	2 403,3	14 254,5	16 657,8	15 955,2	16 657,8	4,4
Pierrefonds-Roxboro ³	30 089,5	2 866,3	27 676,2	30 542,5	30 089,5	30 542,5	1,5
Plateau-Mont-Royal ³	53 371,4	4 112,2	50 524,9	54 637,1	53 371,4	54 637,1	2,4
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	56 056,9	2 367,8	54 460,6	56 828,4	56 056,9	56 828,4	1,4
Rosemont-La Petite-Patrie	55 458,0	3 070,2	53 955,0	57 025,2	55 458,0	57 025,2	2,8
Saint-Laurent ³	65 769,6	4 204,6	63 289,8	67 494,4	65 769,6	67 494,4	2,6
Saint-Léonard ³	39 458,7	2 380,0	36 212,3	38 592,3	39 458,7	38 592,3	(2,2)
Sud-Ouest	50 281,8	2 065,7	49 068,4	51 134,1	50 281,8	51 134,1	1,7
Verdun ³	34 389,9	4 798,1	30 726,4	35 524,5	34 389,9	35 524,5	3,3
Ville-Marie ³	73 229,0	10 525,7	64 345,9	74 871,6	73 229,0	74 871,6	2,2
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	61 079,0	2 498,4	60 871,6	63 370,0	61 079,0	63 370,0	3,8
Total des arrondissements	866 941,8	72 027,8	816 572,4	888 600,2	866 941,8	888 600,2	2,5
Montant présenté dans le budget des arrondissements et présenté également dans les revenus corporatifs ⁴	(809 931,8)			(838 323,0)			
Total net arrondissements	57 010,0			50 277,2	866 941,8	888 600,2	

¹ Les données du comparatif de 2007 ont été redressées afin de tenir compte des modifications aux normes comptables.

² En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la *Charte de la Ville de Montréal* qui stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, un montant d'équilibre représentant la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement assumée par l'ensemble du budget de la Ville est présenté distinctement. Plus spécifiquement, ce montant représente la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes, lesquels comprennent les affectations de surplus et le montant additionnel qui est alloué à l'arrondissement lorsque ce dernier le compense par une taxe locale spéciale.

³ Les données dans la colonne « Revenus et affectations » du budget de 2008 de ces arrondissements incluent le montant additionnel qui est compensé par une taxe locale spéciale et/ou les affectations de l'arrondissement. Ces montants sont les suivants :

Taxe locale spéciale		Affectations	
Anjou	1 345,0	Lachine	372,6
Lachine	661,4	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	881,7
LaSalle	8 150,0	Plateau-Mont-Royal	150,2
Montréal-Nord	4 000,0	Saint-Laurent	970,0
Pierrefonds-Roxboro	1 037,8	Verdun	425,2
Saint-Léonard	550,4	Ville-Marie	(5 106,0)
Verdun	900,0		
Ville-Marie	5 106,0		
	21 750,6		(2 306,3)

⁴ Ce montant représente l'addition du montant d'équilibre (816 572,4 \$) et le montant additionnel alloué aux arrondissements (21 750,6 \$).

Budget par unités d'affaires

	Revenus, affectations et montants d'équilibre			Dépenses et autres activités financières		
	Comparatif 2007 ¹	Budget 2008	Écart en %	Comparatif 2007 ¹	Budget 2008	Écart en %
Services centraux						
Direction générale	0,0	0,0	-	4 613,7	4 268,7	(7,5)
Affaires corporatives	247 415,7	249 406,6	0,8	196 074,5	195 210,4	(0,4)
Capital humain	2 630,1	48 143,8	-	19 203,9	19 225,7	0,1
Commission de la fonction publique	0,0	0,0	-	916,7	883,9	(3,6)
Commission des services électriques	67 684,0	69 772,5	3,1	59 094,8	65 086,4	10,1
Communications et relations avec les citoyens	4 235,8	4 283,0	1,1	18 306,1	17 785,3	(2,8)
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	93 005,0	29 299,9	(68,5)	195 644,0	136 524,8	(30,2)
Finances	3 283 577,2	3 389 809,0	3,2	49 837,5	52 280,0	4,9
Infrastructures, Transport et Environnement	43 292,9	38 946,5	(10,0)	229 653,4	268 005,8	16,7
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	190 802,8	189 775,7	(0,5)	246 650,9	255 508,1	3,6
Police	34 953,5	48 511,9	38,8	526 619,1	562 246,7	6,8
Sécurité incendie	9 021,5	7 814,0	(13,4)	286 520,0	293 152,5	2,3
Vérificateur général	128,0	114,0	(10,9)	4 668,9	4 610,8	(1,2)
Total des services centraux	3 976 746,5	4 075 876,9	2,5	1 837 803,5	1 874 789,1	2,0
Autres postes budgétaires						
Dépenses communes				205 380,5	245 324,0	19,4
Frais de financement ²				384 309,2	386 156,3	0,5
Dépenses de contributions						
- Contributions aux villes reconstituées				16 344,7	14 271,1	(12,7)
- Autres contributions				381 311,3	417 571,4	9,5
Total des autres postes budgétaires				987 345,7	1 063 322,8	7,7
Remboursement de la dette à long terme ²				306 042,6	317 112,1	3,6
Élimination des transactions internes ³	(176 383,1)	(175 297,5)	(0,6)	(176 383,1)	(175 297,5)	(0,6)
Total des revenus, des dépenses et autres activités financières	3 857 373,4	3 950 856,6	2,4	3 821 750,5	3 968 526,7	3,8
Affectations						
Gestion de l'eau	(10 000,0)	(9 060,4)	(9,4)			
Gestion de la voirie	(9 000,0)	(8 250,1)	(8,3)			
Remboursement de capital	(10 038,0)	(10 466,1)	4,3			
Autres affectations	(6 584,9)	45 446,7	(790,2)			
Total des affectations autres que celles prévues par les arrondissements⁴	(35 622,9)	17 670,1	(149,6)			
Total⁵	3 821 750,5	3 968 526,7	3,8	3 821 750,5	3 968 526,7	3,8

¹ Les données du comparatif de 2007 ont été redressées afin de tenir compte des modifications aux normes comptables.

² Ce poste budgétaire exclut la portion des dépenses financières décentralisées dans les arrondissements et dans les services centraux.

³ Les transactions internes résultent d'échanges de biens et de services entre deux unités d'affaires. Ces opérations doivent être annulées afin de présenter un portrait budgétaire net de toute transaction comptabilisée en double. Un portrait détaillé des transactions internes est présenté plus loin dans le présent document.

⁴ Le montant au « Total des affectations autres que celles prévues par les arrondissements » représente le montant des dépenses financées par des affectations à l'exclusion des sommes qui ont été prévues dans le budget des arrondissements.

Le montant total des affectations prévues au budget de 2008 est le suivant :

Affectations de surplus prévues pour les arrondissements :	(2 306,3)
Affectations autres que celles prévues par les arrondissements :	17 670,1
Total des affectations du budget 2008 :	15 363,8

⁵ Le total correspond au sous-total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières présenté à l'état des activités financières.

LE BUDGET DES ARRONDISSEMENTS

Le budget des dépenses des arrondissements se chiffre à 888 600,2 \$, en hausse de 2,5 %, et représente près de 22,4 % du budget total de la Ville de Montréal. Celui des revenus et affectations s'élève à 72 027,8 \$.

Enveloppes et ajustements budgétaires

Pour le budget de 2008, le mode de détermination des enveloppes budgétaires des arrondissements est le résultat d'un travail de consultation auprès des principaux intervenants concernés. Ainsi, la confection des enveloppes budgétaires des arrondissements se base sur les principes d'équité entre les arrondissements, de reconnaissance et de favorisation du développement et d'incitation à une gestion responsable. Elle repose principalement sur les éléments suivants :

- une indexation générale;
- un fonds de développement;
- un fonds de mise à niveau;
- un défi budgétaire.

Une indexation générale de 3,6 %, totalisant 30,1 M\$, a été accordée aux arrondissements afin d'atténuer les pressions financières exercées sur leur équilibre budgétaire, principalement par les augmentations salariales ainsi que par l'indexation des contrats en vigueur et des autres éléments de dépenses.

Un montant de 15 M\$ provenant d'un fonds de développement a été versé à titre d'ajustement à tous les arrondissements afin de compenser, entre autres, les frais associés au développement, tout en constituant une incitation à l'accroissement de la richesse.

Certains arrondissements bénéficient également de montants en provenance du fonds de mise à niveau qui se chiffre à près de 9 M\$. Ce fonds vise à doter le plus équitablement possible les arrondissements.

Par ailleurs, l'administration municipale s'est fixée un objectif de réduction des dépenses de 300 M\$ pour les trois prochaines années. En 2008, cet objectif se traduit par un défi budgétaire de 100 M\$ pour l'ensemble de la Ville, incluant 30 M\$ pour les arrondissements. Le défi budgétaire des arrondissements a été modulé de façon à tenir compte de la pression budgétaire propre à chacun d'entre eux.

Outre ces principaux éléments, divers ajustements techniques ou de transferts de responsabilités entre les arrondissements et les services centraux ont été apportés aux enveloppes budgétaires des arrondissements. À titre d'exemple, la prise en charge par le Service des infrastructures, transport et environnement des contrats d'élimination des déchets à leur renouvellement entraîne une réduction du budget des arrondissements. À l'inverse, le déploiement en arrondissements du

service e-Cité/311 engendre une variation à la hausse du budget de 2008 des arrondissements. Tous ces ajustements entraînent une hausse globale de près de 7 M\$ du budget de dépenses des arrondissements pour 2008.

Stratégies budgétaires

Pour être en mesure de relever un défi budgétaire de 30 M\$ et ainsi atteindre les objectifs de l'administration municipale, les arrondissements ont mis en place diverses stratégies de réduction des dépenses, notamment la poursuite de la revue des activités, des services, des opérations et des programmes, entreprise en 2006. Ainsi, ils ont réévalué leurs priorités et revu leur structure administrative afin d'être plus efficaces et efficients, tout en maintenant le niveau de services destinés aux citoyens.

Par ailleurs, les arrondissements peuvent faire appel à d'autres mécanismes pour assurer ou augmenter et développer leur niveau de service. Ainsi, la révision de la tarification locale et l'ajustement des prévisions de revenus ont généré un apport supplémentaire de 1,3 M\$ permettant de soutenir des dépenses équivalentes. Le recours aux surplus des années antérieures permet également à cinq arrondissements d'augmenter leur budget de près de 2,8 M\$. Il est à noter que le recours aux affectations de surplus à des fins d'équilibre budgétaire diminue de 8,9 M\$ par rapport au comparatif de 2007.

Enfin, quatre arrondissements augmentent ou introduisent une taxation locale.

En conclusion, les arrondissements bénéficient d'une augmentation de leur budget de dépenses de l'ordre de 21,7 M\$, soit 2,5 % par rapport au comparatif de 2007. Cette augmentation provient essentiellement du résultat du nouveau mode de dotation mis en place pour le budget de 2008 ainsi que des diverses stratégies budgétaires déployées par les arrondissements.

LE BUDGET DES SERVICES CENTRAUX

Les dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses des services centraux se chiffre à 1 874,8 M\$, affichant une croissance de 2,0 % par rapport au budget comparatif de 2007. Ce montant représente 47,2 % du budget global.

Cette variation est attribuable notamment aux éléments suivants :

- des ajustements de base à la rémunération globale associés au respect des conventions collectives et au cadre de négociation de l'Administration;
- un apport spécifique d'une somme de 20 M\$ pour l'amélioration du service de l'eau, financé au moyen de la contribution à l'amélioration du service de l'eau;
- une réduction de 61,6 M\$ résultant de la nouvelle entente qui prévoit la reprise par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) du mandat associé aux activités de la sécurité du revenu;
- une hausse de 10,4 M\$ faisant suite à la prise en charge des activités de sécurité dans le métro par le Service de police de la Ville de Montréal;
- des ajustements et des transferts budgétaires au Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) en provenance des arrondissements et des villes liées relativement à la fin de la subdélégation par l'agglomération des responsabilités associées à la gestion des écocentres et à l'élimination des déchets, pour un montant de 12,2 M\$.

Pour l'exercice budgétaire de 2008, la rémunération globale des services centraux se chiffre à 1 194,8 M\$ et compte pour 63,7 % du budget des unités d'affaires. Les autres dépenses atteignent 680 M\$.

L'atteinte des objectifs de la revue des activités, des services, des opérations et des programmes ainsi que les ajustements budgétaires liés aux priorités de l'administration municipale expliquent les variations prévues aux budgets des services centraux. À cet égard, il y a lieu de souligner quelques variations budgétaires associées à certains des projets spéciaux qui ont été confiés aux services.

Le Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) inclut dans ses priorités la mise en œuvre du plan de transport. Ainsi des crédits additionnels de 2,1 M\$ permettront au service de mettre en œuvre les mesures prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethno-culturelle prévoit des sommes pour la prévention auprès des jeunes et des familles (416,0 \$), la mise en œuvre du programme de revitalisation urbaine intégrée dans huit zones définies (425,0 \$) de même que la réalisation du plan de consolidation des bibliothèques (229,8 \$). Le Service prévoit également, à son plan d'affaires, un programme d'intervention du milieu – priorités jeunesse (150,0 \$) ainsi qu'un projet de rénovation et de réutilisation du Centre interculturel *Negro*

Community Center (2 M\$). Ces sommes s'ajoutent au montant déjà prévu en fonctionnement et en immobilisations.

La refonte des sites Internet et intranet de la Ville de même que la mise en service de la ligne 3-1-1 du centre d'appels seront réalisées par le Service des communications et des relations avec les citoyens, ce qui nécessite un ajustement budgétaire de 2 841,1 \$.

Le Service du capital humain voit son budget ajusté d'un montant de 1 242,0 \$ afin d'implanter un système intégré de gestion de la santé et sécurité au travail en lien avec les recommandations du Vérificateur général et de poursuivre les activités liées au renouvellement des conventions collectives.

Des crédits de 2 597,0 \$ sont prévus pour la poursuite du programme PEP pour l'élimination des fils et poteaux réalisée par la Commission des services électriques de Montréal.

Le Service des finances poursuit ses travaux de fusion et d'harmonisation des caisses de retraite (959,6 \$).

La création du Centre d'expertise et de support (CES) du système intégré de gestion nécessite un déploiement de ressources financières aux services du Capital humain, des Finances et des Affaires corporatives (2 967,9 \$).

Le Service de police poursuit son effort à l'égard des gangs de rue (2 084,0 \$) et présente son schéma de couverture de services ayant pour principal objectif de consolider l'implantation du modèle de police de quartier, mis sur pied au cours des 10 dernières années (1 816,3 \$).

Le Service de sécurité incendie de Montréal poursuit l'implantation du service des premiers répondants pour l'ensemble de l'agglomération (2 316,0 \$).

Le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine voit à la réalisation de dossiers prioritaires tels que la mise sur pied d'un fonds d'initiative stratégique par le financement en amont de projets d'infrastructures (FIS) (1 M\$), la mise en œuvre d'*Imaginer – Réaliser Montréal 2025* par le truchement d'un groupe d'intervention stratégique (GIST - 1,7 M\$), la création d'une équipe se consacrant à la salubrité des logements (1 M\$), l'application d'un partenariat relativement au Quartier des spectacles (650,0 \$), la mise en place d'un plan de marketing (500,0 \$) de même que l'application du volet commercial du programme de subventions *Réussir@Montréal* (1 683,4\$).

Les revenus non fiscaux

Au chapitre des revenus non fiscaux, les variations incluent les éléments suivants :

- une diminution de 17,2 M\$ liée à la prise en charge par le gouvernement du Québec des activités de la sécurité du revenu au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- une hausse des revenus d'intérêts de 20,2 M\$;

- une somme de 8,9 M\$ relative à la compensation provinciale découlant de la nouvelle entente sur le partage de l'ancienne dette de la STM relative au métro;
- une augmentation de 6,3 M\$ provenant du versement de la subvention relative au règlement sur la compensation pour les services centraux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

LES AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES ET LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME

Les dépenses associées aux rubriques « Autres postes budgétaires » et « Remboursement de la dette à long terme » totalisent 1 380 434,9 \$ et représentent 34,8 % du budget global de la Ville. Ces rubriques regroupent quatre grandes catégories de dépenses : les dépenses communes (245 324,0 \$), les frais de financement (386 156,3 \$), les dépenses de contributions (431 842,5 \$) et le remboursement de la dette à long terme (317 112,1 \$).

Voici, à titre d'exemple, les dépenses suivantes :

- la contribution au financement d'activités réalisées par des partenaires, que ceux-ci soient régionaux ou gouvernementaux;
- les charges financières centralisées qui sont associées au financement des dépenses en immobilisation n'ayant pas été réparties dans les unités d'affaires;
- certaines dépenses effectuées pour répondre à des exigences légales, comme les dépenses contingentes – ces dépenses feront l'objet d'une demande d'allocation budgétaire précise en cours d'année.

Les dépenses communes

Les dépenses communes se chiffrent à 245 324,0 \$, en hausse de 19,4 %, et représentent 6,2 % du budget de la Ville.

Tableau 6
Dépenses communes
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	103 070,7	90 957,6	(11,8)
Crédits pour dépenses contingentes	39 346,4	39 666,5	0,8
Pertes possibles dans la perception	17 551,0	17 951,0	2,3
Dépenses générales d'administration	7 305,6	7 752,7	6,1
Entente-cadre Montréal - gouvernement du Québec	695,0	620,0	(10,8)
Autres dépenses communes	37 411,8	88 376,2	136,2
Total	205 380,5	245 324,0	19,4

Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite

Les crédits de 90 957,6 \$ qui sont inscrits à ce poste sont en baisse de 12 113,1 \$, soit 11,8 % par rapport au comparatif de 2007. Ce poste regroupe, entre autres :

- les dépenses de rémunération qui ne peuvent, à cette étape, être réparties entre les unités d'affaires et qui, conformément aux dispositions des conventions collectives, doivent figurer au budget;
- une partie des crédits relatifs à la rémunération des employés excédentaires par rapport aux structures autorisées;
- les crédits associés à la rémunération des employés accidentés du travail;
- certaines dépenses relatives aux régimes de retraite.

La révision à la baisse des montants nécessaires pour les employés en disponibilité ainsi que de certaines provisions corporatives amène cet écart entre le comparatif de 2007 et le budget de 2008. Dans le cas des provisions corporatives, il peut s'agir de montants qui se trouvent désormais dans les crédits attribués aux différentes unités d'affaires.

Crédits pour dépenses contingentes

Le poste budgétaire « Crédits pour dépenses contingentes » permet de pourvoir aux dépenses non prévues au budget, au règlement de réclamations et au paiement de condamnations judiciaires.

La somme destinée à ce poste budgétaire est fonction du niveau du budget global de la Ville. En effet, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, une somme équivalant à au moins 1 % du budget doit être affectée aux dépenses contingentes. En 2008, ce montant s'élève à 39 666,5 \$.

Pertes possibles dans la perception

En 2008, le poste budgétaire « Pertes possibles dans la perception » affiche un montant de 17 951,0 \$. De ce montant, 1,4 M\$ est associé au défaut de recouvrement de taxes. Le solde de 16 551,0 \$ est attribuable au défaut de perception d'autres revenus que ceux de la fiscalité – tels les crédits liés aux constats d'infraction impayés –, aux droits de mutation immobilière et aux baux de location.

Dépenses générales d'administration

Le poste « Dépenses générales d'administration » totalise 7 752,7 \$. Ces crédits serviront principalement au maintien et à l'amélioration des services aux citoyens. L'administration municipale désignera en cours d'année les unités administratives qui seront responsables des projets.

Tableau 7
Autres dépenses communes

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Prêt d'employés au MESS	0,0	44 406,9	-
Dépenses environnementales	4 725,0	9 232,8	95,4
Projet S.I.G.	6 689,7	6 436,6	(3,8)
Renouvellement contrats de neige et de déchets	0,0	5 900,3	-
Interventions prioritaires en propreté et graffitis	5 500,0	5 500,0	-
Projet e-Cité/311	0,0	1 839,3	-
Provision pour coûts énergétiques	4 000,0	1 500,0	(62,5)
Renouvellement de l'entente MCCCCF/Ville	0,0	1 000,0	-
Dépenses liées au transport	8 000,0	0,0	(100,0)
Autres	8 497,1	12 560,3	47,8
Total	37 411,8	88 376,2	136,2

Les autres dépenses communes totalisent 88 376,2 \$, en hausse de 50 964,4 \$. Ce poste budgétaire inclut de nouveaux crédits, notamment :

- un montant de 44 406,9 \$ pour le prêt d'employés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) dans le cadre du transfert de l'activité de la gestion de la sécurité du revenu;
- une somme de 1 839,3 \$ pour le projet e-Cité/311;
- une somme de 1 000,0 \$ pour le renouvellement de l'entente MCCCCF/Ville;
- une réserve de 5 900,3 \$ pour le renouvellement des contrats de déneigement et de collecte de déchets.

Par ailleurs, les crédits destinés aux dépenses environnementales augmentent de 4 507,8 \$. À l'encontre de ces augmentations, notons :

- une diminution d'un montant de 8 M\$ qui, en 2007, était prévu pour des dépenses non récurrentes liées au transport;
- une révision à la baisse de 3,5 M\$ des crédits alloués aux frais énergétiques, à la suite d'ajustements budgétaires pour 2008.

La rubrique « Autres », qui totalise 12 560,3 \$, regroupe principalement les crédits relatifs à des ajustements à venir en cours d'année.

Les frais de financement

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations et à de la dette actuarielle initiale. Les frais de financement désignent principalement les dépenses d'intérêts ainsi que les frais d'escompte et d'émission d'emprunts.

Tableau 8
Frais de financement
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Frais de financement	413 660,2	415 784,0	0,5
Frais de financement décentralisés¹	(29 351,0)	(29 627,7)	0,9
Total	384 309,2	386 156,3	0,5

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Globalement, les frais de financement anticipés au budget de 2008 atteignent 415 784,0 \$, en hausse de 2 123,8 \$ ou 0,5 %. Cette variation s'explique par l'impact de la hausse du niveau des emprunts, laquelle est toutefois atténuée en grande partie par la diminution des frais d'intérêt au moment des refinancements d'emprunts.

Du montant total, une somme de 29 627,7 \$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, le Complexe environnemental de Saint-Michel, les Muséums nature de Montréal et certains arrondissements.

Les dépenses de contributions

Les dépenses de contributions s'élèvent à 431 842,5 \$ et comptent pour 10,9 % du budget de la Ville. Ces dépenses sont effectuées à titre de soutien financier à la Société de transport de Montréal (STM), aux villes reconstituées ainsi qu'aux sociétés paramunicipales et à divers autres organismes. Ce poste budgétaire comprend aussi les crédits nécessaires au paiement des quotes-parts de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

Tableau 9
Contributions
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Société de transport de Montréal	278 000,0	310 000,0	11,5
Agence métropolitaine de transport	33 800,0	36 788,0	8,8
Communauté métropolitaine de Montréal	28 313,6	27 313,6	(3,5)
Contributions aux villes reconstituées	16 344,7	14 271,1	(12,7)
Sociétés paramunicipales	11 559,9	12 664,7	9,6
Conseil des arts	10 000,0	10 200,0	2,0
Sociétés de développement commercial	7 057,5	7 474,6	5,9
Autres organismes	12 580,3	13 130,5	4,4
Total	397 656,0	431 842,5	8,6

Société de transport de Montréal

La STM est une entité autonome qui relève de la Ville de Montréal et assure le service de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal, au moyen d'un réseau de métro, d'autobus et de transport adapté. La contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 310 M\$ en 2008, soit une augmentation de 11,5 %.

Cette contribution comprend la contribution régulière aux fins de l'exploitation et la contribution spéciale au titre de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour le volet du transport en commun.

La contribution régulière au budget d'exploitation de la STM totalise 301,7 M\$ en 2008, soit une hausse de 23,7 M\$ ou 8,5 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la progression des besoins financiers de la STM et à la mise en place du plan d'amélioration des services, dans le cadre de la *Politique québécoise du transport en commun*.

La contribution SOFIL s'élève, en 2008, à 8,3 M\$. Cette nouvelle contribution est introduite à la suite de la divulgation par le gouvernement du Québec, en 2007, des modalités relatives au programme *SOFIL – volet transport en commun*. D'ici à 2010, la Ville de Montréal devra verser à

la STM une contribution spéciale équivalant à 15,5 % du coût des projets admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 67,1 M\$. Ces sommes seront employées par la STM pour payer comptant des immobilisations.

Agence métropolitaine de transport

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau métropolitain des trains de banlieue ainsi que divers équipements, tels les parcs de stationnement incitatif, les voies réservées et les terminus d'autobus. Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport, au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est assuré par plusieurs acteurs. Au premier chef, le gouvernement du Québec y contribue par des remises qui sont constituées à même les droits sur l'immatriculation et la taxe sur l'essence et qui servent, notamment, à alimenter divers programmes d'aide. Les municipalités de la région de Montréal lui versent une contribution équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée pour financer, dans une proportion de 25 %, les coûts des projets d'immobilisations dans le domaine du transport métropolitain. Les municipalités contribuent également pour l'équivalent de 40 % des frais de fonctionnement du train de banlieue et pour 50 % du déficit d'exploitation des express métropolitains. Enfin, l'AMT peut compter sur la participation du ministère des Transport du Québec et d'autres partenaires pour compléter son financement.

En 2008, la contribution de la Ville de Montréal à l'AMT s'élève à 36 788,0 \$, une hausse de 8,8 % par rapport à 2007. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 19,1 % de la contribution au fonds d'immobilisation, contribution qui atteint 16 936,0 \$ en 2008. Cette forte progression est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 19 372,0 \$, en hausse de 1,2 %.

Communauté métropolitaine de Montréal

La communauté métropolitaine de Montréal est un organisme métropolitain qui a pour but de créer une vision commune de la région métropolitaine. Elle a le mandat d'assurer une cohésion métropolitaine sur les orientations de développement ainsi qu'une coordination des actions nécessaires à une croissance harmonieuse du Grand Montréal.

Elle exerce ses compétences sur les plans de l'aménagement métropolitain, du développement économique, de l'environnement, des équipements métropolitains et du logement social.

La contribution prévue de Montréal à la CMM, pour 2008, est de 27 313,6 \$, soit une baisse de 1 M\$ par rapport à 2007.

Contributions aux villes reconstituées

La nouvelle organisation municipale implique un nouveau partage des responsabilités. Pour une meilleure efficacité opérationnelle, certaines activités de compétence d'agglomération ont été déléguées aux villes reconstituées, notamment dans les domaines de la voirie et de l'élimination

des déchets.

Les contributions de 2008 ont été établies à partir du comparatif de 2007 en tenant compte des éléments suivants :

- un ajustement selon l'historique des coûts réels de l'élimination et de la valorisation des matières résiduelles;
- une réaffectation au Service des infrastructures, transport et environnement des contrats d'élimination des déchets échus en 2007 – ce transfert concerne sept villes reconstituées;
- l'indexation de 2 % de toutes les activités déléguées, après les ajustements des éléments mentionnés ci-dessus.

Pour rembourser aux villes reconstituées les dépenses prévues pour ces activités, une contribution leur sera versée. Le budget total de ces contributions pour 2008 est de 14 271,1 \$.

Tableau 10
Contributions aux villes reconstituées
(en milliers de dollars)

Villes reconstituées	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Baie-D'Urfé	218,9	200,6	(8,4)
Beaconsfield	1 027,5	935,1	(9,0)
Côte-Saint-Luc	1 526,1	1 003,9	(34,2)
Dorval	1 590,9	1 407,9	(11,5)
Dollard-des-Ormeaux	1 836,2	1 888,3	2,8
Hampstead	184,6	131,2	(28,9)
Kirkland	1 294,8	1 543,3	19,2
Montréal-Est	1 056,3	1 077,4	2,0
Montréal-Ouest	117,6	44,7	(62,0)
Mont-Royal	2 090,2	1 737,7	(16,9)
Pointe-Claire	3 691,3	3 023,0	(18,1)
Sainte-Anne-de-Bellevue	472,1	442,0	(6,4)
Senneville	40,3	37,1	(7,9)
Westmount	1 197,9	798,9	(33,3)
Total	16 344,7	14 271,1	(12,7)

Sociétés paramunicipales

Le tableau suivant illustre le soutien financier qu'apporte la Ville aux sociétés paramunicipales, soit un montant de 12 664,7 \$. Cette aide financière permet d'assurer la pérennité de ces sociétés dans leur domaine respectif.

Tableau 11
Contributions aux sociétés paramunicipales

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Société du parc Jean-Drapeau	8 859,9	9 964,7	12,5
Société d'habitation et de développement de Montréal	2 700,0	2 700,0	-
Total	11 559,9	12 664,7	9,6

- **Société du parc Jean-Drapeau**

La Société du parc Jean-Drapeau assure une gestion intégrée de l'ensemble des activités d'entretien du parc. Elle fournit un soutien opérationnel aux activités et aux événements qui s'y déroulent. Afin de pourvoir à l'équilibre budgétaire de la société en 2008, la Ville injecte une somme de 9 883,5 \$. Un montant de 81,2 \$ est également budgétisé à ce poste à titre de contribution indirecte, relativement à des dépenses assumées par la Ville sur le site même du parc.

- **Société d'habitation et de développement de Montréal**

La mission de la Société d'habitation et de développement de Montréal est de contribuer au développement du territoire et à l'accroissement de la richesse foncière de la Ville de Montréal par la réalisation d'interventions immobilières structurantes et entraînant en visant une autonomie financière.

La société participe à la réalisation des objectifs municipaux en matière de développement immobilier en intervenant dans des projets stratégiques divers comme, par exemple, le Quartier des spectacles et en agissant comme un levier afin de stimuler l'entreprise privée.

En 2008, la contribution financière de la Ville de Montréal s'élève à 2 700,0 \$, soit au même niveau qu'en 2007.

Conseil des arts de Montréal

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle important dans la diffusion de la culture et le soutien aux créateurs en encourageant l'excellence artistique. Une contribution de 10 200,0 \$ est prévue au budget de 2008, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport au comparatif de 2007.

Sociétés de développement commercial

La Ville de Montréal versera aux 13 sociétés de développement commercial (SDC) une somme totalisant 7 474,6 \$, soit l'équivalent des cotisations perçues par voie de taxation auprès des commerçants qui sont membres de ces sociétés.

Autres organismes

Un montant de 13 130,5 \$ est budgétisé à titre de contributions aux autres organismes qui regroupent les crédits alloués conformément à des ententes et à des partenariats avec des organismes externes. Le tableau suivant dresse la liste de ces organismes et des sommes qui leur sont attribuées.

En 2008, la principale augmentation réside dans l'octroi d'une somme de 1 380,5 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre de l'opération *Solidarité 5000 logements*.

Tableau 12
Contributions aux autres organismes

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	4 140,6	4 140,6	-
Prêt d'employés à des organismes externes	2 373,6	2 172,7	(8,5)
Office municipal d'habitation de Montréal	397,0	1 777,5	347,7
Office de consultation publique de Montréal	1 733,3	1 742,4	0,5
Centre Marcel-de-la-Sablonnière	963,1	963,1	-
Ombudsman	739,8	830,0	12,2
Conseil du patrimoine	579,9	561,2	(3,2)
Autres projets non capitalisables	1 500,0	500,0	(66,7)
Fédération canadienne des municipalités	0,0	190,0	-
Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation des sites	125,0	125,0	-
Fête du 400ième de Québec	0,0	100,0	-
Société Marie-Victorin	20,0	20,0	-
Corporation d'Habitations Jeanne-Mance	8,0	8,0	-
Total	12 580,3	13 130,5	4,4

Partenaires de la Ville, les « autres organismes » s'y associent souvent de façon ponctuelle, c'est-à-dire le temps de la réalisation d'un projet ou d'un événement, ou bien de la mise en place d'un équipement majeur. D'autres partenaires travaillent avec la Ville sur une base plus permanente, notamment l'Office de consultation publique de Montréal et l'Ombudsman de la Ville de Montréal.

Remboursement de la dette à long terme

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations. Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital ainsi que les contributions aux fonds d'amortissement.

Tableau 13
Remboursement de la dette à long terme

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Remboursement de la dette à long terme	332 781,7	344 703,7	3,6
Remboursement de la dette à long terme décentralisée¹	(26 739,1)	(27 591,6)	3,2
Total	306 042,6	317 112,1	3,6

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Les remboursements de la dette à long terme prévus au budget de 2008 s'élèvent à 344 703,7 \$, en hausse de 11 922,0 \$ ou 3,6 %. Cette croissance s'explique par :

- une hausse de 15 M\$ provenant des emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses d'immobilisations;
- un ajout de 5,7 M\$ consécutif au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une réduction de 8 M\$ liée à l'échéance de certaines dettes.

Du montant total, une somme de 27 591,6 \$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, le Complexe environnemental de Saint-Michel, les Muséums nature de Montréal et certains arrondissements.

LES TRANSACTIONS INTERNES

Aux fins de la consolidation des données du budget, certaines transactions résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires doivent être éliminées, c'est-à-dire déduites du total des dépenses et des revenus, pour ne pas être comptabilisées en double. Ces transactions sont appelées transactions internes ou transactions à éliminer.

Tableau 14
Élimination des transactions internes
(en milliers de dollars)

Description	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Élimination des transactions internes	176 383,1	175 297,5	(0,6)
Total	176 383,1	175 297,5	(0,6)

Transactions à éliminer inter-entités

Tel que le prévoit la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération doivent paraître dans deux entités comptables distinctes. Les transactions à éliminer inter-entités résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Ainsi, afin que les budgets respectifs des deux entités comptables puissent refléter fidèlement le total des coûts des services utilisés ou des revenus générés par les services fournis à l'interne, ce genre de transactions entre unités d'affaires ne peut qu'être éliminé dans une tierce entité comptable, les transactions à éliminer inter-entités. Si l'annulation de ces transactions internes était incluse dans l'une ou l'autre des deux entités comptables, les revenus et les dépenses de chacune de ces entités seraient erronés. Cependant, il faut éliminer ces transactions dans le budget global, car le total des dépenses et des revenus de la Ville de Montréal serait alors surévalué.

FISCALITÉ

LA FISCALITÉ DE 2008

Les compétences municipales sont partagées sur l'île de Montréal entre le conseil d'agglomération, les conseils municipaux des villes liées et, dans le cas de la Ville de Montréal, les conseils d'arrondissement. La fiscalité montréalaise reflète cette structure de gouvernance et est marquée en 2008 par les éléments suivants :

- le niveau des taxes générales visant l'ensemble des contribuables montréalais n'augmente pas;
- les taux de taxes foncières générales sont réduits afin de neutraliser l'impact des hausses de valeurs foncières;
- l'étalement des variations des valeurs foncières entre 2007 et 2010 se poursuit, permettant d'éviter de brusques augmentations de taxes;
- conformément au plan d'action sur la gestion de l'eau lancé en 2003, la contribution au Fonds de l'eau, prélevée depuis 2004, est bonifiée de 20 M\$ pour atteindre 105 M\$ en 2008;
- en 2008, la dernière portion de la taxe de l'eau et de services est abandonnée conformément à la décision prise en 2006 de supprimer sur deux ans ladite taxe, qui vise les immeubles non résidentiels de l'ex-Montréal. Les programmes de subventions mis en place en 2007 afin d'atténuer les effets de ce changement sont reconduits;
- l'harmonisation du fardeau fiscal est complétée depuis 2007 et celle-ci se poursuit pour les modes de tarification. Ainsi, les tarifs imposés pour la fourniture de l'eau aux immeubles résidentiels sont réduits dans tous les arrondissements où ils sont appliqués.

Tableau 15
Taux de 2008, immeubles de la catégorie résiduelle

(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Agglomération				Ville de Montréal	
	Taxe foncière générale	Contribution relative au service de la voirie ¹	Contribution au fonds de l'eau	Taux moyen cumulé ²	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau
Anjou	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,4189	0,0197
Lachine	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,2656	0,0197
LaSalle	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,2307	0,0197
L'Île-Bizard	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,2890	0,0197
Montréal						
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,4774	0,0197
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,4774	0,0197
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,4774	0,0197
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,4774	0,0197
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,4774	0,0197
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,4774	0,0197
<i>Sud-Ouest</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,4774	0,0197
<i>Ville-Marie</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,4774	0,0197
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,4774	0,0197
Montréal-Nord	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,3372	0,0197
Outremont	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,2738	0,0197
Pierrefonds	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,3835	0,0197
Roxboro	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,3103	0,0197
Sainte-Geneviève	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,1796	0,0197
Saint-Laurent	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,3728	0,0197
Saint-Léonard	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,3464	0,0197
Verdun	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,2051	0,0197
VILLE DE MONTRÉAL				0,7361		
VILLES RECONSTITUÉES	0,6772	0,0065	0,0274	0,7111		
Hampstead ³	0,5996	0,0065	0,0274	0,6335		

¹ La contribution relative au service de la voirie est maintenue au même niveau que celui de 2007.

² Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisés par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé global correspond à la somme des taux moyens cumulés des trois paliers d'imposition.

³ La municipalité d'Hampstead se prévaut de la mesure d'allègement du fardeau fiscal. Le taux de base de la taxe foncière générale d'agglomération applicable à la catégorie résiduelle est réduit de 0,0776.

Tableau 15 (suite)
Taux de 2008, immeubles de la catégorie résiduelle
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Ville de Montréal			Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ GLOBAL ²	Secteurs-arrondissements
Tarification (équivalent foncier) ⁴	Autres ⁵	Taux moyen cumulé ²	Taxe relative aux services ⁶	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé ²		
0,0315		0,4701	0,0400	0,0338	0,0738	1,2800	Anjou
0,1432		0,4285	0,0216	0,0302	0,0518	1,2164	Lachine
0,1388		0,3892	0,1822	0,0146	0,1968	1,3221	LaSalle
0,0468		0,3555		0,0414	0,0414	1,1330	L'Île-Bizard
							Montréal
0,0000		0,4971		0,0141	0,0141	1,2473	Ahuntsic-Cartierville
0,0000		0,4971		0,0108	0,0108	1,2440	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
0,0000		0,4971		0,0121	0,0121	1,2453	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
0,0000		0,4971		0,0118	0,0118	1,2450	Plateau-Mont-Royal
0,0000		0,4971		0,0303	0,0303	1,2635	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
0,0000		0,4971		0,0220	0,0220	1,2552	Rosemont-La Petite-Patrie
0,0000		0,4971		0,0242	0,0242	1,2574	Sud-Ouest
0,0000		0,4971	0,0277	0,0054	0,0331	1,2663	Ville-Marie
0,0000		0,4971		0,0144	0,0144	1,2476	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
0,0579		0,4148	0,1111	0,0344	0,1455	1,2964	Montréal-Nord
0,0537		0,3472		0,0097	0,0097	1,0930	Outremont
0,0686		0,4718	0,0258	0,0265	0,0523	1,2602	Pierrefonds
0,0799		0,4099	0,0258	0,0136	0,0394	1,1854	Roxboro
0,2106		0,4099		0,0410	0,0410	1,1870	Sainte-Geneviève
0,0345		0,4270		0,0185	0,0185	1,1816	Saint-Laurent
0,0389		0,4050	0,0117	0,0214	0,0331	1,1742	Saint-Léonard
0,1006	0,1425	0,4679	0,0210	0,0232	0,0442	1,2482	Verdun
		0,4665			0,0374	1,2400	VILLE DE MONTRÉAL

⁴ Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

⁵ Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1336, et Terre-ferme, 0,1557.

⁶ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par logement.

Tableau 16
Taux de 2008, immeubles de six logements ou plus

(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Agglomération				Ville de Montréal	
	Taxe foncière générale	Contribution relative au service de la voirie ¹	Contribution au fonds de l'eau	Taux moyen cumulé ²	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau
Anjou	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,4955	0,0197
Lachine	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,0259	0,0197
LaSalle	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,0468	0,0197
L'Île-Bizard	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,1361	0,0197
Montréal						
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,5606	0,0197
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,5606	0,0197
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,5606	0,0197
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,5606	0,0197
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,5606	0,0197
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,5606	0,0197
<i>Sud-Ouest</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,5606	0,0197
<i>Ville-Marie</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,5606	0,0197
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,5606	0,0197
Montréal-Nord	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,3767	0,0197
Outremont	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,1494	0,0197
Pierrefonds	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,2601	0,0197
Roxboro	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,1946	0,0197
Sainte-Genève	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,0320	0,0197
Saint-Laurent	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,3489	0,0197
Saint-Léonard	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,3732	0,0197
Verdun	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361	0,0470	0,0197
VILLE DE MONTRÉAL				0,7361		
VILLES RECONSTITUÉES	0,6772	0,0065	0,0274	0,7111		
Hampstead ³	0,6098	0,0065	0,0274	0,6437		

¹ La contribution relative au service de la voirie est maintenue au même niveau que celui de 2007.

² Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisés par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé global correspond à la somme des taux moyens cumulés des trois paliers d'imposition.

³ La municipalité d'Hampstead se prévaut de la mesure d'allègement du fardeau fiscal. Le taux de base de la taxe foncière générale d'agglomération applicable à la catégorie des immeubles de six logements ou plus est réduit de 0,0674.

Tableau 16 (suite)
Taux de 2008, immeubles de six logements ou plus
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Ville de Montréal			Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ GLOBAL ²	Secteurs-arrondissements
Tarification (équivalent foncier) ⁴	Autres ⁵	Taux moyen cumulé ²	Taxe relative aux services ⁶	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé ²		
0,0381		0,5533	0,0400	0,0338	0,0738	1,3632	Anjou
0,4661		0,5117	0,0706	0,0302	0,1008	1,3486	Lachine
0,4059		0,4724	0,1822	0,0146	0,1968	1,4053	LaSalle
0,2828		0,4386		0,0414	0,0414	1,2161	L'Île-Bizard
							Montréal
0,0000		0,5803		0,0141	0,0141	1,3305	Ahuntsic-Cartierville
0,0000		0,5803		0,0108	0,0108	1,3272	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
0,0000		0,5803		0,0121	0,0121	1,3285	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
0,0000		0,5803		0,0118	0,0118	1,3282	Plateau-Mont-Royal
0,0000		0,5803		0,0303	0,0303	1,3467	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
0,0000		0,5803		0,0220	0,0220	1,3384	Rosemont-La Petite-Patrie
0,0000		0,5803		0,0242	0,0242	1,3406	Sud-Ouest
0,0000		0,5803	0,0277	0,0054	0,0331	1,3495	Ville-Marie
0,0000		0,5803		0,0144	0,0144	1,3308	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
0,1016		0,4980	0,1111	0,0344	0,1455	1,3796	Montréal-Nord
0,2613		0,4304		0,0097	0,0097	1,1762	Outremont
0,2751		0,5549	0,0258	0,0265	0,0523	1,3433	Pierrefonds
0,2787		0,4930	0,0258	0,0136	0,0394	1,2685	Roxboro
0,4414		0,4931		0,0410	0,0410	1,2702	Sainte-Geneviève
0,1415		0,5101		0,0185	0,0185	1,2647	Saint-Laurent
0,0954		0,4883	0,0117	0,0214	0,0331	1,2575	Saint-Léonard
0,3418	0,1543	0,5628	0,0210	0,0232	0,0442	1,3431	Verdun
		0,5613			0,0344	1,3318	VILLE DE MONTRÉAL

⁴ Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

⁵ Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1336, et Terre-ferme, 0,1557.

⁶ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par logement.

Tableau 17
Taux de 2008, immeubles non résidentiels
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Agglomération				Ville de Montréal		
	Taxe foncière générale	Contribution relative au service de la voirie ¹	Contribution au fonds de l'eau	Taux moyen cumulé ²	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau	
						Taxe sur valeur foncière	Grands consommateurs ³
Anjou	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,7299	0,0725	0,0256
Lachine	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,4898	0,0725	0,0493
LaSalle	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,3612	0,0725	0,0127
L'Île-Bizard	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,3880	0,0725	0,0000
Montréal							
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,9382	0,0725	0,1287
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,9382	0,0725	0,2470
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,9382	0,0725	0,9225
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,9382	0,0725	0,0000
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,9382	0,0725	0,2969
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,9382	0,0725	0,1016
<i>Sud-Ouest</i>	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,9382	0,0725	1,9257
<i>Ville-Marie</i>	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,9382	0,0725	0,1576
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,9382	0,0725	0,3028
Montréal-Nord	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,3252	0,0725	0,0261
Outremont	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,2840	0,0725	0,0000
Pierrefonds	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,6828	0,0725	0,0000
Roxboro	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,5150	0,0725	0,0000
Sainte-Genève	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,3107	0,0725	0,0000
Saint-Laurent	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,5178	0,0725	0,0163
Saint-Léonard	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,4889	0,0725	0,0262
Verdun	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266	1,1641	0,0725	0,0000
VILLE DE MONTRÉAL				2,4266			
VILLES RECONSTITUÉES	2,2250	0,0363	0,0889	2,3502			

¹ La contribution relative au service de la voirie est maintenue au même niveau que celui de 2007.

² Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisés par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé global correspond à la somme des taux moyens cumulés des trois paliers d'imposition.

³ Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

Tableau 17 (suite)
Taux de 2008, immeubles non résidentiels
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Ville de Montréal		Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ GLOBAL ²	Secteurs-arrondissements	
Tarification (équivalent foncier) ³	Autres ⁴	Taux moyen cumulé ²	Taxe relative aux services ⁵	Taxe relative aux investissements			Taux moyen cumulé ²
0,0625		1,8905	0,0400	0,0338	0,0738	4,3909	Anjou
0,1842		1,7958	0,0053	0,0302	0,0355	4,2579	Lachine
0,1737		1,6201	0,1822	0,0146	0,1968	4,2435	LaSalle
0,0647		1,5252		0,0414	0,0414	3,9932	L'Île-Bizard
Montréal							
0,0005		2,1399		0,0141	0,0141	4,5806	Ahuntsic-Cartierville
0,0010		2,2587		0,0108	0,0108	4,6961	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
0,0036		2,9368		0,0121	0,0121	5,3755	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
0,0000		2,0107		0,0118	0,0118	4,4491	Plateau-Mont-Royal
0,0012		2,3088		0,0303	0,0303	4,7657	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
0,0004		2,1127		0,0220	0,0220	4,5613	Rosemont-La Petite-Patrie
0,0078		3,9442		0,0242	0,0242	6,3950	Sud-Ouest
0,0006		2,1689	0,0277	0,0054	0,0331	4,6286	Ville-Marie
0,0012		2,3147		0,0144	0,0144	4,7557	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
0,2823		1,7061	0,1111	0,0344	0,1455	4,2782	Montréal-Nord
0,1328		1,4893		0,0097	0,0097	3,9256	Outremont
0,1271		1,8824	0,0258	0,0265	0,0523	4,3613	Pierrefonds
0,1150		1,7025	0,0258	0,0136	0,0394	4,1685	Roxboro
0,3012		1,6844		0,0410	0,0410	4,1520	Sainte-Geneviève
0,1307		1,7373		0,0185	0,0185	4,1824	Saint-Laurent
0,1119		1,6995	0,0117	0,0214	0,0331	4,1592	Saint-Léonard
0,1832	0,1446	1,5644	0,0210	0,0232	0,0442	4,0352	Verdun
		1,9589			0,0349	4,4204	VILLE DE MONTRÉAL

⁴ Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1336, et Terre-ferme, 0,1557.

⁵ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par établissement commercial.

Tableau 18
Tarification des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Immeubles de cinq logements et moins : tarif fixe de 45 \$ par logement. Immeubles de six logements ou plus : tarif au compteur de 0,091 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 60 \$ par unité; maison de chambres, 30 \$ par chambre; autres immeubles, 130 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 145 \$ par logement ou 145 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Lachine	Tarif de 113 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif de base de 60 \$ par logement sur les premiers 255 m ³ ; tarif de 0,371 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,406 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par logement
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Immeubles de 1 à 3 logements : tarif fixe de 70 \$ par logement. Immeubles de 4 logements ou plus : tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif fixe de 45 \$ par logement. Roxboro : immeubles de 10 logements ou moins : tarif fixe de 137 \$ par logement; immeubles de 11 logements ou plus : tarif fixe de 104 \$ par logement.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 45 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif de 55 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 48 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tableau 19
Tarification des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,187 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local sur les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,275 \$/m ³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Lachine	Tarifs variés au compteur, immeubles mixtes et non résidentiels. Lachine, la plus élevée de : a) 113 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ pour 454 609 m ³ et 0,255 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, la plus élevée de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 113 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local sur les premiers 255 m ³ , tarif de 0,371 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,406 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé: tarif fixe de 0,2738 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière ou 0,165 \$ du m ³ .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,444 \$/m ³ . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière commerciale.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont-La Petite-Patrie	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318,2 m ³ et tarif au compteur de 0,267 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

La fiscalité d'agglomération

C'est au moyen de la taxe foncière générale que le conseil d'agglomération finance la majeure partie des services qui relèvent de sa compétence. Celle-ci est imposée selon un taux qui varie en fonction de trois catégories d'immeubles : la catégorie résiduelle, qui inclut les immeubles résidentiels, la catégorie non résidentielle et celle des terrains vagues.

En 2008, la dernière portion de la taxe de l'eau et de services est abandonnée conformément à la décision prise en 2006 de supprimer sur deux ans ladite taxe, qui vise les immeubles non résidentiels de l'ex-Montréal. Le lecteur trouvera dans la section « Fiscalité locale » de l'information sur les mesures d'atténuation des transferts fiscaux générés par cet abandon de taxe.

Par ailleurs, tous les propriétaires d'immeubles de l'agglomération contribuent aux réserves financières destinées au financement des services de l'eau et de la voirie.

Les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis au double du taux de base de la taxe foncière générale. Cependant, alors que les terrains vagues desservis sont sujets aux contributions relatives aux services de l'eau et de la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La fiscalité de l'eau

Contribution au Fonds de l'eau

En 2008, l'Administration montréalaise continue de prélever une contribution additionnelle de 20 M\$ destinée à l'amélioration du service de l'eau. À la lumière des priorités d'intervention de la Ville de Montréal pour 2008, la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau est ainsi majorée à hauteur de 60 M\$ au niveau de l'agglomération.

Financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable

En conformité avec le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (D. 1229-2005, 8 décembre 2005), les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités reconstituées sont partagés entre ces dernières en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune d'entre elles.

Pour l'exercice financier 2008, le budget du conseil d'agglomération relatif à l'alimentation en eau potable est de 47,6 M\$. De ce montant, 4,0 M\$ sont imputés aux municipalités reconstituées en fonction de la consommation estimée et du taux provisoire établi à 0,0951 \$ du mètre cube d'eau consommée.

Sur le territoire de Montréal, ces coûts sont estimés de la même façon que ceux des villes reconstituées, mais sont financés à même les taux de la taxe foncière générale d'agglomération imposée aux contribuables montréalais. Ce mode de financement explique que les taux appliqués sur le territoire de la Ville de Montréal soient supérieurs à ceux imposés aux municipalités reconstituées.

L'allègement du fardeau fiscal des villes reconstituées

Le *Décret du gouvernement du Québec concernant diverses mesures fiscales liées à la réorganisation* (D. 1210-2005, 7 décembre 2005) permet à une municipalité reconstituée de se prévaloir d'une mesure de réduction de taxe, si le fardeau fiscal établi à l'égard d'une catégorie d'immeubles situés sur son territoire pour l'exercice financier de 2006 excédait 105 % du fardeau fiscal de la même catégorie, l'année précédente. Une municipalité peut bénéficier de cette mesure pour l'un ou l'autre des exercices financiers de 2008 à 2010, même si elle ne s'en est pas prévaluée en 2006 ou 2007.

La municipalité de Hampstead se prévaut de ces dispositions pour un troisième exercice en 2008. Les crédits accordés pour 2008 totalisent 879 794 \$.

La fiscalité locale

Le conseil municipal de la Ville de Montréal impose une taxe foncière municipale à taux variés qui s'applique à tous les immeubles situés sur son territoire. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle, laquelle englobe les immeubles résidentiels de 5 logements et moins, la catégorie des immeubles de 6 logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis.

Qu'ils soient desservis ou non, les terrains vagues sont assujettis au double du taux de base de la taxe foncière générale. Cependant, alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la contribution relative au service de l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles demeurent inchangés en 2008.

La fiscalité de l'eau

Contribution au Fonds de l'eau

La contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau se maintient à 45 M\$ en 2008. Celle-ci est principalement établie sur une base foncière. Les immeubles non résidentiels, en plus d'être assujettis à un taux foncier, sont soumis à un tarif de 0,52 \$ du mètre cube pour toute consommation excédant 100 000 m³.

Taxe de l'eau dans le secteur de Montréal

En 2007, la consommation d'eau des occupants non résidentiels du secteur de Montréal, était mesurée par un compteur. Si celle-ci excédait le montant de la taxe de l'eau et de services sur valeur locative, elle était facturée au tarif de 0,22 \$ par m³.

En 2008, l'Administration maintient, en conformité avec ses orientations en matière de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels, la taxe de l'eau en fonction de la consommation pour les immeubles non résidentiels du secteur de Montréal. Cette taxe sera imposée aux propriétaires des immeubles munis d'un compteur d'eau au taux de 0,22 \$ du m³ pour la consommation qui excède 100 000 m³.

Réduction des tarifs d'alimentation en eau potable pour les immeubles résidentiels

Dans le cadre du processus d'harmonisation de la tarification de l'eau sur le territoire de la Ville de Montréal, les différents tarifs sont réduits cette année dans tous les secteurs concernés. Le tableau 18 présente les tarifs en vigueur en 2008.

Programme de subvention lié à l'élimination de la taxe de l'eau et de services

La Ville de Montréal reconduit en 2008, en y apportant certaines modifications, le programme de subvention mis sur pied en 2007 afin d'atténuer les transferts fiscaux engendrés par l'abandon de la taxe de l'eau et de services. Ce programme est destiné aux propriétaires d'immeubles non résidentiels situés dans le secteur de Montréal et dotés d'une valeur de 5 M\$ ou moins. Cette année, le calcul de la subvention tient compte des charges de 2006 actualisées selon le taux d'occupation effectif de l'immeuble au 31 décembre 2007. La Ville compense toute hausse du niveau de taxation excédant 5 % entre la nouvelle charge théorique de 2006 et celle de 2008. Par ailleurs, les nouveaux bâtiments introduits au rôle en 2007 sont également éligibles au programme de subvention. Pour ces derniers, la Ville compense toute hausse de charges excédant 5 % entre 2007 et 2008. Mentionnons que, tout comme en 2007, le calcul de l'écart des niveaux de taxation est basé exclusivement sur le cumul des taxes foncières générales locales et d'agglomération.

De plus, la Ville de Montréal ajuste le programme existant de subvention destiné à certains organismes à but non lucratif (OBNL), afin que ces derniers, normalement exemptés de taxes locatives, ne subissent pas les effets indirects de la réforme.

La fiscalité d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

La taxe relative aux services

Un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière ou exiger une compensation des immeubles imposables de son arrondissement, dans le but d'augmenter son niveau de services. En 2008, huit arrondissements prélèvent une taxe relative aux services parmi lesquels quatre, soit Anjou, Montréal-Nord, Verdun et Ville-Marie, augmentent le niveau de leur taxe ou en introduisent une. Les taxes d'arrondissement peuvent entraîner des variations de charges fiscales qui ne touchent que les contribuables des arrondissements où elles sont appliquées.

La taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations respectif. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires d'immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

En 2008, pour une deuxième année, une taxe d'arrondissement relative aux investissements est imposée, conformément aux règlements d'emprunts déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2008,

ces taxes doivent générer 19,4 M\$ afin de rembourser des emprunts reliés à des dépenses en immobilisations effectuées en 2005 et 2006. Rappelons que ce nouveau régime n'engendre globalement aucune augmentation de taxes. En fait, ces dépenses, nécessaires au remboursement des emprunts, au lieu d'être financées par l'ensemble des contribuables montréalais au moyen de la taxe foncière générale, sont redistribuées aux arrondissements et correspondent à leur niveau de dépenses respectif.

L'étalement des variations de valeurs aux rôles d'évaluation foncière

Les variations de valeurs foncières observées entre les rôles d'évaluation précédents et les rôles actuels sont étalées sur quatre ans et ce, tant pour le rôle municipal que pour celui de l'agglomération.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2007, 2008, 2009 et 2010, on ajoute successivement (ou l'on retranche, le cas échéant) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent, le quart de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ».

Les tableaux de taux présentés aux pages suivantes sont donc basés sur les valeurs ajustées. Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 20
Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2007, 2008, 2009 et 2010

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2004-2006 (3 ans)	100 000 \$	100 000 \$
Valeur au rôle 2007-2010 (4 ans)	80 000 \$	140 000 \$
Variation de la valeur au rôle	(20 000) \$	40 000 \$
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2004-2006	100 000 \$	100 000 \$
+ le quart (25 %) de la variation de valeur	(5 000) \$	10 000 \$
Valeur ajustée pour 2007	95 000 \$	110 000 \$
Valeur ajustée pour 2008	90 000 \$	120 000 \$
Valeur ajustée pour 2009	85 000 \$	130 000 \$
Valeur ajustée pour 2010	80 000 \$	140 000 \$

Le traitement des immeubles non imposables à la Ville de Montréal et à l'agglomération

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes de la Ville de Montréal ou de l'agglomération.

L'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013* bonifie le traitement des immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation par la création d'un taux global de taxation (TGT) pondéré d'une part et par l'augmentation des pourcentages des taux alloués d'autre part. Pour l'exercice financier de 2008, le taux pondéré est établi à 0,7170 \$ par 100 \$ d'évaluation, pour la Ville de Montréal, et à 0,9098 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'agglomération. Les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation (cégeps et universités) sont assujettis à un taux équivalant à 96,1 % du TGT pondéré. Ce pourcentage passe à 84,6 % pour les écoles primaires et à 71,7 % pour les autres immeubles du réseau primaire-secondaire.

Les organismes à but non lucratif reconnus par la Commission municipale du Québec paient, pour les immeubles leur appartenant, des compensations équivalant à 0,2100 \$ par 100 \$ d'évaluation à la Ville de Montréal et à 0,2900 \$ par 100 \$ d'évaluation à l'agglomération. Les institutions religieuses paient, quant à elles, pour leurs terrains uniquement, des compensations équivalant à 0,4100 \$ par 100 \$ d'évaluation à la Ville de Montréal et à 0,3900 \$ par 100 \$ d'évaluation à l'agglomération.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Agence métropolitaine de transport ne sont assujettis à aucune compensation de taxes, mais peuvent faire l'objet de tarification au niveau local.

LES RÔLES D'ÉVALUATION SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL : LA BASE DE TAXATION

L'évolution du rôle d'évaluation entre 2006 et 2007

Les revenus municipaux sur l'île de Montréal proviennent essentiellement d'une taxation basée sur les valeurs foncières. La construction de nouveaux immeubles et les modifications majeures apportées à des immeubles existants ont fait augmenter l'assiette foncière, entre le 13 septembre 2006 et le 11 septembre 2007.

Le tableau suivant détaille l'évolution du rôle 2007-2010 entre le 13 septembre 2006 et le 11 septembre 2007, mesurée à partir des certificats qui modifient la valeur des immeubles sur le territoire de l'agglomération et sur celui de la ville de Montréal.

Tableau 21
Évolution du rôle quadriennal 2007-2010, agglomération de Montréal et Ville de Montréal

	Agglomération de Montréal			Ville de Montréal		
	Valeur foncière 2007 (M\$)			Valeur foncière 2007 (M\$)		
	Imposable	Non imposable	Total	Imposable	Non imposable	Total
Valeur au dépôt le 13 septembre 2006	161 899,0	25 704,6	187 603,6	128 967,3	22 009,1	150 976,4
Variation en cours d'année :						
Ajout de nouveaux bâtiments	1 403,9	63,2	1 467,1	1 214,1	63,2	1 277,3
Modification aux bâtiments existants	751,9	616,3	1 368,2	655,0	568,5	1 223,4
Entente sur révision	(150,6)	(7,0)	(157,6)	(100,5)	(0,4)	(100,9)
Décision de la CMQ	(42,1)	42,2	0,1	(38,8)	38,9	0,1
Incendie	(19,1)	(0,1)	(19,2)	(17,1)	(0,1)	(17,2)
Démolition	(29,4)	(2,4)	(31,8)	(22,1)	(2,4)	(24,5)
Autres	250,9	(203,3)	47,5	229,8	(185,7)	44,1
Valeur au 11 septembre 2007	164 064,4	26 213,5	190 277,9	130 887,5	22 491,0	153 378,5
Variation nette						
13 septembre 2006 – 11 septembre 2007	2 165,4	508,9	2 674,3	1 920,2	481,9	2 402,1

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010, actualisé le 11 septembre 2007.

Les tableaux suivants présentent, pour chacune des villes liées et pour chacun des arrondissements de la Ville de Montréal, les variations de valeurs imposables entre 2006 et 2007.

Tableau 22
Variation de la valeur imposable par villes liées, agglomération de Montréal

Villes liées	Valeur foncière imposable (M\$)			Variation nette en pourcentage de l'assiette
	13 sept. 2006	11 sept. 2007	Variation nette	
Sainte-Anne-de-Bellevue	420,9	432,5	11,6	2,7 %
Baie d'Urfé	821,9	839,6	17,6	2,1 %
Senneville	281,8	286,9	5,1	1,8 %
Montréal	128 967,3	130 887,5	1 920,2	1,5 %
Pointe-Claire	4 033,4	4 093,2	59,8	1,5 %
Côte-Saint-Luc	3 269,7	3 306,4	36,7	1,1 %
Dorval	2 831,0	2 860,9	29,8	1,1 %
Montréal-Est	786,5	793,6	7,1	0,9 %
Dollard-des-Ormeaux	4 196,9	4 234,2	37,4	0,9 %
L'Île-Dorval	6,7	6,8	0,1	0,9 %
Hampstead	1 325,5	1 333,7	8,2	0,6 %
Beaconsfield	2 449,4	2 464,0	14,6	0,6 %
Kirkland	2 682,7	2 694,9	12,2	0,5 %
Westmount	5 252,4	5 256,0	3,5	0,1 %
Mont-Royal	3 925,2	3 927,2	2,0	0,1 %
Montréal-Ouest ¹	647,5	647,0	-0,5	-0,1 %
Agglomération de Montréal	161 899,0	164 064,4	2 165,4	1,3 %

¹ La baisse de 0,1 % s'explique par des ententes sur révision de l'ordre de 1,8 M\$ touchant des immeubles résidentiels.

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010 actualisé le 11 septembre 2007.

Tableau 23
Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal par arrondissements

Arrondissements	Valeur foncière imposable (M\$)			Variation nette en pourcentage de l'assiette
	13 sept. 2006	11 sept. 2007	Variation nette	
Verdun	4 904,7	5 058,1	153,5	3,1 %
Lachine	3 376,2	3 468,4	92,1	2,7 %
Ville-Marie	19 273,9	19 750,6	476,7	2,5 %
Saint-Laurent	9 565,6	9 796,0	230,4	2,4 %
Anjou	3 822,6	3 900,0	77,4	2,0 %
Sud-Ouest	4 333,9	4 414,3	80,4	1,9 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	7 148,8	7 279,6	130,8	1,8 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 622,9	1 651,9	29,0	1,8 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	7 783,4	7 900,1	116,7	1,5 %
Saint-Léonard	5 488,8	5 567,1	78,3	1,4 %
Rosemont–La Petite-Patrie	8 220,8	8 313,5	92,7	1,1 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	7 098,2	7 168,2	70,0	1,0 %
Ahuntsic-Cartierville	9 360,7	9 431,5	70,8	0,8 %
Montréal-Nord	4 263,1	4 293,1	30,1	0,7 %
Plateau-Mont-Royal	8 304,6	8 361,8	57,2	0,7 %
Pierrefonds-Roxboro	4 723,2	4 752,4	29,2	0,6 %
Outremont	3 363,6	3 382,8	19,2	0,6 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	10 996,2	11 054,1	57,9	0,5 %
LaSalle	5 316,0	5 343,8	27,8	0,5 %
VILLE DE MONTRÉAL	128 967,3	130 887,5	1 920,2	1,5 %

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010 actualisé le 11 septembre 2007.

La distribution des valeurs foncières à la Ville de Montréal et à l'agglomération

Le tableau 24 expose la distribution de la richesse foncière de l'agglomération de Montréal par villes liées et catégories d'immeubles. Le tableau 25 dresse quant à lui le portrait des valeurs foncières de chaque arrondissement composant la Ville de Montréal, également présentées par catégories d'immeubles.

Tableau 24
Valeurs imposables et non imposables par villes liées, agglomération de Montréal

Villes liées	Unité	Valeur imposable (M\$)			Non Imposable (M\$)	Total au rôle	
		Résidentiel	Commercial, Industriel	Terrain vague		Valeur (M\$)	Part relative
Baie d'Urfé	1 594	567,3	248,0	24,2	69,2	908,7	0,5%
Beaconsfield	6 804	2 375,6	33,1	55,2	139,6	2 603,5	1,4%
Côte-Saint-Luc	9 379	3 130,4	136,9	39,1	263,7	3 570,2	1,9%
Dollard-des-Ormeaux	14 289	3 866,7	330,6	37,0	355,4	4 589,7	2,4%
Dorval	6 037	1 464,5	1 342,0	54,4	1 157,7	4 018,6	2,1%
Hampstead	1 868	1 327,7	0,0	6,0	72,1	1 405,8	0,7%
L'île Dorval	74	6,7	0,0	0,1	0,7	7,5	0,0%
Kirkland	7 089	2 173,8	499,1	21,9	79,9	2 774,8	1,5%
Montréal	368 201	97 419,8	31 823,9	1 643,9	22 491,0	153 378,5	80,6%
Mont-Royal	5 276	3 137,0	740,5	49,8	181,3	4 108,6	2,2%
Montréal-Est	1 207	176,4	584,6	32,6	39,3	832,9	0,4%
Montréal-Ouest	1 592	601,7	22,1	23,2	41,2	688,2	0,4%
Pointe-Claire	10 611	2 606,9	1 412,2	74,0	323,3	4 416,5	2,3%
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 589	340,9	68,2	23,4	244,9	677,4	0,4%
Senneville	418	230,2	52,9	3,7	44,9	331,8	0,2%
Westmount	5 639	4 746,1	451,9	58,0	709,3	5 965,3	3,1%
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	441 667	124 171,9	37 746,0	2 146,5	26 213,5	190 277,9	100,0%

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010 actualisé le 11 septembre 2007.

Tableau 25
Valeurs imposables et non imposables par arrondissements, Ville de Montréal

Arrondissements	Unité	Valeur imposable (M\$)			Non Imposable (M\$)	Total au rôle	
		Résidentiel	Commercial, Industriel	Terrain vague		Valeur (M\$)	Part relative
Ahuntsic-Cartierville	26 854	7 776,1	1 560,7	94,7	1 992,5	11 424,1	7,4%
Anjou	12 477	2 635,3	1 236,4	28,3	200,5	4 100,6	2,7%
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	24 105	9 640,4	1 339,1	74,6	3 022,4	14 076,5	9,2%
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	6 638	1 549,1	69,0	33,9	109,3	1 761,2	1,1%
Lachine	11 623	2 314,4	1 014,5	139,5	384,4	3 852,8	2,5%
LaSalle	17 263	4 401,2	905,1	37,6	623,0	5 966,8	3,9%
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	26 597	6 450,3	1 367,8	81,9	1 438,3	9 338,3	6,1%
Montréal-Nord	13 710	3 652,8	613,1	27,2	426,9	4 720,1	3,1%
Outremont	5 944	3 236,6	126,8	19,4	486,7	3 869,5	2,5%
Pierrefonds-Roxboro	20 920	4 440,4	211,8	100,2	436,1	5 188,5	3,4%
Plateau-Mont-Royal	22 866	6 726,7	1 601,5	33,6	1 168,0	9 529,8	6,2%
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	31 843	6 111,4	965,9	202,3	1 146,1	8 425,7	5,5%
Rosemont-La Petite-Patrie	27 108	7 222,7	1 056,5	34,3	1 437,0	9 750,5	6,4%
Saint-Laurent	23 704	5 698,6	3 756,9	340,5	1 002,8	10 798,8	7,0%
Saint-Léonard	12 126	4 459,8	1 070,8	36,6	310,2	5 877,3	3,8%
Sud-Ouest	16 217	3 404,6	895,3	114,4	853,4	5 267,7	3,4%
Verdun	18 690	4 643,8	368,0	46,4	597,0	5 655,2	3,7%
Ville-Marie	26 102	7 154,7	12 435,3	160,6	5 881,0	25 631,5	16,7%
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	23 414	5 900,8	1 229,4	38,0	975,2	8 143,4	5,3%
VILLE DE MONTRÉAL	368 201	97 419,8	31 823,9	1 643,9	22 491,0	153 378,5	100,0%

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010 actualisé le 11 septembre 2007.

LES VARIATIONS DE CHARGES FISCALES

Les deux tableaux suivants présentent la variation des charges fiscales générales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements de la Ville de Montréal. Ils présentent également les variations de charges attribuables à la contribution additionnelle dédiée au fonds de l'eau et aux nouvelles taxes d'arrondissement.

Les charges fiscales générales n'augmentent pas en 2008. En revanche, le compte de taxes de chacun des contribuables peut cependant diminuer ou augmenter, en raison notamment de l'évolution de la valeur foncière de son ou ses immeubles.

Par ailleurs, la bonification de 20 M\$ de la contribution dédiée au fonds de l'eau, prélevée depuis 2004, de même que l'augmentation dans quatre arrondissements du niveau des taxes relatives aux services, entraînent une élévation des charges tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels.

Tableau 26
Variation des charges fiscales globales entre 2007 et 2008, par arrondissements, immeubles résidentiels et non résidentiels

Arrondissements	Variations des charges fiscales							
	Immeubles résidentiels				Immeubles non résidentiels			
	Charges fiscales générales*	Contribution dédiée au fonds de l'eau	Nouvelles taxes d'arrondissement	Charges fiscales globales	Charges fiscales générales*	Contribution dédiée au fonds de l'eau	Nouvelles taxes d'arrondissement	Charges fiscales globales
(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	
Ahuntsic-Cartierville	(1,2 %)	0,7 %		(0,5 %)	0,1 %	0,7 %		0,8 %
Anjou	1,0 %	0,7 %	0,3 %	2,0 %	1,9 %	0,7 %	0,1 %	2,7 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	(1,2 %)	0,7 %		(0,5 %)	(0,3 %)	0,7 %		0,4 %
Lachine	0,9 %	0,7 %		1,6 %	(0,7 %)	0,7 %		0,0 %
LaSalle	1,9 %	0,7 %		2,6 %	0,4 %	0,7 %		1,1 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	1,7 %	0,7 %		2,4 %	0,2 %	0,7 %		0,9 %
Secteur de l'Île-Bizard	1,5 %	0,7 %		2,2 %	0,4 %	0,7 %		1,1 %
Secteur de Sainte-Geneviève	3,0 %	0,7 %		3,7 %	(0,3 %)	0,7 %		0,4 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,0 %	0,7 %		0,7 %	(2,3 %)	0,7 %		(1,6 %)
Montréal-Nord	2,8 %	0,7 %	4,6 %	8,1 %	1,5 %	0,7 %	1,3 %	3,5 %
Outremont	(0,6 %)	0,7 %		0,1 %	4,1 %	0,7 %		4,8 %
Pierrefonds-Roxboro	(0,4 %)	0,7 %		0,3 %	0,0 %	0,7 %		0,7 %
Secteur de Pierrefonds	(0,4 %)	0,7 %		0,3 %	0,1 %	0,7 %		0,8 %
Secteur de Roxboro	(0,6 %)	0,7 %		0,1 %	(0,7 %)	0,7 %		0,0 %
Plateau-Mont-Royal	(1,1 %)	0,7 %		(0,4 %)	2,2 %	0,7 %		2,9 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,6 %	0,7 %		1,3 %	(2,1 %)	0,7 %		(1,4 %)
Rosemont—La Petite-Patrie	0,3 %	0,7 %		1,0 %	0,8 %	0,7 %		1,5 %
Saint-Laurent	0,1 %	0,7 %		0,8 %	0,4 %	0,7 %		1,1 %
Saint-Léonard	0,7 %	0,7 %		1,4 %	2,0 %	0,7 %		2,7 %
Sud-Ouest	1,4 %	0,7 %		2,1 %	(3,3 %)	0,7 %		(2,6 %)
Verdun	0,6 %	0,7 %	1,7 %	3,0 %	2,7 %	0,7 %	0,6 %	4,0 %
Ville-Marie	(1,5 %)	0,7 %	0,2 %	(0,6 %)	(0,5 %)	0,7 %	0,0 %	0,2 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	0,9 %	0,7 %		1,6 %	0,2 %	0,7 %		0,9 %
VILLE DE MONTRÉAL	0,0 %				0,0 %			

* Les charges fiscales générales comprennent les taxes foncières générales, les contributions de base destinées aux services de l'eau et de la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent la contribution additionnelle dédiée au service de l'eau ainsi que les taxes d'arrondissements relatives aux services.

Source : Compilation actualisée au 11 septembre 2007 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2007 et de 2008.

L'ENTENTE SUR UN NOUVEAU PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC LES MUNICIPALITÉS

En 2008, l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités*, prévoit des transferts et allocations totalisant 110,9 M\$, soit 72,9 M\$ pour le budget municipal et 38,0 M\$ pour celui de l'agglomération.

L'entente 2007-2013 prolonge une disposition du pacte fiscal précédent en accordant une bonification des en-lieux de taxes versés sur les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation.

De plus, une enveloppe budgétaire est consacrée au remboursement de la TVQ. Cette même enveloppe sert aussi à procurer aux municipalités un gain minimum par rapport aux transferts versés en 2006 dans le cadre du pacte fiscal 2000-2006, sans toutefois dépasser le montant prévu en 2013.

Tableau 27

Sommes destinées à la Ville et à l'agglomération de Montréal en vertu de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013

(en millions de dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ville de Montréal	72,1	72,9	72,9	72,9	72,9	72,9	72,9
Bonification des en-lieux de taxes	20,8	20,9	20,9	20,9	20,9	20,9	20,9
Équipements scientifiques	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
TVQ et gain minimal	44,8	45,5	45,6	45,6	45,6	45,6	45,6
Agglomération	31,6	38,0	47,8	56,5	65,3	65,6	83,7
Bonification des en-lieux de taxes	29,4	29,3	29,2	29,2	29,2	29,2	29,2
TVQ et gain minimal	2,6	8,7	18,6	27,3	36,1	36,4	54,5
Total	103,7	110,9	120,7	129,4	138,2	138,5	156,6

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANALYSE DES DÉPENSES ET AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES PAR OBJETS

L'objectif du système de classification des dépenses par objets, tel qu'il est défini par le ministère des Affaires municipales et des Régions, est de fournir une information de la nature économique des biens et des services acquis et de toutes autres dépenses.

Cette année, certains changements ont été apportés à la présentation budgétaire afin de se conformer aux directives du ministère des Affaires municipales et des Régions. Les revenus généraux transférés aux activités d'investissement telle la portion de la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau, ainsi que les remboursements de capital liés à des dépenses de fonctionnement ne sont plus inclus dans la section « Autres activités financières ». Ils sont désormais présentés dans le tableau intitulé « État des activités financières de fonctionnement » à la section « Affectations » soit dans la rubrique « Activités d'investissement » ou dans « Remboursement de capital ». Les remboursements de capital subventionnés ne sont plus, ainsi, présentés au budget de fonctionnement.

Le budget de 2007 a été redressé pour ces éléments afin de le rendre comparable avec celui de 2008.

Graphique 5
Dépenses par objets

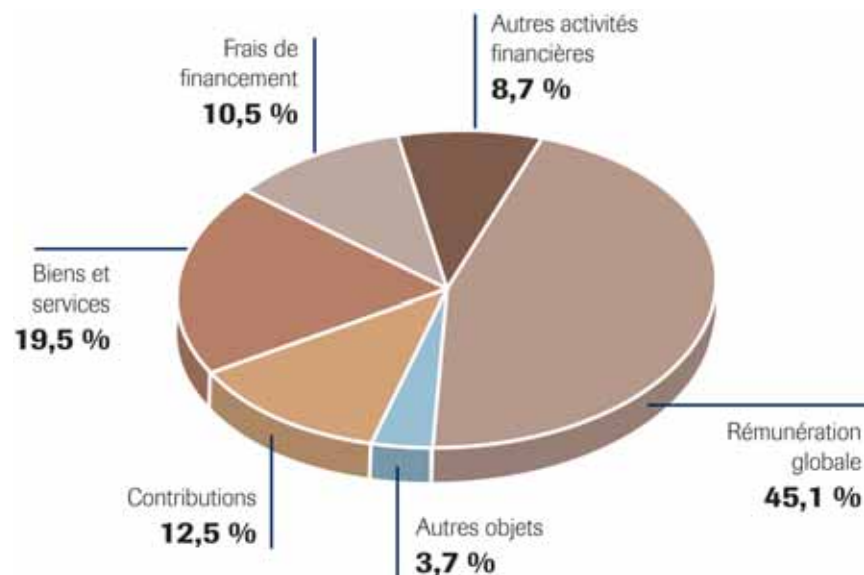


Tableau 28
Analyse des dépenses de fonctionnement par objets et des autres activités financières
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Dépenses de fonctionnement			
Rémunération			
- élus	9 242,1	9 434,8	2,1
- employés	1 344 984,2	1 367 742,3	1,7
	1 354 226,3	1 377 177,1	1,7
Cotisations de l'employeur	401 305,7	414 294,1	3,2
Transport et communication	43 866,8	40 473,0	(7,7)
Services professionnels			
- honoraires professionnels	54 805,6	70 898,7	29,4
Services techniques et autres	220 520,0	251 354,7	14,0
Location, entretien et réparation			
- location	95 473,7	90 788,4	(4,9)
- entretien et réparation	74 814,5	80 021,3	7,0
	170 288,2	170 809,7	0,3
Biens non durables			
- fourniture de services publics	86 433,4	86 495,3	0,1
- autres biens non durables	139 312,6	142 406,1	2,2
	225 746,0	228 901,4	1,4
Biens durables	6 317,5	11 444,8	81,2
Frais de financement			
- intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge :			
- de la municipalité	263 265,1	268 989,4	2,2
- des gouvernements du Québec et du Canada	99 083,7	93 863,1	(5,3)
- des tiers	49 890,5	51 517,0	3,3
- autres frais de financement	1 420,9	1 414,5	(0,5)
	413 660,2	415 784,0	0,5
Contributions à des organismes			
- organismes municipaux			
- répartition des dépenses	28 313,6	27 313,6	(3,5)
- autres	310 325,7	335 698,3	8,2
- organismes gouvernementaux	42 526,9	47 186,2	11,0
- villes reconstituées	16 344,7	14 271,1	(12,7)
- autres organismes	68 141,8	70 277,9	3,1
	465 652,7	494 747,1	6,2
Autres objets			
- créances douteuses ou irrécouvrables	17 661,8	18 011,6	2,0
- autres	115 311,4	129 926,8	12,7
	132 973,2	147 938,4	11,3
Total des dépenses de fonctionnement	3 489 362,2	3 623 823,0	3,9
Autres activités financières			
Remboursement de la dette à long terme	332 388,3	344 703,7	3,7
Total des autres activités financières	332 388,3	344 703,7	3,7
Total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières	3 821 750,5	3 968 526,7	3,8

LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Le tableau ci-dessous présente les principales composantes de la masse salariale, soit la rémunération et les contributions de l'employeur. Ces dernières comprennent la contribution de la Ville aux différents régimes étatiques (charges sociales) ainsi que les différents avantages sociaux.

En 2008, la rémunération globale s'élève à 1 791 471,2 \$, soit 45,1 % du budget global de dépenses de fonctionnement de la Ville. Il s'agit d'une hausse d'environ 35,9 M\$, ou 2,0 %, par rapport au comparatif 2007.

Tableau 29
Composantes de la masse salariale

(en milliers de dollars)

	Budget 2008	Part relative
Rémunération	1 377 177,1	76,9 %
Charges sociales	153 204,9	8,5 %
Avantages sociaux		
Régimes de retraite (services courants)	147 798,1	8,3 %
Autres dépenses relatives aux régimes de retraite	39 382,8	2,2 %
Assurances collectives	69 559,5	3,9 %
Autres avantages	4 348,8	0,2 %
	261 089,2	14,6 %
Total	1 791 471,2	100,0 %

Les principaux ajustements de la rémunération globale sont :

Au niveau de la rémunération :

- une augmentation de plus de 24,7 M\$ provenant principalement des indexations salariales des employés;
- une augmentation de 11,1 M\$ attribuable aux progressions des employés dans leurs échelles salariales;
- une baisse 2,9 M\$ provenant de modifications de certaines hypothèses portant, entre autres, sur les employés mis en disponibilité et les employés prêtés à divers organismes (excluant les employés liés à l'activité sécurité du revenu);
- une baisse d'environ 6,9 M\$ découlant de l'entente conclue entre la Ville et le Gouvernement du Québec relativement au transfert à celui-ci de la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal.

Au niveau des cotisations de l'employeur :

- une augmentation de 9,9 M\$, touchant particulièrement les dépenses relatives aux régimes de retraite et certaines contributions aux régimes étatiques.

Tableau 30
Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en années-personnes et en milliers de dollars)

	Structures autorisées	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Avantages sociaux	Charges sociales	
			000 \$	000 \$	
	a-p.	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Élus	105,0	9 434,8	2 903,5	597,2	12 935,5
Cadres et contremaîtres	1 981,7	180 036,8	46 168,8	17 934,4	244 140,0
Professionnels et cols blancs	7 347,5	393 640,5	83 501,7	48 262,3	525 404,5
Cols bleus	4 613,6	242 617,6	54 949,3	33 217,6	330 784,5
Policiers	4 336,3	338 835,5	26 221,2	29 788,5	394 845,2
Pompiers	2 283,8	173 222,8	41 694,6	18 463,9	233 381,3
Préposés aux traverses d'écoliers	224,4	5 885,7	0,0	656,4	6 542,1
Total	20 892,3	1 343 673,7	255 439,1	148 920,3	1 748 033,1
Sécurité du revenu ¹		33 503,4	5 650,1	4 284,6	43 438,1
Total	20 892,3	1 377 177,1	261 089,2	153 204,9	1 791 471,2

¹ À compter de 2008, à la suite de l'entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la Sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal sera assurée par le gouvernement du Québec. Les effectifs œuvrant dans ce secteur qui demeurent des employés de la Ville de Montréal sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal mais leur rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

LA VARIATION DE L'EFFECTIF

En 2008, la structure autorisée au budget de fonctionnement s'élève à 20 892,3 années-personnes, ce qui représente une baisse de 839,7 années-personnes par rapport au comparatif de 2007.

Les unités d'affaires ont réduit leurs effectifs de 408,8 années-personnes à la suite de différents réaménagements et réorganisations du travail. L'impact de cette réduction sur la rémunération globale est de l'ordre de 27,5 M\$.

D'autre part, une baisse additionnelle nette de 430,9 postes a pu être réalisée. Celle-ci se compose d'abord par l'ajout de 243,8 postes pour des dossiers prioritaires de l'administration municipale (activités liées aux bibliothèques, la propreté, la sécurité dans le métro, aux premiers répondants ainsi qu'au projet e-Cité/311) ainsi que 115,2 années-personnes à la suite de divers ajustements de structures. Enfin, l'entente concernant le transfert au gouvernement du Québec de la gestion de l'activité sécurité du revenu amène une baisse de 789,9 postes.

Variation de l'effectif en arrondissement

L'effectif dans les arrondissements est en baisse de 150,2 années-personnes par rapport au comparatif de 2007. Cette variation nette provient d'une réduction de 230,4 postes résultant de l'effort déployer dans le cadre de l'objectif de réduction des effectifs et par l'ajout de 80,2 postes principalement reliés aux dossiers prioritaires, tels que la propreté et l'augmentation de l'offre de service dans les bibliothèques, ainsi qu'aux mouvements de personnel entre les arrondissements et les services centraux à la suite de la décentralisation de l'activité e-Cité/311.

Variation de l'effectif dans les services centraux et aux autres postes budgétaires

L'effectif des services centraux est en baisse de 714,0 années-personnes en 2008 par rapport au comparatif de 2007. Cette variation nette résulte d'une réduction de 174,5 postes en lien avec les objectifs budgétaires et d'une réduction additionnelle de 789,9 années-personnes à la suite du transfert du dossier de la sécurité du revenu. De plus, 250,4 postes ont été créés afin de répondre aux dossiers prioritaires, tels que la sécurité dans le métro et la gestion de l'eau.

L'effectif des autres postes budgétaires est en hausse de 24,5 années-personnes à la suite principalement du transfert de certains postes provenant du Service des communications et des relations avec les citoyens liés au projet e-Cité/311.

Tableau 31
Effectif réparti selon la structure organisationnelle

(en années-personnes)

	Comparatif 2007 ¹	Dossiers prioritaires et ajustements ²	Réduction d'effectif	Budget 2008
Arrondissements				
Ahuntsic-Cartierville	382,2	15,7	(21,9)	376,0
Anjou	214,3	0,0	(5,9)	208,4
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	495,4	7,1	(13,5)	489,0
Lachine	265,0	1,0	(11,7)	254,3
LaSalle	316,7	3,4	(2,0)	318,1
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	94,3	0,0	0,0	94,3
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	545,3	(5,3)	(1,8)	538,2
Montréal-Nord	365,4	0,0	(13,3)	352,1
Outremont	105,5	0,0	(4,0)	101,5
Pierrefonds-Roxboro	266,7	0,0	(5,0)	261,7
Plateau-Mont-Royal	422,0	6,0	(18,5)	409,5
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	395,7	8,6	(8,8)	395,5
Rosemont-La Petite-Patrie	562,9	6,7	(17,2)	552,4
Saint-Laurent	552,7	12,7	(34,0)	531,4
Saint-Léonard	293,0	0,0	(8,5)	284,5
Sud-Ouest	401,7	8,3	(14,0)	396,0
Verdun	310,5	2,0	(13,0)	299,5
Ville-Marie	526,5	7,0	(14,3)	519,2
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	440,1	7,0	(23,0)	424,1
Total des arrondissements	6 955,9	80,2	(230,4)	6 805,7
Services centraux				
Direction générale	21,0	(2,0)	0,0	19,0
Affaires corporatives	1 911,3	0,5	(63,1)	1 848,7
Capital humain	118,0	6,0	(7,0)	117,0
Commission de la fonction publique	6,0	0,0	0,0	6,0
Commission des services électriques	109,0	8,0	0,0	117,0
Communications et relations avec les citoyens	157,2	(22,0)	(6,0)	129,2
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	1 702,1	(770,4)	(33,1)	898,6
Finances	495,0	24,0	(21,5)	497,5
Infrastructures, Transport et Environnement	1 144,9	35,9	(8,0)	1 172,8
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	732,3	24,4	(27,7)	729,0
Police	5 651,1	151,1	(8,1)	5 794,1
Sécurité incendie	2 670,7	4,0	0,0	2 674,7
Vérificateur général	35,0	1,0	0,0	36,0
Total des services centraux	14 753,6	(539,5)	(174,5)	14 039,6
Autres postes budgétaires³	22,5	28,4	(3,9)	47,0
Total	21 732,0	(430,9)	(408,8)	20 892,3

¹ Les données du comparatif 2007 ont été redressées afin de tenir compte d'un nouveau calcul de l'effectif du service de police ainsi que de ceux du Système intégré de gestion.

² Cette rubrique comporte notamment les postes affectés à des projets prioritaires dans les arrondissements, dont des activités liées aux bibliothèques et à la propreté. Dans les services, il s'agit, entre autres d'activités liées à la sécurité dans le métro, aux premiers répondants et au projet e-Cité/311.

³ L'effectif présenté sous cette rubrique est lié au projet Système intégré de gestion de Montréal ainsi qu'à celui de e-Cité/311.

Autres notes :

- À compter de 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal sera assumée par le gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ainsi, les crédits budgétaires de 2008 comprennent une rémunération équivalente à 620,0 années-personnes.

- Ces structures autorisées ne représentent que les années-personnes financées à même le budget de fonctionnement.

SOMMAIRE DU
PROGRAMME
TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS
2008-2010

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS EN BREF

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un éventail de projets que l'Administration compte réaliser pour bâtir une ville à la mesure des attentes des citoyens.

Les investissements prévus au PTI 2008-2010 de la Ville de Montréal s'élèvent à 3 172,9 M\$, dont 1 859,6 M\$ sont financés par des emprunts à la charge des citoyens.

Pour 2008, les investissements se chiffrent à 985,5 M\$. Ils serviront principalement à la réhabilitation et à l'accroissement des éléments de l'actif dans les fonctions « Transport », « Hygiène du milieu » et « Loisirs et culture ». De ce montant, des emprunts de 631,1 M\$ seront à la charge des contribuables et répartis comme suit : 401,7 M\$ sont supportés par ceux de l'agglomération et 229,4 M\$ par ceux de la ville. Le partage de la charge découle de la nature des projets, lesquels sont imputés en regard des responsabilités respectives.

Le Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 prévoit une augmentation des investissements de 45,5 % par rapport au PTI 2007-2009. La mise en place, au cours des dernières années, du Fonds d'investissement, du Fonds de l'eau et du Fonds de la voirie, permet maintenant d'accélérer le rythme de croissance des investissements destinés à la réhabilitation des infrastructures et aux projets de développement économique, générateurs de richesse.

Le budget est présenté en deux volets, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Le budget du conseil municipal contient les projets planifiés sur le territoire de la ville de Montréal, incluant les projets priorités par les arrondissements pour fournir des services de proximité.

Le budget de l'agglomération regroupe les projets qui sont programmés sur le territoire de l'agglomération – celui des 16 villes liées – et qui s'inscrivent dans les champs de compétence qui lui ont été dévolus par la loi.

Cette année, la Ville de Montréal consacre des sommes importantes à son programme de réfection routière, à la réhabilitation des infrastructures d'eau et aux projets du Fonds d'investissement. Ainsi, dans le PTI 2008-2010, l'Administration investit 282,3 M\$ dans la voirie artérielle et 132,9 M\$ dans la voirie locale, soit un investissement total de 415,2 M\$ pour la réfection routière.

De plus, la Ville poursuit les objectifs déjà annoncés dans le PTI 2005-2007, c'est-à-dire l'intensification des actions visant la réhabilitation des infrastructures d'eau. Elle y dédie 784,3 M\$ pour 2008-2010 : 485,2 M\$ sont affectés au PTI du conseil d'agglomération et 299,1 M\$ au PTI du conseil municipal.

Quant au développement économique, la Ville investit, de 2008 à 2010, plus de 445,9 M\$ aux projets d'envergure tels que le Quartier des spectacles, le réaménagement de la cour de triage d'Outremont et la mise en valeur du Havre de Montréal.

Globalement, 65,3 % des investissements seront affectés à la protection des éléments de l'actif de la Ville de Montréal afin de rendre le meilleur service possible aux citoyens.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'investissement pour la période 2008-2010 par fonctions municipales, c'est-à-dire par finalités.

La fonction « Transport » rassemble les dépenses relatives à la réhabilitation et au développement des réseaux routiers. La fonction « Hygiène du milieu » regroupe les dépenses relatives à l'eau, aux matières résiduelles et à la protection de l'environnement. Enfin, la fonction « Loisirs et culture » englobe les investissements relatifs aux équipements de loisirs et de culture et aux biens patrimoniaux.

Tableau 32
Dépenses d'investissement par fonctions municipales
(en milliers de dollars)

Total - Budget de la Ville de Montréal	Conseil municipal		Conseil d'agglomération		Ville de Montréal	
	2008	2008-2010	2008	2008-2010	2008	2008-2010
Fonctions municipales						
Administration générale	37 468,0	84 157,0	32 050,0	79 753,0	69 518,0	163 910,0
Aménagement, urbanisme et développement	67 074,0	214 542,0	24 606,0	126 528,0	91 680,0	341 070,0
Hygiène du milieu	104 588,0	336 391,0	147 197,0	509 697,0	251 785,0	846 088,0
Loisirs et culture	83 998,0	249 608,0	77 643,0	189 742,0	161 641,0	439 350,0
Sécurité publique	-	-	33 846,0	116 853,0	33 846,0	116 853,0
Transport	129 220,0	294 057,0	247 847,0	971 589,0	377 067,0	1 265 646,0
Total	422 348,0	1 178 755,0	563 189,0	1 994 162,0	985 537,0	3 172 917,0

L'ANALYSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les dépenses du Programme triennal d'immobilisations sont financées en grande partie par des emprunts à long terme dont la charge financière est imputée au budget de fonctionnement.

Par ailleurs, les différents partenaires financiers de la Ville contribuent également au financement de ces dépenses, dont les gouvernements provincial et fédéral, qui participent par des paiements de transfert.

Le présent programme triennal tient compte de nouvelles sources de subventions provenant du *Plan d'infrastructures du gouvernement fédéral 2007-2014*. Ce plan prévoit des investissements de 33 milliards de dollars dans la réhabilitation des infrastructures canadiennes.

Tableau 33
Synthèse des modes de financement

(en milliers de dollars)

Modes de financement	2008	2009	2010	Total
Contributions des promoteurs	6 631,0	3 333,0	8 801,0	18 765,0
Transferts conditionnels	179 184,0	292 171,0	251 636,0	722 991,0
Surplus accumulés, taxes générales et autres	115 340,0	122 815,0	169 557,0	407 712,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	53 267,0	53 755,0	56 800,0	163 822,0
Emprunts à la charge du conseil d'agglomération	401 733,0	433 949,0	418 716,0	1 254 398,0
Emprunts à la charge du conseil municipal	229 382,0	186 843,0	189 004,0	605 229,0
Total	985 537,0	1 092 866,0	1 094 514,0	3 172 917,0

Les contributions des promoteurs

Les contributions des promoteurs, communément appelées dépôts, représentent la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Les transferts conditionnels

Les transferts conditionnels regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins précises.

Les surplus accumulés, les taxes générales et autres

Cette rubrique comprend les investissements financés par des affectations de surplus ou de réserves, ainsi que les affectations des dépenses d'investissement financées par les revenus de taxes.

Les emprunts remboursés par les activités commerciales

Ces emprunts, liés aux travaux de la Commission des services électriques, sont remboursés à même le produit des activités commerciales de cette dernière.

Les emprunts à la charge de l'agglomération

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables de l'agglomération.

Les emprunts à la charge du conseil municipal

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est entièrement assumée par les contribuables du territoire de la ville de Montréal.

DETTE ET
SITUATION
FINANCIÈRE

L'ENDETTEMENT

L'administration municipale a principalement recours à l'emprunt à long terme pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est grandement influencé par la réalisation des projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) passés et présents.

Exceptionnellement, la Ville peut aussi recourir à l'emprunt pour financer d'autres types de dépenses afférentes à ses champs de compétences. C'est le cas notamment de la stratégie de refinancement de la dette actuarielle initiale de l'ancienne Ville de Montréal, lancée en 2003 et poursuivie en 2004 et 2005. Ainsi, au 31 décembre 2006, le montant brut de la dette émise par la Ville de Montréal atteignait 6,6 milliards de dollars. En excluant la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle de cinq régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal, la dette à long terme oscillait autour de 5,1 milliards de dollars.

En tenant compte des dépenses d'investissement prévues en 2007, des emprunts échus et des refinancements, la dette devrait demeurer à 5,1 milliards de dollars à la fin de 2007.

Les dépenses d'immobilisation ont un impact sur le niveau d'endettement de la Ville. Elles influent également sur le budget de fonctionnement, en ce qui concerne non seulement les frais d'exploitation, mais aussi le coût de la dette. Par conséquent, il est important de fixer le niveau des investissements avec le souci constant de contenir l'ampleur de la dette, ce qui permet de restreindre la pression exercée par le coût de la dette sur le budget de fonctionnement de la Ville.

Le tableau de la page suivante aide à mieux saisir l'impact de l'endettement sur le budget de fonctionnement de la Ville en faisant la distinction entre le coût brut de la dette et le coût net. Dans un deuxième temps, il indique la portion des coûts qui sont dorénavant à la charge des contribuables de l'agglomération de Montréal.

Au budget de 2008, le coût brut de la dette, soit 846,0 M\$, représente 21,3 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et autres activités financières¹. Toutefois, il faut considérer qu'une partie significative de ce coût n'est pas à la charge des contribuables, puisque la dette est en partie financée par d'importants programmes de subventions du gouvernement du Québec ainsi que par les tarifs commerciaux de la Commission des services électriques de Montréal. De plus, des placements à long terme sont effectués en fonction de la réserve accumulée aux fonds d'amortissement pour pourvoir au remboursement futur des emprunts. Ces placements génèrent des intérêts permettant une réduction du coût que doivent assumer les contribuables. En 2008, le coût net atteint 590,5 M\$, soit 14,9 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et autres activités financières.

¹ Ce pourcentage est différent de celui présenté au budget compte tenu des ajustements effectués en fonction des normes comptables.

Il est à noter qu'une partie du coût brut de la dette, soit 108,4 M\$, est attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal. La stratégie mise de l'avant ayant permis à la Ville de rembourser les régimes de retraite, les cotisations spéciales à verser aux caisses de retraite ne sont plus exigibles. En contrepartie, des emprunts ont été contractés, entraînant ainsi des coûts de financement.

En excluant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale, les frais financiers bruts s'élèvent à 737,6 M\$, soit 18,6 % de l'ensemble des dépenses. Le coût net atteint 507,5 M\$, soit 12,8 % de l'ensemble des dépenses.

Depuis la mise en place de l'agglomération de Montréal, une partie du coût de la dette est dorénavant à la charge des contribuables de l'agglomération. Pour 2008, cette charge est de 174,1 M\$.

Tableau 34
Coût de la dette en 2008
(en milliers de dollars)

	Coût total	Refinancement de la dette actuarielle	Coût total excluant la dette actuarielle
Coût brut de la dette			
Intérêts et autres frais	415 784,0	89 988,2	325 795,8
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	344 703,7		344 703,7
	<u>760 487,7</u>	<u>89 988,2</u>	<u>670 499,5</u>
Affectation au remboursement de la dette	10 466,1	10 466,1	
Remboursement de capital par subventions	74 996,2	7 933,8	67 062,4
Total du coût brut de la dette	<u>845 950,0</u>	<u>108 388,1</u>	<u>737 561,9</u>
Moins :			
Revenus de placement des fonds d'amortissement	58 733,8	1 153,7	57 580,1
Prime à l'émission - Revenus reportés et d'intérêts	3 086,0	3 086,0	
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec			
- pour la portion des intérêts	80 971,2	13 214,6	67 756,6
- pour la portion du capital	74 996,2	7 933,8	
	<u>217 787,2</u>	<u>25 388,1</u>	<u>192 399,1</u>
Moins :			
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	37 685,9	-	37 685,9
Total du coût net de la dette à la charge des contribuables	<u>590 476,9</u>	<u>83 000,0</u>	<u>507 476,9</u>
Répartition de cette charge entre les contribuables			
Contribuables de l'agglomération	174 095,3	-	174 095,3
Contribuables de la Ville de Montréal	416 381,6	83 000,0	333 381,6
Proportion du coût de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des autres activités financières			
Coût brut de la dette	21,3 %	2,7 %	18,6 %
Coût net de la dette	14,9 %	2,1 %	12,8 %

GESTION DE LA DETTE

Le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateur de fonds publics accorde une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. L'un des éléments importants d'une telle gestion concerne évidemment la dette. Il s'agit de gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire à la mesure de la capacité de payer des contribuables (coût de la dette nette), tout en offrant des services de qualité aux citoyennes et citoyens.

À cet égard, mentionnons qu'en 2006, la firme Moody's a revu à la hausse la cote de crédit de la Ville, celle-ci ayant passé de « A1 » à « Aa2 ». Cette cote a été maintenue par Moody's en 2007. Pour sa part, la firme Standard and Poor's a donné la cote de crédit « A+ stable ». Rappelons que la firme Moody's avait déjà revu à la hausse la cote de crédit de la Ville en 2005, la faisant passer de « A2 » à « A1 ».

Il a déjà été mentionné que la Ville de Montréal a recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Cela implique que la Ville doit faire des choix, parce qu'elle ne peut pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale à son pouvoir d'emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C'est dans cet esprit qu'elle a présenté, au budget de 2004, sa politique de gestion de la dette.

Rappelons que cette politique a pour but de :

- définir les objectifs de la gestion de la dette;
- rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- assurer la cohérence des décisions en matière d'endettement, en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision;
- doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Au moyen de la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster le niveau d'endettement;
- s'assurer un accès stable, et surtout à un coût avantageux, aux marchés des capitaux;
- améliorer sa situation financière et ainsi maintenir, ou si possible bonifier, sa cote de crédit.

Les pratiques adoptées dans le contexte de la politique de gestion de la dette publique de la Ville de Montréal sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation à cette politique devra faire l'objet d'une autorisation du conseil municipal ou du conseil d'agglomération, selon le cas. Pour plus d'informations à ce sujet, le lecteur peut se référer à la politique de la dette dans l'Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

Plusieurs mesures de la politique de gestion de la dette ont un impact sur les dépenses prévues au budget. Par exemple, en 2008, et conformément aux dispositions de cette politique, la contribution volontaire destinée au remboursement accéléré de la dette s'élève à 19,4 M\$. De plus, en 2007, des dépenses d'immobilisation ont été financées au comptant, permettant ainsi de réduire le besoin d'emprunts de 50 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et ce jusqu'à la fin de 2008, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire celle-ci de 113,1 M\$.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette permet d'améliorer le profil financier de la Ville et ce faisant, bonifier sa cote de crédit. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter, en ce qui concerne tant l'endettement que le poids du service de la dette.

La prochaine section brosse un portrait financier de la Ville et permet, notamment, de faire le point sur la situation de l'endettement et sur certaines balises fixées dans le cadre de la politique de gestion de la dette.

LE PORTRAIT FINANCIER

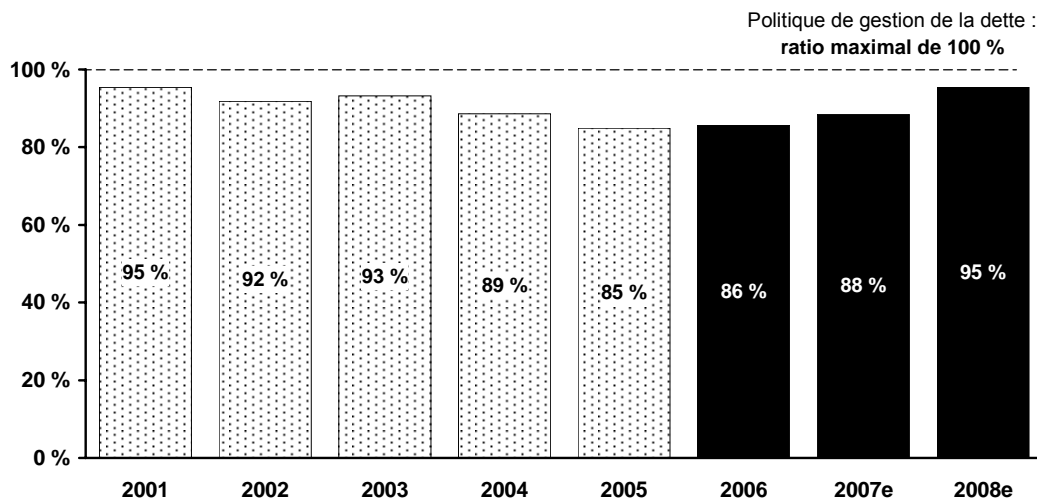
Depuis le regroupement municipal de 2002, la Ville de Montréal a implanté des politiques et des encadrements de nature financière et budgétaire. Ces « outils » ont pour but d'assurer une saine gestion des fonds publics et d'améliorer à court, moyen et long terme la situation financière de la Ville. Le présent texte permet de suivre l'évolution de plusieurs paramètres financiers depuis les huit dernières années, démontrant ainsi une amélioration globale de la situation financière de la Ville.

Le poids de la dette directe et indirecte² nette

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette – en excluant l'impact du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) – à un maximum de 100 % des revenus de la Ville. L'analyse des données permet de constater que, d'une part, malgré la croissance importante de la dette nette de la Société de transport de Montréal³ entre 2001 et 2008, ce ratio continue d'être inférieur à 100 % et présente une stabilité, comparativement à 2001. D'autre part, des modifications comptables nouvellement entrées en vigueur ont pour effet de réduire le niveau des revenus, ayant ainsi une influence négative sur ce ratio. N'eût été de ces modifications comptables, le ratio de 2008 aurait atteint 93,6 %.

Graphique 6
Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale)
en pourcentage des revenus, des années 2001 à 2008

(au 31 décembre de chaque année)



e : estimé.

² La dette indirecte représente la dette des organismes compris dans le périmètre comptable, soit : Société de transport de Montréal, Société d'habitation et de développement de Montréal et Corporation Anjou 80. La dette de 2005 a été ajustée pour tenir compte du report d'emprunts découlant de la réorganisation territoriale. Pour corriger ce contexte singulier, 250 M\$ ont été ajoutés à la dette en 2005. En 2006, les dettes des villes reconstituées sont, pour l'essentiel, exclues de la dette de la Ville de Montréal, c'est-à-dire que les villes reconstituées repartent avec leurs dettes.

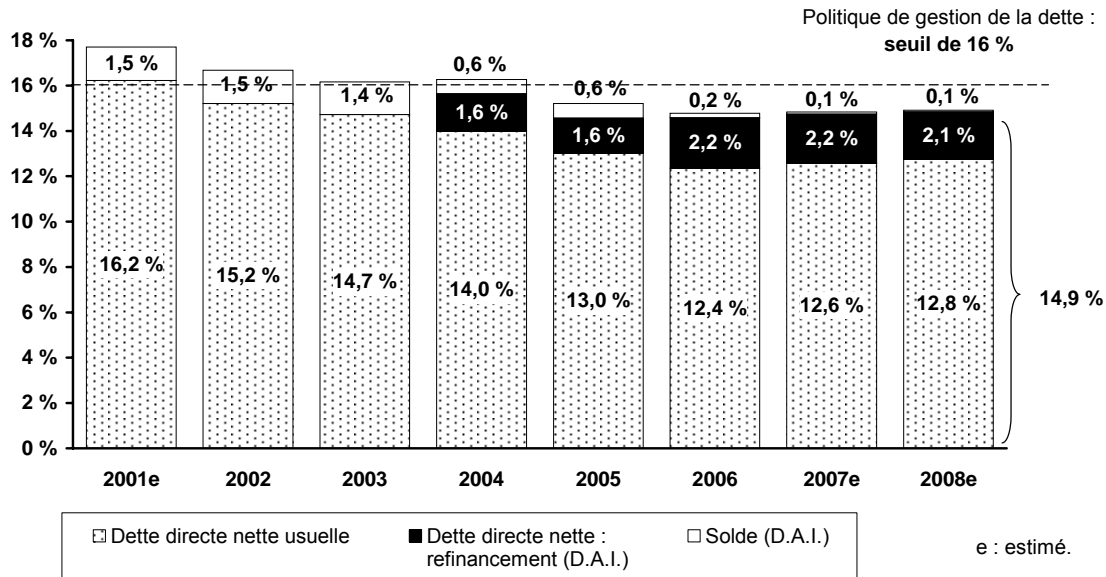
³ La dette nette de la Société de transport de Montréal passerait de 164,9 M\$ en 2001 à 466,5 M\$ en 2008.

Le poids relatif du service de la dette

Le graphique suivant présente le coût net du service de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net du service de la dette à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Rappelons que de 2003 à 2005, la Ville a procédé au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite (cadres, contremaîtres, fonctionnaires, pompiers et professionnels) et que ce refinancement a pour effet d'accroître les frais financiers. Cette hausse est cependant compensée par la réduction des cotisations spéciales.

En 2001, le coût net du service de la dette représentait 16,2 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des autres activités financières. Au budget de 2008, ce ratio a diminué à 12,8 %, et ce, malgré l'entrée en vigueur de nouvelles normes comptables qui ont eu pour effet de réduire le niveau des dépenses. N'eût été de ces modifications comptables, le ratio aurait atteint 12,5 %. Même en ajoutant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), le coût total net du service de la dette (14,9 %) affiche une diminution importante par rapport à 2001.

Graphique 7
Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses de fonctionnement et autres activités financières, des années 2001 à 2008
(données budgétaires)



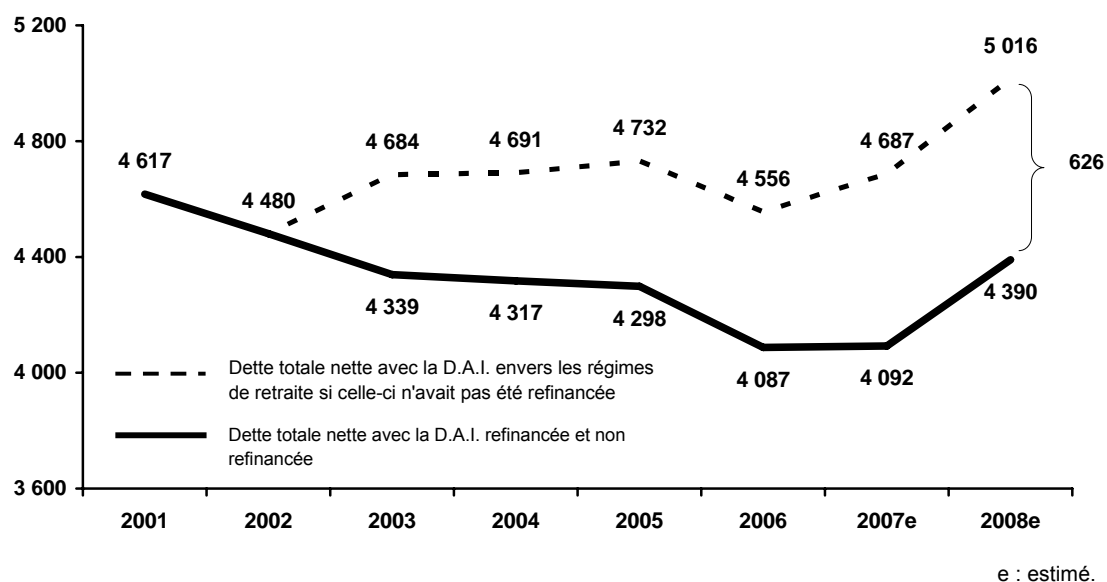
Amélioration du bilan financier

Au 31 décembre 2001, la dette directe nette de la Ville de Montréal atteignait 3 milliards de dollars. L'ex-Ville de Montréal avait aussi une dette actuarielle initiale de 1,6 milliard à l'égard de ses régimes de retraite, pour un total de 4,6 milliards.

La dette actuarielle initiale avait la particularité d'augmenter au fil des ans, et ce, jusqu'en 2011, puisque les cotisations spéciales prévues étaient insuffisantes pour payer les intérêts sur cette dette. Globalement, la mise en œuvre de la stratégie de refinancement a permis de corriger en grande partie cette problématique et d'améliorer le bilan financier de la Ville de 626 M\$, notamment par :

- la réduction de 240 M\$ de la dette actuarielle initiale, grâce à la collaboration du gouvernement du Québec qui a accepté de prendre cette composante à sa charge;
- une amélioration du bilan de 386 M\$ résultant principalement de plusieurs éléments de la stratégie, notamment :
 - la cristallisation de la dette actuarielle initiale qui a permis d'éviter, en bonne partie, la croissance future de cette dette;
 - les modifications apportées à la structure de remboursement et permettant d'amorcer dès 2004 le remboursement du capital;
 - la structure de financement et la faiblesse des taux d'intérêt.

Graphique 8
Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.)
avec et sans la stratégie de refinancement⁴, des années 2001 à 2008
(données au 31 décembre de chacune des années - en millions de dollars)



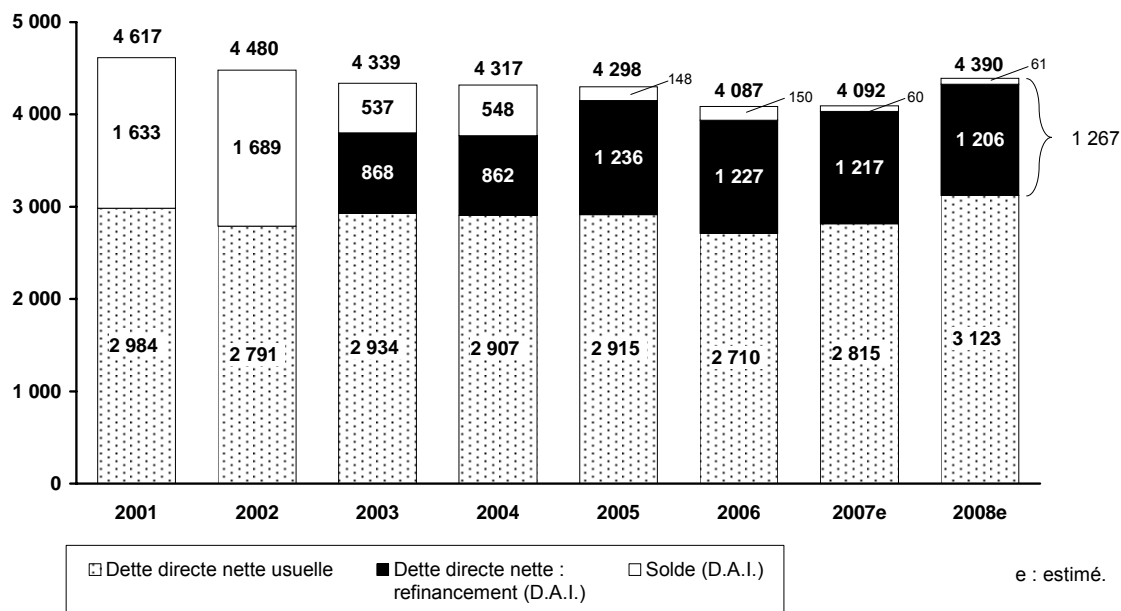
⁴ Les dépenses à financer à long terme qui sont associées au refinancement de la dette actuarielle initiale ne sont pas considérées. En 2008, ces dépenses oscilleraient autour de 87 M\$.

Endettement sous contrôle

La dette directe nette émise – c’est-à-dire ayant fait l’objet d’emprunts et qui est à la charge des contribuables – atteignait 3,8 milliards de dollars aux états financiers de 2003 et 2004⁵, comprenant les emprunts réalisés en 2003 dans le cadre du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.). Comme l’indique le graphique suivant, la dette actuarielle initiale a diminué comparativement à 2001. Depuis son refinancement en 2003, cette dette baisse progressivement, passant de 1,6 G\$ en 2001 à 1,3 G\$ en 2008. Globalement et comparativement à 2001, la dette directe nette, incluant la D.A.I., affiche aussi une baisse, passant de 4,6 G\$ en 2001 à 4,4 G\$ en 2008.

Graphique 9
Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.),
des années 2001 à 2008

(données au 31 décembre de chaque année - en millions de dollars)



⁵ Les dépenses d’investissement ou d’activités financières à financer à long terme ne sont pas considérées dans cette section.

Le poids de la dette directe par rapport à la valeur foncière

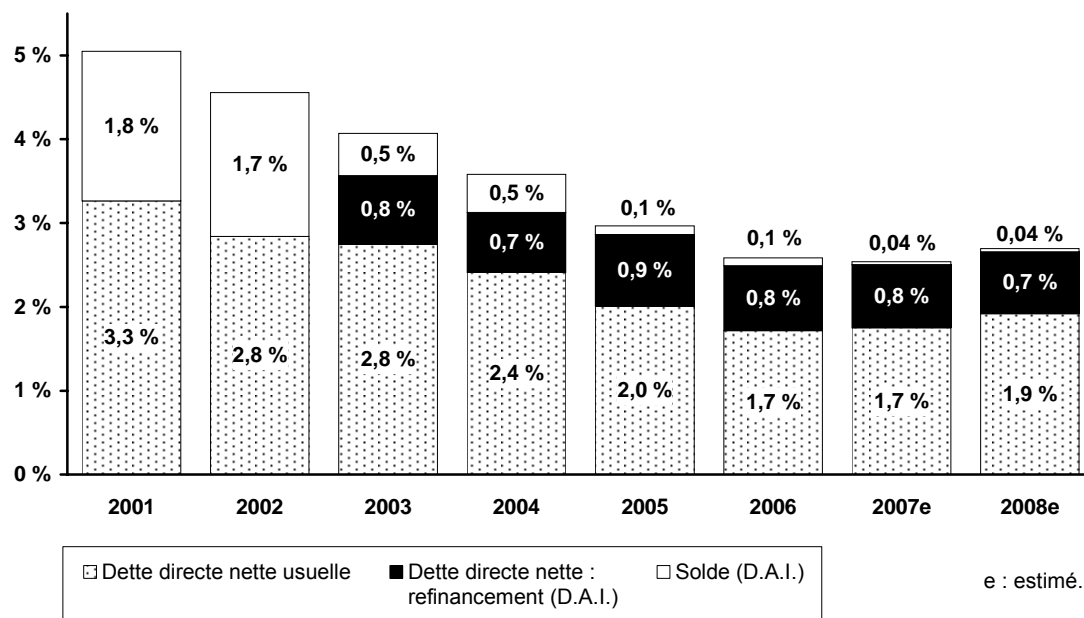
Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée⁶. Le poids de la dette directe nette est passé de 3,3 % en 2001 à 1,9 % en 2008. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 2,6 % en décembre 2008. Cette réduction est attribuable à trois facteurs principaux :

- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la D.A.I.;
- l'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- la stratégie de refinancement de la D.A.I. de la Ville de Montréal.

Graphique 10

Dettes directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, des années 2001 à 2008

(au 31 décembre de chaque année)



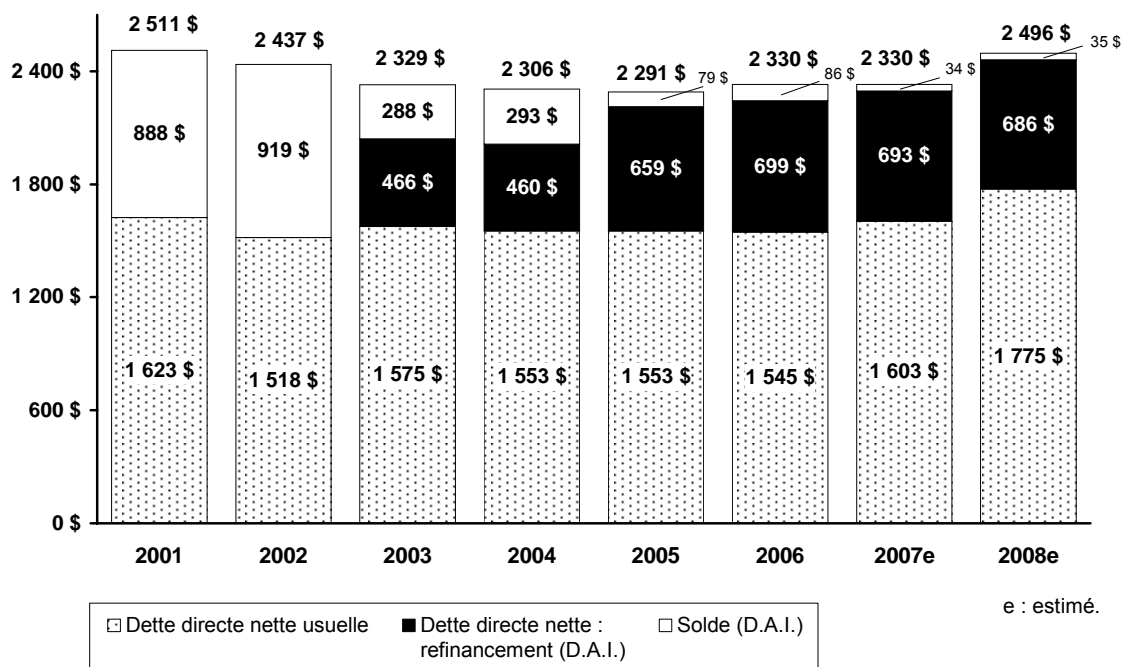
La dette directe nette par citoyen

Le prochain graphique indique que la dette directe nette par citoyen, en incluant le refinancement de la dette actuarielle initiale, a légèrement diminué depuis 2001. Elle est passée de 2 511 \$ en 2001 à environ 2 496 \$ en 2008.

⁶ La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier, depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

Graphique 11
Dette directe nette et dette actuarielle initiale par citoyen,
des années 2001 à 2008

(au 31 décembre de chaque année)



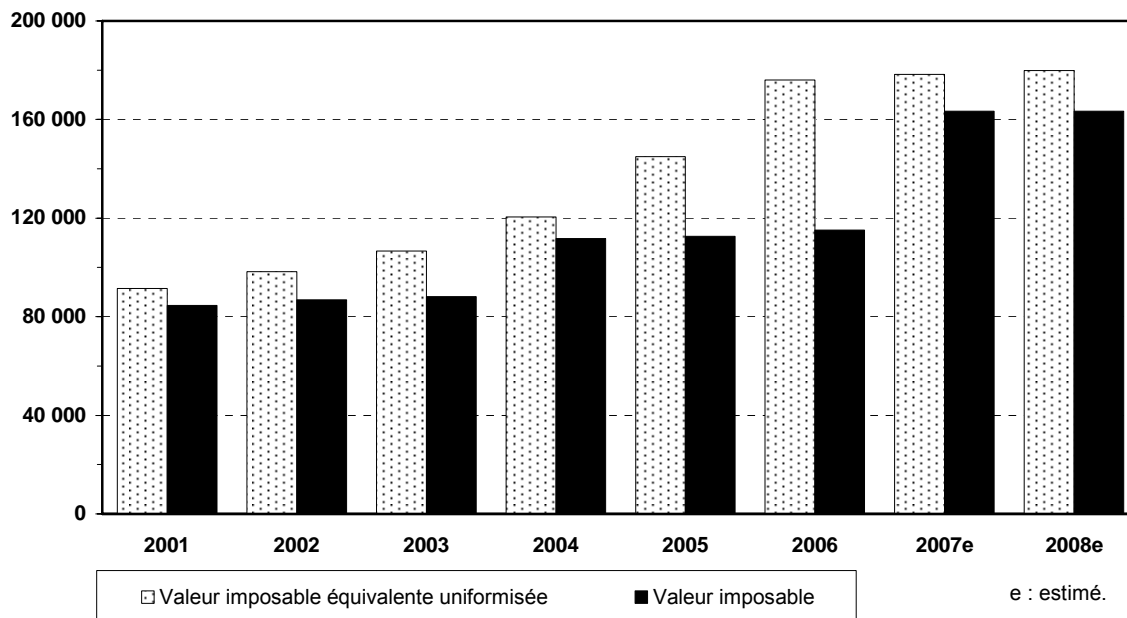
Une hausse des valeurs foncières

Le prochain graphique montre l'évolution des valeurs foncières. Comme les revenus des municipalités proviennent essentiellement de l'impôt foncier, la valeur foncière est un indicateur essentiel.

La valeur imposable et la valeur imposable équivalente uniformisée ont progressé de façon importante depuis 2001. À titre indicatif, entre le rôle triennal de 2001-2003 et celui de 2004-2006, les valeurs foncières imposables augmentent de 25 %. Entre celui de 2004-2006 et celui de 2007-2010, récemment déposé, elles haussent de 41 %. Le marché immobilier témoigne encore d'une vivacité exceptionnelle, comme l'indiquent les valeurs déposées au dernier rôle. À cette appréciation générale des valeurs, s'ajoutent la valeur des nouveaux immeubles ainsi que la valeur des modifications apportées aux immeubles existants.

Graphique 12
Évaluation imposable et évaluation foncière équivalente uniformisée,
des années 2001 à 2008

(en millions de dollars)



Conclusion

Au cours des années 2001 à 2008, plusieurs éléments ont influencé favorablement la situation financière de la Ville de Montréal. Voici les principaux :

- le contrôle du niveau d'endettement, tout en augmentant substantiellement les investissements pour maintenir les infrastructures en bon état;
- le refinancement de la dette actuarielle initiale et l'apport financier du gouvernement du Québec à cet égard;
- la conjoncture économique qui a permis de profiter de la faiblesse des taux d'intérêt;
- la croissance importante de l'assiette de l'impôt foncier, laquelle découle principalement des dépôts des rôles d'évaluation 2004-2006 et 2007-2010 ainsi que d'un marché immobilier particulièrement actif en 2005 et 2006;
- l'implantation de la politique de gestion de la dette qui permet d'en accélérer le remboursement, soit 113,1 M\$ entre 2004 et la fin de 2008.

BUDGET
CONSOLIDÉ

LE BUDGET CONSOLIDÉ

État des activités financières et Programme triennal d'immobilisations consolidé

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement ainsi qu'un Programme triennal d'immobilisations consolidés avec ceux des organismes qui composent son périmètre comptable. Cette présentation est conforme aux directives du ministère des Affaires municipales et des Régions et reflète les modifications liées aux nouvelles normes comptables introduites au budget de 2008. Le MAMR a en effet entrepris des travaux visant à harmoniser les règles de présentation de l'information financière municipale au Québec avec les normes du conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés.

Certains changements ont été apportés à la présentation budgétaire afin de se conformer aux directives du ministère des Affaires municipales et des Régions, notamment au chapitre des revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement qui ne sont plus présentés à l'état des activités financières de fonctionnement. Il en est de même pour les transferts relatifs aux remboursements de capital. De plus, les revenus généraux transférés aux activités d'investissement telle la portion de la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau, sont désormais présentés dans les affectations à la rubrique « Activités dépenses d'investissement ». Les remboursements de capital liés à des dépenses de fonctionnement sont également présentés dans la section des affectations à la rubrique « Remboursement de capital ».

L'état des activités financières consolidé comprend les volets du conseil municipal et du conseil d'agglomération ainsi que de façon distincte le budget de la Société de transport de Montréal (STM) qui est consolidé à celui du conseil d'agglomération. Pour les autres organismes constituant le périmètre comptable, ils sont consolidés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération selon la compétence. Ils n'apparaissent pas de façon distincte dans les tableaux puisque la valeur de consolidation est déjà incluse dans les données financières.

Afin de faciliter la compréhension du budget à la suite des modifications de présentation, les montants à pourvoir dans le futur qui comprennent les crédits requis pour faire face aux obligations découlant des avantages de retraite et d'assurances pour les employés, ont été ajoutés aux dépenses de fonctionnement et autres activités financières au comparatif de 2007 et au budget de 2008.

Tableau 35
État des activités financières - Budget consolidé

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal 2008	Budget du conseil d'agglomération				Transactions à éliminer inter-entités 2008 ¹	Budget global consolidé 2008
		Budget 2008	Société de transport de Montréal 2008	Transactions à éliminer et de consolidation entre organismes 2008	Budget consolidé 2008		
Revenus							
Taxes	1 024 120,7	1 635 312,2	0,0	0,0	1 635 312,2	0,0	2 659 432,9
Paiements tenant lieu de taxes	100 564,7	141 405,2	0,0	0,0	141 405,2	0,0	241 969,9
Autres revenus de sources locales ²	615 204,5	208 405,6	458 289,0	0,0	666 694,6	(37 797,8)	1 244 101,3
Transferts ³	194 648,0	71 299,8	479 749,0	(301 700,0)	249 348,8	0,0	443 996,8
Total des revenus⁴	1 934 537,9	2 056 422,8	938 038,0	(301 700,0)	2 692 760,8	(37 797,8)	4 589 500,9
Dépenses de fonctionnement							
Administration générale	382 940,7	214 372,3	0,0	0,0	214 372,3	(34 903,7)	562 409,3
Sécurité publique	13 186,4	841 683,8	0,0	0,0	841 683,8	0,0	854 870,2
Transport ³	232 896,5	452 870,7	912 879,0	(310 000,0)	1 055 749,7	0,0	1 288 646,2
Hygiène du milieu	155 291,3	245 402,2	0,0	0,0	245 402,2	(2 852,6)	397 840,9
Santé et bien-être	72 274,2	35 238,1	0,0	0,0	35 238,1	0,0	107 512,3
Aménagement, urbanisme et développement	124 805,3	49 470,3	0,0	0,0	49 470,3	(41,5)	174 234,1
Loisirs et culture	352 789,9	72 615,1	0,0	0,0	72 615,1	0,0	425 405,0
Frais de financement ²	340 589,5	75 194,5	0,0	0,0	75 194,5	0,0	415 784,0
Total des dépenses de fonctionnement	1 674 773,8	1 986 847,0	912 879,0	(310 000,0)	2 589 726,0	(37 797,8)	4 226 702,0
Autres activités financières							
Remboursement de la dette à long terme	244 604,6	100 099,1	43 385,0	0,0	143 484,1	0,0	388 088,7
Total des autres activités financières	244 604,6	100 099,1	43 385,0	-	143 484,1	-	388 088,7
Sous-total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières	1 919 378,4	2 086 946,1	956 264,0	(310 000,0)	2 733 210,1	(37 797,8)	4 614 790,7
Montants à pourvoir dans le futur ⁵	25 009,9	(21 906,6)	0,0	0,0	(21 906,6)	0,0	3 103,3
Total des dépenses	1 944 388,3	2 065 039,5	956 264,0	(310 000,0)	2 711 303,5	(37 797,8)	4 617 894,0
Surplus des activités financières	(9 850,4)	(8 616,7)	(18 226,0)	8 300,0	(18 542,7)	-	(28 393,1)
Autres affectations							
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	-
Surplus accumulé affecté	25 422,5	25 927,2	5 295,0	0,0	31 222,2	0,0	56 644,7
Remboursement de capital	(10 466,1)	0,0	0,0	0,0	-	0,0	(10 466,1)
Activités d'investissement ³	(5 106,0)	(17 310,5)	(1 821,0)	(8 300,0)	(27 437,5)	0,0	(32 537,5)
Total des autres affectations	9 850,4	8 616,7	3 474,0	(8 300,0)	3 790,7	-	13 641,1
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	0,0	14 752,0	0,0	14 752,0	0,0	14 752,0
Surplus net	-	-	-	-	-	-	-

Notes relatives au tableau précédent :

- ¹ Les budgets des conseils municipal et d'agglomération sont prévus dans deux entités comptables distinctes. Les transactions inter-entités résultent d'échanges de services entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité différente de celle du client. Pour les fins de la consolidation des données budgétaires, ces transactions sont déduites du total pour ne pas être comptabilisées en double.
- ² Les revenus de placement du fonds d'amortissement de la Société de transport de Montréal (STM) sont présentés en réduction des dépenses plutôt que dans les revenus. Cette présentation diffère de celle de la Ville de Montréal.
- ³ Aux fins de la consolidation, la contribution de la Ville de Montréal à la STM pour la SOFIL (activité « Transport »), d'une valeur de 8,3 M\$, ne constitue plus une dépense mais une affectation à la rubrique « Activités d'investissement ». La consolidation de la STM au budget de la Ville de Montréal nécessite donc les ajustements suivants :
 - inscription des transactions à éliminer au chapitre des revenus de 301,7 M\$ (valeur de la contribution régulière versée à la STM) et à la dépense de 301,7 M\$;
 - inscription des transactions de consolidation à la dépense de 8,3 M\$ (contribution SOFIL) et à la rubrique « Activités d'investissement » de 8,3 M\$.
- ⁴ Le budget de 938 038,0 \$ correspond au budget de 2008 de la STM.
- ⁵ Certains ajustements liés aux nouvelles normes de présentation de l'information financière, notamment au chapitre des montants à pourvoir dans le futur, ne sont pas reflétés au budget de 2008 de la STM.

Tableau 36
Dépenses d'investissement par fonctions

(en milliers de dollars)

Fonctions municipales	2008	2009	2010	Total
Budget du conseil municipal				
Administration générale	37 468,0	27 488,0	19 201,0	84 157,0
Aménagement, urbanisme et développement	67 074,0	69 099,0	78 369,0	214 542,0
Hygiène du milieu	104 588,0	112 768,0	119 035,0	336 391,0
Loisirs et culture	83 998,0	90 432,0	75 178,0	249 608,0
Sécurité publique	-	-	-	-
Transport	129 220,0	86 395,0	78 442,0	294 057,0
Sous-total	422 348,0	386 182,0	370 225,0	1 178 755,0
Budget du conseil d'agglomération				
Administration générale	32 050,0	27 881,0	19 822,0	79 753,0
Aménagement, urbanisme et développement	24 606,0	34 832,5	67 089,5	126 528,0
Hygiène du milieu	147 197,0	176 331,5	186 168,5	509 697,0
Loisirs et culture	77 643,0	73 860,0	38 239,0	189 742,0
Sécurité publique	33 846,0	37 549,0	45 458,0	116 853,0
Transport	247 847,0	356 230,0	367 512,0	971 589,0
Sous-total	563 189,0	706 684,0	724 289,0	1 994 162,0
Société de transport de Montréal				
Administration générale				-
Aménagement, urbanisme et développement				-
Hygiène du milieu				-
Loisirs et culture				-
Sécurité publique				-
Transport	447 311,1	551 844,4	532 108,2	1 531 263,7
Sous-total	447 311,1	551 844,4	532 108,2	1 531 263,7
Conseil d'agglomération et Société de transport de Montréal				
Administration générale	32 050,0	27 881,0	19 822,0	79 753,0
Aménagement, urbanisme et développement	24 606,0	34 832,5	67 089,5	126 528,0
Hygiène du milieu	147 197,0	176 331,5	186 168,5	509 697,0
Loisirs et culture	77 643,0	73 860,0	38 239,0	189 742,0
Sécurité publique	33 846,0	37 549,0	45 458,0	116 853,0
Transport	695 158,1	908 074,4	899 620,2	2 502 852,7
Sous-total	1 010 500,1	1 258 528,4	1 256 397,2	3 525 425,7
Consolidé				
Administration générale	69 518,0	55 369,0	39 023,0	163 910,0
Aménagement, urbanisme et développement	91 680,0	103 931,5	145 458,5	341 070,0
Hygiène du milieu	251 785,0	289 099,5	305 203,5	846 088,0
Loisirs et culture	161 641,0	164 292,0	113 417,0	439 350,0
Sécurité publique	33 846,0	37 549,0	45 458,0	116 853,0
Transport	824 378,1	994 469,4	978 062,2	2 796 909,7
Total	1 432 848,1	1 644 710,4	1 626 622,2	4 704 180,7

Tableau 37
Modes de financement

(en milliers de dollars)

Modes de financement	2008	2009	2010	Total
Budget du conseil municipal				
Contributions des promoteurs	5 630,0	1 665,0	1 800,0	9 095,0
Transferts conditionnels	101 492,0	138 269,0	119 728,0	359 489,0
Surplus accumulés, taxes générales et autres	32 577,0	5 650,0	2 893,0	41 120,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	53 267,0	53 755,0	56 800,0	163 822,0
Emprunts à la charge du budget du conseil municipal	229 382,0	186 843,0	189 004,0	605 229,0
Sous-total	422 348,0	386 182,0	370 225,0	1 178 755,0
Budget du conseil d'agglomération				
Contributions des promoteurs	1 001,0	1 668,0	7 001,0	9 670,0
Transferts conditionnels	77 692,0	153 902,0	131 908,0	363 502,0
Surplus accumulés, taxes générales et autres	82 763,0	117 165,0	166 664,0	366 592,0
Emprunts à la charge du budget du conseil de l'agglomération	401 733,0	433 949,0	418 716,0	1 254 398,0
Sous-total	563 189,0	706 684,0	724 289,0	1 994 162,0
Société de transport de Montréal				
Transferts conditionnels	329 603,7	388 042,9	386 238,9	1 103 885,5
Transferts conditionnels de la ville de Montréal	8 300,0	23 624,2	16 378,2	48 302,4
Surplus accumulés, taxes générales et autres	6 074,3	5 565,9	4 747,1	16 387,3
Emprunts à la charge de la STM	103 333,1	134 611,4	124 744,0	362 688,5
Sous-total	447 311,1	551 844,4	532 108,2	1 531 263,7
Conseil d'agglomération et Société de transport de Montréal¹				
Contributions des promoteurs	1 001,0	1 668,0	7 001,0	9 670,0
Transferts conditionnels	407 295,7	541 944,9	518 146,9	1 467 387,5
Transferts conditionnels de la ville de Montréal				
Surplus accumulés, taxes générales et autres	97 137,3	146 355,1	187 789,3	431 281,7
Emprunts à la charge du budget du conseil de l'agglomération	401 733,0	433 949,0	418 716,0	1 254 398,0
Emprunts à la charge de la STM	103 333,1	134 611,4	124 744,0	362 688,5
Sous-total	1 010 500,1	1 258 528,4	1 256 397,2	3 525 425,7
Consolidé				
Contributions des promoteurs	6 631,0	3 333,0	8 801,0	18 765,0
Transferts conditionnels	508 787,7	680 213,9	637 874,9	1 826 876,5
Surplus accumulés, taxes générales et autres	129 714,3	152 005,1	190 682,3	472 401,7
Emprunts remboursés par les activités commerciales	53 267,0	53 755,0	56 800,0	163 822,0
Emprunts à la charge de la Ville	631 115,0	620 792,0	607 720,0	1 859 627,0
Emprunts à la charge de la STM	103 333,1	134 611,4	124 744,0	362 688,5
Total	1 432 848,1	1 644 710,4	1 626 622,2	4 704 180,7

¹ Au budget consolidé de l'agglomération, les subventions de la Ville de Montréal à la STM sont présentées au poste « Surplus accumulés, taxes générales et autres ».

2008

Budget du conseil municipal

BUDGET PAR ACTIVITÉS MUNICIPAL

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

L'état des activités financières présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal en fonction des revenus, des dépenses, des affectations et des autres activités financières. Les revenus sont présentés par catégories et les dépenses par fonctions municipales. Les affectations comprennent l'utilisation de surplus, de réserves ou de fonds réservés aux fins des activités financières de l'exercice, l'affectation aux activités d'investissement, l'affectation pour remboursement de capital ainsi que les montants à pourvoir dans le futur.

Cette année, certains changements ont été apportés à la présentation budgétaire afin de se conformer aux directives du ministère des Affaires municipales et des Régions, notamment au chapitre des revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement qui ne sont plus présentés à l'état des activités financières de fonctionnement. Il en est de même pour les transferts relatifs aux remboursements de capital. De plus, les revenus généraux transférés aux activités d'investissement telle la portion de la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau, sont désormais présentés dans les affectations sous la rubrique « Activités d'investissement ». Les remboursements de capital liés à des dépenses de fonctionnement sont également présentés dans la section des affectations sous la rubrique « Remboursement de capital ». Le budget de 2007 a été redressé pour ces éléments afin de le rendre comparable avec celui de 2008.

Afin de faciliter la compréhension du budget à la suite des modifications de présentation, les montants à pourvoir dans le futur qui comprennent les crédits requis pour faire face aux obligations découlant des avantages de retraite et d'assurances pour les employés, ont été ajoutés aux dépenses de fonctionnement et autres activités financières au comparatif de 2007 et au budget de 2008.

Tableau 38

État des activités financières de fonctionnement - Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart %
Revenus			
Taxes	1 057 060,7	1 024 120,7	(3,1)
Paiements tenant lieu de taxes	103 357,8	100 564,7	(2,7)
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006	(41 303,8)	0,0	(100,0)
Autres revenus de sources locales	543 642,6	615 204,5	13,2
Transferts	251 807,8	194 648,0	(22,7)
Total des revenus	1 914 565,1	1 934 537,9	1,0
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	362 537,7	382 940,7	5,6
Sécurité publique	13 604,4	13 186,4	(3,1)
Transport	229 399,8	232 896,5	1,5
Hygiène du milieu	143 589,3	155 291,3	8,1
Santé et bien-être	89 230,6	72 274,2	(19,0)
Aménagement, urbanisme et développement	104 740,8	124 805,3	19,2
Loisirs et culture	342 522,5	352 789,9	3,0
Frais de financement	334 885,2	340 589,5	1,7
Total des dépenses de fonctionnement	1 620 510,3	1 674 773,8	3,3
Autres activités financières			
Remboursement de la dette à long terme	252 578,6	244 604,6	(3,2)
Total des autres activités financières	252 578,6	244 604,6	(3,2)
Sous-total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières	1 873 088,9	1 919 378,4	2,5
Montants à pourvoir dans le futur	49 391,5	25 009,9	
Total des dépenses	1 922 480,4	1 944 388,3	1,1
Surplus des activités financières	(7 915,3)	(9 850,4)	
Autres affectations			
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	
Surplus accumulé affecté	21 153,3	25 422,5	
Remboursement de capital	(10 038,0)	(10 466,1)	
Activités d'investissement	(3 200,0)	(5 106,0)	
Total des autres affectations	7 915,3	9 850,4	
Surplus net	-	-	

Analyse des activités financières – revenus

Le budget des revenus est divisé en quatre grandes catégories, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière* du ministère des Affaires municipales et des Régions :

- les taxes;
- les paiements tenant lieu de taxes;
- les autres revenus de sources locales;
- les transferts.

Les pages qui suivent présentent chacune des quatre catégories de revenus ainsi que les éléments qui les composent.

Budget 2008 du conseil municipal

Taxes

Les taxes regroupent l'ensemble des revenus de la taxation et de la tarification fiscale.

Tableau 39

Taxes

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Sur la valeur foncière			
Taxe générale	907 805,4	865 424,4	(4,7)
Taxes de secteur	33 686,1	48 285,0	43,3
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	33 262,1	36 126,0	8,6
Taxe de la voirie	0,0	0,0	-
Autres	392,0	377,3	(3,8)
	975 145,6	950 212,7	(2,6)
Sur une autre base			
Taxe sur valeur locative	0,0	0,0	-
Tarification pour services municipaux			
- eau	42 271,4	35 831,7	(15,2)
- traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
- matières résiduelles	13 135,1	13 304,2	1,3
- service de la dette	18 599,4	16 483,9	(11,4)
- autres	851,7	813,6	(4,5)
	74 857,6	66 433,4	(11,3)
Autres	7 057,5	7 474,6	5,9
	81 915,1	73 908,0	(9,8)
Total	1 057 060,7	1 024 120,7	(3,1)

Les revenus de taxes et de tarification fiscale totalisent 1 024 120,7 \$, en baisse de 3,1 % par rapport au comparatif de 2007.

La variation de ces revenus s'explique par :

- la croissance immobilière permet de générer des revenus de 21,3 M\$; par l'ajout de 1,4 G\$ en nouvelles valeurs foncières imposables sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal;
- la fin de la mesure d'ajustement de 41,3 M\$ des charges fiscales entre l'agglomération et la municipalité centrale¹;
- la décision de quatre conseils d'arrondissement d'imposer de nouvelles taxes relatives aux services, ou d'augmenter leurs taxes existantes, pour un montant totalisant 3,5 M\$;
- la vente d'importants immeubles de propriété fédérale et provinciale ainsi que les effets du dépôt du rôle 2007-2010 ont causé une augmentation des revenus provenant de taxes d'environ 3 M\$;
- la répartition globale des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal qui entraîne, de plus, un ajustement des revenus imposés par ceux-ci.

¹ À la suite du budget de 2006, le mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions a émis des recommandations relatives au partage des compétences et équipements entre l'agglomération et la municipalité centrale. Ces recommandations visaient l'exercice 2006 et les suivants.

Lors de la conception du budget de 2007, le niveau des dépenses d'agglomération et de la municipalité centrale a été ajusté conformément à ces recommandations. De plus, les taxes locales ont été augmentées d'un montant de 41,3 M\$ afin de rembourser l'agglomération pour l'exercice 2006. En 2008, cet ajustement ponctuel ayant été effectué, les taxes locales diminuent de 41,3 M\$.

Budget 2008 du conseil municipal

Paiements tenant lieu de taxes

Cette catégorie comprend les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La Loi sur la fiscalité municipale identifie ces immeubles et précise les diverses compensations applicables à ceux-ci.

Tableau 40
Paiements tenant lieu de taxes

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Gouvernement du Québec			
Immeubles et établissements d'entreprise du gouvernement			
- taxes sur la valeur foncière	23 282,8	22 035,0	(5,4)
- taxe de la voirie	0,0	0,0	-
- contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	520,3	545,9	4,9
- autres taxes, compensations et tarification	0,0	0,0	-
	23 803,1	22 580,9	(5,1)
Immeubles des réseaux			
- santé et services sociaux	19 126,1	19 026,7	(0,5)
- cégeps et universités	24 474,9	25 378,0	3,7
- écoles primaires et secondaires	17 854,4	17 547,5	(1,7)
	61 455,4	61 952,2	0,8
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	826,2	820,0	(0,8)
Biens culturels classés	101,6	99,8	(1,8)
	86 186,3	85 452,9	(0,9)
Gouvernement du Canada et ses entreprises			
- taxes sur la valeur foncière	12 864,3	11 271,3	(12,4)
- taxe de la voirie	0,0	0,0	-
- contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	440,8	532,4	20,8
- autres taxes, compensations et tarification	0,0	0,0	-
	13 305,1	11 803,7	(11,3)
Organismes municipaux	2 711,2	2 349,5	(13,3)
Autres organismes compensables	1 155,2	958,6	(17,0)
Total	103 357,8	100 564,7	(2,7)

Les revenus de paiements tenant lieu de taxes totalisent 100 564,7 \$.

La variation de ces revenus s'explique par :

- la croissance immobilière qui permet de générer des revenus de 1,5 M\$, par l'ajout de 280 M\$ en nouvelles valeurs foncières compensables sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal;
- la vente d'importants immeubles de propriété fédérale et provinciale ainsi que les effets du dépôt du rôle 2007-2010 ont causé une diminution des revenus provenant des paiements tenant lieu de taxes d'environ 3 M\$;
- la répartition globale des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal qui entraîne, de plus, un ajustement des revenus imposés par ceux-ci.

Autres revenus de sources locales

Cette catégorie comprend l'ensemble des revenus autres que les revenus de taxation, de paiements tenant lieu de taxes ou de transferts. Elle regroupe l'ensemble des montants provenant des activités de gestion et de prestation de services dans le cadre des pouvoirs conférés en 2008 par le conseil municipal. Elle inclut donc les revenus générés par les services fournis aux organismes municipaux et ceux fournis aux contribuables et à des entreprises privées. D'autres revenus proviennent de l'émission de licences et de permis, de l'imposition de droits sur les mutations immobilières et de l'imposition d'amendes et de pénalités. Les intérêts, la cession d'éléments de l'actif à long terme, la contribution des organismes municipaux et divers autres revenus complètent les revenus de cette catégorie.

Tableau 41
Autres revenus de sources locales
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	792,9	792,9	-
Autres services rendus	196 584,0	257 590,2	31,0
Autres revenus			
Imposition de droits			
- licences et permis	12 193,6	12 910,3	5,9
- droits de mutation immobilière	89 730,9	89 730,9	-
	<u>101 924,5</u>	<u>102 641,2</u>	<u>0,7</u>
Amendes et pénalités			
- contraventions – circulation et stationnement	112 687,7	112 687,7	-
- autres – amendes et pénalités	1 928,2	2 503,3	29,8
	<u>114 615,9</u>	<u>115 191,0</u>	<u>0,5</u>
Intérêts			
- arriérés de taxes	2 961,3	3 256,0	10,0
- fonds d'amortissement	58 691,7	58 282,2	(0,7)
- encaisse et autres intérêts	18 502,8	28 850,5	55,9
	<u>80 155,8</u>	<u>90 388,7</u>	<u>12,8</u>
Cession d'éléments d'actif à long terme	22 700,0	21 700,0	(4,4)
Contributions des organismes municipaux	24 000,0	24 000,0	-
Autres	2 869,5	2 900,5	1,1
	<u>346 265,7</u>	<u>356 821,4</u>	<u>3,0</u>
Total	543 642,6	615 204,5	13,2

Services rendus aux organismes municipaux

Le montant de ce poste budgétaire est de 792,9 \$, soit le même montant qu'en 2007. Les principaux éléments de ce poste sont :

- un revenu de 384,3 \$ provenant d'ententes sur le traitement des déchets et le déneigement conclues avec certaines villes liées (Montréal-Est et Westmount) par des arrondissements (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Le Sud-Ouest);
- un montant de 408,6 \$ provenant des loyers facturés par les arrondissements pour l'occupation de locaux par le Service de police.

Autres services rendus

En 2008, ce poste budgétaire s'élève à 257 590,2 \$, en hausse de 61 M\$ ou 31 %. Les principaux éléments de variation de ce poste sont :

- un revenu de 44 406,9 \$ représentant la facturation des employés prêtés dans le cadre de la nouvelle entente concernant la gestion de la sécurité du revenu. Les revenus associés à l'entente sur la sécurité du revenu étaient, en 2007, présentés dans les transferts conditionnels;
- une hausse de 7 072,0 \$ provenant d'ajustements au fonds des immeubles et au Centre de services partagés – matériel roulant et ateliers;
- une hausse de 3 430,9 \$ provenant de la facturation de divers services par les arrondissements dans les domaines des loisirs et de la culture, du transport, de l'hygiène du milieu, de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'administration générale et autres.

Autres revenus

En 2008, ce poste budgétaire est de 356 821,4 \$, en hausse de 10,6 M\$, soit 3 %, par rapport à 2007. Cette variation s'explique par une hausse, en 2008, de 10 232,9 \$ des intérêts qui totalisent 90 388,7 \$. Les intérêts proviennent des arriérés de taxes, pour 3 256,0 \$, des fonds d'amortissement, pour 58 282,2 \$, ainsi que de l'encaisse (gestion de la trésorerie) et autres, pour 28 850,5 \$.

Parmi les autres revenus, les amendes et pénalités sont de 115 191,0 \$ provenant principalement des amendes et pénalités liées à la circulation et au stationnement. Ces revenus anticipés sont au même niveau que l'an dernier. Un montant de 89 730,9 \$ provenant des droits sur les mutations immobilières, soit le même montant qu'en 2007, est également prévu.

Transferts

Cette catégorie comprend l'ensemble des subventions provenant des gouvernements (ministères ou organismes) et d'entreprises privées. Ces transferts servent à financer des dépenses de fonctionnement ainsi que des dépenses relatives aux frais de financement de la dette à long terme. Ils sont appelés transferts conditionnels lorsqu'ils sont soumis à des exigences particulières quant à leur utilisation et transferts inconditionnels lorsqu'ils ne sont soumis à aucune exigence.

Les revenus de transferts totalisent 194 648,0 \$ au budget de 2008, en baisse de 57 159,8 \$.

Tableau 42
Transferts

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Transferts inconditionnels			
Subventions du gouvernement du Québec			
- neutralité	1 752,0	652,0	(62,8)
- compensation relative au pacte fiscal	47 300,0	46 300,0	(2,1)
- autres	39 500,0	42 900,0	8,6
	88 552,0	89 852,0	1,5
Transferts conditionnels			
Subventions gouvernementales			
- relatives aux frais de financement de la dette à long terme	85 839,0	80 224,5	(6,5)
- relatives au budget de fonctionnement	77 175,6	24 380,3	(68,4)
	163 014,6	104 604,8	(35,8)
Autres transferts conditionnels relatifs au budget de fonctionnement			
	241,2	191,2	(20,7)
	163 255,8	104 796,0	(35,8)
Total	251 807,8	194 648,0	(22,7)

Transferts inconditionnels

Dans cette catégorie se trouvent notamment les revenus associés à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier conclue avec le gouvernement du Québec et les revenus provenant du programme de neutralité, lesquels permettent d'atténuer les pertes liées aux compensations gouvernementales tenant lieu de taxes.

Les transferts inconditionnels sont de 89 852,0 \$ au budget de 2008, en hausse de 1,3 M\$. Les éléments de variation de ce poste sont :

- une baisse de 1,0 M\$ liée à la compensation versée par le gouvernement du Québec, laquelle atteint en 2008 un montant de 46 300,0 \$;
- une hausse de 3,4 M\$ de la compensation du gouvernement concernant les droits sur les divertissements, laquelle atteint en 2008 un montant de 42,9 M\$;
- une baisse de 1,1 M\$ des compensations provenant du programme de neutralité.

Transferts conditionnels

Les transferts conditionnels du gouvernement se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme et, d'autre part, les transferts liés au remboursement de dépenses de fonctionnement.

Au budget de 2008, ces transferts totalisent 104 796,0 \$, en baisse de 58,5 M\$. Les subventions gouvernementales relatives au budget de fonctionnement sont en baisse de 52,8 M\$, pour atteindre 24 380,3 \$. Cette variation s'explique par :

- la fin de l'entente actuelle concernant la gestion de la sécurité du revenu, ce qui représente une baisse de 61 637,6 \$ par rapport au budget de 2007. Notons qu'un montant de 44,4 M\$ est présenté au poste « Autres services rendus » à la suite de la nouvelle entente conclue avec le gouvernement du Québec relativement à la gestion de la sécurité du revenu;
- l'ajout de nouvelles subventions totalisant 7,7 M\$ concernant principalement la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme s'élèvent à 80 224,5 \$, une baisse de 5,6 M\$ en 2008 qui est attribuable à la réduction de la dette admissible aux subventions, principalement pour les emprunts liés au réseau du métro et à l'usine de traitement des eaux usées.

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Cette catégorie regroupe les subventions que la Ville reçoit des gouvernements fédéral et provincial lorsqu'elle finance des projets au moyen d'emprunts à long terme. Ces subventions totalisent 80 224,5 \$ au budget de 2008. Les principaux éléments de ce poste sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 43**Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Traitement des eaux usées	43 415,0	41 443,0	(4,5)
Transport en commun - métro	19 974,1	16 858,5	(15,6)
Refinancement du déficit actuariel initial	13 573,2	13 214,6	(2,6)
Rénovation urbaine	6 284,6	6 307,6	0,4
Divers programmes de subventions			
- hygiène du milieu	23,5	11,3	(51,9)
- voirie	2 307,3	2 203,3	(4,5)
- loisirs et culture	261,3	186,2	(28,7)
	2 592,1	2 400,8	(7,4)
Total	85 839,0	80 224,5	(6,5)

Subventions gouvernementales relatives au budget de fonctionnement

Cette catégorie regroupe les subventions qui sont associées à des programmes que la Ville met en œuvre et administre pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

Les subventions relatives au budget de fonctionnement totalisent 24 380,3 \$ au budget de 2008. Les principaux éléments de ce poste sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 44

Subventions gouvernementales relatives au budget de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Rénovation urbaine	11 134,2	13 969,1	25,5
Hygiène du milieu	0,0	6 300,0	-
Loisirs et culture	3 952,1	3 919,5	(0,8)
Gestion de la sécurité du revenu	61 637,6	0,0	(100,0)
Autres	451,7	191,7	(57,6)
Total	77 175,6	24 380,3	(68,4)

ANALYSE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Les dépenses de fonctionnement sont présentées par fonctions, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière* du ministère des Affaires municipales et des Régions. Les autres activités financières sont présentées distinctement. Chacune de ces fonctions fait l'objet d'une présentation détaillée. Ces fonctions sont les suivantes :

- La fonction « Administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel.
- La fonction « Sécurité publique » inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.
- La fonction « Transport » contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises.
- La fonction « Hygiène du milieu » englobe les dépenses relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement.
- La fonction « Santé et bien-être » renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes.
- La fonction « Aménagement, urbanisme et développement » regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les dépenses liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville.
- La fonction « Loisirs et culture » intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture.
- La fonction « Frais de financement » incorpore les intérêts et autres frais relatifs au financement des activités municipales.

Les « Autres activités financières » comprennent le remboursement de la dette à long terme.

L'analyse d'une fonction commence par la description des activités qui s'y rattachent. Elle est accompagnée d'un tableau qui détaille les dépenses de chacune des activités et indique notamment les principaux éléments budgétaires liés à ces activités.

Administration générale

Cette fonction regroupe un ensemble d'activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les dépenses qui y sont inscrites sont notamment liées au fonctionnement du conseil municipal, à l'application de la loi, à la gestion financière et administrative, au greffe, à l'évaluation ainsi qu'à la gestion du personnel.

Certaines dépenses ponctuelles, qui ne peuvent être réparties entre les diverses activités, peuvent également apparaître à l'activité « Autres » de la fonction « Administration générale ».

En 2007, la distribution du budget de l'administration générale a été modifiée par le nouveau règlement sur les dépenses. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain, etc.) ne sont plus réparties entre les budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Conformément à ce règlement, les budgets des services de soutien liés aux dépenses mixtes d'administration générale sont entièrement de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2008, le budget du conseil municipal alloué à la fonction « Administration générale » est de l'ordre de 382 940,7 \$, une hausse de 5,6 % par rapport au comparatif de 2007.

Tableau 45
Dépenses d'administration générale

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Conseil municipal	57 991,2	48 402,8	(16,5)
Application de la loi	6 172,2	5 935,7	(3,8)
Gestion financière et administrative	157 254,3	164 297,6	4,5
Greffe	13 926,5	17 493,6	25,6
Évaluation	0,0	0,0	-
Gestion du personnel	31 629,5	32 266,6	2,0
Dépenses mixtes d'administration générale	(107 334,0)	(107 636,4)	0,3
Autres	202 898,0	222 180,8	9,5
Total	362 537,7	382 940,7	5,6

Conseil municipal

L'activité « Conseil municipal » comprend principalement les dépenses reliées au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement. S'y trouve également une portion de la contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Les crédits de cette activité incorporent ceux reliés au budget d'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Les crédits s'élèvent à 48 402,8 \$, une baisse de 9 588,4 \$ ou 16,5 % par rapport à 2007. Cette baisse s'explique principalement par des réaménagements internes de plus de 7,1 M\$ au Service des affaires corporatives, notamment :

- une baisse de 2 568,6 \$ pour l'amortissement des dépenses d'élection de novembre 2005, dont le solde total fut absorbé en 2007;
- le réaménagement de certaines activités de soutien administratif au profit du Greffe.

Il en va de même pour certains autres services centraux, où des crédits du conseil municipal pour plus de 1 675,0 \$ ont été réaffectés à d'autres activités. Les arrondissements ont également diminué leur budget alloué à cette activité pour plus de 694,5 \$.

Application de la loi

Les dépenses relatives à l'application de la loi comprennent les crédits affectés aux activités de gestion et de soutien liées aux lois et aux règlements qui sont du ressort du conseil municipal. Ces crédits, qui incluent ceux reliés à la magistrature et à la cour municipale, sont ensuite imputés au budget du conseil d'agglomération par l'activité « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2008, les dépenses relatives à cette activité sont évaluées à 5 935,7 \$, une légère baisse de 236,5 \$ par rapport à 2007.

Gestion financière et administrative

L'activité « Gestion financière et administrative » comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique, incluant le système intégré de gestion (SIMON).

Les crédits de cette activité incorporent ceux reliés au budget d'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Le montant global des crédits affectés à cette activité, en 2008, est de 164 297,6 \$, en hausse de 7 043,3 \$ ou 4,5 % comparativement à 2007. Près de la moitié de cet écart (3 448,4 \$) provient de réaménagements de crédits dans les arrondissements. Le reste de la différence résulte, principalement, d'ajustements et de réaménagements de crédits au Service des affaires corporatives (notamment, pour le Centre d'expertise et de soutien au système intégré de gestion) et de l'ajout de crédits au Service des finances pour divers dossiers.

Greffe

Cette activité regroupe des dépenses telles que :

- les frais encourus pour la mise en application des règlements;
- la tenue, s'il y a lieu, des recensements, des référendums et des élections;
- la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel;
- le soutien aux instances décisionnelles;
- la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Les crédits de cette activité incorporent ceux reliés au budget d'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Le total des crédits s'élève à 17 493,6 \$ en 2008. La variation à la hausse de 3 567,1 \$ (25,6 %) par rapport au comparatif de 2007 s'explique en grande partie par le transfert effectué par le Service des affaires corporatives à partir des crédits de l'activité « Conseil municipal ».

Évaluation

Cette activité, qui regroupe les dépenses reliées à la production des rôles fonciers, est du ressort exclusif du conseil d'agglomération.

Gestion du personnel

Cette activité comprend les dépenses reliées aux activités de gestion du capital humain, tels le recrutement, l'embauche du personnel et les relations de travail.

Comme plusieurs autres activités de la fonction « Administration générale », les crédits de cette activité incorporent ceux reliés au budget d'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Les crédits affectés à la gestion du personnel sont de 32 266,6 \$, une hausse de 637,1 \$ ou 2 % par rapport au budget de 2007. Des réaménagements internes dans les arrondissements, pour 424,1 \$, et d'autres au Service du capital humain expliquent cet écart.

Dépenses mixtes d'administration générale

L'activité « Dépenses mixtes d'administration générale » résulte du règlement de partage des dépenses mixtes d'administration générale, expliqué précédemment. Les crédits négatifs de 107 636,4 \$ qui s'y trouvent compensent pour les crédits positifs équivalents imputés au budget de l'agglomération.

Autres

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux ne pouvant être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent donc, entre autres :

- les dépenses contingentes et les dépenses générales d'administration;
- les pertes possibles dans la perception;
- les dépenses en communications corporatives;
- certaines provisions pour les dépenses de rémunération, dont celles pour l'équité salariale, les employés hors structures et les libérés syndicaux à temps plein couverts corporativement, les accidentés du travail qui sont en retour progressif ainsi que d'autres provisions pour la rémunération (ex. : variation des primes pour la CSST et les assurances collectives, etc.);
- les dépenses relatives aux régimes de retraite (autres que le service courant) en fonction des nouvelles normes comptables – il s'agit donc des dépenses d'intérêts nettes sur le déficit des régimes de retraite;
- les frais de transactions à éliminer entre les entités locale et d'agglomération. Rappelons que ces transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires, où le fournisseur est d'une entité comptable différente de celle du client. Aux fins de consolidation des données du budget, ces transactions internes doivent être éliminées par la suite pour ne pas être comptabilisées à deux reprises.

Le total des crédits attribués au budget du conseil municipal pour l'activité « Autres » est de 222 180,8 \$, une hausse de 19 282,8 \$ ou 9,5 % par rapport à 2007. Cet écart incorpore une hausse provenant des arrondissements de l'ordre de 4 763,5 \$.

L'autre portion de l'écart global entre 2007 et 2008, soit 14 519,3 \$, s'explique principalement par le transfert de certaines charges de retraite qui étaient présentées en 2007 aux montants à pourvoir dans le futur et par une révision à la hausse des divers montants corporatifs prévus pour la rémunération.

Sécurité publique

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. De plus, elle regroupe toutes les autres dépenses relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile. Il est à noter que la majorité des activités liées à la sécurité publique sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération.

En 2008, au chapitre de la sécurité publique locale, les crédits atteignent 13 186,4 \$, soit une baisse de 418,0 \$ ou 3,1 % par rapport à 2007. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- sous le volet local de la sécurité publique, un montant de 4 836,9 \$ est prévu au chapitre des dépenses communes, principalement afin d'honorer l'engagement pris relativement au régime de retraite des policiers qui étaient au service de l'ex-Ville de Montréal avant 1971. Comparé à 2007, ce montant est en baisse de 18,6 % à la suite de la réévaluation actuarielle de l'actif et du passif du régime de retraite;
- le budget de la sécurité civile augmente de 207,3 % par rapport à 2007 à la suite d'une reclassification de 615,6 \$ des dépenses de sécurité en arrondissement, lesquelles étaient auparavant présentées à l'activité « Administration générale – autres ».

Par ailleurs, dans la catégorie « Autres », un budget d'environ 5 M\$ est consacré à des dépenses locales en matière de sécurité publique dans les arrondissements. Ce budget, qui servira à divers programmes municipaux, notamment le *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements - Tandem* et la patrouille en vélo, est presque identique à celui de 2007.

Les dépenses liées à la sécurité incendie sont entièrement présentées dans la section « Budget du conseil d'agglomération ».

Tableau 46
Dépenses de sécurité publique

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Police	6 140,2	5 200,2	(15,3)
Sécurité incendie	0,0	0,0	-
Sécurité civile	303,1	931,3	207,3
Autres	7 161,1	7 054,9	(1,5)
Total	13 604,4	13 186,4	(3,1)

Transport

Les dépenses liées au transport et présentées dans cette section sont du ressort du conseil municipal. S'y trouvent l'ensemble des dépenses relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien du réseau routier local.

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal*, ce sont les arrondissements qui assurent l'entretien du réseau routier local.

Tableau 47
Dépenses de transport

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Réseau routier			
- voirie municipale	78 632,5	80 345,2	2,2
- enlèvement de la neige	101 895,6	100 563,8	(1,3)
- éclairage des rues	20 840,5	23 334,0	12,0
- circulation et stationnement	27 989,4	28 610,7	2,2
	229 358,0	232 853,7	1,5
Transport collectif	0,0	0,0	-
Autres	41,8	42,8	2,4
Total	229 399,8	232 896,5	1,5

En 2008, les dépenses de transport qui sont de responsabilité locale progressent de 1,5 %, pour s'établir à 232 896,5 \$.

Réseau routier

Cette activité regroupe les dépenses relatives à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige, à l'éclairage des rues ainsi qu'à la circulation et au stationnement sur le réseau routier local.

Les crédits d'entretien du réseau local progressent en 2008 de 1,5 % par rapport à 2007. Cette légère augmentation s'explique en partie :

- par une diminution des crédits affectés à l'enlèvement de la neige de l'ordre de 1,3 M\$ dans les arrondissements, attribuable notamment à la réorganisation de leurs activités;
- par une progression modeste des autres catégories de dépenses de l'activité « Réseau routier », à l'exception de l'éclairage des rues.

La progression des dépenses de 2,2 % aux rubriques « Voirie municipale » et « Circulation et stationnement » reflète en bonne partie les hausses de coûts reliés à l'inflation. La rubrique « Éclairage des rues » fait exception avec une progression de 12 % par rapport à 2007. Cette progression s'explique par une hausse des crédits affectés à l'électricité (1,3 M\$) et une reclassification, dans cette catégorie de dépenses, de crédits déjà affectés à l'électricité dans les autres catégories de dépenses de l'activité « Réseau routier » (0,8 M\$).

Autres

Cette activité regroupe toutes les autres dépenses relatives au transport.

Hygiène du milieu

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées aux réseaux d'aqueduc et d'égout, au transport et à la collecte des matières résiduelles ainsi qu'à la protection de l'environnement qui sont de la responsabilité du conseil municipal. Le total du budget de 2008 pour cette fonction est de 155 291,3 \$, en hausse de 8,1 %.

Tableau 48
Dépenses d'hygiène du milieu

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Eau et égout			
- approvisionnement et traitement de l'eau potable	438,0	338,4	(22,7)
- réseau de distribution de l'eau potable	42 974,6	36 564,1	(14,9)
- traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
- réseaux d'égout	17 384,6	25 554,8	47,0
	60 797,2	62 457,3	2,7
Matières résiduelles			
- déchets domestiques	56 530,9	57 270,3	1,3
- matières secondaires	23 841,7	29 851,3	25,2
- élimination des matériaux secs	(234,2)	1 668,9	(812,6)
	80 138,4	88 790,5	10,8
Protection de l'environnement	2 336,8	3 520,3	50,6
Autres	316,9	523,2	65,1
Total	143 589,3	155 291,3	8,1

Eau et égout

Sur le plan des compétences locales, l'activité regroupe les dépenses associées aux conduites locales des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Ces dépenses totalisent 62 457,3 \$, dont 36 564,1 \$ sont prévus pour la distribution de l'eau potable, et 25 554,8 \$, pour les réseaux d'égout. La croissance des dépenses est de 2,7 %.

L'augmentation des crédits entre 2007 et 2008 provient de l'ajustement du coût, notamment celui des dépenses de rémunération pour un montant de 400,5 \$. Une reclassification de dépenses de l'activité « Réseau de distribution de l'eau potable » vers l'activité « Réseaux d'égout », pour 7 296,0 \$, explique la variation entre ces deux activités.

Matières résiduelles

Cette activité regroupe les dépenses liées à la collecte et au transport, jusqu'aux lieux de transbordement ou d'élimination, des déchets domestiques, des matières secondaires et des matériaux secs. Ce budget de 88 790,5 \$ est en croissance de 8,7 M\$ ou 10,8 %.

L'augmentation des dépenses est essentiellement attribuable à l'impact causé par les renouvellements prévus de contrats de collecte et de transport.

Protection de l'environnement et autres activités

Ces activités comprennent les dépenses liées à la protection de l'environnement telles que celles relatives à la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit, au traitement des sols contaminés ainsi que celles liées aux activités d'hygiène du milieu qui ne peuvent être intégrées dans une autre catégorie.

La part du budget de 2008 attribuée à la protection de l'environnement est de 3 520,3 \$, soit une hausse de 50,6 %. La principale variation provient d'une reclassification de dépenses vers les compétences locales, pour 821,1 \$.

Santé et bien-être

Cette fonction regroupe les activités liées aux programmes de la sécurité du revenu et aux services publics d'emploi offerts sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal. La fonction « Santé et bien-être » comprend également l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être tels que l'inspection des aliments et le logement social. Le total du budget pour cette fonction est de 72 274,2 \$, en baisse de près de 17 M\$.

Tableau 49
Dépenses de santé et de bien-être

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Inspection des aliments	0,0	0,0	-
Logement social	19 779,7	19 141,2	(3,2)
Sécurité du revenu	60 862,1	43 331,5	(28,8)
Autres	8 588,8	9 801,5	14,1
Total	89 230,6	72 274,2	(19,0)

Inspection des aliments

Cette activité comprend les dépenses liées à l'inspection des aliments telles que les frais relatifs à l'application des lois ou des règlements ou encore à une poursuite intentée devant la cour municipale. Cette activité étant une compétence d'agglomération, aucune dépense n'est prévue dans le budget du conseil municipal à ce chapitre.

Logement social

Cette activité comprend les dépenses liées à l'habitation sociale et à la contribution de la Ville au paiement des déficits d'exploitation des offices municipaux d'habitation. L'essentiel de ce volet est présenté dans la section du budget du conseil d'agglomération. À l'échelle locale, en 2008, un réaménagement de l'aide au relogement sera maintenant budgétisée à l'activité « Aménagement, urbanisme et zonage » (- 600,0 \$).

Sécurité du revenu

Les dépenses reliées à la gestion des programmes de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal qui sont présentées sous cette rubrique sont séparées des autres activités de santé et de bien-être, conformément aux normes de présentation du ministère des Affaires municipales et des Régions.

En septembre 2007, la Ville de Montréal a conclu une nouvelle entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) mettant fin, le 31 décembre 2007, à l'entente antérieure datant de 2004. La nouvelle entente avec le MESS prendra effet le 1^{er} janvier 2008 et libérera la

Ville des obligations découlant du Fonds de la sécurité du revenu. Dans le cadre de cette entente, les employés permanents de la Direction de la sécurité du revenu seront prêtés au MESS pour une somme de 43,4 M\$, incluant les charges sociales, à laquelle s'ajoutent les frais d'administration. Un revenu de 44,4 M\$ est prévu aux « Autres revenus de source locale ».

L'écart de 17,5 M\$ observé entre le comparatif de 2007 et le budget de 2008 provient de la réduction des dépenses assumées par la Ville de Montréal à ce chapitre. Une réduction de l'effectif à l'emploi de la Ville de Montréal pour cette activité ainsi que le transfert de divers frais d'exploitation de l'ex-Direction de la sécurité du revenu seront assumés par le MESS à compter du 1^{er} janvier 2008.

Autres

Toutes les autres dépenses liées à la fonction « Santé et bien-être » sont regroupées ici. La hausse de 1,2 M\$ au budget 2008 est attribuable à des dossiers tels que la lutte contre les gangs de rue, la revitalisation urbaine intégrée, les priorités jeunesse et divers autres réaménagements effectués entre les activités et entre les compétences.

Aménagement, urbanisme et développement

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au développement économique. Pour 2008, les crédits prévus pour ces activités s'élèvent à 124 805,3 \$.

Tableau 50
Dépenses d'aménagement, urbanisme et développement

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Aménagement, urbanisme et zonage	37 108,1	37 761,8	1,8
Promotion et développement économique			
- industrie et commerce	27 788,5	39 811,0	43,3
- tourisme	38,6	43,1	11,7
- autres	496,8	443,1	(10,8)
	28 323,9	40 297,2	42,3
Rénovation urbaine	37 070,2	43 334,2	16,9
Autres	2 238,6	3 412,1	52,4
Total	104 740,8	124 805,3	19,2

Aménagement, urbanisme et zonage

Cette activité regroupe les dépenses liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. Les crédits afférents à cette activité atteignent 37 761,8 \$ en 2008.

Promotion et développement économique

Se trouvent dans cette activité les dépenses liées à la promotion touristique et au développement économique, notamment pour des études économiques et de faisabilité. Elles englobent les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locales et régionales, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès ou d'événements publics et tout programme de subventions destiné aux entreprises commerciales et industrielles.

Plus de la moitié de l'augmentation de 12 M\$ constatée pour cette activité, soit 6,5 M\$, est attribuable à l'application des nouvelles normes comptables décrétées par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Ces montants ont été budgétisés afin de refléter le coût d'acquisition de terrains à des fins de revente. Les autres éléments de variation se résument principalement à ce qui suit :

- une augmentation de 2,1 M\$ liée au démarrage d'un nouveau programme, le *PR@M – Revitalisation*, visant l'élimination des bâtiments à usage « dérogoire »;

- l'ajout de 1 M\$ en contributions financières liées au démarrage et à la réalisation de projets importants, notamment la création du Quartier des spectacles et la mise en place d'un plan d'urbanisme renouvelé;
- une hausse de 1 M\$ pour la création d'un fonds d'intervention stratégique;
- l'ajout de 1 M\$ aux unités d'affaires de première ligne relativement aux activités de soutien (études, planification et analyses financières);
- une augmentation de 400,0 \$ de la contribution financière aux Sociétés de développement commercial (SDC).

Rénovation urbaine

Cette activité regroupe les dépenses liées à la rénovation de biens classés urbains, incluant la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées aux propriétaires de ces biens. Ces crédits totalisent 43 334,2 \$.

L'augmentation de 6,2 M\$ par rapport à 2007 s'explique principalement par les éléments suivants :

- une augmentation de 5,5 M\$ des subventions liées au *Programme de revitalisation des quartiers centraux* (PRQC) et à *Rénovation-Québec*;
- une augmentation de 2,6 M\$ des sommes consacrées par la Commission des services électriques au programme d'élimination des poteaux par l'enfouissement des fils des services publics (transport d'électricité et communications), notamment dans les zones résidentielles;
- une augmentation de 1 M\$ pour la réalisation du plan d'action en matière de salubrité des logements (renforcement de l'application du Règlement sur la salubrité des logements);
- une augmentation de 1,6 M\$ des activités de soutien (études, planification et analyses financières) aux unités d'affaires de première ligne travaillant pour ces activités à la suite d'une reclassification;
- un réaménagement des programmes liés à l'habitation.

Autres

Ce poste inclut les autres dépenses associées à la promotion et au développement économique et urbain. Le budget qui y est consacré est en hausse de 1,2 M\$, ce qui s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 0,7 M\$ des sommes consacrées par la Commission des services électriques à l'entretien et au développement du réseau des conduits souterrains des services publics (transport d'électricité et communications);
- une augmentation de 0,5 M\$ des sommes consacrées aux travaux d'arpentage foncier liés à la vente de terrains et d'immeubles de la Ville.

Loisirs et culture

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relevant de compétences locales relatives à la gestion, à la planification et à l'organisation des programmes de loisirs sportifs, récréatifs et culturels, incluant les dons et les subventions accordés pour soutenir les organismes qui œuvrent dans ces domaines. Elle regroupe également les dépenses pour la gestion des équipements et des installations ainsi que l'entretien des parcs et des espaces verts.

Les crédits engagés dans cette fonction en 2008 totalisent 352 789,9 \$, une hausse de 3 % par rapport à 2007.

Tableau 51
Dépenses de loisirs et culture

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Activités récréatives			
- centres communautaires	50 891,8	52 426,3	3,0
- patinoires intérieures et extérieures	32 852,5	32 762,5	(0,3)
- piscines, plages et ports de plaisance	32 558,4	30 863,8	(5,2)
- parcs et terrains de jeu	90 539,4	92 035,9	1,7
- parcs régionaux	0,0	73,2	-
- expositions et foires	364,1	382,2	5,0
- autres	10 161,8	10 835,2	6,6
	217 368,0	219 379,1	0,9
Activités culturelles			
- centres communautaires	13 336,5	14 535,9	9,0
- bibliothèques	53 587,5	54 963,1	2,6
- musées et centres d'exposition	49 722,8	49 401,4	(0,6)
- autres	8 507,7	14 510,4	70,6
	125 154,5	133 410,8	6,6
Total	342 522,5	352 789,9	3,0

Activités récréatives

Les activités récréatives, qui comptent pour plus de 62 % du budget de la fonction « Loisirs et culture », sont principalement de deux ordres : d'une part, la gestion des loisirs et des installations récréatives et sportives et, d'autre part, la conception et l'entretien des parcs et des espaces verts. Le budget destiné aux activités récréatives totalise 219 379,1 \$. L'année 2008 poursuit dans la voie de la consolidation des acquis en limitant la croissance globale des coûts à moins de 1 %. Cette hausse est principalement associée aux frais d'exploitation et d'entretien des installations.

Activités culturelles

Les activités culturelles comprennent :

- les réseaux de bibliothèques et les lieux de diffusion culturelle;
- le soutien aux initiatives culturelles;
- les centres communautaires.

Les crédits alloués à l'ensemble des activités culturelles s'élèvent à 133 410,8 \$ en 2008, une augmentation de 8 256,3 \$ ou 6,6 % par rapport à 2007. L'écart principal se retrouve sous la rubrique « Autres » qui reflète :

- l'injection de 2 M\$ pour la contribution de la ville à la rénovation du *Negro Community Center*;
- l'ajout de sommes totalisant près de 1 M\$ pour la lutte aux gangs de rue, la revitalisation urbaine intégrée et les priorités jeunesse.

Le solde de l'écart se justifie par le reclassement de certains comptes budgétaires.

On note également une hausse de 1,4 M\$ des dépenses liées à l'accessibilité du réseau des bibliothèques afin d'accroître les heures d'ouverture. Cette somme s'ajoute à celle inscrite au Programme triennal d'immobilisations.

Frais de financement

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des dépenses d'investissement et de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal. Le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément à la section « Autres activités financières ».

Tableau 52
Frais de financement

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Dette à long terme			
- intérêts	322 992,4	332 411,9	2,9
- autres frais	10 471,9	6 763,1	(35,4)
	333 464,3	339 175,0	1,7
Autres frais de financement	1 420,9	1 414,5	(0,5)
Total	334 885,2	340 589,5	1,7

Au budget de 2008, les dépenses relatives aux frais de financement totalisent 340 589,5 \$. Ce montant représente une augmentation de 5 704,3 \$, soit une croissance de 1,7 % par rapport au comparatif de 2007.

Cette variation des frais de financement s'explique principalement par les éléments suivants :

- à la suite d'une modification méthodologique, le taux d'intérêt applicable à la dette de l'agglomération relative aux immobilisations 2002-2005 a été révisé à la baisse, ce qui a entraîné une augmentation de la charge locale d'environ 12 M\$¹;
- une réduction de près de 6 M\$ est attribuable, entre autres, aux refinancements d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles, ainsi qu'à la réduction de la dette historique.

¹ Lors de la mise en place de l'agglomération, une des composantes de la dette de l'agglomération a été établie sur la base des dépenses nettes d'immobilisations encourues au cours des années 2002-2005 que les emprunts soient réalisés ou non. Par conséquent, cette dette étant théorique, différents paramètres ont été adoptés en vue de déterminer la juste part des coûts de cette dette qui devrait être imposée dans le futur aux contribuables de l'agglomération.

Ces paramètres ont fait l'objet d'une nouvelle analyse, conduisant notamment à la révision du taux d'intérêt applicable. Il a été constaté que les taux d'intérêt des émissions d'emprunts réalisées au cours de la période 2002-2005 étaient nettement moindre que ceux anticipés lors de l'adoption des paramètres retenus à l'origine et ce, avec l'accord du comité de transition de l'agglomération de Montréal (CTAM). Devant ce constat, la Ville a donc révisé le coût des intérêts de cette dette de l'agglomération en conséquence, le réduisant d'environ 12 M\$.

Il est à noter que ces frais d'intérêt assumés dans la dette de la Ville doivent être retranchés de la charge locale pour être imposés à la charge de l'agglomération. Ce transfert de frais d'intérêt étant diminué d'environ 12 M\$, il en résulte donc une croissance des coûts pour la charge locale et par ailleurs, une diminution de ceux-ci pour la charge à l'agglomération.

Autres activités financières

Les dépenses relatives aux autres activités financières comprennent les crédits affectés au remboursement de la dette à long terme, c'est-à-dire au paiement du capital sur les emprunts et les contributions aux fonds d'amortissement.

Tableau 53
Autres activités financières

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart %
Remboursement de la dette à long terme	252 578,6	244 604,6	(3,2)
Total	252 578,6	244 604,6	(3,2)

Remboursement de la dette à long terme

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme passent à 244 604,6 \$ en 2008, ce qui représente une baisse de 7 974,0 \$ ou 3,2 %. Cette diminution est en partie attribuable au fait que les montants des emprunts qui arrivent à échéance pour la dette locale sont plus élevés que ceux des nouveaux emprunts nécessaires au financement à long terme des dépenses d'immobilisation de compétence locale.

ANALYSE DES AFFECTATIONS

Ce poste détaille l'utilisation des affectations qui demeurent sous la responsabilité du conseil municipal.

Certains changements ont été apportés à la présentation budgétaire de 2008 afin de se conformer aux directives du ministère des Affaires municipales et des Régions. Notamment, les revenus généraux transférés aux activités d'investissement, telle la portion de la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau, sont désormais présentés dans les affectations sous la rubrique « Activités d'investissement ». Les remboursements de capital liés à des dépenses de fonctionnement sont également présentés dans la section des affectations sous la rubrique « Remboursement de capital ».

Tableau 54
Affectations

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	-
Surplus accumulé affecté	21 153,3	25 422,5	20,2
Remboursement de capital	(10 038,0)	(10 466,1)	4,3
Activités d'investissement	(3 200,0)	(5 106,0)	59,6
Montants à pourvoir dans le futur	(49 391,5)	(25 009,9)	(49,4)
Total	(41 476,2)	(15 159,5)	(63,5)

Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2008, il est prévu d'utiliser une somme de 25 422,5 \$ provenant d'affectations des surplus des années antérieures. Ce montant est composé, d'une part, d'un surplus anticipé en 2008 de 22 622,8 \$ et, d'autre part, de surplus de gestion, au montant de 2 799,7 \$, que certains arrondissements ont utilisés afin d'équilibrer leur budget de 2008. Il s'agit des arrondissements suivants :

- Le Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 150,2 \$;
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 881,7 \$;
- Saint-Laurent, pour une somme de 970,0 \$;
- Verdun, pour une somme de 425,2 \$;
- Lachine, pour une somme de 372,6 \$.

À la ligne « Remboursement de capital », la somme négative de 10 466,1 \$ est, de fait, un remboursement de capital pour des dépenses financées à long terme. De même, un montant négatif de 5 106,0 \$ est inscrit à la ligne « Activités d'investissement ». Cette somme constitue pour l'arrondissement de Ville-Marie le paiement au comptant d'aménagements d'équipements sportifs et de loisirs. Cette présentation est conforme aux nouvelles normes comptables en vigueur.

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « Montants à pourvoir dans le futur » doit être constaté à cette date, établi sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à titre de « Montants à pourvoir dans le futur » représentent l'amortissement annuel de la valeur ainsi établie.

Au niveau des montants à pourvoir dans le futur, la variation à la baisse de 24 381,6 \$ s'explique principalement par le transfert de certaines charges de retraite vers les dépenses d'administration.

FISCALITÉ

LES PARAMÈTRES FISCAUX

Le conseil municipal de la Ville de Montréal impose une taxe foncière municipale à taux variés qui s'applique à tous les immeubles situés sur son territoire. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle, laquelle englobe les immeubles résidentiels de 5 logements et moins, la catégorie des immeubles de 6 logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis.

Qu'ils soient desservis ou non, les terrains vagues sont assujettis au double du taux de base de la taxe foncière générale. Cependant, alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la contribution relative au service de l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles demeurent inchangés en 2008.

La fiscalité de l'eau

Contribution au Fonds de l'eau

La contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau se maintient à 45 M\$ en 2008. Celle-ci est principalement établie sur une base foncière. Les immeubles non résidentiels, en plus d'être assujettis à un taux foncier, sont soumis à un tarif de 0,52 \$ du mètre cube pour toute consommation excédant 100 000 m³.

Taxe de l'eau dans le secteur de Montréal

En 2007, la consommation d'eau des occupants non résidentiels du secteur de Montréal, était mesurée par un compteur. Si celle-ci excédait le montant de la taxe de l'eau et de services sur valeur locative, elle était facturée au tarif de 0,22 \$ par m³.

En 2008, l'Administration maintient, en conformité avec ses orientations en matière de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels, la taxe de l'eau en fonction de la consommation pour les immeubles non résidentiels du secteur de Montréal. Cette taxe sera imposée aux propriétaires des immeubles munis d'un compteur d'eau au taux de 0,22 \$ du m³ pour la consommation qui excède 100 000 m³.

Réduction des tarifs d'alimentation en eau potable pour les immeubles résidentiels

Dans le cadre du processus d'harmonisation de la tarification de l'eau sur le territoire de la Ville de Montréal, les différents tarifs sont réduits cette année dans tous les secteurs concernés. Le tableau 58 présente les tarifs en vigueur en 2008.

Programme de subvention lié à l'élimination de la taxe de l'eau et de services

La Ville de Montréal reconduit en 2008, en y apportant certaines modifications, le programme de subvention mis sur pied en 2007 afin d'atténuer les transferts fiscaux engendrés par l'abandon de la taxe de l'eau et de services. Ce programme est destiné aux propriétaires d'immeubles non résidentiels situés dans le secteur de Montréal et dotés d'une valeur de 5 M\$ ou moins. Cette année, le calcul de la subvention tient compte des charges de 2006 actualisées selon le taux

d'inoccupation effectif de l'immeuble au 31 décembre 2007. La Ville compense toute hausse du niveau de taxation excédant 5 % entre la nouvelle charge théorique de 2006 et celle de 2008. Par ailleurs, les nouveaux bâtiments introduits au rôle en 2007 sont également éligibles au programme de subvention. Pour ces derniers, la Ville compense toute hausse de charges excédant 5 % entre 2007 et 2008. Mentionnons que, tout comme en 2007, le calcul de l'écart des niveaux de taxation est basé exclusivement sur le cumul des taxes foncières générales locales et d'agglomération.

De plus, la Ville de Montréal ajuste le programme existant de subvention destiné à certains organismes à but non lucratif (OBNL), afin que ces derniers, normalement exemptés de taxes locatives, ne subissent pas les effets indirects de la réforme.

La fiscalité d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

La taxe relative aux services

Un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière ou exiger une compensation des immeubles imposables de son arrondissement, dans le but d'augmenter son niveau de services. En 2008, huit arrondissements prélèvent une taxe relative aux services parmi lesquels quatre, soit Anjou, Montréal-Nord, Verdun et Ville-Marie, augmentent le niveau de leur taxe ou en introduisent une. Les taxes d'arrondissement peuvent entraîner des variations de charges fiscales qui ne touchent que les contribuables des arrondissements où elles sont appliquées.

La taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations respectif. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires d'immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

En 2008, pour une deuxième année, une taxe d'arrondissement relative aux investissements est imposée, conformément aux règlements d'emprunts déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2008, ces taxes doivent générer 19,4 M\$ afin de rembourser des emprunts reliés à des dépenses en immobilisations effectuées en 2005 et 2006. Rappelons que ce nouveau régime n'engendre globalement aucune augmentation de taxes. En fait, ces dépenses, nécessaires au remboursement des emprunts, au lieu d'être financées par l'ensemble des contribuables montréalais au moyen de la taxe foncière générale, sont redistribuées aux arrondissements et correspondent à leur niveau de dépenses respectif.

Tableau 55
Taux de 2008, immeubles de la catégorie résiduelle
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal				Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ³	
	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau	Tarification (équivalent foncier) ¹	Autres ²	Taux moyen cumulé ³	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements		Taux moyen cumulé ³
Anjou	0,4189	0,0197	0,0315		0,4701	0,0400	0,0338	0,0738	0,5439
Lachine	0,2656	0,0197	0,1432		0,4285	0,0216	0,0302	0,0518	0,4803
LaSalle	0,2307	0,0197	0,1388		0,3892	0,1822	0,0146	0,1968	0,5860
L'Île-Bizard	0,2890	0,0197	0,0468		0,3555		0,0414	0,0414	0,3969
Montréal									
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,4774	0,0197	0,0000		0,4971		0,0141	0,0141	0,5112
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,4774	0,0197	0,0000		0,4971		0,0108	0,0108	0,5079
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,4774	0,0197	0,0000		0,4971		0,0121	0,0121	0,5092
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,4774	0,0197	0,0000		0,4971		0,0118	0,0118	0,5089
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,4774	0,0197	0,0000		0,4971		0,0303	0,0303	0,5274
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,4774	0,0197	0,0000		0,4971		0,0220	0,0220	0,5191
<i>Sud-Ouest</i>	0,4774	0,0197	0,0000		0,4971		0,0242	0,0242	0,5213
<i>Ville-Marie</i>	0,4774	0,0197	0,0000		0,4971	0,0277	0,0054	0,0331	0,5302
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,4774	0,0197	0,0000		0,4971		0,0144	0,0144	0,5115
Montréal-Nord	0,3372	0,0197	0,0579		0,4148	0,1111	0,0344	0,1455	0,5603
Outremont	0,2738	0,0197	0,0537		0,3472		0,0097	0,0097	0,3569
Pierrefonds	0,3835	0,0197	0,0686		0,4718	0,0258	0,0265	0,0523	0,5241
Roxboro	0,3103	0,0197	0,0799		0,4099	0,0258	0,0136	0,0394	0,4493
Sainte-Geneviève	0,1796	0,0197	0,2106		0,4099		0,0410	0,0410	0,4509
Saint-Laurent	0,3728	0,0197	0,0345		0,4270		0,0185	0,0185	0,4455
Saint-Léonard	0,3464	0,0197	0,0389		0,4050	0,0117	0,0214	0,0331	0,4381
Verdun	0,2051	0,0197	0,1006	0,1425	0,4679	0,0210	0,0232	0,0442	0,5121
VILLE DE MONTRÉAL					0,4665			0,0374	0,5039

¹ Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

² Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1336, et Terre-ferme, 0,1557.

³ Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

⁴ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par logement.

Tableau 56
Taux de 2008, immeubles de six logements ou plus
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ³
	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau	Tarification (équivalent foncier) ¹	Autres ²	Taux moyen cumulé ³	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé ³	
Anjou	0,4955	0,0197	0,0381		0,5533	0,0400	0,0338	0,0738	0,6271
Lachine	0,0259	0,0197	0,4661		0,5117	0,0706	0,0302	0,1008	0,6125
LaSalle	0,0468	0,0197	0,4059		0,4724	0,1822	0,0146	0,1968	0,6692
L'Île-Bizard	0,1361	0,0197	0,2828		0,4386		0,0414	0,0414	0,4800
Montréal									
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,5606	0,0197	0,0000		0,5803		0,0141	0,0141	0,5944
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,5606	0,0197	0,0000		0,5803		0,0108	0,0108	0,5911
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,5606	0,0197	0,0000		0,5803		0,0121	0,0121	0,5924
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,5606	0,0197	0,0000		0,5803		0,0118	0,0118	0,5921
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,5606	0,0197	0,0000		0,5803		0,0303	0,0303	0,6106
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,5606	0,0197	0,0000		0,5803		0,0220	0,0220	0,6023
<i>Sud-Ouest</i>	0,5606	0,0197	0,0000		0,5803		0,0242	0,0242	0,6045
<i>Ville-Marie</i>	0,5606	0,0197	0,0000		0,5803	0,0277	0,0054	0,0331	0,6134
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,5606	0,0197	0,0000		0,5803		0,0144	0,0144	0,5947
Montréal-Nord	0,3767	0,0197	0,1016		0,4980	0,1111	0,0344	0,1455	0,6435
Outremont	0,1494	0,0197	0,2613		0,4304		0,2410	0,2410	0,6714
Pierrefonds	0,2601	0,0197	0,2751		0,5549	0,0258	0,0265	0,0523	0,6072
Roxboro	0,1946	0,0197	0,2787		0,4930	0,0258	0,0136	0,0394	0,5324
Sainte-Genève	0,0320	0,0197	0,4414		0,4931		0,0410	0,0410	0,5341
Saint-Laurent	0,3489	0,0197	0,1415		0,5101		0,0185	0,0185	0,5286
Saint-Léonard	0,3732	0,0197	0,0954		0,4883	0,0117	0,0214	0,0331	0,5214
Verdun	0,0470	0,0197	0,3418	0,1543	0,5628	0,0210	0,0232	0,0442	0,6070
VILLE DE MONTRÉAL					0,5613			0,0344	0,5957

¹ Les revenus de tarification ont convertis en taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

² Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1336, et Terre-ferme, 0,1557.

³ Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

⁴ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par logement.

Tableau 57

Taux de 2008, immeubles non résidentiels

(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ³	
	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau		Tarification (équivalent foncier) ¹	Autres ²	Taux moyen cumulé ³	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements		Taux moyen cumulé ³
		Sur valeur foncière	Grands consommateurs ¹							
Anjou	1,7299	0,0725	0,0256	0,0625		1,8905	0,0400	0,0338	0,0738	1,9643
Lachine	1,4898	0,0725	0,0493	0,1842		1,7958	0,0053	0,0302	0,0355	1,8313
LaSalle	1,3612	0,0725	0,0127	0,1737		1,6201	0,1822	0,0146	0,1968	1,8169
L'Île-Bizard	1,3880	0,0725	0,0000	0,0647		1,5252		0,0414	0,0414	1,5666
Montréal										
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	1,9382	0,0725	0,1287	0,0005		2,1399		0,0141	0,0141	2,1540
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	1,9382	0,0725	0,2470	0,0010		2,2587		0,0108	0,0108	2,2695
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	1,9382	0,0725	0,9225	0,0036		2,9368		0,0121	0,0121	2,9489
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	1,9382	0,0725	0,0000	0,0000		2,0107		0,0118	0,0118	2,0225
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	1,9382	0,0725	0,2969	0,0012		2,3088		0,0303	0,0303	2,3391
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	1,9382	0,0725	0,1016	0,0004		2,1127		0,0220	0,0220	2,1347
<i>Sud-Ouest</i>	1,9382	0,0725	1,9257	0,0078		3,9442		0,0242	0,0242	3,9684
<i>Ville-Marie</i>	1,9382	0,0725	0,1576	0,0006		2,1689	0,0277	0,0054	0,0331	2,2020
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	1,9382	0,0725	0,3028	0,0012		2,3147		0,0144	0,0144	2,3291
Montréal-Nord	1,3252	0,0725	0,0261	0,2823		1,7061	0,1111	0,0344	0,1455	1,8516
Outremont	1,2840	0,0725	0,0000	0,1328		1,4893		0,0097	0,0097	1,4990
Pierrefonds	1,6828	0,0725	0,0000	0,1271		1,8824	0,0258	0,0265	0,0523	1,9347
Roxboro	1,5150	0,0725	0,0000	0,1150		1,7025	0,0258	0,0136	0,0394	1,7419
Sainte-Geneviève	1,3107	0,0725	0,0000	0,3012		1,6844		0,0410	0,0410	1,7254
Saint-Laurent	1,5178	0,0725	0,0163	0,1307		1,7373		0,0185	0,0185	1,7558
Saint-Léonard	1,4889	0,0725	0,0262	0,1119		1,6995	0,0117	0,0214	0,0331	1,7326
Verdun	1,1641	0,0725	0,0000	0,1832	0,1446	1,5644	0,0210	0,0232	0,0442	1,6086
VILLE DE MONTRÉAL						1,9589			0,0349	1,9938

¹ Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

² Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1336, et Terre-ferme, 0,1557.

³ Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

⁴ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par établissement commercial.

Tableau 58
Tarification des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Immeubles de cinq logements et moins : tarif fixe de 45 \$ par logement. Immeubles de six logements ou plus : tarif au compteur de 0,091 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 60 \$ par unité; maison de chambres, 30 \$ par chambre; autres immeubles, 130 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 145 \$ par logement ou 145 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Lachine	Tarif de 113 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif de base de 60 \$ par logement sur les premiers 255 m ³ ; tarif de 0,371 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,406 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par logement
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Immeubles de 1 à 3 logements : tarif fixe de 70 \$ par logement. Immeubles de 4 logements ou plus : tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif fixe de 45 \$ par logement. Roxboro : immeubles de 10 logements ou moins : tarif fixe de 137 \$ par logement; immeubles de 11 logements ou plus : tarif fixe de 104 \$ par logement.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 45 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif de 55 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 48 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tableau 59
Tarification des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,187 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local sur les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,275 \$/m ³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Lachine	Tarifs variés au compteur, immeubles mixtes et non résidentiels. Lachine, la plus élevée de : a) 113 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ pour 454 609 m ³ et 0,255 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, la plus élevée de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 113 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local sur les premiers 255 m ³ , tarif de 0,371 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,406 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé: tarif fixe de 0,2738 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière ou 0,165 \$ du m ³ .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,444 \$/m ³ . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière commerciale.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318,2 m ³ et tarif au compteur de 0,267 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

PROGRAMME
TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS
2008-2010

CHAMPS DE COMPÉTENCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de la nouvelle organisation municipale montréalaise, le conseil municipal continue d'assumer ses responsabilités quant aux compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, la *Charte de la Ville de Montréal* précise que les services de proximité sont du ressort des arrondissements. Ainsi, nous distinguons, au sein de la ville, les compétences d'arrondissement et les compétences centrales.

Les arrondissements ont les compétences suivantes :

- la voirie locale;
- les équipements culturels, de sports et de loisirs, de même que les parcs locaux;
- les équipements et les installations nécessaires à l'exercice des compétences locales, incluant les applications informatiques locales et le matériel roulant.

Les compétences centrales, pour leur part, visent notamment :

- les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout;
- les sites de dépôt de neiges usées;
- les équipements communs (immeubles, systèmes d'information, matériel roulant, etc.).

LES PRIORITÉS DU PTI 2008-2010

Les investissements prévus au Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 du conseil municipal s'élèvent à 1 178,8 M\$. En 2008, les investissements se chiffrent à 422,3 M\$. Ils serviront principalement à la réhabilitation et à l'accroissement des éléments de l'actif dans les fonctions « Transport », « Hygiène du milieu » et « Loisirs et culture ».

Il revient aux arrondissements d'établir les priorités sur leur territoire respectif, en fonction des besoins locaux et dans le cadre de leurs responsabilités. En 2008, le PTI des arrondissements représente 138,7 M\$, soit 32,9 % du PTI adopté par le conseil municipal.

Projets de réhabilitation et de remplacement des éléments de l'actif

En 2008, un total de 294,2 M\$ sera attribué à la réhabilitation et au remplacement des éléments de l'actif municipal. Ces investissements visent principalement le réseau routier local et les infrastructures souterraines, telles les conduites secondaires d'aqueduc et d'égout.

Dans le cadre de la mise en place, en 2006, d'un plan visant à injecter 500 M\$ sur 4 ans dans la réhabilitation du réseau routier local et artériel, le budget du conseil municipal destine à la voirie locale un montant de 132,9 M\$ pour 2008-2010, incluant 66,2 M\$ pour 2008.

Le *Programme de réhabilitation du réseau de conduites secondaires* prévoit des investissements de 299,1 M\$ au PTI 2008-2010, soit 81,8 M\$ en 2008.

En 2008, des investissements de 20,7 M\$ seront alloués à la protection des parcs, des espaces verts et des terrains de jeux, alors qu'un montant de 2,8 M\$ sera consacré à l'aménagement d'installations au parc Gabriel-Lalemant, à Ahuntsic-Cartierville.

En vue de protéger les différents bâtiments municipaux, des investissements de 33,9 M\$ sont également prévus en 2008.

Projets de développement

Des investissements de 128,2 M\$ sont planifiés en 2008 pour soutenir le développement économique et l'ajout d'installations permettant d'offrir de meilleurs services aux citoyens.

Afin d'améliorer la qualité de vie des Montréalais, les arrondissements accroissent leur offre de service sur les plans sportif et communautaire. En 2008, des projets majeurs seront amorcés ou poursuivis tels que l'aménagement d'une nouvelle piscine au Centre Jean-Claude-Malépart dans l'arrondissement de Ville-Marie, la construction d'un centre sportif dans l'arrondissement de Saint-Laurent, la construction du Complexe aquatique et sportif de Cartierville dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et, enfin, la construction d'un complexe sportif et communautaire dans le secteur de Benny Farm, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Un investissement de 2,4 M\$ sera dédié à la construction d'un terrain de soccer synthétique, à Montréal-Nord.

De plus, sur la période 2008-2010, la Ville consacrera une somme de 31,6 M\$ à l'agrandissement, à la rénovation et à la construction de bibliothèques ainsi qu'à l'amélioration des fonds documentaires. De cette somme, 7,2 M\$ proviendront des arrondissements.

Le Fonds d'investissement, mis sur pied en 2006, a pour objectif de financer des projets visant l'accroissement de la richesse foncière. De 2008 à 2010, ce fonds prévoit allouer à différents projets économiques plus de 121,9 M\$, incluant 48,9 M\$ en 2008. Ces sommes permettront de poursuivre ou d'amorcer des investissements dans de nouveaux projets de développement résidentiel tels que celui de la pointe nord de L'Île-des-Sœurs, le développement domiciliaire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et les Cours Lafontaine, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Des investissements importants seront également consacrés à deux projets qui visent à soutenir le développement et à mettre en valeur les activités économiques de leur secteur. Le développement du secteur de l'Acadie-Chabanel et le réaménagement de l'étagement St-Jacques-Upper Lachine permettront de créer de nouveaux emplois et de soutenir les partenaires de la Ville de Montréal en matière de développement économique.

Tableau 60
Dépenses d'investissement par fonctions municipales

(en milliers de dollars)

Fonctions municipales	2008	2009	2010	Total
Administration générale	37 468,0	27 487,7	19 201,0	84 156,7
Aménagement, urbanisme et développement	67 074,2	69 099,1	78 368,7	214 542,0
Hygiène du milieu	104 588,0	112 767,6	119 034,9	336 390,5
Loisirs et culture	83 998,1	90 432,2	75 178,6	249 608,9
Sécurité publique	-	-	-	-
Transport	129 219,7	86 395,4	78 441,8	294 056,9
Total	422 348,0	386 182,0	370 225,0	1 178 755,0

La classification par fonctions permet de présenter les dépenses d'investissement selon leur finalité.

- La fonction « Aménagement, urbanisme et développement » inclut, entre autres, pour la période 2008-2010, une somme de 168,3 M\$ allouée aux travaux de la Commission des services électriques;
- La fonction « Hygiène du milieu » comprend notamment le budget alloué au réseau secondaire d'aqueduc et d'égout;
- La fonction « Loisirs et culture » regroupe les sommes affectées à la réfection des centres sportifs et communautaires, des piscines et des arénas ainsi qu'au réaménagement des parcs, des espaces verts et des terrains de jeux. S'y trouvent également les dépenses pour l'ajout de nouvelles installations;

- La fonction « Transport » concentre les investissements prévus pour le réseau de voirie locale.

Tableau 61
Dépenses d'investissement par catégories d'actif
(en milliers de dollars)

Catégories d'actif	2008		2009		2010	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	128 768,0	46 875,0	95 748,0	33 309,0	92 084,0	34 271,0
Environnement et infrastructures souterraines	81 945,0	18 534,0	105 298,0	2 474,0	112 232,0	1 800,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	20 727,0	4 364,0	18 431,0	5 405,0	11 256,0	7 500,0
Bâtiments	33 879,0	33 004,0	35 372,0	37 322,0	28 064,0	29 683,0
Terrains	1 630,0	3 500,0	200,0	3 500,0	200,0	6 000,0
Véhicules	16 593,0	-	17 108,0	-	15 560,0	-
Ameublement et équipements de bureau	2 875,0	17 892,0	1 836,0	14 467,0	1 327,0	10 101,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	1 648,0	3 209,0	1 922,0	2 509,0	335,0	2 509,0
Autres éléments de l'actif	6 115,0	790,0	10 803,0	478,0	16 970,0	333,0
Investissements totaux	294 180,0	128 168,0	286 718,0	99 464,0	278 028,0	92 197,0
Pourcentage	69,7 %	30,3 %	74,2 %	25,8 %	75,1 %	24,9 %

La classification des dépenses par catégories d'actif confirme l'importance des investissements dans la protection des infrastructures routières et souterraines.

SYNTHÈSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les dépenses du Programme triennal d'immobilisations sont financées en grande partie par des emprunts à long terme, dont la charge financière est imputée au budget de fonctionnement.

Par ailleurs, les différents partenaires financiers de la Ville contribuent également au financement de ces dépenses. Parmi ces partenaires, les gouvernements supérieurs participent par des paiements de transfert.

Le présent programme triennal tient compte de nouvelles sources de subventions provenant du *Plan d'infrastructures du gouvernement fédéral 2007-2014*. Ce plan prévoit des investissements de 33 milliards de dollars dans la réhabilitation des infrastructures canadiennes.

Tableau 62
Synthèse des modes de financement

(en milliers de dollars)

Modes de financement	2008	2009	2010	Total
Contributions des promoteurs	5 630,0	1 665,0	1 800,0	9 095,0
Transferts conditionnels	101 492,0	138 269,0	119 728,0	359 489,0
Surplus accumulés, taxes générales et autres	32 577,0	5 650,0	2 893,0	41 120,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	53 267,0	53 755,0	56 800,0	163 822,0
Emprunts à la charge du conseil municipal	229 382,0	186 843,0	189 004,0	605 229,0
Total	422 348,0	386 182,0	370 225,0	1 178 755,0

Les contributions des promoteurs

Les contributions des promoteurs, communément appelées dépôts, représentent la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations. Le règlement municipal concernant le financement des infrastructures des développements résidentiels, adopté en 2003, exige en effet que les promoteurs financent à 100 % les infrastructures « sur site ». Par ce règlement, la Ville a adopté une pratique qui a cours dans plusieurs municipalités canadiennes et qui lui permet de réduire la dette associée aux nouvelles infrastructures.

Les transferts conditionnels

Les transferts conditionnels regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins précises. En 2008, les transferts conditionnels atteignent 101,5 M\$.

Les surplus accumulés, les taxes générales et autres

Cette rubrique comprend les investissements financés par des affectations de surplus ou de réserves ainsi que les affectations des dépenses d'investissement financées par les revenus de taxes. En 2008, ce mode de financement représente 32,6 M\$, alors qu'il se chiffre à 41,1 M\$ pour la totalité de la période couverte par le présent PTI.

Les emprunts remboursés par les activités commerciales

Ces emprunts, liés aux travaux de la Commission des services électriques, sont remboursés à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement représente 53,3 M\$ en 2008 et 163,8 M\$ pour les années 2008 à 2010.

Les emprunts à la charge du conseil municipal

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée à 100 % par les contribuables de la ville. Les investissements qui seront éventuellement financés par des emprunts à la charge des contribuables se chiffrent à 229,4 M\$ en 2008 et à 605,2 M\$ pour l'entière période du PTI 2008-2010.

Notons que la charge financière des projets de la ville comporte deux volets qu'il est utile d'expliquer ici. Les projets d'immobilisations des arrondissements sont, dans leur très grande partie, financièrement assumés par les contribuables des arrondissements. Les projets d'immobilisations de compétence centrale sont assumés par l'ensemble des contribuables de la ville. Le partage du fardeau fiscal entre les contribuables est présenté au tableau suivant.

Tableau 63
Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables de la ville
 (en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	19 430,0	-	-	19 430,0	-	19 430,0
Anjou	5 148,0	5 148,0	5 148,0	15 444,0	-	15 444,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 209,0	6 209,0	6 209,0	18 627,0	7 739,0	26 366,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	3 205,0	2 852,0	2 375,0	8 432,0	-	8 432,0
Lachine	4 000,0	3 000,0	2 531,0	9 531,0	-	9 531,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	15 396,0	-	15 396,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	8 353,0	8 137,0	9 053,0	25 543,0	-	25 543,0
Montréal-Nord	3 295,0	5 069,0	3 606,0	11 970,0	-	11 970,0
Outremont	2 181,0	2 461,0	2 064,0	6 706,0	-	6 706,0
Pierrefonds-Roxboro	750,0	6 026,0	-	6 776,0	-	6 776,0
Plateau-Mont-Royal (Le)	4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	34 500,0	48 585,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	13 196,0	8 726,0	4 800,0	26 722,0	-	26 722,0
Rosemont-La Petite-Patrie	8 114,0	7 958,0	8 036,0	24 108,0	2 335,0	26 443,0
Saint-Laurent	7 770,0	8 920,0	10 400,0	27 090,0	1 500,0	28 590,0
Saint-Léonard	6 200,0	4 100,0	3 400,0	13 700,0	160,0	13 860,0
Sud-Ouest (Le)	5 698,0	5 208,0	5 468,0	16 374,0	-	16 374,0
Verdun	3 530,0	4 059,0	3 292,0	10 881,0	-	10 881,0
Ville-Marie	4 508,0	3 668,0	1 508,0	9 684,0	-	9 684,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6 776,0	6 840,0	6 951,0	20 567,0	-	20 567,0
Total arrondissements	118 190,0	98 208,0	84 668,0	301 066,0	46 234,0	347 300,0
Services centraux et chapitres						
Affaires corporatives	15 064,0	14 898,0	12 006,0	41 968,0	-	41 968,0
Commission des services électriques	1 500,0	1 500,0	1 500,0	4 500,0	-	4 500,0
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	28 647,0	20 473,0	23 153,0	72 273,0	16 340,0	88 613,0
Finances	6 000,0	10 733,0	16 775,0	33 508,0	-	33 508,0
Infrastructures, Transport et Environnement	22 358,0	6 273,0	13 022,0	41 653,0	20 300,0	61 953,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	31 477,0	32 438,0	37 593,0	101 508,0	22 667,0	124 175,0
Service de police	130,0	130,0	130,0	390,0	-	390,0
Système intégré de gestion	6 016,0	2 190,0	157,0	8 363,0	-	8 363,0
Total services centraux et chapitres	111 192,0	88 635,0	104 336,0	304 163,0	59 307,0	363 470,0
Total	229 382,0	186 843,0	189 004,0	605 229,0	105 541,0	710 770,0

LES IMPACTS SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les projets du PTI ont un impact sur le budget de fonctionnement, en ce qui a trait aux dépenses consécutives à la dette, ainsi que sur les budgets associés aux activités d'exploitation.

Les impacts financiers associés à un projet d'immobilisations peuvent se répercuter de diverses façons, soit :

- par des revenus supplémentaires fiscaux et non fiscaux (ex. : revenus de tarification);
- par des frais additionnels;
- par des économies;
- par des frais évités.

Ces impacts peuvent être récurrents ou non.

Les revenus supplémentaires qui sont générés à moyen et long terme sont, en règle générale, de nature fiscale et résultent des projets de développement qui accroissent l'assiette fiscale.

En ce qui concerne les dépenses, les principaux impacts récurrents pour la ville se traduisent par la diminution escomptée des frais d'entretien de la voirie locale et des infrastructures du réseau d'eau.

Les dépenses additionnelles sont normalement consécutives à l'ajout d'installations dans les arrondissements. De façon générale, il est prévu que les arrondissements réaménagent leurs budgets en conséquence.

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR UNITÉS D'AFFAIRES

Les unités d'affaires sont de deux types : arrondissements, services centraux et chapitres. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux et les chapitres se chargent des projets d'immobilisations destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Tableau 64
Sommaire des dépenses d'investissement par unités d'affaires
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	19 430,0	-	-	19 430,0	-	19 430,0
Anjou	5 148,0	5 148,0	5 148,0	15 444,0	-	15 444,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 209,0	6 209,0	6 209,0	18 627,0	7 739,0	26 366,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	3 205,0	2 852,0	2 375,0	8 432,0	-	8 432,0
Lachine	4 000,0	3 000,0	2 531,0	9 531,0	-	9 531,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	15 396,0	-	15 396,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	8 353,0	8 137,0	9 053,0	25 543,0	-	25 543,0
Montréal-Nord	5 654,0	7 821,0	4 499,0	17 974,0	-	17 974,0
Outremont	2 181,0	2 461,0	2 064,0	6 706,0	-	6 706,0
Pierrefonds-Roxboro	6 380,0	7 691,0	1 800,0	15 871,0	-	15 871,0
Plateau-Mont-Royal (Le)	4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	34 500,0	48 585,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	13 196,0	8 726,0	4 800,0	26 722,0	-	26 722,0
Rosemont-La Petite-Patrie	8 709,0	8 758,0	8 036,0	25 503,0	2 335,0	27 838,0
Saint-Laurent	7 770,0	8 920,0	10 400,0	27 090,0	1 500,0	28 590,0
Saint-Léonard	8 320,0	6 100,0	5 400,0	19 820,0	160,0	19 980,0
Sud-Ouest (Le)	6 133,0	5 208,0	5 468,0	16 809,0	-	16 809,0
Verdun	3 530,0	4 059,0	3 292,0	10 881,0	-	10 881,0
Ville-Marie	11 833,0	6 668,0	1 508,0	20 009,0	-	20 009,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8 866,0	6 840,0	6 951,0	22 657,0	-	22 657,0
Total arrondissements	138 744,0	108 425,0	89 361,0	336 530,0	46 234,0	382 764,0
Services centraux et chapitres						
Affaires corporatives	15 064,0	14 898,0	12 006,0	41 968,0	-	41 968,0
Commission des services électriques	54 767,0	55 255,0	58 300,0	168 322,0	-	168 322,0
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	30 837,0	38 676,0	29 853,0	99 366,0	18 640,0	118 006,0
Finances	6 000,0	10 733,0	16 775,0	33 508,0	-	33 508,0
Infrastructures, Transport et Environnement	109 221,0	107 973,0	114 722,0	331 916,0	325 400,0	657 316,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	61 569,0	47 902,0	48 921,0	158 392,0	45 969,0	204 361,0
Service de police	130,0	130,0	130,0	390,0	-	390,0
Système intégré de gestion	6 016,0	2 190,0	157,0	8 363,0	-	8 363,0
Total services centraux et chapitres	283 604,0	277 757,0	280 864,0	842 225,0	390 009,0	1 232 234,0
Investissements totaux	422 348,0	386 182,0	370 225,0	1 178 755,0	436 243,0	1 614 998,0

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES ET PAR PROJETS

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le détail des investissements par unités d'affaires et par projets.

Arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
40003	Programme de dotation d'installations sportives	3 000,0	-	-	3 000,0	-	3 000,0
66056	Programme de protection des bâtiments administratifs	500,0	-	-	500,0	-	500,0
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	5 710,0	-	-	5 710,0	-	5 710,0
55733	Programme de réfection routière	9 220,0	-	-	9 220,0	-	9 220,0
68024	Programme de remplacement de véhicules	1 000,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
Total		19 430,0	-	-	19 430,0	-	19 430,0

Arrondissement d'Anjou

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	44,0	-	-	44,0	-	44,0
32520	Aménagement d'une aire pour planches à roulettes	-	70,0	-	70,0	-	70,0
20031	Aménagement de parcs	-	-	1 500,0	1 500,0	-	1 500,0
42225	Construction d'un chalet au parc-école Dalkeith	-	-	2 000,0	2 000,0	-	2 000,0
40014	Construction d'une piscine et d'une pataugeoire au centre Roger-Rousseau	559,0	441,0	-	1 000,0	-	1 000,0
34009	Programme d'amélioration des terrains de balles	160,0	645,0	100,0	905,0	-	905,0
69508	Programme de construction et de modifications de conduits souterrains	-	200,0	200,0	400,0	-	400,0
59509	Programme de mise aux normes des feux de circulation	70,0	-	-	70,0	-	70,0
38509	Programme de protection de bâtiments culturels	-	229,0	-	229,0	-	229,0
42509	Programme de protection des bâtiments sportifs	572,0	90,0	25,0	687,0	-	687,0
34909	Programme de réaménagement de parcs anciens	87,0	262,0	10,0	359,0	-	359,0
34129	Programme de réaménagement des terrains de soccer	290,0	250,0	-	540,0	-	540,0
67509	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	426,0	540,0	200,0	1 166,0	-	1 166,0
55510	Programme de réfection routière	2 500,0	1 951,0	653,0	5 104,0	-	5 104,0
68609	Programme de remplacement de véhicules	440,0	470,0	460,0	1 370,0	-	1 370,0
Total		5 148,0	5 148,0	5 148,0	15 444,0	-	15 444,0

Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
42400	Construction du complexe sportif et communautaire Benny	-	1 000,0	1 000,0	2 000,0	1 200,0	3 200,0
55959	Programme de décontamination des sols	230,0	200,0	200,0	630,0	-	630,0
42302	Programme de protection des bâtiments sportifs	500,0	-	-	500,0	250,0	750,0
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 696,0	400,0	400,0	2 496,0	580,0	3 076,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	250,0	1 351,0	1 060,0	2 661,0	1 956,0	4 617,0
42201	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	-	-	316,0	316,0	720,0	1 036,0
55734	Programme de réfection routière	2 200,0	2 000,0	2 000,0	6 200,0	2 000,0	8 200,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	150,0	125,0	100,0	375,0	-	375,0
68027	Programme de remplacement de véhicules	1 033,0	1 033,0	1 033,0	3 099,0	1 033,0	4 132,0
55027	Programme de signalisation lumineuse et aérienne	150,0	100,0	100,0	350,0	-	350,0
Total		6 209,0	6 209,0	6 209,0	18 627,0	7 739,0	26 366,0

Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68606	Programme de développement informatique	50,0	50,0	50,0	150,0	-	150,0
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	570,0	845,0	570,0	1 985,0	-	1 985,0
44506	Programme de réfection des bâtiments administratifs	80,0	-	500,0	580,0	-	580,0
42506	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	20,0	375,0	60,0	455,0	-	455,0
55706	Programme de réfection routière	2 230,0	1 290,0	1 000,0	4 520,0	-	4 520,0
68506	Programme de remplacement de véhicules	255,0	292,0	195,0	742,0	-	742,0
Total		3 205,0	2 852,0	2 375,0	8 432,0	-	8 432,0

Arrondissement de Lachine

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34617	Programme d'amélioration des aires de jeux	300,0	200,0	200,0	700,0	-	700,0
57518	Programme d'installation de bornes de stationnement	100,0	-	-	100,0	-	100,0
68517	Programme de gestion de la désuétude informatique	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
66517	Programme de protection des bâtiments administratifs	405,0	250,0	250,0	905,0	-	905,0
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	100,0	50,0	50,0	200,0	-	200,0
42517	Programme de réfection des bâtiments sportifs et communautaires	975,0	-	-	975,0	-	975,0
55717	Programme de réfection routière	2 020,0	2 000,0	1 531,0	5 551,0	-	5 551,0
68017	Programme de remplacement de véhicules	-	400,0	400,0	800,0	-	800,0
Total		4 000,0	3 000,0	2 531,0	9 531,0	-	9 531,0

Arrondissement de LaSalle

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
55709	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	900,0	900,0	650,0	2 450,0	-	2 450,0
68160	Programme de gestion de la désuétude informatique	100,0	150,0	150,0	400,0	-	400,0
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	300,0	500,0	500,0	1 300,0	-	1 300,0
55700	Programme de réfection routière	3 232,0	3 082,0	3 082,0	9 396,0	-	9 396,0
68018	Programme de remplacement de véhicules	600,0	500,0	750,0	1 850,0	-	1 850,0
Total		5 132,0	5 132,0	5 132,0	15 396,0	-	15 396,0

Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
55003	Développement d'une nouvelle rue - secteur industriel	-	374,0	880,0	1 254,0	-	1 254,0
55001	Développement résidentiel - site Louis-H. Lafontaine	-	940,0	50,0	990,0	-	990,0
68723	Programme d'acquisition de petits équipements	266,0	52,0	-	318,0	-	318,0
66055	Programme de protection de bâtiments	2 876,0	1 170,0	1 380,0	5 426,0	-	5 426,0
34223	Programme de réaménagement de parcs anciens	305,0	1 383,0	2 125,0	3 813,0	-	3 813,0
55729	Programme de réfection routière	3 600,0	3 000,0	3 237,0	9 837,0	-	9 837,0
68023	Programme de remplacement de véhicules	1 306,0	1 218,0	1 381,0	3 905,0	-	3 905,0
Total		8 353,0	8 137,0	9 053,0	25 543,0	-	25 543,0

Arrondissement de Montréal-Nord

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
59016	Programme de mise aux normes des feux de circulation	250,0	50,0	50,0	350,0	-	350,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs	100,0	-	-	100,0	-	100,0
42316	Programme de protection des bâtiments sportifs	250,0	2 500,0	750,0	3 500,0	-	3 500,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	2 484,0	2 771,0	679,0	5 934,0	-	5 934,0
55891	Programme de réaménagement de rues	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
55716	Programme de réfection routière	2 070,0	2 000,0	2 420,0	6 490,0	-	6 490,0
68016	Programme de remplacement de véhicules	400,0	400,0	500,0	1 300,0	-	1 300,0
Total		5 654,0	7 821,0	4 499,0	17 974,0	-	17 974,0

Arrondissement d'Outremont

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	60,0	60,0	60,0	180,0	-	180,0
34100	Programme d'amélioration des aires de jeux	625,0	605,0	259,0	1 489,0	-	1 489,0
68070	Programme de gestion de la désuétude informatique	36,0	10,0	10,0	56,0	-	56,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	260,0	446,0	400,0	1 106,0	-	1 106,0
55705	Programme de réfection routière	1 000,0	1 250,0	1 250,0	3 500,0	-	3 500,0
68005	Programme de remplacement de véhicules	200,0	90,0	85,0	375,0	-	375,0
Total		2 181,0	2 461,0	2 064,0	6 706,0	-	6 706,0

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
16513	Développement résidentiel - infrastructures	5 630,0	1 665,0	1 800,0	9 095,0	-	9 095,0
30013	Programme de construction et d'agrandissement des bâtiments culturels, communautaires et/ou bibliothèques	-	775,0	-	775,0	-	775,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	100,0	1 760,0	-	1 860,0	-	1 860,0
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	-	556,0	-	556,0	-	556,0
55713	Programme de réfection routière	550,0	1 780,0	-	2 330,0	-	2 330,0
68013	Programme de remplacement de véhicules	100,0	1 155,0	-	1 255,0	-	1 255,0
Total		6 380,0	7 691,0	1 800,0	15 871,0	-	15 871,0

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
36030	Développement d'un pôle culturel, communautaire et civique	-	-	700,0	700,0	29 300,0	30 000,0
66180	Programme de protection des bâtiments	382,0	200,0	200,0	782,0	-	782,0
42307	Programme de protection des bâtiments sportifs	-	235,0	200,0	435,0	2 916,0	3 351,0
34222	Programme de réaménagement de parcs	1 474,0	1 015,0	850,0	3 339,0	-	3 339,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	400,0	-	-	400,0	2 000,0	2 400,0
55735	Programme de réfection routière	1 386,0	1 500,0	1 500,0	4 386,0	-	4 386,0
68022	Programme de remplacement d'équipements motorisés	753,0	800,0	700,0	2 253,0	-	2 253,0
66183	Secteur Maguire et du Carmel - requalification	300,0	945,0	545,0	1 790,0	284,0	2 074,0
Total		4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	34 500,0	48 585,0

Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
36145	Maison de la culture de Rivière-des-Prairies et bureau d'arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	3 000,0	1 200,0	-	4 200,0	-	4 200,0
30056	Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles	1 500,0	1 000,0	1 500,0	4 000,0	-	4 000,0
34123	Programme d'amélioration des aires de jeux	925,0	480,0	825,0	2 230,0	-	2 230,0
34019	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	300,0	771,0	300,0	1 371,0	-	1 371,0
32019	Programme d'aménagement de parcs	1 926,0	235,0	125,0	2 286,0	-	2 286,0
40010	Programme de dotation d'installations sportives	-	400,0	-	400,0	-	400,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique	25,0	-	-	25,0	-	25,0
34219	Programme de réaménagement de parcs anciens	200,0	1 950,0	1 300,0	3 450,0	-	3 450,0
55892	Programme de réaménagement de rues	2 750,0	100,0	-	2 850,0	-	2 850,0
34126	Programme de réaménagement des terrains de soccer et de tennis	-	1 300,0	-	1 300,0	-	1 300,0
42202	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	570,0	600,0	100,0	1 270,0	-	1 270,0
55731	Programme de réfection routière	1 500,0	-	-	1 500,0	-	1 500,0
34319	Programme de remplacement d'équipements de parcs	190,0	200,0	300,0	690,0	-	690,0
16004	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	310,0	490,0	350,0	1 150,0	-	1 150,0
Total		13 196,0	8 726,0	4 800,0	26 722,0	-	26 722,0

Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	-	500,0	-	500,0	-	500,0
10000	Développement résidentiel - Angus	370,0	-	-	370,0	-	370,0
56098	Installation de compteurs d'eau sur le territoire de l'arrondissement	130,0	115,0	115,0	360,0	-	360,0
34425	Programme d'amélioration des aires de jeux	-	500,0	500,0	1 000,0	-	1 000,0
34025	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	838,0	-	-	838,0	-	838,0
40005	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	995,0	1 360,0	915,0	3 270,0	800,0	4 070,0
66461	Programme de protection - garages et ateliers	710,0	867,0	-	1 577,0	-	1 577,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	616,0	290,0	1 912,0	2 818,0	1 535,0	4 353,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	450,0	500,0	479,0	1 429,0	-	1 429,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	250,0	261,0	-	511,0	-	511,0
55732	Programme de réfection routière	2 735,0	2 500,0	2 500,0	7 735,0	-	7 735,0
68025	Programme de remplacement de véhicules	1 615,0	1 615,0	1 615,0	4 845,0	-	4 845,0
16005	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	-	250,0	-	250,0	-	250,0
Total		8 709,0	8 758,0	8 036,0	25 503,0	2 335,0	27 838,0

Arrondissement de Saint-Laurent

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
30098	Aménagement - pistes cyclables	350,0	500,0	500,0	1 350,0	-	1 350,0
32516	Aménagement de parcs - sites Mitchell et Jules-Poitras	80,0	-	-	80,0	-	80,0
32518	Aménagement du parc Philippe-Laheurte	500,0	1 100,0	1 000,0	2 600,0	-	2 600,0
30085	Construction d'un complexe sportif	100,0	300,0	400,0	800,0	1 500,0	2 300,0
30086	Construction d'une bibliothèque	300,0	500,0	2 000,0	2 800,0	-	2 800,0
30087	Construction de pataugeoires, de jeux d'eau et réfection de piscines	115,0	-	1 200,0	1 315,0	-	1 315,0
11615	Développement résidentiel - projet Bois-Franc	-	200,0	300,0	500,0	-	500,0
30095	Mise aux normes des chalets de parcs	1 000,0	970,0	1 000,0	2 970,0	-	2 970,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	575,0	25,0	25,0	625,0	-	625,0
32523	Programme de réalisation de terrains de soccer synthétiques	800,0	500,0	500,0	1 800,0	-	1 800,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 250,0	1 650,0	100,0	3 000,0	-	3 000,0
55714	Programme de réfection routière	1 400,0	1 875,0	1 875,0	5 150,0	-	5 150,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
68015	Programme de remplacement de véhicules	1 200,0	1 100,0	1 300,0	3 600,0	-	3 600,0
30083	Réhabilitation des artères commerciales	-	100,0	100,0	200,0	-	200,0
Total		7 770,0	8 920,0	10 400,0	27 090,0	1 500,0	28 590,0

Arrondissement de Saint-Léonard

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68614	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	100,0	100,0	75,0	275,0	-	275,0
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	400,0	355,0	95,0	850,0	-	850,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	250,0	-	-	250,0	-	250,0
42314	Programme de protection des bâtiments sportifs	75,0	60,0	-	135,0	-	135,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs et communautaires	300,0	375,0	400,0	1 075,0	-	1 075,0
34714	Programme de réaménagement des terrains de soccer et de football	-	60,0	-	60,0	-	60,0
55718	Programme de réfection routière	5 880,0	4 345,0	4 000,0	14 225,0	-	14 225,0
34314	Programme de remplacement d'équipements de parcs	160,0	150,0	185,0	495,0	-	495,0
68514	Programme de remplacement de véhicules	615,0	655,0	645,0	1 915,0	160,0	2 075,0
16514	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	540,0	-	-	540,0	-	540,0
Total		8 320,0	6 100,0	5 400,0	19 820,0	160,0	19 980,0

Arrondissement du Sud-Ouest

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	75,0	75,0	75,0	225,0	-	225,0
34421	Programme d'amélioration des aires de jeux	-	475,0	642,0	1 117,0	-	1 117,0
69095	Programme d'enfouissement des fils	925,0	-	-	925,0	-	925,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	100,0	200,0	200,0	500,0	-	500,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	50,0	50,0	50,0	150,0	-	150,0
42304	Programme de protection des bâtiments sportifs	1 375,0	1 245,0	1 245,0	3 865,0	-	3 865,0
34221	Programme de réaménagement de parcs anciens	805,0	267,0	-	1 072,0	-	1 072,0
68021	Programme de remplacement de véhicules	1 050,0	1 096,0	1 100,0	3 246,0	-	3 246,0
16006	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	1 753,0	1 800,0	2 156,0	5 709,0	-	5 709,0
Total		6 133,0	5 208,0	5 468,0	16 809,0	-	16 809,0

Arrondissement de Verdun

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34712	Mise en valeur des berges	24,0	74,0	75,0	173,0	-	173,0
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux	282,0	752,0	47,0	1 081,0	-	1 081,0
59512	Programme de mise aux normes des feux de circulation	-	66,0	65,0	131,0	-	131,0
66612	Programme de protection des bâtiments administratifs	215,0	283,0	265,0	763,0	-	763,0
42512	Programme de protection des bâtiments sportifs	220,0	261,0	219,0	700,0	-	700,0
34612	Programme de réaménagement de parcs anciens	360,0	56,0	56,0	472,0	-	472,0
42612	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	69,0	-	-	69,0	-	69,0
55719	Programme de réfection routière	1 703,0	1 816,0	1 815,0	5 334,0	-	5 334,0
68512	Programme de remplacement de véhicules	657,0	751,0	750,0	2 158,0	-	2 158,0
Total		3 530,0	4 059,0	3 292,0	10 881,0	-	10 881,0

Arrondissement de Ville-Marie

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
40011	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	7 281,0	1 800,0	-	9 081,0	-	9 081,0
66553	Programme de protection des bâtiments	1 347,0	1 000,0	-	2 347,0	-	2 347,0
34220	Programme de réaménagement de parcs anciens	700,0	560,0	700,0	1 960,0	-	1 960,0
55737	Programme de réfection routière	1 000,0	1 000,0	500,0	2 500,0	-	2 500,0
34320	Programme de remplacement d'équipements de parcs	325,0	1 200,0	-	1 525,0	-	1 525,0
68020	Programme de remplacement de véhicules	1 180,0	1 108,0	308,0	2 596,0	-	2 596,0
Total		11 833,0	6 668,0	1 508,0	20 009,0	-	20 009,0

Arrondissement de Villeroy-Saint-Michel-Parc-Extension

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
42305	Programme de protection des bâtiments	2 270,0	1 485,0	2 370,0	6 125,0	-	6 125,0
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 040,0	200,0	500,0	1 740,0	-	1 740,0
55730	Programme de réfection routière	4 481,0	4 480,0	3 481,0	12 442,0	-	12 442,0
68026	Programme de remplacement de véhicules	1 075,0	675,0	600,0	2 350,0	-	2 350,0
Total		8 866,0	6 840,0	6 951,0	22 657,0	-	22 657,0

Affaires corporatives

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Matériel roulant							
68099	Programme de remplacement de véhicules	1 375,0	1 375,0	1 375,0	4 125,0	-	4 125,0
Sous-total		1 375,0	1 375,0	1 375,0	4 125,0	-	4 125,0
Technologies de l'information							
68040	Programme de développement informatique	11 726,0	12 127,0	9 694,0	33 547,0	-	33 547,0
68050	Programme de gestion de la désuétude informatique	1 963,0	1 396,0	937,0	4 296,0	-	4 296,0
Sous-total		13 689,0	13 523,0	10 631,0	37 843,0	-	37 843,0
Total		15 064,0	14 898,0	12 006,0	41 968,0	-	41 968,0

Commission des services électriques

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
69900	Conversion - enfouissement des fils	1 500,0	1 500,0	1 500,0	4 500,0	-	4 500,0
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	53 267,0	53 755,0	56 800,0	163 822,0	-	163 822,0
Total		54 767,0	55 255,0	58 300,0	168 322,0	-	168 322,0

Budget 2008 du conseil municipal

Développement culturel, qualité du milieu de vie et diversité ethnoculturelle

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Direction des grands parcs et de la nature en ville							
34600	Aménagement de la pépinière de l'Assomption	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
Sous-total		100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
Direction des sports							
35800	Acquisition d'équipements sportifs	2 500,0	2 500,0	2 500,0	7 500,0	-	7 500,0
38350	Construction - complexes sportifs	11 817,0	2 500,0	2 500,0	16 817,0	-	16 817,0
Sous-total		14 317,0	5 000,0	5 000,0	24 317,0	-	24 317,0
Direction développement culturel							
36306	Acquisition d'oeuvres et d'objets d'art	40,0	40,0	40,0	120,0	40,0	160,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public	450,0	438,0	293,0	1 181,0	93,0	1 274,0
36307	Plaques et monuments commémoratifs - programme de mise à niveau	30,0	60,0	60,0	150,0	37,0	187,0
36600	Programme d'améliorations locatives des nouvelles bibliothèques et d'amélioration des fonds documentaires	2 800,0	3 200,0	3 400,0	9 400,0	4 600,0	14 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	5 000,0	5 000,0	5 000,0	15 000,0	5 000,0	20 000,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public	-	10,0	135,0	145,0	135,0	280,0
39701	Restauration d'oeuvres d'art public - mobilier et identification	85,0	-	-	85,0	70,0	155,0
Sous-total		8 405,0	8 748,0	8 928,0	26 081,0	9 975,0	36 056,0
Direction générale adjointe							
36400	Programme de remplacement de véhicules	525,0	525,0	525,0	1 575,0	-	1 575,0
Sous-total		525,0	525,0	525,0	1 575,0	-	1 575,0
Muséums nature de Montréal							
37002	Construction d'un nouveau planétarium	2 000,0	18 700,0	10 300,0	31 000,0	-	31 000,0
37004	Muséums nature - développement des infrastructures	-	128,0	250,0	378,0	2 025,0	2 403,0
37000	Travaux d'immobilisations des Muséums nature de Montréal	5 490,0	5 475,0	4 750,0	15 715,0	6 640,0	22 355,0
Sous-total		7 490,0	24 303,0	15 300,0	47 093,0	8 665,0	55 758,0
Total		30 837,0	38 676,0	29 853,0	99 366,0	18 640,0	118 006,0

Finances

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Finances							
31500	Programme d'amélioration de l'appareil municipal	6 000,0	10 733,0	16 775,0	33 508,0	-	33 508,0
Total		6 000,0	10 733,0	16 775,0	33 508,0	-	33 508,0

Infrastructures, transport et environnement

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Direction - Infrastructures, transport et environnement							
28010	Matériel roulant et équipements	975,0	1 305,0	1 305,0	3 585,0	-	3 585,0
Sous-total		975,0	1 305,0	1 305,0	3 585,0	-	3 585,0
Direction du transport							
46000	Programme de réfection des structures routières	784,0	785,0	1 300,0	2 869,0	300,0	3 169,0
46006	Programme de réfection des structures routières en collaboration avec le Ministère des Transports du Québec	1 500,0	700,0	-	2 200,0	-	2 200,0
55860	Programme de réfection routière sur les collectrices du réseau routier local	17 500,0	-	-	17 500,0	-	17 500,0
55841	Prolongement du boulevard Cavendish	6 370,0	-	-	6 370,0	-	6 370,0
45000	Prolongement du réseau des pistes cyclables	327,0	-	-	327,0	-	327,0
Sous-total		26 481,0	1 485,0	1 300,0	29 266,0	300,0	29 566,0
Unité gestion stratégique de l'eau							
77001	Programme de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout	81 765,0	105 183,0	112 117,0	299 065,0	325 100,0	624 165,0
Sous-total		81 765,0	105 183,0	112 117,0	299 065,0	325 100,0	624 165,0
Total		109 221,0	107 973,0	114 722,0	331 916,0	325 400,0	657 316,0

Mise en valeur du territoire et du patrimoine

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Immeubles							
66190	Cour de services Plateau-Mont-Royal	4 400,0	5 939,0	5 439,0	15 778,0	1 300,0	17 078,0
64030	Développement - bâtiments administratifs	9,0	9,0	9,0	27,0	1 108,0	1 135,0
66130	Programme d'accessibilité aux immeubles	393,0	174,0	926,0	1 493,0	436,0	1 929,0
66050	Programme d'acquisition d'équipements informatiques	9,0	-	-	9,0	36,0	45,0
30900	Programme d'acquisition d'immeubles	9,0	9,0	9,0	27,0	13 547,0	13 574,0
66150	Programme d'enlèvement et de remplacement de réservoirs d'hydrocarbures	100,0	18,0	18,0	136,0	867,0	1 003,0
66030	Programme de protection des bâtiments administratifs	4 520,0	2 347,0	1 324,0	8 191,0	12 511,0	20 702,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	289,0	47,0	-	336,0	-	336,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels corporatifs	1 053,0	1 199,0	1 089,0	3 341,0	4 525,0	7 866,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	209,0	209,0	209,0	627,0	35,0	662,0
66170	Programme de protection des cours de services	9,0	680,0	-	689,0	66,0	755,0
66167	Programme de protection des systèmes électromécaniques	489,0	1 033,0	304,0	1 826,0	2 169,0	3 995,0
42211	Programme de réfection des bâtiments dans les grands parcs	9,0	9,0	9,0	27,0	824,0	851,0
20910	Programme de remplacement des véhicules	229,0	445,0	423,0	1 097,0	227,0	1 324,0
66240	Relocalisation d'activités du soutien technique - complexe Viau-de Rouen	104,0	9,0	9,0	122,0	19,0	141,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	84,0	189,0	345,0	618,0	592,0	1 210,0
64040	Transformation de l'incinérateur des Carrières en entrepôt multifonctionnel	9,0	9,0	9,0	27,0	1 478,0	1 505,0
30910	Travaux d'améliorations sur des immeubles en location	209,0	309,0	309,0	827,0	504,0	1 331,0
Sous-total		12 133,0	12 634,0	10 431,0	35 198,0	40 244,0	75 442,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine							
48007	Développement de logements sociaux et communautaires	565,0	756,0	-	1 321,0	-	1 321,0
Sous-total		565,0	756,0	-	1 321,0	-	1 321,0

Mise en valeur du territoire et du patrimoine

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Fonds d'investissement							
35091	Développement - L'île-des-Sœurs	21 220,0	3 663,0	2 980,0	27 863,0	5 299,0	33 162,0
40130	Développement résidentiel - surdimensionnement et prérequis	15 091,0	14 960,0	25 220,0	55 271,0	426,0	55 697,0
40301	Développement et aménagement - terrains municipaux	5 062,0	-	5 000,0	10 062,0	-	10 062,0
40600	Réaménagement du secteur de l'Acadie-Chabanel	5 000,0	11 550,0	3 713,0	20 263,0	-	20 263,0
40146	Réaménagement du site Contrecoeur	517,0	235,0	631,0	1 383,0	-	1 383,0
41001	Technoparc Saint-Laurent	-	1 149,0	-	1 149,0	-	1 149,0
41501	Technopôle Angus	1 981,0	2 955,0	946,0	5 882,0	-	5 882,0
Sous-total		48 871,0	34 512,0	38 490,0	121 873,0	5 725,0	127 598,0
Total		61 569,0	47 902,0	48 921,0	158 392,0	45 969,0	204 361,0

Service de police

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
71076	Programme de remplacement de véhicules	130,0	130,0	130,0	390,0	-	390,0
Total		130,0	130,0	130,0	390,0	-	390,0

Système intégré de gestion

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68082	Développement d'un système intégré de gestion	6 016,0	2 190,0	157,0	8 363,0	-	8 363,0
Total		6 016,0	2 190,0	157,0	8 363,0	-	8 363,0

Budget du conseil
d'agglomération

2008

BUDGET PAR ACTIVITÉS AGGLOMÉRATION

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

L'état des activités financières présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal en fonction des revenus, des dépenses, des affectations et des autres activités financières. Les revenus sont présentés par catégories et les dépenses par fonctions municipales. Les affectations comprennent l'utilisation de surplus, de réserves ou de fonds réservés aux fins des activités financières de l'exercice, l'affectation aux activités d'investissement, l'affectation pour remboursement de capital ainsi que les montants à pourvoir dans le futur.

Cette année, certains changements ont été apportés à la présentation budgétaire afin de se conformer aux directives du ministère des Affaires municipales et des Régions, notamment au chapitre des revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement qui ne sont plus présentés à l'état des activités financières de fonctionnement. Il en est de même pour les transferts relatifs aux remboursements de capital. De plus, les revenus généraux transférés aux activités d'investissement telle la portion de la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau, sont désormais présentés dans les affectations sous la rubrique « Activités d'investissement ». Les remboursements de capital liés à des dépenses de fonctionnement sont également présentés dans la section des affectations sous la rubrique « Remboursement de capital ». Le budget de 2007 a été redressé pour ces éléments afin de le rendre comparable avec celui de 2008.

Afin de faciliter la compréhension du budget à la suite des modifications de présentation, les montants à pourvoir dans le futur qui comprennent les crédits requis pour faire face aux obligations découlant des avantages de retraite et d'assurances pour les employés, ont été ajoutés aux dépenses de fonctionnement et autres activités financières au comparatif de 2007 et au budget de 2008.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Tableau 65
État des activités financières de fonctionnement
Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart %
Revenus			
Taxes	1 522 850,7	1 635 312,2	7,4
Paiements tenant lieu de taxes	142 519,5	141 405,2	(0,8)
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006	41 303,8	0,0	(100,0)
Autres revenus de sources locales	203 883,9	208 405,6	2,2
Transferts	61 225,6	71 299,8	16,5
Total des revenus	1 971 783,5	2 056 422,8	4,3
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	230 618,1	214 372,3	(7,0)
Sécurité publique	799 830,4	841 683,8	5,2
Transport	421 437,4	452 870,7	7,5
Hygiène du milieu	214 569,8	245 402,2	14,4
Santé et bien-être	37 574,1	35 238,1	(6,2)
Aménagement, urbanisme et développement	52 445,0	49 470,3	(5,7)
Loisirs et culture	71 069,6	72 615,1	2,2
Frais de financement	78 775,0	75 194,5	(4,5)
Total des dépenses de fonctionnement	1 906 319,4	1 986 847,0	4,2
Autres activités financières			
Remboursement de la dette à long terme	79 809,7	100 099,1	25,4
Total des autres activités financières	79 809,7	100 099,1	25,4
Sous-total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières	1 986 129,1	2 086 946,1	5,1
Montants à pourvoir dans le futur	(1 409,3)	(21 906,6)	
Total des dépenses	1 984 719,8	2 065 039,5	4,0
Surplus des activités financières	(12 936,3)	(8 616,7)	
Autres affectations			
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	
Surplus accumulé affecté	31 936,3	25 927,2	
Remboursement de capital	0,0	0,0	
Activités d'investissement	(19 000,0)	(17 310,5)	
Total des autres affectations	12 936,3	8 616,7	
Surplus net	-	-	

ANALYSE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – REVENUS

Le budget des revenus est divisé en quatre grandes catégories, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière* du ministère des Affaires municipales et des Régions :

- les taxes;
- les paiements tenant lieu de taxes;
- les autres revenus de sources locales;
- les transferts.

Les pages qui suivent présentent chacune des quatre catégories de revenus ainsi que les éléments qui les composent.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Taxes

Les taxes groupent l'ensemble des revenus de la taxation et de la tarification fiscale.

Tableau 66

Taxes

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Sur la valeur foncière			
Taxe générale	1 359 119,9	1 547 145,2	13,8
Taxes de secteur	0,0	0,0	-
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	38 656,4	57 999,7	50,0
Taxe de la voirie	19 442,5	19 187,3	(1,3)
Autres	694,9	793,2	14,1
	1 417 913,7	1 625 125,4	14,6
Sur une autre base			
Taxe sur valeur locative	94 943,3	0,0	(100,0)
Tarification pour services municipaux			
- eau	3 693,7	3 986,8	7,9
- traitement des eaux usées	6 300,0	6 200,0	(1,6)
- matières résiduelles	0,0	0,0	-
- service de la dette	0,0	0,0	-
- autres	0,0	0,0	-
	9 993,7	10 186,8	1,9
Autres	0,0	0,0	-
	104 937,0	10 186,8	(90,3)
Total	1 522 850,7	1 635 312,2	7,4

Les revenus de taxes et de tarification fiscale totalisent 1 635 312,2 \$, en hausse de 7,4 % par rapport au comparatif de 2007.

La variation de ces revenus s'explique par :

- la croissance immobilière permet de générer des revenus de 30,5 M\$, par l'ajout de 1,5 G\$ en nouvelles valeurs foncières imposables sur l'ensemble du territoire de l'agglomération;
- la fin de la mesure d'ajustement de 41,3 M\$ des charges fiscales entre l'agglomération et la municipalité centrale¹;
- la vente d'importants immeubles de propriété fédérale et provinciale ainsi que les effets du dépôt du rôle 2007-2010 ont causé une augmentation des revenus provenant de taxes d'environ 4 M\$;
- la répartition globale des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal qui entraîne, de plus, un ajustement des revenus imposés par ceux-ci.

Par ailleurs, les revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau augmentent de 19,6 M\$. À cet égard, l'administration municipale continue de prélever une contribution additionnelle en 2008, conformément à son plan d'action sur la gestion de l'eau lancé en 2003.

¹ À la suite du budget de 2006, le mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions a émis des recommandations relatives au partage des compétences et équipements entre l'agglomération et la municipalité centrale. Ces recommandations visaient l'exercice 2006 et les suivants.

Lors de la conception du budget de 2007, le niveau des dépenses d'agglomération et de la municipalité centrale a été ajusté conformément à ces recommandations. De plus, les taxes d'agglomération ont été diminuées de 41,3 M\$ et les taxes locales augmentées d'autant afin de rembourser l'agglomération pour l'exercice 2006. En 2008, cet ajustement ponctuel ayant été effectué, les taxes d'agglomération augmentent de 41,3 M\$.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Paiements tenant lieu de taxes

Cette catégorie comprend les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La Loi sur la fiscalité municipale identifie ces immeubles et précise les diverses compensations applicables à ceux-ci.

Tableau 67
Paiements tenant lieu de taxes
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Gouvernement du Québec			
Immeubles et établissements d'entreprise du gouvernement			
- taxes sur la valeur foncière	14 509,1	18 168,4	25,2
- taxe de la voirie	302,1	279,3	(7,5)
- contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	480,9	686,3	42,7
- autres taxes, compensations et tarification	3 416,9	0,0	(100,0)
	<u>18 709,0</u>	<u>19 134,0</u>	<u>2,3</u>
Immeubles des réseaux			
- santé et services sociaux	25 820,9	25 471,3	(1,4)
- cégeps et universités	33 446,6	34 281,3	2,5
- écoles primaires et secondaires	26 625,8	25 994,6	(2,4)
	<u>85 893,3</u>	<u>85 747,2</u>	<u>(0,2)</u>
Gouvernements étrangers et organismes internationaux			
	841,4	1 091,5	29,7
Biens culturels classés	125,4	144,3	15,1
	<u>105 569,1</u>	<u>106 117,0</u>	<u>0,5</u>
Gouvernement du Canada et ses entreprises			
- taxes sur la valeur foncière	28 626,8	28 960,8	1,2
- taxe de la voirie	520,3	513,8	(1,2)
- contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	833,4	1 268,4	52,2
- autres taxes, compensations et tarification	3 194,6	0,0	(100,0)
	<u>33 175,1</u>	<u>30 743,0</u>	<u>(7,3)</u>
Organismes municipaux	3 053,3	3 478,1	13,9
Autres organismes compensables	722,0	1 067,1	47,8
Total	142 519,5	141 405,2	(0,8)

Les revenus de paiements tenant lieu de taxes totalisent 141 405,2 \$.

La variation de ces revenus s'explique par :

- la croissance immobilière permet de générer des revenus de 1,5 M\$, par l'ajout de 300 M\$ en nouvelles valeurs foncières compensables sur l'ensemble du territoire de l'agglomération;
- la vente d'importants immeubles de propriété fédérale et provinciale ainsi que les effets du dépôt du rôle 2007-2010 ont causé une diminution des revenus provenant des paiements tenant lieu de taxes d'environ 4 M\$;
- la répartition globale des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal qui entraîne, de plus, un ajustement des revenus imposés par ceux-ci.

Par ailleurs, les revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau augmentent de 0,4 M\$. À cet égard, l'administration municipale continue de prélever une contribution additionnelle en 2008, conformément à son plan d'action sur la gestion de l'eau lancé en 2003.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Autres revenus de sources locales

Cette catégorie comprend l'ensemble des revenus autres que les revenus de taxation et de paiements tenant lieu de taxes ou de transferts. Elle regroupe l'ensemble des montants provenant des activités de gestion et de services exercées dans le cadre des pouvoirs conférés pour 2008 par le conseil d'agglomération. Elle comprend donc les services fournis aux organismes municipaux, les autres services fournis, regroupant les revenus générés par la prestation de services aux contribuables, aux entreprises privées et les autres revenus. Ces derniers englobent les revenus relatifs à l'imposition de droits, tels les licences et permis, et les revenus relatifs aux amendes et pénalités. Les intérêts, la cession d'éléments de l'actif à long terme, la contribution des organismes municipaux et divers autres revenus complètent les revenus de cette catégorie.

Tableau 68
Autres revenus de sources locales

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	181,0	146,1	(19,3)
Autres services rendus	66 896,4	66 311,3	(0,9)
Autres revenus			
Imposition de droits			
- licences et permis	1 853,0	1 891,0	2,1
- droits de mutation immobilière	0,0	0,0	-
	<u>1 853,0</u>	<u>1 891,0</u>	<u>2,1</u>
Amendes et pénalités			
- contraventions – circulation et stationnement	80 573,0	79 088,7	(1,8)
- autres – amendes et pénalités	6 469,5	8 559,0	32,3
	<u>87 042,5</u>	<u>87 647,7</u>	<u>0,7</u>
Intérêts			
- arriérés de taxes	5 233,3	4 386,7	(16,2)
- fonds d'amortissement	0,0	451,6	-
- encaisse et autres intérêts	18 213,2	28 553,7	56,8
	<u>23 446,5</u>	<u>33 392,0</u>	<u>42,4</u>
Cession d'éléments d'actif à long terme	360,0	360,0	-
Contributions des organismes municipaux	23 723,1	18 276,1	(23,0)
Autres	381,4	381,4	-
	<u>136 806,5</u>	<u>141 948,2</u>	<u>3,8</u>
Total	203 883,9	208 405,6	2,2

Services rendus aux organismes municipaux

En 2008, ce poste budgétaire s'élève à 146,1 \$, en légère baisse par rapport au comparatif de 2007, et représente le montant de la vente d'eau à la municipalité de Charlemagne.

Autres services rendus

En 2008, ce poste budgétaire s'élève à 66 311,3 \$, soit pratiquement le même montant qu'en 2007. Cette somme se compose principalement :

- de revenus générés par la facturation de diverses activités du Service de police (le Centre d'urgence 9-1-1, les prêts de services, le Bureau du taxi et autres) – un montant de 41 880,9 \$;
- de revenus générés par l'application d'une tarification au Complexe environnemental de Saint-Michel pour un montant de 14 121,2 \$;
- de revenus de 1 268,8 \$ générés par la tarification d'activités et d'équipements liés aux parcs-nature;
- de sommes perçues pour des équipements du ressort du conseil d'agglomération, comme le parc du Mont-Royal et le Complexe sportif Claude-Robillard pour un montant de 3 381,5 \$;
- de la facturation de divers services relatifs à des prêts d'employés et à des libérations pour activités syndicales pour un montant de 1 792,7 \$.

Autres revenus

En 2008, ce poste budgétaire s'élève à 141 948,2 \$, en hausse de 3,8 %. Ce budget comprend principalement :

- la perception des amendes et des pénalités, pour un montant total de 87 647,7 \$ comprend principalement le montant recouvré provenant des amendes et des pénalités pour les infractions à la circulation et au stationnement. De façon générale, ce montant équivaut aux frais administratifs liés à l'émission de contraventions par le Service de police ou les agents de stationnement. Le montant de l'amende, comme tel, est prévu au budget du conseil municipal;
- la contribution de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant les programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec – volet social*, un montant de 18 276,1 \$, soit une baisse de 5 447,0 \$ en 2008 correspondant à une réduction de dépenses;
- des revenus d'intérêts de 33 392,0 \$ incluant, d'une part, les intérêts sur les arriérés de taxes qui se chiffrent à 4 386,7 \$, les intérêts sur l'encaisse – gestion de la trésorerie – et les autres intérêts qui se chiffrent à 28 553,7 \$. Les intérêts sur fonds d'amortissement se chiffrent à 451,6 \$. Les revenus d'intérêts sont en hausse globalement de 9 945,5 \$ au budget de 2008 à la suite, notamment, d'une révision des taux d'intérêt.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Transferts

Cette catégorie comprend l'ensemble des subventions provenant des gouvernements (ministères ou organismes) et d'entreprises privées. Ces transferts servent à financer des dépenses de fonctionnement, incluant des dépenses relatives aux frais de financement de la dette à long terme. Ils sont appelés transferts conditionnels lorsqu'ils sont soumis à des exigences particulières quant à leur utilisation et transferts inconditionnels lorsqu'ils sont libres de toute exigence.

Les revenus de transferts inscrits au budget de 2008 totalisent 71 299,8 \$, en hausse de 16,5 %.

Tableau 69
Transferts

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Transferts inconditionnels			
Subventions du gouvernement du Québec			
- neutralité	5 387,9	1 687,9	(68,7)
- compensation relative au pacte fiscal	3 900,0	9 000,0	130,8
- autres	0,0	8 900,0	-
	9 287,9	19 587,9	110,9
Transferts conditionnels			
Subventions gouvernementales			
- relatives aux frais de financement de la dette à long terme	0,0	746,7	-
- relatives au budget de fonctionnement	51 574,7	50 602,2	(1,9)
	51 574,7	51 348,9	(0,4)
Autres transferts conditionnels relatifs au budget de fonctionnement			
	363,0	363,0	-
	51 937,7	51 711,9	(0,4)
Total	61 225,6	71 299,8	16,5

Transferts inconditionnels

Les transferts inconditionnels inscrits au budget de 2008 sont de 19 587,9 \$, en hausse de 10,3 M\$. Dans cette catégorie se trouve notamment les revenus associés à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier conclue avec le gouvernement du Québec ainsi que les revenus provenant du programme de neutralité, lesquels permettent d'atténuer les pertes liées aux compensations gouvernementales tenant lieu de taxes.

Les principaux éléments de variation sont :

- une baisse de 3,7 M\$ pour les compensations provenant du programme de neutralité;
- une hausse de 5,1 M\$ pour la compensation du gouvernement provenant de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier;
- l'ajout d'un montant de 8,9 M\$ pour la compensation provinciale découlant de la nouvelle entente concernant le partage de l'ancienne dette de la STM.

Transferts conditionnels

Les transferts conditionnels du gouvernement se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme et, d'autre part, les transferts liés au remboursement de dépenses du budget de fonctionnement.

Au budget de 2008, ces transferts totalisent 51 711,9 \$, soit pratiquement la même somme qu'en 2007, laquelle se compose principalement :

- des subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme pour un montant de 746,7 \$;
- des subventions gouvernementales relatives au budget de fonctionnement pour un montant de 50 602,2 \$.

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Comme l'illustre le tableau suivant, ces subventions totalisent 746,7 \$ au budget de 2008. Pour la première fois en 2008, à la suite de la constitution de la dette d'agglomération, on retrouve des subventions relatives aux frais de financement de la dette à long terme qui sont liées aux activités de voirie.

Tableau 70**Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Voirie	0,0	746,7	-
Total	-	746,7	-

Subventions gouvernementales relatives au budget de fonctionnement

Cette catégorie regroupe les subventions associées à des programmes mis en œuvre et administrés par la Ville pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

Les subventions relatives au budget de fonctionnement totalisent 50 602,2 \$ au budget de 2008, en baisse de 972,5 \$. Parmi les principaux écarts, notons :

- une hausse de 523,0 \$ de la subvention pour l'assainissement de l'air;
- une révision à la baisse de 1 707,5 \$ de la subvention à recevoir par le Service de la sécurité incendie de Montréal pour le service des premiers répondants, ce qui met fin à la portion de subvention liée aux frais d'implantation du projet;
- l'ajout d'un montant de 2 M\$ destiné à la lutte contre les gangs de rue;
- une réduction de 1,4 M\$ d'une subvention relative à la gestion des matières résiduelles.

Tableau 71

Subventions gouvernementales relatives au budget de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Développement économique local	12 676,4	12 676,4	-
Gestion des matières résiduelles	14 000,0	12 600,0	(10,0)
Rénovation urbaine	5 733,7	6 634,7	15,7
Projet des premiers répondants	7 207,5	5 500,0	(23,7)
Lutte à la pauvreté	5 000,0	5 000,0	-
Inspection des aliments	3 978,3	3 978,3	-
Assainissement de l'air	1 159,4	1 682,4	45,1
Autres	1 819,4	2 530,4	39,1
Total	51 574,7	50 602,2	(1,9)

ANALYSE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Les dépenses de fonctionnement sont présentées par fonctions, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière* du ministère des Affaires municipales et des Régions. Les autres activités financières sont présentées distinctement. Chacune de ces fonctions fait l'objet d'une présentation détaillée. Ces fonctions sont les suivantes :

- La fonction « Administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel.
- La fonction « Sécurité publique » inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.
- La fonction « Transport » contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises.
- La fonction « Hygiène du milieu » englobe les dépenses relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement.
- La fonction « Santé et bien-être » renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes.
- La fonction « Aménagement, urbanisme et développement » regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les dépenses liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville.
- La fonction « Loisirs et culture » intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture.
- La fonction « Frais de financement » incorpore les intérêts et autres frais relatifs au financement des activités municipales.

Les « Autres activités financières » comprennent le remboursement de la dette à long terme.

L'analyse d'une fonction commence par la description des activités qui s'y rattachent. Elle est accompagnée d'un tableau qui détaille les dépenses de chacune des activités et indique notamment les principaux éléments budgétaires liés à ces activités.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Administration générale

Cette fonction regroupe un ensemble d'activités relatives à l'administration et à la gestion de l'agglomération. Les dépenses qui y sont inscrites sont notamment liées au fonctionnement du conseil d'agglomération, à l'application de la loi, à la gestion financière et administrative, au greffe, à l'évaluation ainsi qu'à la gestion du personnel.

Certaines dépenses ponctuelles, qui ne peuvent être réparties entre les diverses activités, peuvent également apparaître à l'activité « Autres » de la fonction « Administration générale ».

En 2007, la distribution du budget de l'administration générale a été modifiée par le nouveau règlement sur les dépenses mixtes. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain, etc.) ne sont plus réparties entre les budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Conformément à ce règlement, les dépenses mixtes d'administration générale sont entièrement de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2008, le budget du conseil d'agglomération alloué à la fonction « Administration générale » est de 214 372,3 \$, une baisse de 16 245,8 \$ ou 7,0 % par rapport au comparatif de 2007.

Tableau 72
Dépenses d'administration générale

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Conseil municipal	0,0	0,0	-
Application de la loi	43 509,8	44 462,4	2,2
Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
Greffe	0,0	0,0	-
Évaluation	21 436,9	20 193,8	(5,8)
Gestion du personnel	0,0	0,0	-
Dépenses mixtes d'administration générale	107 334,0	107 636,4	0,3
Autres	58 337,4	42 079,7	(27,9)
Total	230 618,1	214 372,3	(7,0)

Conseil municipal

Cette activité comprend principalement les dépenses reliées au conseil d'agglomération et à ses différentes commissions.

Conformément au règlement sur les dépenses mixtes, aucun budget n'est accordé directement au conseil d'agglomération pour cette activité. Par contre, une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget d'agglomération sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Application de la loi

Les dépenses relatives à l'application de la loi comprennent les crédits reliés aux activités de la cour municipale et de la magistrature qui relèvent du conseil d'agglomération. Les crédits alloués à cette activité en 2008 sont de 44 462,4 \$, une légère hausse de 952,6 \$ ou 2,2 % par rapport au comparatif de 2007. Cet écart provient principalement de l'ajustement de la rémunération des juges.

Gestion financière et administrative

L'activité « Gestion financière et administrative » comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique.

Comme c'est le cas pour l'activité « Conseil municipal », aucun budget n'est accordé directement au budget d'agglomération. Par contre, une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget d'agglomération sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Greffes

Cette activité regroupe les dépenses reliées au greffe, telles que :

- les frais encourus pour la mise en application des règlements;
- la tenue, s'il y a lieu, des recensements, des référendums et des élections;
- la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel;
- le soutien aux instances décisionnelles;
- la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Aucun budget n'est accordé directement au budget d'agglomération, mais une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget d'agglomération sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Évaluation

Cette activité regroupe les dépenses reliées à la production des rôles fonciers, activité du ressort exclusif du conseil d'agglomération. Pour 2008, cette activité représente des crédits de 20 193,8 \$, une baisse de 1 243,1 \$ ou 5,8 % comparativement à 2007. Cette diminution s'explique principalement par le retrait du dossier « Passage au système métrique ».

Gestion du personnel

Cette activité comprend les dépenses reliées aux activités de gestion du capital humain, tels le recrutement, l'embauche du personnel et les relations de travail.

Aucun budget n'est accordé directement au budget d'agglomération. Par contre, une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget d'agglomération sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Dépenses mixtes d'administration générale

L'activité « Dépenses mixtes d'administration générale » résulte de la nouvelle méthode de répartition des dépenses mixtes d'administration générale. Les crédits inclus dans cette activité en 2008 sont de 107 636,4 \$.

Autres

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux qui ne peuvent être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent, entre autres, les dépenses contingentes, les pertes possibles dans la perception ainsi que certaines provisions pour les dépenses de rémunération.

Par ailleurs, les dépenses contingentes incluent, conformément à l'article 57 du *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005), modifié par l'article 86 du *Décret concernant la modification de certains décrets relatifs à la réorganisation municipale* (n° 1003-2006, 2 novembre 2006), toute dépense relative à des frais découlant de tout litige relatif à un événement postérieur à la constitution de la ville au 1^{er} janvier 2002 et antérieur au 1^{er} janvier 2006.

Le total des crédits attribués au conseil d'agglomération pour cette activité est de 42 079,7 \$, une baisse de 16 257,7 \$ par rapport au comparatif de 2007. Cette diminution résulte principalement de la baisse des dépenses relatives aux régimes de retraite à la suite d'une entente de partage des surplus de la caisse de retraite des policiers.

Sécurité publique

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. Elle regroupe aussi toutes les autres dépenses relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile. À la suite de la création du conseil d'agglomération, la majorité des activités liées à la sécurité publique sont maintenant sous la responsabilité de ce dernier, d'où leur présentation dans la section « Budget du conseil d'agglomération ».

En 2008, au chapitre de la sécurité publique, dans le volet de l'agglomération, les crédits atteignent 841 683,8 \$, soit une hausse de 5,2 % par rapport à ceux de 2007.

Sur le plan de la sécurité incendie, il y a une hausse de près de 6,5 M\$ en 2008, soit 2,3 %, principalement attribuable à l'actualisation de la masse salariale et des avantages sociaux. La poursuite de l'implantation des premiers répondants nécessite un ajustement de 2 316,0 \$.

Les dépenses de police augmentent de 35 M\$, soit de 6,9 %. Cette hausse s'explique notamment par :

- une hausse de 2,1 M\$ pour les activités liées aux gangs de rue;
- le déploiement d'une escouade policière dans le métro pour 10,4 M\$;
- le reste de la hausse est attribuable à l'indexation de certaines dépenses et à diverses autres variations.

D'autre part, le Service de police présente son schéma de couverture de services qui vise à consolider l'implantation du modèle de police de quartier, développé au cours des 10 dernières années, pour 1 816,3 \$.

Dans la catégorie « Autres », se trouvent les crédits prévus pour les préposés aux traverses d'écoliers.

Tableau 73
Dépenses de sécurité publique
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Police	506 053,6	541 138,0	6,9
Sécurité incendie	285 713,1	292 235,4	2,3
Sécurité civile	1 590,2	1 786,1	12,3
Autres	6 473,5	6 524,3	0,8
Total	799 830,4	841 683,8	5,2

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Transport

Cette fonction inclut, d'une part, l'ensemble des dépenses relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers et, d'autre part, celles relatives au transport collectif. Les dépenses liées au transport, incluant l'entretien du réseau routier artériel, présentées dans cette section sont du ressort du conseil d'agglomération.

Tableau 74
Dépenses de transport

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Réseau routier			
- voirie municipale	43 404,4	51 234,6	18,0
- enlèvement de la neige	31 565,0	31 494,9	(0,2)
- éclairage des rues	16 554,1	6 492,8	(60,8)
- circulation et stationnement	8 055,9	8 263,1	2,6
	99 579,4	97 485,4	(2,1)
Transport collectif	319 800,0	346 788,0	8,4
Autres	2 058,0	8 597,3	317,8
Total	421 437,4	452 870,7	7,5

L'ensemble des dépenses de transport qui sont de responsabilité d'agglomération progresse en 2008 de 7,5 %, à 452 870,7 \$.

Réseau routier

Cette activité regroupe les dépenses qui sont relatives à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige, à l'éclairage ainsi qu'à la circulation et au stationnement sur le réseau routier et qui sont sous la responsabilité de l'agglomération.

Les crédits relatifs à l'entretien du réseau routier s'élèvent à 97 485,4 \$, en baisse de 2,1 % par rapport à 2007. Cette diminution est principalement attribuable à une reclassification d'un ensemble d'activités relatives à l'administration et au soutien technique et fonctionnel du Service des infrastructures, transport et environnement (SITE).

La diminution de 60,8 % de la catégorie « Éclairage des rues » est presque entièrement attribuable à cette reclassification (9,9 M\$), et ce, au bénéfice des catégories « Voirie municipale » et « Autres ».

À l'inverse, l'augmentation des crédits de la « Voirie municipale » (7 830,2 \$) et de la catégorie « Autres » (6 539,3 \$) est également, pour une large part, la conséquence de ces transferts (respectivement de 5 608,7 \$ et de 4 244,4 \$).

Il est à noter, par ailleurs, que les montants pour l'entretien du réseau artériel ont été indexés de 2 %, soit une hausse de 1,4 M\$ qui est ventilée entre les quatre catégories de l'activité « Réseau routier ».

Transport collectif

Les crédits relatifs au transport collectif se composent des contributions versées à la Société de transport de Montréal (STM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT). En 2008, ces dépenses atteignent 346,8 M\$, une hausse de 8,4 % par rapport à 2007.

La STM est une entité autonome qui relève de la Ville de Montréal et assure le service de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal au moyen d'un réseau de métro, d'autobus et de transport adapté. La contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 310 M\$ en 2008, soit une augmentation de 11,5 %.

Cette contribution comprend la contribution régulière à l'exploitation et la contribution spéciale au titre de la SOFIL pour le volet « transport en commun ».

La contribution régulière au budget d'exploitation de la STM augmente de 23,7 M\$ en 2008, soit une hausse de 8,5 %, pour un total de 301,7 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à la progression des besoins financiers de la STM et à la mise en place d'un plan d'amélioration des services, dans le cadre de la *Politique québécoise du transport en commun*.

La contribution SOFIL s'élève en 2008 à 8,3 M\$. Cette nouvelle contribution est introduite cette année à la suite de la divulgation en 2007, par le gouvernement du Québec, des modalités relatives au programme SOFIL – volet transport en commun. D'ici à 2010, la Ville de Montréal devra verser à la STM une contribution spéciale d'une valeur équivalant à 15,5 % du coût des projets admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 67,1 M\$. En contrepartie, la SOFIL versera à la STM 84,5 % du coût des projets admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 365,7 M\$. Ces sommes seront employées par la STM pour payer comptant des immobilisations.

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau métropolitain des trains de banlieue ainsi que divers équipements, tels les parcs de stationnement incitatif, les voies réservées et les terminus d'autobus. Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport, au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est assuré par plusieurs acteurs. Au premier chef, le gouvernement du Québec y contribue par des remises qui sont constituées à même les droits sur l'immatriculation et la taxe sur l'essence et qui servent, notamment, à alimenter ses divers programmes d'aide. Les municipalités de la région de Montréal lui versent une contribution équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée, afin de financer, dans une proportion de 25 %, le coût des projets d'immobilisations dans le domaine du transport métropolitain. Les municipalités contribuent également pour 40 % des frais de fonctionnement des trains de banlieue et pour 50 % du déficit d'exploitation des express métropolitains. Enfin, l'AMT peut compter sur la participation du ministère des Transports du Québec et d'autres partenaires pour compléter son financement.

La contribution de la Ville de Montréal à l'AMT s'élève à 36 788,0 \$, une hausse de 8,8 % par rapport à 2007. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 19,1 % de la contribution au fonds d'immobilisation, contribution qui atteint 16 936,0 \$ en 2008. Cette forte progression est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 19 372,0 \$, en hausse de 1,2 %.

À l'encontre de ces augmentations, une diminution des dépenses de 8 M\$ est enregistrée dans le transport en commun, à la suite du virement de ces crédits de l'activité « Transport » à l'activité « Sécurité publique », en raison du transfert au SPVM de la responsabilité de la sécurité dans le métro.

Autres

Cette activité groupe les autres dépenses relatives au transport, comme celles du Bureau du taxi et celles du remorquage par le Service de police. Il est à noter que cette dernière activité s'autofinance.

La hausse substantielle des crédits sous cette rubrique est essentiellement attribuable à :

- un réaménagement des crédits en provenance du poste « Éclairage des rues », tel qu'il a été mentionné auparavant;
- des crédits supplémentaires de 1,8 M\$ pour le plan de transport.

Hygiène du milieu

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'alimentation en eau, à l'assainissement des eaux, à l'élimination et à la valorisation des matières résiduelles, aux cours d'eau et à la protection de l'environnement. Ces activités relèvent du conseil d'agglomération, et les crédits totalisent 245 402,2 \$ pour l'année 2008, en hausse de 30,8 M\$ ou 14,4 %.

Tableau 75
Dépenses d'hygiène du milieu
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Eau et égout			
- approvisionnement et traitement de l'eau potable	46 938,7	49 510,5	5,5
- réseau de distribution de l'eau potable	20 984,9	34 649,4	65,1
- traitement des eaux usées	60 000,2	60 157,0	0,3
- réseaux d'égout	10 329,3	15 266,9	47,8
	138 253,1	159 583,8	15,4
Matières résiduelles			
- déchets domestiques	29 813,2	42 401,6	42,2
- matières secondaires	10 169,3	20 874,4	105,3
- élimination des matériaux secs	22 567,8	12 499,7	(44,6)
	62 550,3	75 775,7	21,1
Protection de l'environnement	13 766,4	10 042,7	(27,0)
Autres	0,0	0,0	-
Total	214 569,8	245 402,2	14,4

Eau et égout

Les dépenses associées à l'activité « Eau et égout » concernent la production d'eau potable, l'interception et l'assainissement des eaux usées ainsi que l'entretien et l'installation des conduites principales. Les dépenses qui y sont associées totalisent 159 583,8 \$, en hausse de 21 330,7 \$ ou 15,4 %

La hausse globale constatée pour cette activité s'explique par la poursuite de la stratégie sur la gestion de l'eau, pour laquelle une compensation spéciale est prélevée.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Approvisionnement et traitement de l'eau potable

Pour l'activité « Approvisionnement et traitement de l'eau potable », l'écart de 2,6 M\$ par rapport à 2007 s'explique principalement par :

- divers ajustements budgétaires à la rémunération et d'autres dépenses, pour 939,1 \$;
- la création de postes dans les usines de traitement de l'eau potable, totalisant 1,1 M\$;
- une reclassification des dépenses provenant de l'activité « Réseau de distribution de l'eau potable », pour la somme de 1,3 M\$.

Cette croissance des dépenses est compensée en partie par :

- une réduction de 742,9 \$ pour les activités liées au soutien technique-eau;
- une diminution des dépenses de 216,2 \$.

Réseau de distribution de l'eau potable

Le budget de l'activité « Réseau de distribution de l'eau potable » s'élève, en 2008, à 34 649,4 \$, en hausse de 13,7 M\$. Les principaux facteurs de variation budgétaire sont :

- le démarrage de l'installation de 30 000 compteurs d'eau, d'ici à cinq ans, dont 2 500 en 2008, dans des immeubles industriels, commerciaux et institutionnels, pour 11,6 M\$;
- l'accélération de la mise en œuvre du plan d'intervention (PI) *Auscultation et diagnostic de conduites d'aqueduc*, pour une somme de 2 840,2 \$ – ces projets s'inscrivent dans la poursuite de la stratégie sur la gestion de l'eau, lancée en 2003;
- une reclassification de dépenses vers l'activité « Approvisionnement et traitement de l'eau potable », pour (1,3 M\$);
- une hausse de la réserve pour travaux majeurs et imprévus de 500,0 \$.

Traitement des eaux usées

Le budget de 2008 pour cette activité s'établit à 60 157,0 \$, une hausse de 156,8 \$ par rapport à 2007. Cette différence résulte en majeure partie des changements suivants :

- la réduction des dépenses liées à l'exploitation d'usine, pour une somme de 1 348,5 \$;
- une hausse de 879,1 \$ pour les activités liées au soutien technique-eau;
- divers ajustements budgétaires reliés à la rémunération et d'autres dépenses, pour un montant de 679,2 \$.

Réseau d'égout

En ce qui a trait au réseau d'égout, le budget de 2008, d'un montant de 15 266,9 \$, est en hausse de 4,9 M\$ par rapport à 2007. Cet écart découle principalement des raisons suivantes :

- une hausse de l'activité de rejets industriels, pour 1,1 M\$;
- une augmentation des dépenses de rémunération et autres, pour 365,1 \$;

- une croissance de 500,0 \$ de la réserve pour travaux majeurs et imprévus.

Matières résiduelles

Le conseil d'agglomération exerce également ses compétences dans le domaine des matières résiduelles. Les dépenses qui y sont associées concernent la valorisation des matières résiduelles ainsi que la gestion des matières dangereuses.

En 2008, ces dépenses totalisent 75 775,7 \$, dont 42 401,6 \$ sont consacrés à l'élimination des déchets domestiques, 20 874,4 \$, au traitement des matières secondaires, et 12 499,7 \$, à l'élimination des matériaux secs. Ce budget est en hausse de 13 225,4 \$, soit 21,1 %.

Déchets domestiques

L'augmentation des crédits par rapport à 2007 est de 12,6 M\$, soit une hausse de 42,2 %. Les principaux éléments ayant favorisé cette croissance sont :

- une reclassification budgétaire, provenant de l'activité « Élimination des matériaux secs », pour 8 M\$;
- un ajustement des crédits destinés au paiement, au gouvernement du Québec, des redevances sur l'élimination des matières résiduelles, pour 0,9 M\$;
- une augmentation des coûts de contrats relatifs à l'élimination des déchets, pour 3,3 M\$.

Matières secondaires

En 2008, les crédits de l'activité « Matières secondaires » atteignent 20,9 M\$, soit une hausse de 105,3 % par rapport à ceux de 2007. Des crédits de 6,3 M\$ ont été injectés dans la création d'une réserve corporative afin de soutenir la valorisation et l'élimination des résidus verts.

Élimination des matériaux secs

Les crédits de cette activité sont en baisse de 10 M\$, ou 44,6 %, par rapport à ceux de 2007. Les principales variations proviennent d'une reclassification de dépenses vers l'activité « Déchets domestiques ».

Protection de l'environnement et autres activités

Ces activités comprennent les dépenses liées à la protection de l'environnement telles que celles relatives à la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit, ainsi qu'au traitement des sols contaminés. Pour 2008, ces dépenses s'élèvent à 10 042,7 \$, en baisse de 3,7 M\$ par rapport à 2007.

Cette diminution de crédits s'explique, entre autres, par :

- un resserrement des dépenses au chapitre de la protection de l'environnement, pour 1,3 M\$, au moyen, notamment, d'une réaffectation des ressources destinées au contrôle des rejets industriels;
- une reclassification des dépenses, pour un montant de 2,1 M\$.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Santé et bien-être

Cette fonction regroupe les activités liées aux programmes de la sécurité du revenu et aux services publics d'emploi offerts sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal. La fonction « Santé et bien-être » comprend également l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être tels que l'inspection des aliments et le logement social. Le budget total pour cette fonction est de 35 238,1 \$.

Tableau 76
Dépenses de santé et de bien-être
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Inspection des aliments	3 935,2	3 993,2	1,5
Logement social	27 339,3	24 453,5	(10,6)
Sécurité du revenu	0,0	0,0	-
Autres	6 299,6	6 791,4	7,8
Total	37 574,1	35 238,1	(6,2)

Inspection des aliments

Cette activité comprend les dépenses liées à l'inspection des aliments telles que les frais relatifs à l'application des lois ou des règlements ou encore à une poursuite intentée devant la cour municipale. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) finance la totalité des dépenses associées aux divers programmes d'inspection des aliments.

Logement social

Cette activité regroupe les dépenses liées à l'habitation sociale. Les crédits qui y sont associés s'élèvent à 24 453,5 \$, une baisse de 2,9 M\$ ou 10,6 % comparativement à 2007. Notons en 2008 :

- une hausse de 1,2 M\$ à la suite d'un réaménagement au niveau des analyses financières;
- l'octroi d'une contribution spécifique à l'Office municipal d'habitation de Montréal dans le cadre de l'opération Solidarité 5000 logements – 1 380,5 \$;
- un réaménagement de 5,5 M\$ des crédits liés aux programmes de logement social.

En 2008, la Ville consacrera au logement social une somme de près de 18,3 M\$ pour laquelle elle recevra un remboursement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Sécurité du revenu

Cette activité regroupe les dépenses liées à la gestion des programmes de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal. Leur gestion étant de compétence locale, aucune dépense à cet effet n'est portée au budget du conseil d'agglomération.

Autres

Cette activité regroupe toutes les autres dépenses liées à la fonction « Santé et bien-être ». La hausse de 491,8 \$ fait suite à des réaménagements entre les différentes compétences de la Ville. Cette rubrique inclut un montant de 5 M\$ destiné à la lutte contre la pauvreté, soit un montant équivalant à celui inscrit en 2007. Cette somme s'inscrit à l'intérieur d'une entente conclue avec le gouvernement du Québec dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Aménagement, urbanisme et développement

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au développement économique. Les crédits de cette fonction totalisent 49 470,3 \$.

Tableau 77
Dépenses d'aménagement, urbanisme et développement
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Aménagement, urbanisme et zonage	4 337,7	3 232,8	(25,5)
Promotion et développement économique			
- industrie et commerce	32 015,5	29 727,3	(7,1)
- tourisme	1 460,0	1 460,0	-
- autres	0,0	0,0	-
	33 475,5	31 187,3	(6,8)
Rénovation urbaine	13 667,2	14 436,8	5,6
Autres	964,6	613,4	(36,4)
Total	52 445,0	49 470,3	(5,7)

Aménagement, urbanisme et zonage

Cette activité regroupe les dépenses liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. Les crédits afférents à cette activité proviennent principalement du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et atteignent 3 232,8 \$, en baisse de 1 104,9 \$ à la suite d'un réaménagement de la structure organisationnelle de ce service, en vigueur dès 2008.

Promotion et développement économique

Cette activité comprend les dépenses liées à la promotion touristique et au développement économique. Elle englobe les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locale et régionale, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès et d'événements publics ainsi que les programmes de subventions destinés aux entreprises commerciales et industrielles.

Les crédits afférents à cette activité sont en baisse de 2 288,2 \$, portant le budget total à 31 187,3 \$.

Cette baisse nette s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une diminution de 5,4 M\$ des sommes destinées à des programmes qui sont dans leur dernière phase (PROCIM, crédits de taxes pour le secteur industriel et revitalisation des terrains vagues du centre-ville);
- une augmentation de 1,6 M\$ des crédits liés au programme *PR@M-Commercial*;
- une augmentation de crédits liée à certains dossiers, tel celui du Groupe d'intervention stratégique (GIST), pour 1,7 M\$.

Rénovation urbaine

Cette activité regroupe les dépenses liées à la rénovation de biens classés urbains, incluant la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées par la municipalité aux propriétaires de ces biens. Ces crédits totalisent 14 436,8 \$.

L'augmentation de 769,6 \$ par rapport à 2007 s'explique principalement par les éléments suivants :

- une augmentation de 1,7 M\$ pour les programmes de subventions (MCCCF-Ville) dans le domaine de l'habitation et de la mise en valeur du territoire;
- une diminution de 1 M\$ des crédits consacrés à des travaux d'urbanisme non capitalisables.

Autres

Ce poste regroupe les autres dépenses de la fonction associées à la promotion et au développement économique. Le montant de 613,4 \$ représente les travaux d'arpentage foncier en lien avec les ventes de terrains et d'immeubles de la Ville.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Loisirs et culture

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à la gestion des programmes de loisirs et de culture, incluant les dons et les subventions accordés à des organismes œuvrant dans des champs d'activités relevant des compétences du conseil d'agglomération. Elle regroupe également les dépenses relatives à la gestion des équipements et celles liées aux activités patrimoniales. À l'exception du réseau des parcs-nature qui constitue une compétence relevant du conseil d'agglomération, les activités de cette fonction sont composées des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif qui sont nommés à l'annexe du décret d'agglomération et qui relèvent également du conseil d'agglomération.

Les crédits budgétaires de 2008 associés à cette fonction totalisent 72 615,1 \$, soit une hausse de près de 2,2% par rapport au comparatif de 2007 qui était de 71 069,6 \$.

Tableau 78
Dépenses de loisirs et culture

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Activités récréatives			
- centres communautaires	9 764,6	9 405,0	(3,7)
- patinoires intérieures et extérieures	2 215,8	3 320,4	49,9
- piscines, plages et ports de plaisance	2 723,2	2 407,2	(11,6)
- parcs et terrains de jeu	22 208,9	21 193,5	(4,6)
- parcs régionaux	6 084,0	6 677,9	9,8
- expositions et foires	0,0	0,0	-
- autres	1 604,5	2 686,6	67,4
	44 601,0	45 690,6	2,4
Activités culturelles			
- centres communautaires	1,4	0,0	(100,0)
- bibliothèques	7 741,6	8 165,0	5,5
- musées et centres d'exposition	4 993,8	5 118,3	2,5
- autres	13 731,8	13 641,2	(0,7)
	26 468,6	26 924,5	1,7
Total	71 069,6	72 615,1	2,2

Activités récréatives

Les activités récréatives sont principalement de deux ordres : d'une part, la gestion des loisirs et des installations récréo-sportives, d'autre part, la conception et l'entretien des parcs et des espaces verts. Le budget destiné aux activités récréatives totalise 45 690,6 \$, soit une hausse de 2,4 % par rapport à 2007, imputable à l'augmentation des frais généraux. Les services communs offerts par la Ville de Montréal aux résidants de l'île de Montréal figurent à l'annexe 2.

Activités culturelles

Les crédits alloués à l'ensemble des activités culturelles sont stables en 2008 et s'établissent à 26 924,5 \$, une variation de 1,7 % par rapport à 2007 qui permet d'assurer le maintien de l'offre de service. Les dépenses liées au service de bibliothèques augmentent de plus de 400,0 \$, soit une hausse de 5,5 % comparativement à 2007, en partie imputable à une augmentation de 176,0 \$ de la contribution à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Frais de financement

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des dépenses d'immobilisations relevant du conseil d'agglomération depuis 2002 ainsi qu'à l'égard de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal. Le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément à la section « Autres activités financières ».

Tableau 79
Frais de financement

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Dette à long terme			
- intérêts	78 775,0	74 370,1	(5,6)
- autres frais	0,0	824,4	-
	78 775,0	75 194,5	(4,5)
Autres frais de financement	0,0	0,0	-
Total	78 775,0	75 194,5	(4,5)

Au budget de 2008, les dépenses relatives aux frais de financement totalisent 75 194,7 \$. Ce montant représente une diminution de 3 580,5 \$, soit 4,5 % par rapport au comparatif de 2007.

La variation de ces frais de financement s'explique principalement par :

- une modification méthodologique au niveau du calcul du taux d'intérêt applicable sur la dette de l'agglomération relative aux dépenses d'immobilisations 2002-2005 a entraîné un ajustement à la baisse d'environ 12 M\$¹;
- une diminution d'environ 6 M\$ découle de la réduction de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal jumelée à celle relative aux immobilisations de 2002 à 2005;
- une augmentation d'environ 14 M\$ est attribuable au financement additionnel des dépenses d'immobilisations de 2007 et 2008.

¹ Lors de la mise en place de l'agglomération, une des composantes de la dette de l'agglomération a été établie sur la base des dépenses nettes d'immobilisations encourues au cours des années 2002-2005 que les emprunts soient réalisés ou non. Par conséquent, cette dette étant théorique, différents paramètres ont été adoptés en vue de déterminer la juste part des coûts de cette dette qui devrait être imposée dans le futur aux contribuables de l'agglomération.

Ces paramètres ont fait l'objet d'une nouvelle analyse, conduisant notamment à la révision du taux d'intérêt applicable. Il a été constaté que les taux d'intérêt des émissions d'emprunts réalisées au cours de la période 2002-2005 étaient nettement moindres que ceux anticipés lors de l'adoption des paramètres retenus à l'origine et ce, avec l'accord du comité de transition de l'agglomération de Montréal (CTAM). Devant ce constat, la Ville a donc révisé le coût des intérêts de cette dette de l'agglomération en conséquence, le réduisant d'environ 12 M\$.

Il est à noter que ces frais d'intérêt assumés dans la dette de la Ville doivent être retranchés de la charge locale pour être imposés à la charge de l'agglomération. Ce transfert de frais d'intérêt étant diminué d'environ 12 M\$, il en résulte donc une croissance des coûts pour la charge locale et par ailleurs, une diminution de ceux-ci pour la charge à l'agglomération.

Autres activités financières

Les dépenses relatives aux autres activités financières comprennent les crédits affectés au remboursement de la dette à long terme, c'est-à-dire au paiement du capital sur les emprunts et les contributions aux fonds d'amortissement.

Tableau 80
Autres activités financières

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart %
Remboursement de la dette à long terme	79 809,7	100 099,1	25,4
Total	79 809,7	100 099,1	25,4

Remboursement de la dette à long terme

Les dépenses consacrées au remboursement de la dette à long terme passent de 79 809,7 \$ en 2007 à 100 099,1 \$ en 2008, ce qui représente une hausse de 20 289,4 \$ ou 25,4 %. Cette croissance s'explique principalement par :

- une hausse de 15 M\$ consécutive à l'ajout d'emprunts, nécessaire au financement à long terme des nouvelles dépenses d'immobilisations de l'agglomération;
- une réduction d'environ 1 M\$ provenant de la réduction de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, jumelée à celle afférente aux immobilisations de 2002 à 2005;
- une hausse de 5,7 M\$ liée à la contribution volontaire affectée au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

ANALYSE DES AFFECTATIONS

Ce poste détaille l'utilisation des affectations qui demeurent du ressort du conseil d'agglomération. Certains changements ont été apportés à la présentation budgétaire de 2008 afin de se conformer aux directives du ministère des Affaires municipales et des Régions. Notamment, les revenus généraux transférés aux activités d'investissement, telle la portion de la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau, sont désormais présentés dans les affectations sous la rubrique « Activités d'investissement ». Les remboursements de capital liés à des dépenses de fonctionnement sont également présentés dans la section des affectations sous la rubrique « Remboursement de capital ».

Tableau 81
Affectations
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	-
Surplus accumulé affecté	31 936,3	25 927,2	(18,8)
Remboursement de capital	0,0	0,0	-
Activités d'investissement	(19 000,0)	(17 310,5)	(8,9)
Montants à pourvoir dans le futur	1 409,3	21 906,6	-
Total	14 345,6	30 523,3	112,8

Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2008, il est prévu d'utiliser une somme de 25 927,2 \$ provenant des affectations des surplus des années antérieures.

Un montant négatif de 17 310,5 \$ est inscrit à la ligne « Activités d'investissement », conformément aux nouvelles normes comptables. Ces crédits sont destinés aux projets liés à l'amélioration du service de l'eau et de la voirie.

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « Montants à pourvoir dans le futur » doit être constaté à cette date, établi sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à titre de « Montants à pourvoir dans le futur » représentent l'amortissement annuel de la valeur ainsi établie.

La hausse des montants à pourvoir dans le futur résulte principalement de l'entente de partage des surplus de la caisse de retraite des policiers.

FISCALITÉ

LES PARAMÈTRES FISCAUX

C'est au moyen de la taxe foncière générale que le conseil d'agglomération finance la majeure partie des services qui relèvent de sa compétence. Celle-ci est imposée selon un taux qui varie en fonction de trois catégories d'immeubles : la catégorie résiduelle, qui inclut les immeubles résidentiels, la catégorie non résidentielle et celle des terrains vagues.

En 2008, la dernière portion de la taxe de l'eau et de services est abandonnée conformément à la décision prise en 2006 de supprimer sur deux ans ladite taxe, qui vise les immeubles non résidentiels de l'ex-Montréal. Le lecteur trouvera dans la section « Fiscalité locale » de l'information sur les mesures d'atténuation des transferts fiscaux générés par cet abandon de taxe.

Par ailleurs, tous les propriétaires d'immeubles de l'agglomération contribuent aux réserves financières destinées au financement des services de l'eau et de la voirie.

Les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis au double du taux de base de la taxe foncière générale. Cependant, alors que les terrains vagues desservis sont sujets aux contributions relatives aux services de l'eau et de la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La fiscalité de l'eau

Contribution au Fonds de l'eau

En 2008, l'Administration montréalaise continue de prélever une contribution additionnelle de 20 M\$ destinée à l'amélioration du service de l'eau. À la lumière des priorités d'intervention de la Ville de Montréal pour 2008, la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau est ainsi majorée à hauteur de 60 M\$ au niveau de l'agglomération.

Financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable

En conformité avec le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (D. 1229-2005, 8 décembre 2005), les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités reconstituées sont partagés entre ces dernières en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune d'entre elles.

Pour l'exercice financier 2008, le budget du conseil d'agglomération relatif à l'alimentation en eau potable est de 47,6 M\$. De ce montant, 4,0 M\$ sont imputés aux municipalités reconstituées en fonction de la consommation estimée et du taux provisoire établi à 0,0951 \$ du mètre cube d'eau consommée.

Sur le territoire de Montréal, ces coûts sont estimés de la même façon que ceux des villes reconstituées, mais sont financés à même les taux de la taxe foncière générale d'agglomération imposée aux contribuables montréalais. Ce mode de financement explique que les taux appliqués sur le territoire de la Ville de Montréal soient supérieurs à ceux imposés aux municipalités reconstituées.

L'allègement du fardeau fiscal des villes reconstituées

Le *Décret du gouvernement du Québec concernant diverses mesures fiscales liées à la réorganisation* (D. 1210-2005, 7 décembre 2005) permet à une municipalité reconstituée de se prévaloir d'une mesure de réduction de taxe, si le fardeau fiscal établi à l'égard d'une catégorie d'immeubles situés sur son territoire pour l'exercice financier de 2006 excédait 105 % du fardeau fiscal de la même catégorie, l'année précédente. Une municipalité peut bénéficier de cette mesure pour l'un ou l'autre des exercices financiers de 2008 à 2010, même si elle ne s'en est pas prévaluée en 2006 ou 2007.

La municipalité de Hampstead se prévaut de ces dispositions pour un troisième exercice en 2008. Les crédits accordés pour 2008 totalisent 879 794 \$.

Tableau 82
Taux de 2008, selon les catégories d'immeubles
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Catégories d'immeubles	Taxe foncière générale	Contribution relative au service de la voirie	Contribution au fonds de l'eau	Taux moyen cumulé ¹
Villes reconstituées²				
Résidentiels	0,6772	0,0065	0,0274	0,7111
Non résidentiels	2,2250	0,0363	0,0889	2,3502
Ville de Montréal				
Résidentiels	0,7022	0,0065	0,0274	0,7361
Non résidentiels	2,3014	0,0363	0,0889	2,4266

² Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisés par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ La municipalité d'Hampstead se prévaut de la mesure d'allègement du fardeau fiscal. Le taux de base de la taxe foncière générale d'agglomération applicable à la catégorie résiduelle est réduit de 0,0776 et de 0,0674 dans le cas du taux applicable aux immeubles de 6 logements ou plus.

PROGRAMME
TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS
2008-2010

CHAMPS DE COMPÉTENCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2008-2010 du conseil d'agglomération contient les projets d'immobilisations prévus par l'agglomération dans les champs de compétences qui lui sont dévolus, soit la voirie artérielle, la production de l'eau potable, le traitement des eaux usées, les réseaux principaux d'aqueduc et d'égout, la sécurité publique, la cour municipale, le logement social ainsi que les équipements, les infrastructures et les éléments de l'actif destinés aux activités d'intérêt collectif.

LES PRIORITÉS DU PTI 2008-2010

Les investissements prévus au PTI 2008-2010 de l'agglomération de Montréal s'élèvent à 1 994,2 M\$. Pour 2008, ils se chiffrent à 563,2 M\$.

La réhabilitation et le remplacement des éléments de l'actif de l'agglomération représentent 65,2 % des investissements globaux en 2008, tel que l'illustre le tableau des dépenses par catégories d'actif. Pour leur part, les projets de développement, qui attirent 34,8 % des investissements en 2008, contribuent principalement au développement économique et culturel de l'agglomération.

Projets de réhabilitation et de remplacement des éléments de l'actif

Dans le cadre de la mise en place, en 2006, d'un plan visant à injecter 500 M\$ sur 4 ans dans la réhabilitation du réseau routier local et artériel, le budget de l'agglomération prévoit un montant de 282,3 M\$ pour la réfection des artères durant la période 2008-2010, incluant 93,9 M\$ en 2008.

Plusieurs projets d'envergure pourront être élaborés, lancés ou entièrement réalisés. Citons à titre d'exemple le projet de modernisation de la rue Notre-Dame. L'agglomération de Montréal investira plus 105 M\$ au cours des trois prochaines années dans la reconstruction de cette artère. Elle verra également à investir dans la réhabilitation et la reconstruction des structures routières. À cet effet, une somme de 56,9 M\$ est planifiée pour l'ensemble du territoire de l'agglomération. Une attention toute particulière sera apportée à la sécurité des usagers du réseau routier en améliorant des systèmes d'éclairage et des feux de signalisation et en réaménageant les carrefours les plus dangereux. Plus de 24,4 M\$ seront consacrés à la signalisation routière.

Les efforts se poursuivent et s'accroissent pour remettre en état les infrastructures de l'eau, grâce à des investissements de 485,2 M\$ au cours de la période triennale 2008-2010, incluant 138,6 M\$ en 2008. La mise aux normes des usines de production d'eau potable fera l'objet des principaux investissements, soit 213,4 M\$ en 2008-2010.

Au chapitre des espaces verts, 34 M\$ sont programmés au cours des trois prochaines années, notamment près de 9,6 M\$ pour le réaménagement du parc du Mont-Royal, 7,6 M\$ pour le réaménagement du square Dorchester et 5,1 M\$ pour les parcs-nature.

Une somme de 33,8 M\$ sera attribuée à la Sécurité publique en 2008, incluant 17,5 M\$ pour l'achat de nouveaux véhicules. Plusieurs casernes de pompier et postes de police nécessitent des travaux de réfection; près de 6,9 M\$ y seront consacrés en 2008.

Projets de développement

Les investissements prévus au Fonds d'investissement se chiffrent à 69,4 M\$ en 2008 et à 296,2 M\$ pour la période 2008-2010. Le redéveloppement de la cour de triage d'Outremont, la mise en valeur du Havre de Montréal et l'aménagement du Quartier des spectacles sont sans conteste les projets les plus importants, en terme d'investissement, qui se réaliseront sur le territoire de l'agglomération au cours des prochaines années.

En 2008, l'amélioration et le prolongement du réseau des pistes cyclables demeurent une priorité, alors que 9,3 M\$ y seront injectés afin d'indiquer clairement les orientations de l'Administration en cette matière. Au cours de la période 2008-2010, les investissements se chiffreront à 30,6 M\$.

Pour ce qui est des espaces verts et de la culture, l'agglomération poursuit son programme d'acquisition et d'aménagement d'espaces naturels d'envergure. Un montant de 31,4 M\$ est prévu à cet effet sur une période de trois ans. Des montants importants sont également réservés pour l'achat d'équipements sportifs et la valorisation des équipements culturels.

Avec l'appui du gouvernement du Québec, l'agglomération investira 59,3 M\$ au cours des trois prochaines années dans l'aménagement des places publiques du Vieux-Montréal et dans la mise en valeur des immeubles patrimoniaux. Ces investissements totaliseront 17,7 M\$, en 2008.

Dépenses d'investissement par fonctions municipales

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'investissement par fonctions municipales. Il y apparaît clairement qu'une grande partie des dépenses d'immobilisations sont prévues aux fonctions « Transport » et « Hygiène du milieu ».

La fonction « Transport » regroupe les dépenses relatives à la réhabilitation et au développement du réseau routier artériel. La fonction « Hygiène du milieu » concentre les dépenses relatives à l'eau, aux matières résiduelles et à la protection de l'environnement. S'y trouvent, entre autres, les dépenses liées à la mise aux normes des usines de production d'eau potable et à la réhabilitation des conduites principales d'aqueduc et d'égout.

Tableau 83
Dépenses d'investissement par fonctions municipales
(en milliers de dollars)

Fonctions municipales	2008	2009	2010	Total
Administration générale	32 050,0	27 881,0	19 822,0	79 753,0
Aménagement, urbanisme et développement	24 606,0	34 832,5	67 089,5	126 528,0
Hygiène du milieu	147 197,0	176 331,5	186 168,5	509 697,0
Loisirs et culture	77 643,0	73 860,0	38 239,0	189 742,0
Sécurité publique	33 846,0	37 549,0	45 458,0	116 853,0
Transport	247 847,0	356 230,0	367 512,0	971 589,0
Total	563 189,0	706 684,0	724 289,0	1 994 162,0

Ci-dessous, le tableau des dépenses par catégories d'actif confirme l'importance des investissements dans les infrastructures routières et souterraines.

Tableau 84
Dépenses d'investissement par catégories d'actif
(en milliers de dollars)

Catégories d'actif	2008		2009		2010	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	151 939,0	94 099,0	174 501,0	180 019,0	163 056,0	202 591,0
Environnement et infrastructures souterraines	136 133,0	1 428,0	147 742,0	150,0	158 459,0	-
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	11 638,0	32 395,0	13 477,0	34 004,0	8 892,0	15 191,0
Bâtiments	28 484,0	19 065,0	25 308,0	20 509,0	16 803,0	21 059,0
Terrains	863,0	10 400,0	730,0	8 300,0	600,0	25 800,0
Véhicules	18 843,0	-	18 885,0	-	18 210,0	-
Ameublement et équipements de bureau	3 412,0	31 521,0	2 397,0	30 615,0	1 764,0	28 677,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	6 243,0	4 831,0	22 930,0	2 985,0	22 930,0	3 275,0
Autres éléments de l'actif	9 465,0	2 430,0	19 392,0	4 740,0	31 175,0	5 807,0
Investissements totaux	367 020,0	196 169,0	425 362,0	281 322,0	421 889,0	302 400,0
Pourcentage	65,2 %	34,8 %	60,2 %	39,8 %	58,2 %	41,8 %

SYNTHÈSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les dépenses d'immobilisation du programme triennal sont financées, en grande partie, par des emprunts à long terme dont la charge financière est imputée au budget de fonctionnement.

Par ailleurs, les différents partenaires financiers de l'agglomération contribuent au financement de ces dépenses. Parmi eux, les gouvernements supérieurs participent par les paiements de transfert.

Le présent programme triennal tient compte de nouvelles sources de subventions provenant du *Plan d'infrastructures du gouvernement fédéral 2007-2014*. Ce plan prévoit des investissements de 33 milliards de dollars dans la réhabilitation des infrastructures canadiennes.

Voici les principaux modes de financement des investissements de l'agglomération de Montréal.

Tableau 85
Synthèse des modes de financement

(en milliers de dollars)

Modes de financement	2008	2009	2010	Total
Contributions des promoteurs	1 001,0	1 668,0	7 001,0	9 670,0
Transferts conditionnels	77 692,0	153 902,0	131 908,0	363 502,0
Surplus accumulés, taxes générales et autres	82 763,0	117 165,0	166 664,0	366 592,0
Emprunts à la charge du conseil d'agglomération	401 733,0	433 949,0	418 716,0	1 254 398,0
Total	563 189,0	706 684,0	724 289,0	1 994 162,0

Les transferts conditionnels

Les transferts regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins précises. En 2008, ils atteignent la somme de 77,7 M\$.

Les surplus accumulés, les taxes générales et autres

Cette rubrique comprend les investissements financés par des affectations de surplus ou de réserves ainsi que les affectations des dépenses d'investissement financées par les revenus de taxes. En 2008, ce mode de financement se chiffrera à 82,8 M\$. L'importance de cette somme met en évidence la volonté de réhabiliter les infrastructures souterraines et artérielles, en minimisant l'impact sur la dette.

Les emprunts à la charge de l'agglomération

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables de l'agglomération. En 2008, les investissements qui seront éventuellement financés par ce type d'emprunts se chiffrent à 401,7 M\$.

LES IMPACTS SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les projets du PTI ont un impact sur le budget de fonctionnement, en ce qui a trait aux dépenses consécutives à la dette, ainsi que sur les budgets associés aux activités d'exploitation.

Activités d'exploitation

Les impacts financiers associés à un projet d'immobilisations peuvent se répercuter de diverses façons, soit :

- par des revenus fiscaux et non fiscaux supplémentaires (ex. : revenus de tarification);
- par des frais additionnels;
- par des économies;
- par des frais évités.

Ces impacts peuvent être récurrents ou non.

En règle générale, les revenus supplémentaires générés à moyen et long terme pour l'agglomération sont de nature fiscale et résultent de projets de développement qui accroissent l'assiette fiscale.

En ce qui concerne les dépenses, les principaux impacts récurrents pour l'agglomération se traduisent par la diminution escomptée des frais d'entretien de la voirie artérielle et des infrastructures du réseau d'eau. D'ailleurs, les actions intensives qui ont été entreprises sur les conduites d'eau afin de prévenir les fuites devraient réduire les besoins en production d'eau potable.

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR UNITÉS D'AFFAIRES

Le tableau suivant livre le sommaire des investissements par unités d'affaires.

Tableau 86

Sommaire des dépenses d'investissement par unités d'affaires

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Arrondissements						
Ville-Marie	1 300,0	1 140,0	1 300,0	3 740,0	-	3 740,0
Total arrondissements	1 300,0	1 140,0	1 300,0	3 740,0	-	3 740,0
Services centraux						
Affaires corporatives	25 995,0	28 879,0	29 095,0	83 969,0	596,0	84 565,0
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	31 055,0	30 804,0	22 009,0	83 868,0	10 305,0	94 173,0
Finances	9 200,0	19 200,0	31 000,0	59 400,0	-	59 400,0
Infrastructures, Transport et Environnement	320 973,0	409 328,0	450 863,0	1 181 164,0	1 272 962,0	2 454 126,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	140 104,0	187 969,0	163 183,0	491 256,0	286 889,0	778 145,0
Parc Jean-Drapeau	2 946,0	2 500,0	2 500,0	7 946,0	-	7 946,0
Sécurité incendie	20 126,0	20 126,0	20 126,0	60 378,0	18 126,0	78 504,0
Service de police	4 018,0	4 018,0	4 018,0	12 054,0	-	12 054,0
Système intégré de gestion	7 472,0	2 720,0	195,0	10 387,0	-	10 387,0
Total services centraux	561 889,0	705 544,0	722 989,0	1 990 422,0	1 588 878,0	3 579 300,0
Investissements totaux	563 189,0	706 684,0	724 289,0	1 994 162,0	1 588 878,0	3 583 040,0

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES ET PAR PROJETS

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le détail des investissements par unités d'affaires et par projets.

Arrondissement de Ville-Marie

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34220	Programme de réaménagement de parcs anciens	300,0	240,0	300,0	840,0	-	840,0
55737	Programme de réfection routière	1 000,0	900,0	1 000,0	2 900,0	-	2 900,0
Total		1 300,0	1 140,0	1 300,0	3 740,0	-	3 740,0

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Affaires corporatives

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Technologies de l'information							
68040	Programme de développement informatique	23 258,0	25 645,0	17 432,0	66 335,0	596,0	66 931,0
68050	Programme de gestion de la désuétude informatique	2 437,0	1 734,0	1 163,0	5 334,0	-	5 334,0
68009	Programme de modernisation de la radiocommunication	300,0	1 500,0	10 500,0	12 300,0	-	12 300,0
Total		25 995,0	28 879,0	29 095,0	83 969,0	596,0	84 565,0

Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 – agglomération

Développement culturel, qualité du milieu de vie et diversité ethnoculturelle

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Direction des sports							
35800	Acquisition d'équipements sportifs	2 100,0	2 100,0	2 100,0	6 300,0	-	6 300,0
34280	Réaménagement extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard	100,0	-	-	100,0	-	100,0
Sous-total		2 200,0	2 100,0	2 100,0	6 400,0	-	6 400,0
Direction du développement culturel							
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	3 600,0	3 370,0	5 000,0	11 970,0	5 000,0	16 970,0
36206	Installation de nouvelles œuvres d'art public	30,0	70,0	7,0	107,0	-	107,0
36170	Pointe-à-Callière - renouvellement des expositions	400,0	1 400,0	-	1 800,0	-	1 800,0
38011	Rénovation ou restauration - bâtiments culturels	1 000,0	95,0	-	1 095,0	-	1 095,0
39601	Restauration d'œuvres d'art public	245,0	192,0	175,0	612,0	150,0	762,0
39701	Restauration d'œuvres d'art public - mobilier et identification	20,0	-	-	20,0	20,0	40,0
Sous-total		5 295,0	5 127,0	5 182,0	15 604,0	5 170,0	20 774,0
Direction des grands parcs et de la nature en ville							
32125	Aménagement du pourtour du complexe environnemental de Saint-Michel	750,0	1 800,0	1 450,0	4 000,0	700,0	4 700,0
32300	Programme d'acquisition d'espaces naturels d'envergure	11 000,0	9 000,0	4 000,0	24 000,0	-	24 000,0
32305	Programme d'aménagement des espaces naturels d'envergure	2 150,0	3 400,0	1 865,0	7 415,0	4 335,0	11 750,0
32310	Programme d'aménagement des parcs-nature	30,0	100,0	270,0	400,0	-	400,0
32325	Programme d'aménagement du réseau bleu	1 619,0	300,0	200,0	2 119,0	-	2 119,0
34300	Programme de réaménagement des grands parcs	3 126,0	2 695,0	2 327,0	8 148,0	100,0	8 248,0
34310	Programme de réaménagement des parcs-nature	1 437,0	2 300,0	2 157,0	5 894,0	-	5 894,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	3 198,0	3 982,0	2 458,0	9 638,0	-	9 638,0
34260	Programme de réaménagement du parc René-Lévesque	250,0	-	-	250,0	-	250,0
Sous-total		23 560,0	23 577,0	14 727,0	61 864,0	5 135,0	66 999,0
Total		31 055,0	30 804,0	22 009,0	83 868,0	10 305,0	94 173,0

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Finances

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Finances							
31500	Programme d'amélioration de l'appareil municipal	9 200,0	19 200,0	31 000,0	59 400,0	-	59 400,0
Total		9 200,0	19 200,0	31 000,0	59 400,0	-	59 400,0

Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 – agglomération

Infrastructures, Transport et Environnement

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Direction - Infrastructures, transport et environnement							
28010	Matériel roulant et équipements	846,0	516,0	516,0	1 878,0	-	1 878,0
28105	Réfection majeure des passages à niveau	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
Sous-total		946,0	616,0	616,0	2 178,0	-	2 178,0
Environnement							
50031	Acquisition et installation d'équipements informatiques, électroniques et de petits équipements	384,0	295,0	205,0	884,0	100,0	984,0
50010	Construction et réfection d'infrastructures de gestion des matières résiduelles	2 381,0	4 525,0	4 590,0	11 496,0	25 060,0	36 556,0
58048	Programme de remplacement de véhicules	615,0	650,0	235,0	1 500,0	150,0	1 650,0
50001	Protection et réfection de bâtiments - environnement	150,0	60,0	-	210,0	-	210,0
Sous-total		3 530,0	5 530,0	5 030,0	14 090,0	25 310,0	39 400,0

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Infrastructures, Transport et Environnement (suite)

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Direction du transport							
75002	Amélioration des infrastructures d'accès à l'aéroport international Montréal-Trudeau	3 000,0	6 000,0	21 000,0	30 000,0	5 000,0	35 000,0
59004	Aménagement des voies publiques	500,0	978,0	978,0	2 456,0	44,0	2 500,0
75007	Boul. Pie IX - Voie réservée pour autobus	350,0	-	-	350,0	18 000,0	18 350,0
45004	Construction d'une piste cyclable dans l'emprise ferroviaire	600,0	1 340,0	1 864,0	3 804,0	16 696,0	20 500,0
75009	Entretien du réseau routier de l'île de Montréal	6 375,0	41 000,0	48 000,0	95 375,0	65 000,0	160 375,0
75008	Implantation d'un réseau de tramways au centre-ville	1 753,0	1 712,0	15 232,0	18 697,0	242 000,0	260 697,0
75001	Lien Cavendish-Cavendish	2 257,0	3 281,0	5 308,0	10 846,0	60 000,0	70 846,0
59012	Mesures favorisant la circulation des autobus - Réseau prioritaire montréalais	950,0	1 150,0	1 800,0	3 900,0	4 700,0	8 600,0
30002	Mise en valeur du Vieux-Montréal et du patrimoine historique	100,0	-	-	100,0	-	100,0
57010	Plan lumière du Vieux-Montréal	856,0	-	-	856,0	15 700,0	16 556,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	3 000,0	6 000,0
59009	Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	600,0	600,0	600,0	1 800,0	-	1 800,0
46000	Programme de réfection des structures routières	4 124,0	9 915,0	17 577,0	31 616,0	56 529,0	88 145,0
46006	Programme de réfection des structures routières en collaboration avec le Ministère des Transports du Québec	10 100,0	7 600,0	-	17 700,0	-	17 700,0
55830	Programme de réfection routière d'artères	91 216,0	93 250,0	93 250,0	277 716,0	10 000,0	287 716,0
55880	Programme de réfection routière sur les rues locales du centre-ville	943,0	-	-	943,0	-	943,0
59002	Programme de signalisation lumineuse et aérienne	7 593,0	7 143,0	6 943,0	21 679,0	64 000,0	85 679,0
54100	Programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies	250,0	500,0	550,0	1 300,0	2 450,0	3 750,0
76000	Projet de modernisation de la rue Notre-Dame	23 650,0	44 317,0	38 670,0	106 637,0	200 240,0	306 877,0
76001	Projet de sécurisation de la rue Notre-Dame	700,0	-	-	700,0	-	700,0
55841	Prolongement du boulevard Cavendish	4 630,0	-	-	4 630,0	-	4 630,0
45000	Prolongement du réseau des pistes cyclables	8 718,0	9 304,0	8 782,0	26 804,0	49 376,0	76 180,0
46112	Réfection de ponceaux - Îles Notre-Dame et Sainte-Hélène	-	-	123,0	123,0	127,0	250,0
46100	Réfection du pont Latour enjambant le canal de l'Aqueduc	2 492,0	-	-	2 492,0	-	2 492,0
59018	Sécurité du réseau artériel	9 830,0	11 083,0	12 415,0	33 328,0	77 600,0	110 928,0
Sous-total		182 587,0	240 173,0	274 092,0	696 852,0	890 462,0	1 587 314,0

Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 – agglomération

Infrastructures, Transport et Environnement (suite)

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Production de l'eau potable							
56094	Conduites principales - réseau régional de Lachine	3 232,0	1 543,0	3 835,0	8 610,0	1 519,0	10 129,0
56092	Conduites principales - réseau régional de Pierrefonds	4 776,0	2 339,0	7 562,0	14 677,0	1 109,0	15 786,0
56093	Conduites principales - réseau régional de Ste-Anne-de-Bellevue	2 581,0	2 736,0	1 359,0	6 676,0	-	6 676,0
58026	Mise à niveau des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et de réservoirs	7 874,0	4 013,0	8 478,0	20 365,0	6 195,0	26 560,0
58028	Mise aux normes des immeubles de la Direction de la production de l'eau potable	2 112,0	360,0	-	2 472,0	-	2 472,0
58025	Mise aux normes des procédés de traitement de l'eau potable	42 597,0	95 599,0	75 190,0	213 386,0	67 469,0	280 855,0
56097	Mise en place de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions	5 700,0	22 600,0	22 600,0	50 900,0	129 700,0	180 600,0
56088	Programme de réhabilitation des conduites d'eau	16 966,0	2 771,0	1 531,0	21 268,0	42 105,0	63 373,0
56096	Programme de réhabilitation des conduites d'eau - vannes et composantes	350,0	350,0	350,0	1 050,0	350,0	1 400,0
58027	Programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	7 550,0	8 010,0	5 450,0	21 010,0	13 189,0	34 199,0
58015	Sécurisation de l'alimentation électrique des usines de production d'eau et des stations de pompage	6 158,0	2 261,0	1 250,0	9 669,0	9 500,0	19 169,0
Sous-total		99 896,0	142 582,0	127 605,0	370 083,0	271 136,0	641 219,0
Traitement des eaux usées							
56528	Construction d'une station d'épuration des eaux usées et de son réseau d'intercepteurs	623,0	953,0	-	1 576,0	-	1 576,0
56529	Programme de mise à niveau des infrastructures et de l'équipement de l'usine d'épuration des eaux usées	14 015,0	10 148,0	9 311,0	33 474,0	9 217,0	42 691,0
53010	Programme de rénovation majeure des réseaux d'égout et de collecteurs	15 561,0	8 031,0	30 552,0	54 144,0	66 837,0	120 981,0
Sous-total		30 199,0	19 132,0	39 863,0	89 194,0	76 054,0	165 248,0
Unité gestion stratégique de l'eau							
77001	Programme de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout	3 815,0	1 295,0	3 657,0	8 767,0	10 000,0	18 767,0
Sous-total		3 815,0	1 295,0	3 657,0	8 767,0	10 000,0	18 767,0
Total		320 973,0	409 328,0	450 863,0	1 181 164,0	1 272 962,0	2 454 126,0

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Mise en valeur du territoire et du patrimoine

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Immeubles							
40000	Développement d'installations sportives et de loisirs	18,0	18,0	18,0	54,0	132,0	186,0
66130	Programme d'accessibilité aux immeubles	616,0	166,0	809,0	1 591,0	62,0	1 653,0
66050	Programme d'acquisition d'équipements informatiques	9,0	-	-	9,0	46,0	55,0
30900	Programme d'acquisition d'immeubles	9,0	9,0	9,0	27,0	15 456,0	15 483,0
64020	Programme de développement - immeubles du Service de police	4 234,0	3 907,0	5 413,0	13 554,0	3 411,0	16 965,0
64021	Programme de protection - immeubles du Service de police	91,0	394,0	1 076,0	1 561,0	-	1 561,0
66150	Programme d'enlèvement et de remplacement de réservoirs d'hydrocarbures	9,0	47,0	47,0	103,0	128,0	231,0
66030	Programme de protection des bâtiments administratifs	2 965,0	2 751,0	1 747,0	7 463,0	7 780,0	15 243,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	2 049,0	2 678,0	-	4 727,0	50,0	4 777,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels corporatifs	5 197,0	5 466,0	8 250,0	18 913,0	14 725,0	33 638,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	59,0	48,0	18,0	125,0	1 611,0	1 736,0
66167	Programme de protection des systèmes électromécaniques	1 275,0	2 608,0	1 754,0	5 637,0	1 903,0	7 540,0
42211	Programme de réfection des bâtiments dans les grands parcs	1 123,0	710,0	9,0	1 842,0	1 386,0	3 228,0
20910	Programme de remplacement des véhicules	127,0	374,0	351,0	852,0	279,0	1 131,0
66240	Relocalisation d'activités du soutien technique - complexe Viau-de Rouen	104,0	9,0	9,0	122,0	161,0	283,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	270,0	245,0	1 077,0	1 592,0	2 162,0	3 754,0
42290	Rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard	9 516,0	5 037,0	1 330,0	15 883,0	9 810,0	25 693,0
64040	Transformation de l'incinérateur des Carrières en entrepôt multifonctionnel	9,0	9,0	9,0	27,0	739,0	766,0
30910	Travaux d'améliorations sur des immeubles en location	109,0	109,0	109,0	327,0	287,0	614,0
Sous-total		27 789,0	24 585,0	22 035,0	74 409,0	60 128,0	134 537,0

Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 – agglomération

Mise en valeur du territoire et du patrimoine (suite)

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Mise en valeur du territoire et du patrimoine							
36200	Aménagement du domaine public Vieux-Montréal	7 868,0	11 165,0	13 890,0	32 923,0	5 400,0	38 323,0
48007	Développement de logements sociaux et communautaires	5 680,0	4 136,0	4 000,0	13 816,0	-	13 816,0
36202	Mise en valeur de la rue Peel	-	-	100,0	100,0	24 000,0	24 100,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux	9 850,0	9 511,0	7 050,0	26 411,0	-	26 411,0
35030	Mise en valeur du boulevard Saint-Laurent	1 414,0	1 085,0	400,0	2 899,0	11 000,0	13 899,0
36000	Mise en valeur du Mont-Royal	4 370,0	1 421,0	3 324,0	9 115,0	1 097,0	10 212,0
36201	Réaménagement du Square Dorchester	2 573,0	4 000,0	1 000,0	7 573,0	15 427,0	23 000,0
Sous-total		31 755,0	31 318,0	29 764,0	92 837,0	56 924,0	149 761,0
Fonds d'investissement							
35010	Aménagement du Quartier des spectacles	18 080,0	24 000,0	30 500,0	72 580,0	47 500,0	120 080,0
35020	Axes structurants du centre-ville	6 672,0	8 400,0	3 000,0	18 072,0	-	18 072,0
40301	Développement et aménagement - terrains municipaux	697,0	-	-	697,0	-	697,0
40132	Développement et aménagement des infrastructures - École de Technologie Supérieure	1 304,0	-	-	1 304,0	-	1 304,0
40130	Développement résidentiel - surdimensionnement et prérequis	9 170,0	5 000,0	-	14 170,0	-	14 170,0
40501	Havre de Montréal, phase 1 - autoroute Bonaventure	4 636,0	21 200,0	45 500,0	71 336,0	17 804,0	89 140,0
39705	Infrastructures - Centre universitaire de santé McGill et ses abords	4 092,0	18 099,0	10 427,0	32 618,0	28 416,0	61 034,0
39751	Infrastructure et réaménagement aux abords du CHUM	9 500,0	7 500,0	4 000,0	21 000,0	-	21 000,0
39502	Réaménagement du secteur Chaboillez	-	-	3 400,0	3 400,0	8 600,0	12 000,0
39001	Redéveloppement de la cour de triage d'Outremont et des sites adjacents	21 859,0	45 092,0	12 095,0	79 046,0	65 054,0	144 100,0
41001	Technoparc Saint-Laurent	4 550,0	2 775,0	2 462,0	9 787,0	2 463,0	12 250,0
Sous-total		80 560,0	132 066,0	111 384,0	324 010,0	169 837,0	493 847,0
Total		140 104,0	187 969,0	163 183,0	491 256,0	286 889,0	778 145,0

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Parc Jean-Drapeau

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - parc Jean-Drapeau	2 946,0	2 500,0	2 500,0	7 946,0	-	7 946,0
Total		2 946,0	2 500,0	2 500,0	7 946,0	-	7 946,0

Sécurité incendie

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
62470	Programme de protection des casernes de pompiers et des bâtiments administratifs	6 318,0	6 318,0	6 318,0	18 954,0	4 318,0	23 272,0
71080	Programme de remplacement de véhicules	13 478,0	13 478,0	13 478,0	40 434,0	13 478,0	53 912,0
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	330,0	330,0	330,0	990,0	330,0	1 320,0
Total		20 126,0	20 126,0	20 126,0	60 378,0	18 126,0	78 504,0

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Service de police

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
71076	Programme de remplacement de véhicules	4 018,0	4 018,0	4 018,0	12 054,0	-	12 054,0
Total		4 018,0	4 018,0	4 018,0	12 054,0	-	12 054,0

Système intégré de gestion

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2008	2009	2010	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68082	Développement d'un système intégré de gestion	7 472,0	2 720,0	195,0	10 387,0	-	10 387,0
Total		7 472,0	2 720,0	195,0	10 387,0	-	10 387,0

2008

Annexes

LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET LES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La Ville de Montréal a adopté les conventions comptables et budgétaires contenues dans le *Manuel de la présentation de l'information financière* du ministère des Affaires municipales et des Régions. Les données financières sont ainsi présentées par catégories pour les revenus et par fonctions et activités pour les dépenses. Les données financières sont également présentées par unités d'affaires.

Selon la pratique en usage dans le milieu municipal, en parallèle à la comptabilisation des revenus et des dépenses par unités d'affaires qui est basée sur la structure organisationnelle de la Ville, l'administration municipale a choisi d'utiliser des fonds d'entreprises municipales et des fonds de services internes pour contrôler certaines activités de la Ville. Ces fonds servent à regrouper sous une même entité comptable les revenus et les dépenses associés à des activités de nature commerciale ou certains services fournis par des unités administratives à d'autres unités au sein de la Ville (facturation interne). Les fonds sont des entités comptables, et non des centres de responsabilités tels qu'ils sont définis dans la structure organisationnelle de la Ville. Ils ne figurent pas dans ce document afin de ne pas complexifier la présentation des données budgétaires. Par ailleurs, le budget contient une section présentant un état des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau.

La structure de présentation des revenus et des dépenses de fonctionnement

Les revenus sont présentés selon quatre catégories.

- **Les taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles.
- **Les paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* identifie ces immeubles et précise les diverses compensations applicables à ceux-ci.
- **Les autres revenus de sources locales** groupent les revenus des services fournis aux organismes municipaux, les autres services fournis et les autres types de revenus.
- **Les transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont présentées par fonctions et par activités.

- **L'administration générale** groupe l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel.
- **La sécurité publique** inclut des activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.
- **Le transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises.
- **L'hygiène du milieu** englobe les dépenses relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement.
- **La santé et le bien-être** renferment l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes.
- **L'aménagement, l'urbanisme et le développement** comptent l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les dépenses liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville.
- **Les loisirs et la culture** intègrent l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture.
- **Les frais de financement** incorporent les intérêts et autres frais relatifs au financement des activités municipales.

Les autres activités financières comprennent le remboursement de la dette à long terme.

ÉNONCÉ DES PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

La base budgétaire de la Ville est comparable à la base comptable, à l'exception de certains éléments qui sont expliqués à la fin de la présente section. Elle comprend et s'appuie sur les principes comptables suivants.

Périmètre comptable

Les données budgétaires sont présentées sur une base consolidée. Elles comprennent les prévisions budgétaires de tous les organismes qui sont sous le contrôle de la Ville. La méthode de consolidation utilisée dépend du type de contrôle que la Ville exerce sur ceux-ci. Les opérations et les soldes interorganismes sont éliminés lors de la consolidation.

Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres comptables de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les revenus et les dépenses sont constatés dans l'exercice financier auquel ils se rapportent.

Considérant que la taxation des intérêts pour les emprunts contractés avant le 1^{er} janvier 2001 continue d'être établie en fonction du déboursé, il faut dorénavant affecter aux activités financières de fonctionnement la partie du montant à pourvoir dans le futur associé à ces intérêts.

Revenus reportés

Lors de la cession de propriétés immobilières destinées à la revente, le produit de cession est constaté aux activités financières de fonctionnement lors de leur disposition et le coût de leur acquisition est reconnu comme dépense à ce moment. En ce qui concerne les dispositions d'immobilisation, uniquement le revenu est inscrit dans l'année de cession. Dans ces deux cas, aucun revenu reporté n'est comptabilisé lors de la cession de ces actifs.

Subventions

Les revenus de subventions sont constatés à l'état des activités financières lors de l'enregistrement des dépenses de fonctionnement et des autres activités financières auxquelles elles se rapportent dans la mesure où la Ville a rencontré les critères d'admissibilité.

La portion des subventions relatives aux frais de financement (intérêts et autres frais) est comptabilisée à l'état des activités financières de fonctionnement. La portion des subventions relatives aux remboursements de la dette à long terme liée aux dépenses d'investissement (capital) n'est pas présentée à l'état des activités financières de fonctionnement mais à l'état des activités financières d'investissement alors que la portion capital des subventions relatives aux dépenses de fonctionnement n'est plus présentée.

Autres transferts aux activités d'investissement

Ce poste est maintenant présenté sous « Affectations » à la rubrique « Activités d'investissement ».

Capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative à compter de l'année qui suit leur date de mise en service. Les immobilisations sont amorties généralement selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Coûts découlant des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Pour les régimes de retraite à cotisations déterminées, la dépense correspond aux cotisations dues par la Ville pour les services rendus par les employés au cours de l'exercice, ainsi qu'à la cotisation reliée aux autres déficits constatés.

Pour les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux futurs, la dépense est constituée principalement du coût des avantages pour les services rendus par les employés au régime au cours de l'exercice, de l'amortissement des gains et des pertes actuariels, et de la dépense d'intérêt au titre des avantages de retraite.

Coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville assumera, pour une période estimée à 20 ans, les coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Ces coûts provisionnés correspondent à la valeur actualisée des dépenses liées au recouvrement final du site, ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation. Ces coûts estimatifs sont constatés en fonction de la capacité utilisée des décharges.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement afin de tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

Remboursement de la dette à long terme

Ce poste représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts contractés.

Le remboursement de la dette à long terme concernant les dépenses de fonctionnement est présenté en affectation -remboursement de capital- pour la partie non subventionnée.

Conversion des devises

Les revenus et les dépenses résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement, relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement ou du versement sont imputés à l'état des activités financières.

Le gain ou la perte de change rattachés à un élément monétaire à long terme libellé en devises, mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, est constaté dans les états financiers à titre d'élément reporté et imputé à l'état des activités financières selon la méthode de l'amortissement linéaire. Pour les emprunts contractés à compter du 31 décembre 1992, l'amortissement est calculé sur la durée restante des emprunts, et ceux contractés avant cette date, sur la durée résiduelle des règlements d'emprunt.

Élimination des transactions internes

Dans l'état des activités financières, les activités reliées à une facturation interne d'une unité à une autre sont éliminées afin d'éviter une double comptabilisation des revenus et des dépenses. En effet, pour la consolidation des données du budget, certaines transactions résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires doivent être éliminées, c'est-à-dire déduites du total des dépenses et des revenus afin de ne pas être comptabilisées en double. Ces transactions sont appelées transactions internes ou transactions à éliminer.

- Transactions à éliminer :

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur se retrouve dans la même entité comptable que celle du client.

- Transactions à éliminer inter-entités :

Tel que prévu dans la loi, le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal doivent être prévus dans deux entités comptables distinctes. Les transactions à éliminer inter-entités résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur se retrouve dans une entité comptable différente de celle du client.

Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés tels que des conventions d'échanges de devises ou de taux d'intérêt, dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instrument financier dérivé à des fins de transactions ou de spéculation.

Différence entre la base budgétaire et la base comptable

Voici les différences mineures observées entre la présentation du budget et celle des états financiers.

- Certaines dépenses de fonctionnement sont capitalisées à la fin de l'exercice financier afin d'être comptabilisées comme immobilisations. Cela a pour effet de réduire les dépenses de fonctionnement tout en augmentant de façon équivalente le poste « transfert aux activités d'investissement » lors de la présentation des états financiers. Ces transactions ne sont pas reflétées dans le budget puisqu'il est difficile d'établir un portrait détaillé pendant l'exercice de préparation du budget annuel. Cette pratique n'a aucun impact sur le niveau des dépenses de la Ville.
- Dans les systèmes de l'ex-Ville de Montréal, le budget relatif aux cotisations de l'employeur est calculé sur la base d'un taux moyen par accréditation syndicale. Pour certains types de cotisations (ex. : le Régime des rentes du Québec ou l'Assurance-emploi), la dépense est comptabilisée en fonction du coût réel, et non en fonction du taux moyen prévu au budget. Cette différence n'a aucun impact sur le montant global des dépenses municipales.
- Lorsque la situation exige de refléter les impacts de dossiers susceptibles de toucher plusieurs services ou arrondissements à partir d'hypothèses générales (ex. : la négociation de conventions collectives ou l'implantation de projets d'économies), les crédits requis peuvent être prévus dans un poste budgétaire qui, au moment de la confection du budget annuel, est centralisé dans les dépenses communes. Les impacts de ces dossiers sont généralement reflétés dans les résultats des diverses unités d'affaires au cours de l'année.

LE PARTAGE DES COMPÉTENCES ET LA CONFECTION DU BUDGET

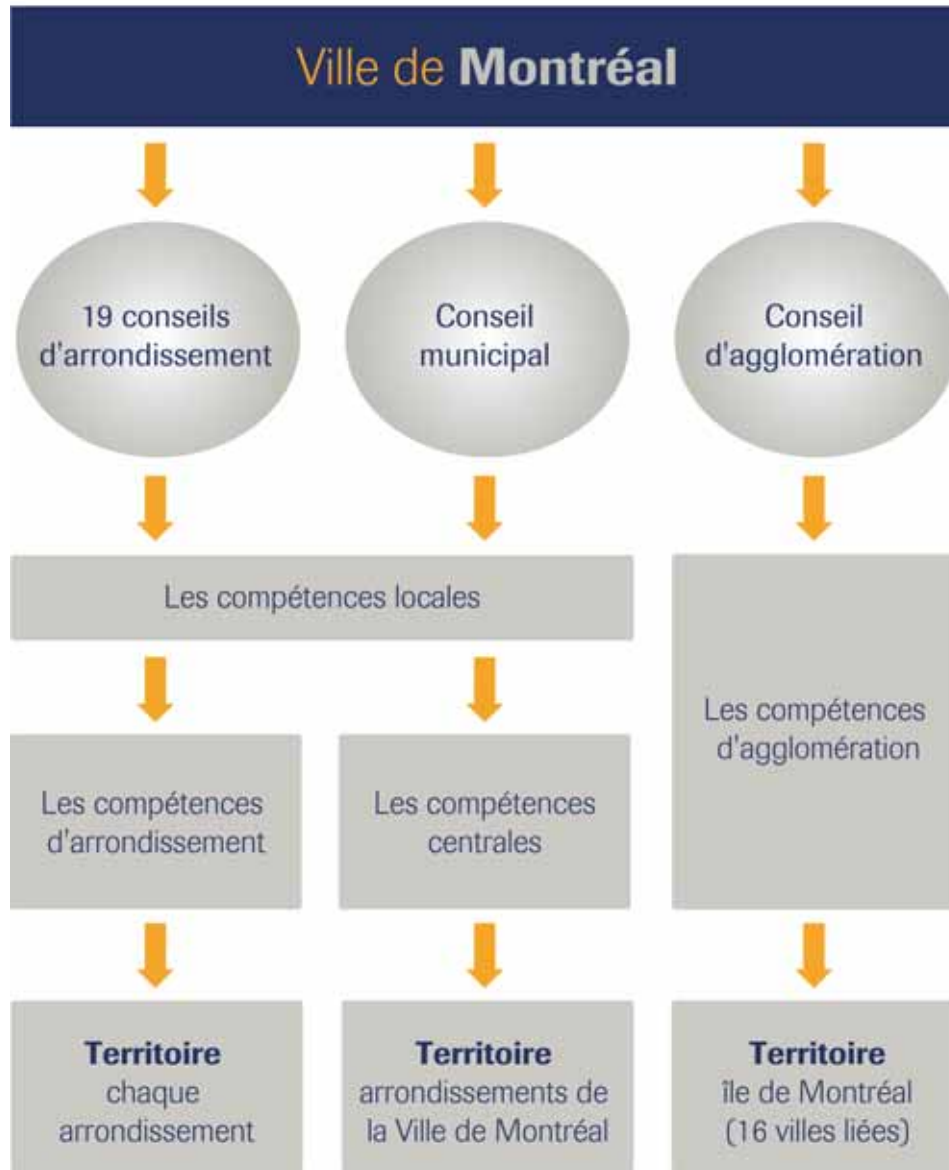
Le partage des compétences

Tel que le prescrit la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées. La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Tous les contribuables de l'île de Montréal sont appelés à verser une taxe d'agglomération, pour l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure 2 illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2
Partage des compétences - instances politiques et territoires d'application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute dépense et d'imposer toute taxe sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, la Ville de Montréal possède une représentation proportionnelle à son poids démographique, soit 87,3 %, celui des 15 municipalités reconstituées étant de 12,7 %.

Le tableau 87 résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activités énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de la Ville et des 64 conseillères et conseillers, dont les 19 maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers de ville et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 45 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 40 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 87

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération soit des conseils municipaux et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation foncière ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les services de sécurité civile ▪ Les services de sécurité incendie et de premiers répondants ▪ Les services de police ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et de sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau, sauf les conduites locales ▪ Les équipements et les infrastructures d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La gestion des rues et des routes du réseau artériel ▪ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée ▪ L'accueil touristique ▪ Les centres de congrès ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du <i>Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005) ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à une MRC ou à une communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'urbanisme ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales ▪ L'alimentation en eau et l'assainissement des eaux pour les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc ou d'égout, sont locales ▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ Le développement économique local, communautaire, culturel et social ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ L'organisation des élections

La confection du budget

Conformément à sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2008. Le budget global est présenté de deux façons : par activités financières selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal (services centraux et arrondissements), conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et selon les dépenses par objets.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal – et de présenter ces deux budgets par activités financières.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération soient traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les dépenses. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cet exercice.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant à ses citoyens des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal¹.

¹ Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services liés à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Dans ce contexte, toutes les dépenses réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Cette approche conforme à la loi se veut souple, efficace et surtout efficiente et permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005) tel que modifié, précise, à l'article 19, l'ensemble des compétences qui composent le budget du conseil d'agglomération et qui sont résumées au tableau 87.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération ainsi que des services liés à l'exercice des compétences locales. Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés, afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. En ce qui a trait aux dépenses mixtes, une deuxième analyse s'impose pour établir leur répartition.

La répartition des dépenses mixtes au budget de 2008

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (exemple: les activités du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple: les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui a été adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, et abstraction faite des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale. Ainsi, il y a :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

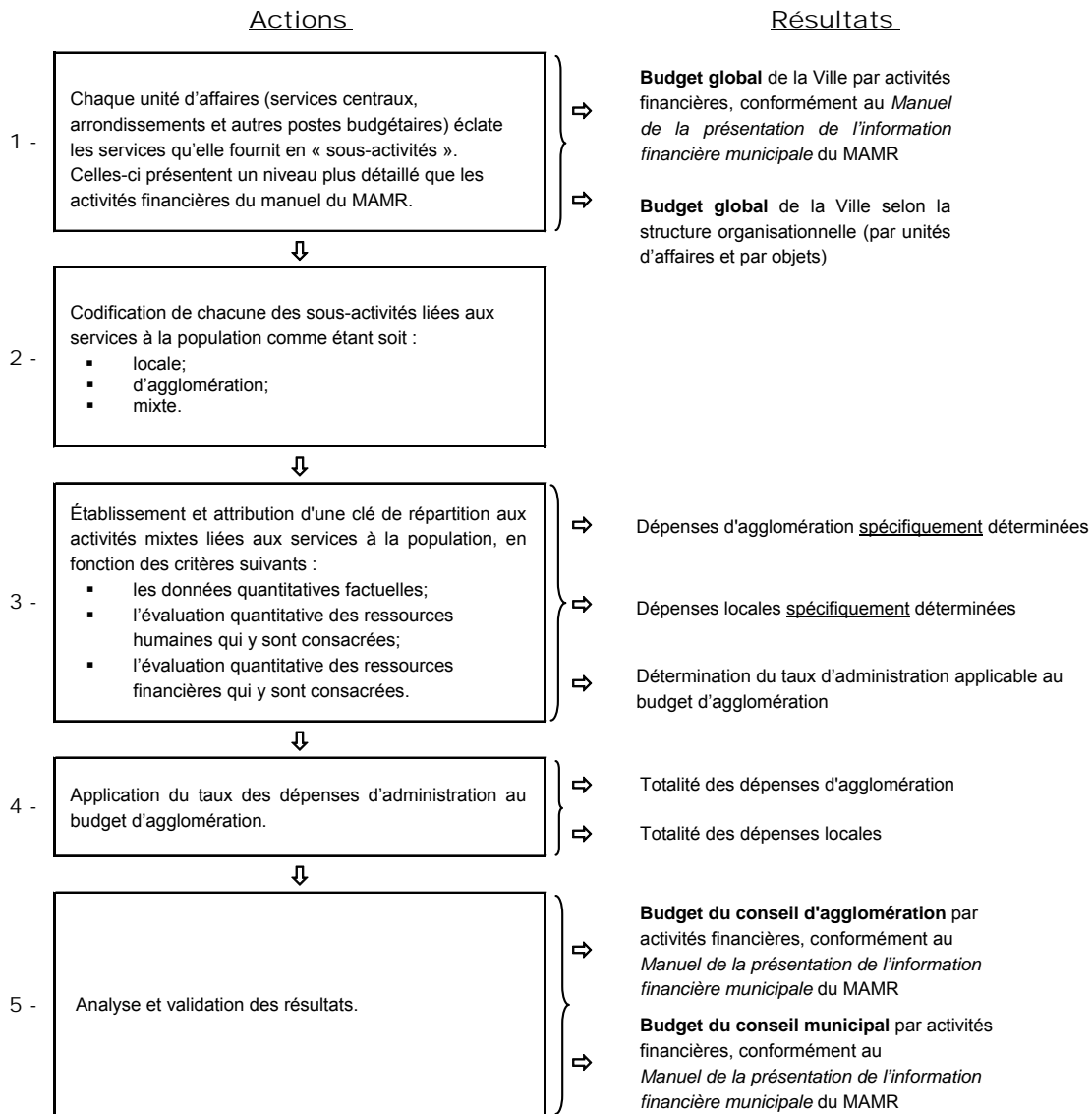
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, celles de la catégorie « Administration générale » sont réparties au budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2008, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 7,72 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération diminué, pour fins de calcul, du montant des dépenses mixtes d'administration générale de responsabilité de l'agglomération, de celles du service de la dette, des dépenses de contribution et des dépenses contingentes. Ce taux est fixe pour l'exercice 2008, mais sera révisé à l'exercice suivant.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires corporatives, Capital humain, Commission de la fonction publique, Communications et Relations avec les citoyens, Direction générale, Finances, Projet S.I.G. (SIMON), Vérificateur général) n'ont plus, depuis 2007, à prévoir de répartition budgétaire de leurs dépenses de budget de fonctionnement pour l'agglomération, à l'exception des dépenses relatives à la cour municipale et à l'évaluation qui sont des compétences d'agglomération.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les nécessaires répartitions des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

PROCESSUS DE CONFECTION DU BUDGET ET RÉPARTITION DES REVENUS ET DÉPENSES



ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005)

Équipements et infrastructures

- Aréna Maurice-Richard
- Centre de tennis Jarry
- Centre d'histoire de Montréal
- Chapelle historique du Bon-Pasteur
- Complexe sportif Claude-Robillard
- Marché public Atwater
- Marché public Jean-Talon
- Musée de la Pointe-à-Callière
- Musée de Lachine
- Parc Angrignon
- Parc du Mont-Royal
- Parc Jarry
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Lafontaine
- Parc Maisonneuve
- Parc René-Lévesque
- Parc du complexe environnemental Saint-Michel
- Promenade Bellerive
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'île-Bizard, les rapides du Cheval-Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du Mont-Royal, la Coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine, la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Production de films et d'émissions de télévision
- Forum permanent sur les équipements culturels
- Mise en valeur du Vieux-Montréal
- Festival du monde arabe
- Revitalisation urbaine des secteurs Sud-Ouest, Ville-Marie, Montréal-Nord et Lachine (quartier Saint-Pierre)
- Redéveloppement, à des fins de réintégration dans la trame urbaine, de grands sites tels que des gares de triage, des espaces industriels vétustes ou abandonnés ou des emprises

- ferroviaires délaissées (incluant des travaux de décontamination, de démolition ou la relocalisation d'entreprises nuisibles)
- Organismes ayant pour mandat de voir à la planification et au développement à l'échelle de l'agglomération
- Coup de coeur francophone
- Festival international Nuits d'Afrique
- Francofolies de Montréal
- Juste pour rire
- Montréal en lumière
- Présence autochtone – Terres en vue
- Biennale Les coups de théâtre
- Fringe
- Shakespeare in the Park – Répercussion théâtre
- Biennale FIND
- Festival de musique de chambre
- Festival international de jazz
- MEG (Montréal électronique groove)
- Off festival de jazz
- Festival des films du monde
- Festival du film juif de Montréal
- FNCM
- Les 400 coups
- Rendez-vous du cinéma québécois
- Vues d'Afrique
- Journée des musées
- Festival interculturel du conte
- Festival international de littérature
- Salon du livre de Montréal
- Carifesta
- Divers/Cité
- Fête du Canada
- Fête nationale du Québec
- Saint-Patrick
- Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en oeuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Harmonisation des systèmes informatiques des bibliothèques
- Réseau cyclable pan-montréalais
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal et qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération
- Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité comme suit (les orientations sont approximatives) : à partir du point de rencontre de la rue Amherst avec la rue Cherrier; de là allant vers le sud-est et suivant la rue Amherst et son prolongement jusqu'au fleuve Saint-Laurent ; de là allant vers le sud et suivant la rive du fleuve Saint-Laurent jusqu'au point de rencontre avec l'autoroute 15-20, soit le pont Champlain; de là allant vers l'ouest et suivant l'autoroute 15-20 jusqu'au point de rencontre avec l'emprise ferroviaire; de là allant vers le nord-est et suivant l'emprise ferroviaire ainsi que le bâtiment longeant la voie ferrée jusqu'au point de rencontre avec la fin du dit bâtiment; de là allant vers le nord-ouest et longeant le bâtiment jusqu'au point de rencontre avec la rue du Parc-Marguerite-Bourgeoys; de là allant vers le nord-est et suivant la rue du Parc-Marguerite-Bourgeoys ainsi que l'emprise ferroviaire jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue Sainte-Madeleine; de là allant vers l'ouest et suivant la rue Sainte-Madeleine jusqu'au point de rencontre avec la rue Le Ber; de là allant vers le nord et suivant la rue Le Ber et son prolongement jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue de Sébastopol; de là allant vers l'ouest et suivant la rue de Sébastopol jusqu'au point de rencontre avec la rue Wellington; de là allant vers le nord et suivant la rue Wellington jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là allant vers l'ouest et suivant la rue Bridge jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Patrick; de là allant vers le nord-ouest jusqu'au point de rencontre avec les rues Guy, William et Ottawa; de là allant vers le nord-ouest et suivant la rue Guy jusqu'au point de rencontre avec la rue Notre-Dame Ouest; de là allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement de Ville-Marie jusqu'au point de rencontre avec la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont Royal; de là allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal jusqu'au point de rencontre avec l'avenue des Pins Ouest; de là allant vers le nord-est et suivant l'avenue des Pins Ouest jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Denis; de là allant vers le sud-est et suivant la rue Saint-Denis jusqu'au point de rencontre avec la rue Cherrier; de là allant vers le nord-est et suivant la rue Cherrier jusqu'au point de rencontre avec la rue Amherst, étant le point de départ.

FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale lançait un plan visant la réalisation d'importants investissements dans le domaine de la réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise à niveau des usines de production d'eau potable. Afin de réaliser les objectifs visés tout en contrôlant le niveau d'endettement, la Ville impose depuis 2004 une contribution spéciale visant à améliorer le service de l'eau. Conformément aux exigences légales relatives à cette taxe, deux réserves financières, une locale et une d'agglomération, ont été créées.

Le tableau 88 présente l'état prévisionnel des revenus et dépenses reliés à la gestion de l'eau. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus prévus s'élèvent à 322,3 M\$ dont 105 M\$ proviennent de la contribution spéciale visant à améliorer le service de l'eau. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent, quant à elles, à 313,2 M\$. La somme résiduelle de 9,1 M\$ est affectée aux activités d'investissements.

Un montant de 220,3 M\$ a été budgété pour les dépenses en immobilisations. Ces dernières seront financées entre autres par des programmes de subventions (81,9 M\$) et des paiements comptant (33,8 M\$). Ainsi, les emprunts à la charge des citoyens se limiteront à 104,6 M\$. Pour les paiements comptant, une somme de 9,1 M\$ sera puisée dans les affectations aux activités d'investissement de l'année courante, et 24,7 M\$ proviendront des réserves financières du Fonds de l'eau.

Le détail des dépenses en immobilisations pour les trois prochaines années est présenté au tableau 89.

En 2008, les trois grands projets de la gestion de l'eau sont la mise aux normes des usines de production d'eau potable, l'élaboration du plan d'intervention sur les réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que le démarrage des travaux d'installation de 30 000 compteurs d'eau, d'ici à cinq ans, dans des immeubles industriels, commerciaux et institutionnels.

Tableau 88

État prévisionnel des revenus et dépenses liés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2008

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal 2008	Budget du conseil d'agglomération 2008	Budget global 2008
Revenus			
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	45 000,0	60 000,0	105 000,0
Arrondissements	346,4	0,0	346,4
Service des infrastructures, transport et environnement	1 614,5	393,9	2 008,4
Tarification à la consommation - eau potable - villes reconstituées	0,0	3 986,8	3 986,8
Montant en provenance des taxes foncières et autres revenus	61 182,4	149 789,5	210 971,9
Total des revenus	108 143,3	214 170,2	322 313,5
Dépenses de fonctionnement			
Arrondissements	44 996,6	0,0	44 996,6
Service des infrastructures, transport et environnement	17 460,7	159 583,8	177 044,5
Frais de financement	23 513,0	24 000,0	47 513,0
Total des dépenses de fonctionnement	85 970,3	183 583,8	269 554,1
Autres activités financières			
Remboursement de la dette à long terme	22 173,0	21 526,0	43 699,0
Total des autres activités financières	22 173,0	21 526,0	43 699,0
Total des dépenses	108 143,3	205 109,8	313 253,1
Surplus des activités financières avant affectations	-	9 060,4	9 060,4
Affectations			
Activités d'investissement	0,0	(9 060,4)	(9 060,4)
Total des affectations	-	(9 060,4)	(9 060,4)
Surplus net	-	-	-
Investissements prévus et sources de financement			
Investissements prévus			
Réseau d'aqueduc et d'égout	81 765,0	54 831,0	136 596,0
Purification et traitement de l'eau potable	0,0	60 486,0	60 486,0
Usines et bassins d'épuration	0,0	14 500,0	14 500,0
Autres catégories d'actifs	0,0	8 752,0	8 752,0
Total des investissements	81 765,0	138 569,0	220 334,0
Sources de financement			
Transferts conditionnels	66 700,0	15 208,0	81 908,0
Dépenses payées au comptant	2 500,0	31 350,0	33 850,0
Emprunt à la charge des contribuables	12 565,0	92 011,0	104 576,0
Total des sources de financement	81 765,0	138 569,0	220 334,0

Tableau 89

Détail des dépenses en immobilisations pour les trois prochaines années

(en milliers de dollars)

Projet d'immobilisations	2008	2009	2010	Total
Production de l'eau potable				
Programme de réhabilitation des conduites d'eau principales	16 966	2 771	1 531	21 268
Conduites principales - réseau régional de Pierrefonds	4 776	2 339	7 562	14 677
Conduites principales - réseau régional de Sainte-Anne-de-Bellevue	2 581	2 736	1 359	6 676
Conduites principales - réseau régional de Lachine	3 232	1 543	3 835	8 610
Programme de réhabilitation des conduites d'eau - vannes et composantes	350	350	350	1 050
Sécurisation de l'alimentation électrique des usines de production d'eau et des stations de pompage	6 158	2 261	1 250	9 669
Programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	7 550	8 010	5 450	21 010
Mise à niveau des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs	7 874	4 013	8 478	20 365
Mise aux normes des immeubles de la Direction de la production de l'eau potable	2 112	360	0	2 472
Mise aux normes des procédés de traitement de l'eau potable (MNU)	42 597	95 599	75 190	213 386
Mise en place de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions	5 700	22 600	22 600	50 900
Épuration des eaux usées				
Programme de mise à niveau des infrastructures et de l'équipement de l'usine d'épuration des eaux usées	14 015	10 148	9 311	33 474
Construction d'une station d'épuration des eaux usées et de son réseau d'intercepteurs	623	953	0	1 576
Programme de rénovation majeure des réseaux d'égout et de collecteurs	15 561	8 031	30 552	54 144
Réseaux d'aqueduc et d'égout				
Programme de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout	85 580	106 478	115 774	307 832
Immeubles				
Programme de protection des bâtiments industriels corporatifs	4 659	4 923	7 600	17 182
Total	220 334	273 115	290 842	784 291

FONDS DE LA VOIRIE

Consciente de la problématique reliée aux infrastructures routières, la Ville de Montréal a créé, en 2006, le Fonds de la voirie. Cette réserve financière permet d'augmenter les investissements liés à la réhabilitation et au développement de projets d'infrastructures routières.

Par ailleurs, Montréal a déposé, en 2007, son Plan directeur de voirie. Celui-ci prévoit des investissements majeurs dans l'ensemble du réseau routier de Montréal, et tout particulièrement pour la période 2008-2010. Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) y consacra 917,2 M\$.

Programme de réfection routière

Montréal s'est donnée l'objectif d'intensifier les travaux de réhabilitation de son réseau routier. Pour ce faire, la Ville s'est engagée à investir 500 M\$ pour la période 2006-2009. Au rythme actuel de croissance des investissements, cet objectif sera largement dépassé en 2009. En effet, en 2006 et 2007, près de 300 M\$ auront été investis dans la réfection routière, et pour 2008-2010, le PTI prévoit des investissements de plus de 415,2 M\$, soit 282,3 M\$ sur le territoire de l'agglomération et 132,9 M\$ sur le réseau local.

Autres dépenses de voirie

La Ville verra également, au cours des prochaines années, à investir dans la réhabilitation et la construction des structures routières. Une attention particulière sera apportée à la sécurité des usagers en procédant à l'amélioration des systèmes d'éclairage et des feux de signalisation ainsi qu'au réaménagement des carrefours les plus dangereux. Ainsi, Montréal investira plus de 61,9 M\$ dans les structures routières et 31,5 M\$ pour la signalisation routière.

Dans le cadre de son plan de transport, Montréal souhaite se doter d'un réseau de pistes cyclables, en appui au transport collectif et actif. La Ville entend aménager plus de 400 kilomètres de réseau sur un horizon de 5 à 7 ans. À cette fin, elle investira 33,3 M\$ au cours des trois prochaines années.

Enfin, Montréal lancera, au cours des prochains mois, plusieurs chantiers d'envergure, tels que la reconstruction de la rue Notre-Dame. Des sommes totalisant quelque 107 M\$ seront allouées à ce projet au cours des trois prochaines années.

Tableau 90

Activités d'investissement - Dépenses de voirie par nature¹

(en milliers de dollars)

Dépenses de voirie	2008	2009	2010	Total
Immobilisations				
Ponts, tunnels et viaducs	20 650,0	20 650,0	20 650,0	61 950,0
Chemins, rues, routes et trottoirs	233 307,0	257 885,0	291 982,0	783 174,0
Système d'éclairage et feux de signalisation	12 188,0	9 753,0	9 558,0	31 499,0
Pistes cyclables	10 310,0	11 469,0	11 496,0	33 275,0
Autres éléments d'actifs	2 935,0	2 187,0	2 135,0	7 257,0
	279 390,0	301 944,0	335 821,0	917 155,0
Financement				
Taxe dédiée ²	8 250,0	8 250,0	8 250,0	24 750,0
Dépôts	1 001,0	1 668,0	7 001,0	9 670,0
Subventions	10 764,0	10 702,0	12 436,0	33 902,0
Surplus accumulés, taxes générales et autres	63 463,0	82 265,0	112 014,0	257 742,0
Emprunts	195 912,0	199 059,0	196 120,0	591 091,0
Total du financement	279 390,0	301 944,0	335 821,0	917 155,0

¹ Dépenses de voirie réalisées sur le territoire de la ville de Montréal à l'exception des dépenses comprises au Fonds d'investissement et celles réalisées par la Commission des services électriques.

² La taxe dédiée au Fonds de la voirie est évaluée à 20,0 M\$ au budget 2008. Une partie de la taxe soit, 11,75 M\$ est dédiée à des travaux d'entretien de voirie tel le rapiéçage mécanique du réseau routier.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Des investissements créateurs de richesse et de nouvelles infrastructures pour les Montréalais

En 2006, la Ville de Montréal a mis en place un fonds d'investissement afin de se doter d'un instrument favorisant l'accroissement de la richesse foncière sur son territoire. Le Fonds d'investissement consiste en une enveloppe supplémentaire du Programme triennal d'immobilisations (PTI) consacrée aux projets majeurs d'infrastructures municipales qui offrent le meilleur potentiel de rentabilité foncière pour la Ville. La très grande majorité de ces investissements vise la construction d'infrastructures routières, d'aqueducs et d'égouts, l'aménagement de places publiques et l'acquisition de terrains. Ainsi, par l'injection de sommes supplémentaires dans les grands projets de développement, la Ville de Montréal vise à accélérer l'accroissement de ses revenus fonciers au-delà de ceux générés par l'évolution normale du marché. Les gouvernements fédéral et provincial ainsi que d'autres partenaires financiers contribuent également à ce fonds.

Le Fonds d'investissement est constitué d'une somme globale de 445,9 M\$, répartie comme suit : 129,4 M\$ en 2008, 166,6 M\$ en 2009 et 149,9 M\$ en 2010. La contribution de la Ville à ce montant est de 60 M\$ par année, pour un total de 180 M\$ qui sera atteint au cours des prochaines années.

Des projets déjà bien amorcés s'intensifieront au cours de 2008 et des années à venir. Le Quartier des spectacles fera l'objet d'un investissement de 18 M\$. Ainsi, entre 2008 et 2010, près de 73 M\$ seront injectés autour du quadrilatère de la Place des Arts. Quant au projet de redéveloppement de la cour de triage d'Outremont, les travaux devraient débuter dès 2008 et des investissements considérables y seront consacrés au cours des prochaines années. Des études pour le projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan, devraient être réalisées en 2008. Les travaux devraient débuter dans les années qui suivront.

Tableau 91

Activités d'investissement – Fonds d'investissement par projets

(en milliers de dollars)

Projets d'immobilisations	2008	2009	2010	Total
Aménagement du Quartier des spectacles	18 080,0	24 000,0	30 500,0	72 580,0
Axes structurants du centre-ville	6 672,0	8 400,0	3 000,0	18 072,0
Développement - L'Île-des-Soeurs	21 220,0	3 663,0	2 980,0	27 863,0
Redéveloppement de la cour de triage d'Outremont et des sites adjacents	21 859,0	45 092,0	12 095,0	79 046,0
Réaménagement du secteur Chaboillez	0,0	0,0	3 400,0	3 400,0
Infrastructures - Centre universitaire de santé McGill et ses abords	4 092,0	18 099,0	10 427,0	32 618,0
Infrastructures et réaménagement aux abords du CHUM	9 500,0	7 500,0	4 000,0	21 000,0
Développement résidentiel - surdimensionnement et prérequis	24 261,0	19 960,0	25 220,0	69 441,0
Développement et aménagement - École Technologie Supérieure (ETS) -	1 304,0	0,0	0,0	1 304,0
Réaménagement du site Contrecoeur	517,0	235,0	631,0	1 383,0
Développement et aménagement - terrains municipaux	5 759,0	0,0	5 000,0	10 759,0
Havre de Montréal, phase 1 - autoroute Bonaventure	4 636,0	21 200,0	45 500,0	71 336,0
Réaménagement du secteur de l'Acadie-Chabanel	5 000,0	11 550,0	3 713,0	20 263,0
Technoparc Saint-Laurent	4 550,0	3 924,0	2 462,0	10 936,0
Technopôle Angus	1 981,0	2 955,0	946,0	5 882,0
Total des dépenses	129 431,0	166 578,0	149 874,0	445 883,0
Financement				
Subvention	69 431,0	106 578,0	89 874,0	265 883,0
Emprunt	60 000,0	60 000,0	60 000,0	180 000,0
Total du financement	129 431,0	166 578,0	149 874,0	445 883,0

GLOSSAIRE ET IDIOMES

Année-personne

Concept utilisé par l'administration pour convertir le nombre d'employés, tous statuts confondus, en équivalents temps plein.

Affectation

Terme technique renvoyant aux provenances et aux utilisations de fonds impliquant les comptes de surplus et les fonds réservés. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

Annualisation

Procédé administratif qui consiste à établir, sur une base annuelle, des éléments de dépenses ou de revenus d'une base budgétaire fixés précédemment pour une courte période.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Autres postes budgétaires

Subdivision budgétaire regroupant un ensemble de dépenses de même nature non rattachées aux arrondissements ni aux services centraux.

Cadre de performance du plan d'affaires

Grilles spécifiques d'information qui exposent l'objectif fixé et les engagements proposés par l'unité d'affaires, avec des plans d'action précis, pour répondre à une préoccupation ou à une problématique touchant la clientèle visée.

Catégorie d'immeubles

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements ou moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière au 13 septembre 2006.

Charte de la Ville de Montréal

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la *Charte de la Ville de Montréal* que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Compensation de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non but lucratif, église, etc.).

Cotisations de l'employeur

Poste de dépenses, formé des avantages sociaux – divers programmes d'assurance, les cotisations à un régime de retraite, etc. – et des charges sociales – cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CSST, au Fonds de santé – accordés aux élus et aux employés.

Dépense d'investissement

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépense d'investissement brute

Expression utilisée pour représenter les dépenses d'investissement totales rajustées en y enlevant la ristourne de la TPS. Ces montants sont présentés par opposition aux dépenses d'investissement nettes et ne tiennent pas compte des modes de financement.

Dépense d'investissement nette

Expression qui ne représente que la portion des investissements financés par des emprunts à la charge de la Ville, portion qui se calcule en soustrayant des dépenses brutes les autres sources de financement (subventions, contributions, etc.).

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses qui suivent : Rémunération, Cotisations de l'employeur, Transport et communication, Services professionnels, techniques et autres, Location, entretien et réparation, Biens durables, Biens non durables, Frais de financement, Contributions à d'autres organismes et Autres objets.

Déplacements fiscaux

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif – valeur, frontage, logement, etc. – peut occasionner des déplacements fiscaux.

Développement

À l'intérieur du programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

Domaine d'activité

Terme qui désigne un secteur de responsabilité municipale.

Droits de mutation immobilière

Droits imposés à l'acquéreur d'un immeuble à l'occasion d'une mutation immobilière. Ils sont de 0,5 % sur la valeur de la contrepartie jusqu'à 49 999 \$; de 1 % sur la valeur de cette même contrepartie entre 50 000 \$ et 249 999 \$ et de 1,5 % sur toute valeur excédentaire.

Éco-centre

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'éco-centre sert également de lieu communautaire où les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Éco-quartier

Programme destiné à promouvoir les initiatives de citoyens souhaitant faire partie d'un organisme qui se consacre à la promotion et à l'amélioration de la qualité de vie dans leur arrondissement.

Efficacité

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficience

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Employé en disponibilité

Employé permanent dont le poste permanent a été aboli et qui n'est plus titulaire d'un poste.

Employé en disponibilité hors structure

Employé en disponibilité qui n'est assigné à aucun poste autorisé de la structure administrative d'un arrondissement ou d'un service central de la Ville.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Fardeau fiscal

Partie des revenus fiscaux, d'un secteur donné qui, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, fait l'objet d'une limitation de son augmentation – maximum de 5 % – à des fins d'harmonisation fiscale.

Fonction municipale

Système de classification des activités municipales uniformisé qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : Administration générale; Sécurité publique; Transport; Hygiène du milieu; Santé et bien-être; Aménagement, urbanisme et développement; Loisirs et culture; Électricité; Frais de financement.

Harmonisation fiscale

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Montréal international

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'accroître son rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble, établissement d'une emphytéose ou sa cession ainsi que louage d'un immeuble pour plus de quarante ans.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Plan d'affaires

Plan stratégique dans lequel une unité d'affaires illustre ses divers enjeux ou préoccupations prioritaires et cible les objectifs et les engagements qu'elle entend réaliser à court et moyen terme.

Programme

En complément aux projets présentés dans les tableaux des unités d'affaires, dans le PTI, un programme représente un ensemble de sous-projets dont la caractéristique principale est de regrouper des travaux de nature similaire, communs à plusieurs arrondissements ou services centraux.

Programme Infrastructures-Québec

Ensemble de mesures financières qui appuient les municipalités pour la construction, l'amélioration et la réfection d'infrastructures et d'équipements municipaux ainsi que pour la mise au point d'outils de gestion dans le domaine de l'approvisionnement, de l'alimentation et du traitement de l'eau potable et dans celui de la collecte, de l'interception et du traitement des eaux usées.

Programme Quartiers ciblés

Entente cadre de collaboration entre la Ville et le gouvernement du Québec. Cette entente a la particularité de définir un mécanisme de suivi pour une série d'ententes sectorielles touchant divers domaines et prévoyant notamment des interventions dans certains quartiers qualifiés de « sensibles » ainsi que dans les transports.

Programme Québec-Municipalités

Ensemble de mesures permettant aux municipalités et aux organismes de réaliser des travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures, à la faveur d'une aide financière gouvernementale. Les principaux objectifs sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de vie et la qualité de l'environnement et de soutenir l'économie.

Programme Renouveau urbain

Programme d'aide financière qui est né de l'entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec et qui vise la revalorisation du milieu physique ainsi que l'amélioration des conditions socioéconomiques et de l'environnement de certains secteurs urbanisés anciens ou en difficulté,

tout en mobilisant davantage les résidants et les partenaires dans la prise en charge de l'avenir de leur quartier.

Protection

À l'intérieur du programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et au maintien des éléments de l'actif.

Redevance – conduits souterrains

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Règlement d'emprunt

Autorisation du ministre des Affaires municipales et des Régions de contracter un emprunt qui sert généralement à financer certaines dépenses d'investissement dont le montant est trop important pour être assumé au cours d'un seul exercice financier.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Rôle de perception

Registre où est colligée l'information relative à la répartition des taxes imposées. Il indique aussi le nom de chaque propriétaire, la valeur imposable de chaque immeuble, le taux de chaque taxe foncière, le montant des taxes payables par chaque contribuable et le montant de tous arrérages de taxes dues par chaque contribuable. Ce rôle est un document public.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

Service central

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Société paramunicipale

Entité qui est dotée, dans les conditions prévues par la charte de la Ville, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Tarifcation

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant des immeubles.

Taux global de taxation

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés de l'ensemble de ses contribuables.

Taux moyen cumulé

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

Taux de valorisation ou de mise en valeur

Pourcentage des matières résiduelles générées qui ont été détournées de l'enfouissement au moyen de la récupération, du réemploi ou de la réduction à la source.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière d'un immeuble et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

IDIOMES

NOTION DE TERRITOIRE

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'Île de Montréal ou (tout simplement) l'Île de Montréal.

Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton. (*Source MAMR*);
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal. (*Source MAMR*).

Ville centrale (Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal;
- La ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'Île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de la ville résiduaire, par le biais de l'organe décisionnel compétent, le conseil d'agglomération, le conseil de ville ou le conseil d'arrondissement;
- La ville centrale est administrée à la fois par le conseil d'agglomération, le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'Île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1^{er} janvier 2006 excluant le territoire de la ville résiduaire;
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés de proximité) sur leur territoire respectif.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'Île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et la ville résiduaire) siégeant au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Ville résiduaire

Le territoire restant de la Ville de Montréal après la reconstitution des 15 villes reconstituées.

NOTION DE COMPÉTENCES / DE SERVICES RENDUS

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'Île de Montréal, par la ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'Île de Montréal.

Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'Île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de la municipalité locale;
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées *services de proximité*;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Elles sont donc :
 - des compétences locales gérées par les arrondissements;
 - des compétences locales gérées par le conseil municipal.

NOTION D'ORGANE DÉLIBÉRANT

Conseil d'agglomération

- Un des organes délibérant de la Ville de Montréal;
- Le conseil d'agglomération exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'Île de Montréal (par la Ville de Montréal).

Conseil municipal

- Chaque municipalité locale dispose d'un conseil municipal;
- À la Ville de Montréal, le conseil municipal est l'un des quatre organes délibérants;
- Le conseil municipal de la Ville de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'il est responsable de certains services locaux offerts sur le territoire de la Ville de Montréal;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la Charte prévoit que les compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement;
- Dans le cas des villes reconstituées, les conseils municipaux exercent également les compétences locales, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur leurs territoires respectifs.

Conseil d'arrondissement

- L'organe délibérant de chacun des 19 arrondissements de Montréal;
- Les conseils d'arrondissement exercent les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur le territoire de chaque arrondissement.

Comité exécutif

- Organe délibérant de la Ville de Montréal, formé de 7 à 11 membres nommés par le maire de Montréal;
- Le comité exécutif exerce des pouvoirs tant à l'égard des compétences locales que des compétences d'agglomération.

Organes délibérants

La Ville de Montréal comprend quatre organes délibérants :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération;
- Les conseils d'arrondissement;
- Le comité exécutif.

Les 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal disposent de deux organes délibérants :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération.

NOTION DE BUDGET

Budget de la Ville de Montréal

Le budget de la Ville de Montréal comprend à la fois les sommes reliées aux compétences d'agglomération et aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Budget du conseil municipal

- Le budget du conseil municipal est le budget adopté par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal;
- À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées à la fois par les arrondissements et par les services centraux.

Budget du conseil d'agglomération

- Le budget du conseil d'agglomération est le budget adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'Île de Montréal;
- Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Budget de l'arrondissement

Le budget de l'arrondissement est le budget adopté par le conseil municipal et alloué aux compétences locales sous la responsabilité de l'arrondissement.

NOTION DE TAXES

Taxes de la Ville de Montréal

Comprennent à la fois :

- La taxe d'agglomération versée par l'ensemble des résidants de l'Île de Montréal pour les services d'agglomération;
- La taxe municipale locale versée par les citoyens de la Ville de Montréal pour les services locaux;
- La taxe d'arrondissement versée par les citoyens d'un arrondissement pour un service de proximité additionnel (s'il y lieu).

Taxes d'agglomération

Les taxes versées par l'ensemble des résidants de l'Île de Montréal pour les services d'agglomération relevant du conseil d'agglomération.

Taxes municipales locales et d'arrondissement

- **Taxes municipales locales**

Taxes relevant du conseil municipal versées par l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal pour les services locaux.

- **Taxes d'arrondissement**

Les taxes spécifiques relevant du conseil d'arrondissement versées par les citoyens d'un arrondissement pour un service de proximité additionnel (s'il y lieu).

INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

A-P.

Année-personne

AMT

Agence métropolitaine de transport

BAM

Bureau accès Montréal

CCU

Comité consultatif d'urbanisme

CCSP

Conseil sur la comptabilité dans le secteur public

CES

Centre d'expertise et de support

CESM

Complexe environnemental de Saint-Michel

CIM

Conseil interculturel de Montréal

CJM

Conseil jeunesse de Montréal

CLD

Centre local de développement

CLE

Centre local d'emploi

CMM

Communauté métropolitaine de Montréal

CSE

Commission des services électriques

CSST

Commission de la santé et de la sécurité du travail

CTAM

Comité de transition de l'agglomération de Montréal

DAI

Dette actuarielle initiale

FCIS

Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique

FIS

Fonds d'initiative stratégique

FSFAL

Fonds spécial de financement des activités locales

GIST

Groupe d'intervention stratégique

ISQ

Institut de la statistique du Québec

LCV

Loi sur les cités et villes

MAMR

Ministère des Affaires municipales et des Régions

MAPAQ

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MCCCF

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

MI

Montréal international

MESS

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

OMH

Office municipal d'habitation

PEP

Programme pour l'élimination des fils et des poteaux

PIIA

Plan d'implantation et d'interprétation architecturale

PR@M

Programme réussir@montréal

PROCIM

Programme de coopération industrielle de Montréal

PRQC

Programme de revitalisation des quartiers centraux

PRU

Programme de renouveau urbain

PTI

Programme triennal d'immobilisations

PTRIU

Programme tripartite de réfection des infrastructures urbaines

QIM

Quartier international de Montréal

RASOP

Revue des activités, des services, des opérations et des programmes

RMR

Région métropolitaine de recensement

RRQ

Régie des rentes du Québec

SCHL

Société canadienne d'hypothèques et de logements

SDM

Société de développement de Montréal

SHDM

Société d'habitation et de développement de Montréal

SDC

Société de développement commercial

SHQ

Société d'habitation du Québec

SIMON

Système Intégré Montréal

SITE

Service des infrastructures, transport et environnement

SOFIL

Société de financement des infrastructures locales du Québec

SPVM

Service de police de la Ville de Montréal

STM

Société de transport de Montréal

TGE

Télécommunications, gaz et électricité

TGT

Taux global de taxation

TPS

Taxe fédérale sur les produits et services

TVQ

Taxe de vente du Québec

YMCA

"Young men catholic association"

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
4^e trimestre 2007
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 978-2-7647-0705-0

Design graphique :
Ville de Montréal
Centre d'impression numérique et
de communications visuelles
07.30.095-0

Imprimé au Canada

